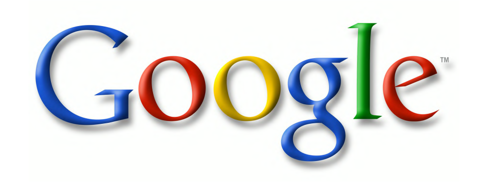
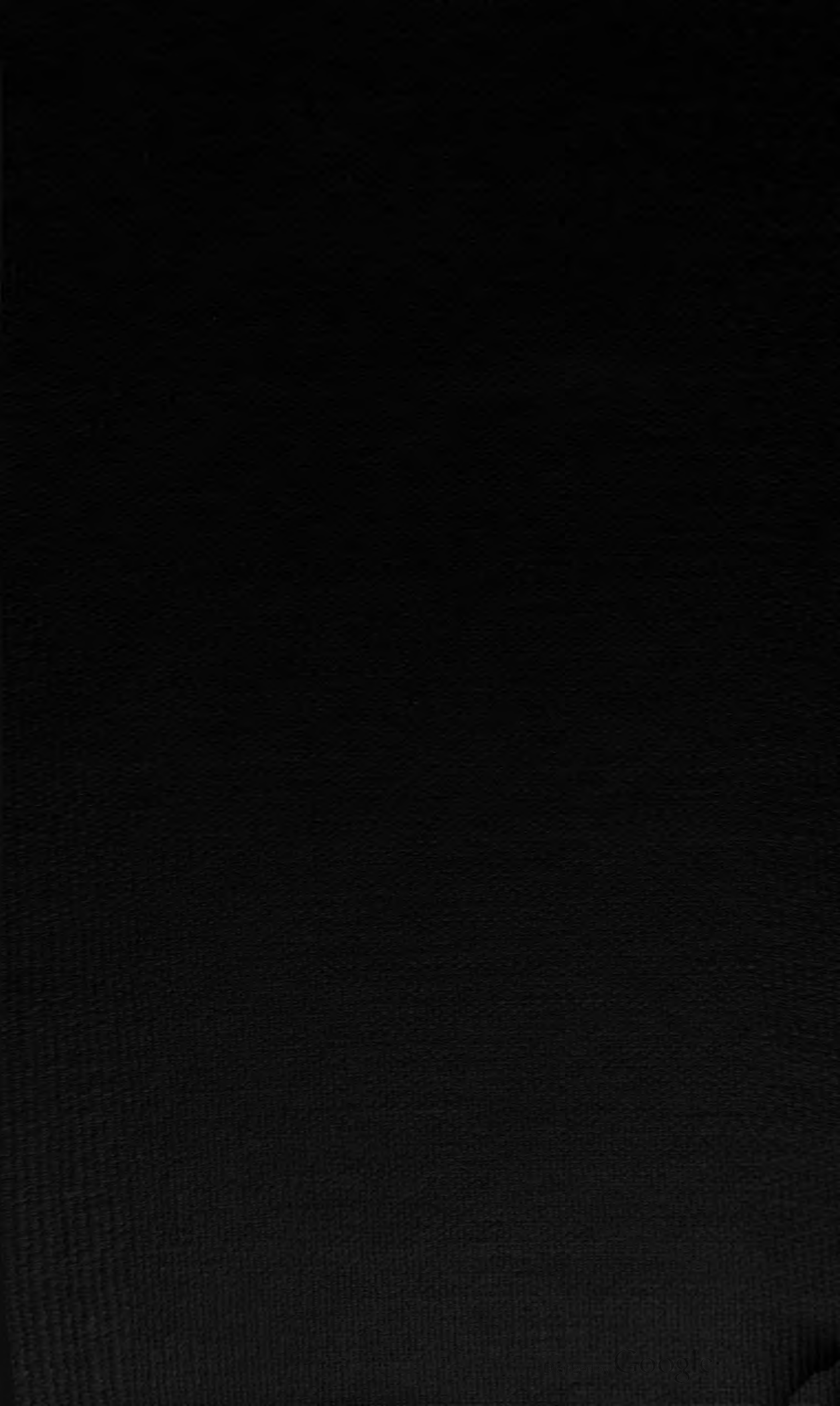
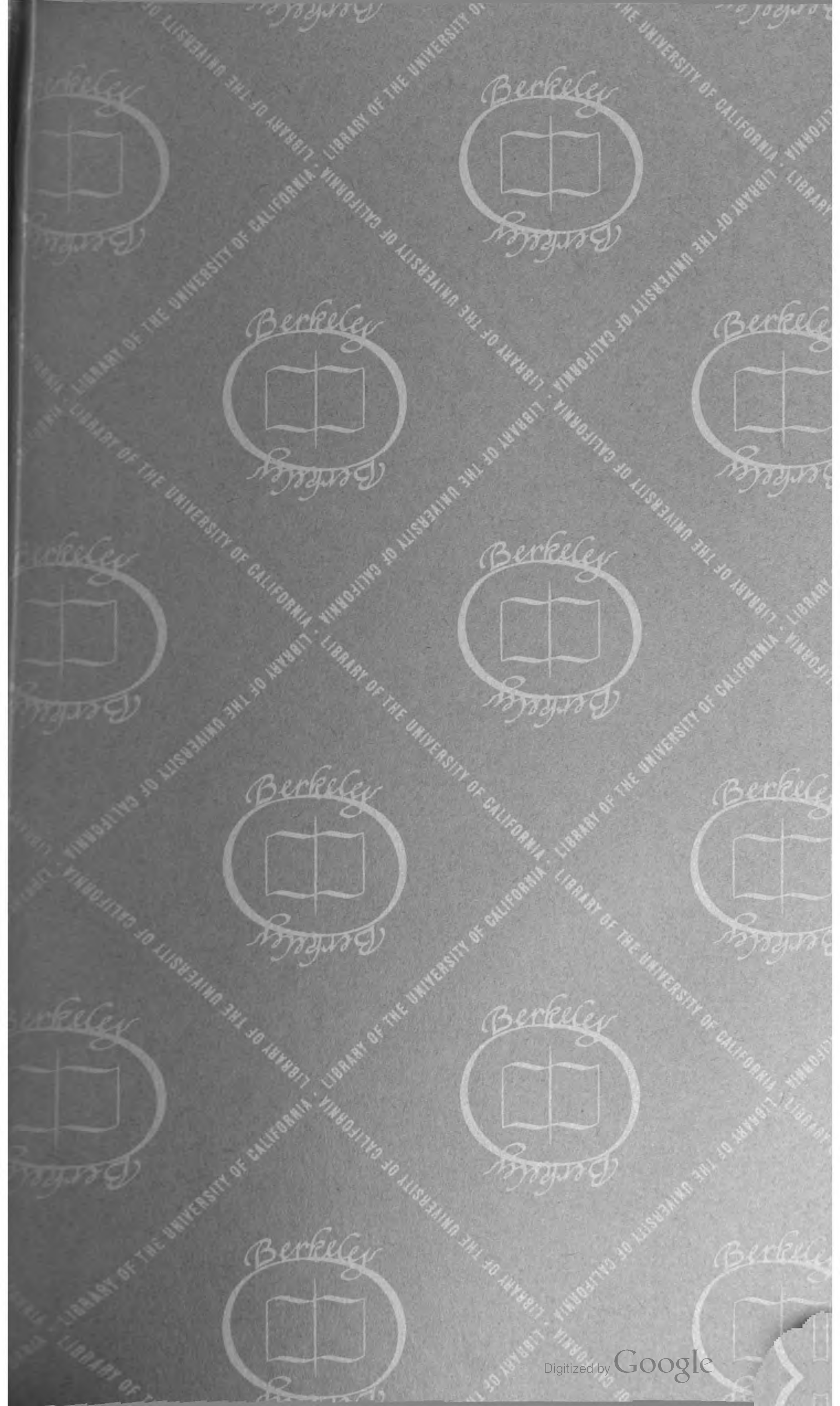







LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Berkeley





ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XI. — IIe Cahier. — 1862.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

1863.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

Département des Vosges.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XI. — IIe Cahier. — 1862.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

1863.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1862.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1862,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de notre collègue, M. Ad. Blaise (des Vosges), qui fait hommage de sa brochure sur la *Réforme des lois commerciales*. Remercîments et renvoi à M. Rambaud.

Rapport fait par M. Gouy à la Société centrale d'agriculture de Nancy sur l'établissement d'une *Société d'assurances contre la grêle*, fondée à Nancy pour les quatre départements de la Lorraine. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Merlin, secrétaire de l'inspection académique, qui fait hommage à la Société d'un exemplaire de son *Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1862*. Renvoi à M. Chapellier.

Lettre qui annonce la constitution définitive de la Société d'encouragement pour l'amélioration de la race chevaline dans les départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Poussot, de Sercœur, qui nous entretient de la découverte d'un certain nombre d'objets antiques sur les territoires de Sercœur et de Padoux. Renvoi à la Commission de antiquités.

Lettre de M. Bailly, lauréat de notre dernier concours, qui nous donne quelques détails sur la marne découverte à Rambervillers, d'après les indications de M. Villemin, secrétaire du Comice, par M. Defranoux et les membres de la Commission voyageuse. M. Bailly a conduit une partie de cette marne sur un champ, pour s'en débarrasser, et ce champ offre une végétation si belle et si vigoureuse, qu'on la distingue à plus d'un kilomètre de distance. M. Defranoux dépose sur le bureau plusieurs échantillons de cette marne dont M. Pentecôte a bien voulu faire l'analyse. Notre collègue se charge volontiers de donner à M. Bailly toutes les indications nécessaires pour le meilleur emploi de sa découverte.

Géographie physique, industrielle, administrative et historique des Vosges, à l'usage des écoles primaires, publiée sous les auspices de M. le Préfet du département, par M. Gley, professeur de troisième au collége d'Epinal. Remercîments et renvoi à M. Chapellier.

La correspondance épuisée, la parole est donnée à M. Gley, qui, au nom de la Commission d'admission, fait un rapport favorable sur les candidatures de MM. Liver, Joly, Charlot, Adam, de Clérambault, Liétard, Verjon et Thomas.

La parole est donnée ensuite à M. Schœll-Dollfus pour la lecture de son rapport sur le travail de M. Defranoux : *de l'Économie rurale de Caton l'Ancien*. Avant les Romains, l'histoire de l'agriculture est nulle, et rien n'est consigné dans les auteurs relativement à cet art. Les Romains les premiers s'en occupent et laissent sur cette question des écrits remarquables, d'où l'on peut exhumer, comme l'a fait M. Defranoux, des faits qui n'ont rien perdu de leur actualité ni de leur intérêt. Nous avons des ouvrages de Caton, de Varron, de Virgile, de Columelle, de Pline et de Palladius, un grand nombre d'autres sont très-probablement perdus. Le travail de Caton que M. Defranoux analyse a pour titre : *De originalibus et de re rusticâ*. De son étude il résulte, dit M. Schœll, que beaucoup des nouveaux procédés et des nouvelles méthodes qui éclosent de nos jours étaient connus

et pratiqués par les Romains ; et que si, pour la théorie, les agriculteurs romains doivent le céder à ceux de nos jours, ils les ont devancés par l'attention qu'ils apportaient aux circonstances locales, par leur sûreté d'exécution, par leur ensemble d'économie pratique, d'où M. Schœll conclut que nos cultivateurs n'ont qu'à gagner à lire ces préceptes des anciens auteurs que M. Defranoux vient de mettre à leur portée. M. Schœll a lu aussi avec intérêt un autre manuscrit où M. Defranoux reproduit des analyses tirées des écrits des autres auteurs latins ; et, une chose digne de remarque, c'est qu'on y trouve sur la culture de la vigne les règles qui ont été données par M. Trouillet.

M. Deblaye lit ensuite son rapport sur la *Troisième Prédication agricole,* soumise à la Société par M. Defranoux. Ce travail traite des cultures spéciales, des plantes fourragères, des plantes industrielles, des moyens de culture, de récolte, de conservation et de préparation des produits. M. Deblaye exprime le vœu que ces publications soient bientôt terminées pour que l'instituteur ait un livre qui, tout en étant une sorte d'encyclopédie de la théorie de la culture, lui permette d'enseigner sans fatigue, et quelquefois en se jouant et avec attrait, le premier des arts à ses élèves. M. Deblaye termine en citant un article de l'*Industriel alsacien* reproduit par la *Sentinelle du Jura.* « Le livre de M. Defranoux, dit l'auteur de cet article, donne le meilleur moyen de rattacher par l'éducation les fils de laboureurs à la terre, et de leur inspirer le goût des travaux des champs. »

M. Pentecôte fait connaître à la Société les résultats de l'analyse qu'il a faite de la marne de Saint-Maurice. Cette marne est très-riche en calcaire ; elle n'en contient pas moins de 46 p. °/₀. Cette composition, jointe à la propriété qu'elle a de se déliter assez facilement à l'air malgré la présence de quelques morceaux plus durs qui résistent plus longtemps, peut faire de la marne en question un amendement précieux pour certaines terres. A la suite de son rapport, M. Pentecôte reproduit sur l'emploi des marnes calcaires certains articles

des livres de Pelouze, Frémy et de Gasparin, qui s'en sont occupés spécialement.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1862,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes accusant réception de la note qui lui a été adressée par notre Président sur les travaux de la Société d'Émulation des Vosges.

Lettre de M. le Préfet qui annonce qu'il a transmis à S. Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, en l'appuyant d'un avis favorable, la délibération par laquelle la Société d'Émulation sollicitait une réduction sur le prix de transport des cendres employées comme amendement.

Lettre de M. le colonel de Morlet, qui adresse à la Société une photographie des tombes du musée de Saverne. Ce sont des tombes gallo-romaines trouvées sur les sommités des Vosges entre Saverne et Dabo. La plupart proviennent de fouilles exécutées récemment par la Société française d'archéologie.

Lettre de M. Aribert, magnanier à la Terrasse, qui, à la recherche, comme tous les éleveurs de vers à soie, des moyens de se procurer de la graine exempte de maladie, a pensé qu'il fallait, autant que possible, éloigner les vers à soie destinés à la reproduction des lieux où le mal sévit, et que le département des Vosges pourrait remplir sous ce rapport toutes les conditions désirables. La Société prêtera volontiers son concours à une expérience qu'elle serait heureuse de voir réussir pour procurer une nouvelle ressource au département.

Lettre de notre collègue, M. Préclaire, qui nous annonce

qu'il a continué ses études sur la végétation et sur la taille des arbres, et qu'il a été conduit à des remarques et à des résultats curieux. Renvoi à la Société d'horticulture.

Lettre de M. le docteur Millot, de Médonville, qui nous annonce que, de concert avec M. le Curé de Malaincourt, il se propose de faire fouiller prochainement les tombelles de Médonville.

Lettre de M. Renault, de Bulgnéville, qui nous annonce l'envoi de différents objets antiques : l'autel de Malaincourt, qui a été adressé à M. Laurent; le fer à cheval trouvé à côté du chemin empierré qui descend dans la petite mare; quelques morceaux de briques et de tuiles; les flancs de la grosse amphore dont nous avons déjà le goulot; enfin quelques morceaux de grès qui, vitrifiés d'un côté, ont dû subir l'action d'une forte chaleur. Tous ces objets sont déposés sur le bureau et examinés avec intérêt.

Ouvrages dont il est fait hommage à la Société : *De l'engraissement du gros bétail et de quelques autres espèces domestiques,* par M. Évon. *Agriculture d'Olivier de Serres,* par M. Defranoux. *Notices pomologiques,* par M. Jules de Liron d'Airolles. *Note chronologique sur les travaux de l'Ecole vulgarisatrice,* par M. G. de Dumast. *Les grands et petits chevaux de Lorraine,* par M. G. de Dumast.

La correspondance épuisée, le scrutin est ouvert pour l'élection des candidats sur lesquels le rapport a été fait à la dernière séance. Après le dépouillement, MM. Adam, substitut à Épinal, de Clérambault, premier commis de direction aux domaines, et Joly, juge de paix, sont proclamés membres titulaires; MM. Liver, juge de paix à Rambervillers, Verjon et Liétard, médecins aux eaux de Plombières, Charlot, maire et ancien manufacturier à Moussey, et Thomas, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt, sont proclamés membres associés libres.

La parole est donnée à M. Maud'heux fils, pour la lecture de son rapport sur la brochure de M. Mathieu : *De la culture du coton dans la Guyane française.* La guerre civile, la

guerre de l'abolitionnisme contre le maintien de l'esclavage, déchire depuis plus d'un an la Nation qui marchait à la tête de la civilisation du Nouveau-Monde. Parmi tous les problèmes qu'elle soulève, celui qui fait plus spécialement l'objet du travail de M. Mathieu, c'est de chercher par quels moyens l'Europe pourra échapper aux souffrances que lui causent ces convulsions dont elle n'est point le théâtre. Entre les remèdes plus ou moins violents à ce mal qui a tari la source de notre principale importation, M. Mathieu, qui a profité de son exil pour étudier la Guyane, son sol et ses habitants, propose, pour nous soustraire à la crise, et soumet à l'examen des hommes d'Etat et des économistes le projet de cultiver le coton dans notre colonie. M. Maud'heux examine les chances de succès que ce projet peut avoir. Et d'abord, pour qu'une culture réussisse, il est nécessaire qu'elle trouve un sol approprié à ses conditions d'existence et de développement; une population agricole suffisante par le nombre et apte par les qualités aux soins qu'elle réclame; des capitaux qui lui donnent l'impulsion; des débouchés pour la vente des produits. Tels sont les quatre points qui sont discutés successivement, et complétés même en certains endroits. Nous souhaitons vivement, dit le rapporteur en terminant, que l'Etat, l'industrie et le commerce maritime accordent à la brochure de M. Mathieu l'intérêt qu'elle mérite. Au lieu de la solidarité des souffrances qui menace aujourd'hui le travailleur blanc et le travailleur noir, tous deux pourraient espérer la solidarité du bien-être, nos manufactures seraient rassurés; et celle de nos colonies qui nous a jusqu'alors le moins récompensé des charges qu'elle nous impose, pourrait nous rendre d'incalculables services. En écrivant sa brochure, M. Mathieu n'a pas fait seulement une œuvre utile; il a fait une œuvre intéressante dont le style clair, facile, élégant, parfois même empreint d'une certaine éloquence, conduit sans ennui, sans fatigue, malgré la gravité du sujet, le lecteur à la dernière page.

M. Colin présente les résultats de la culture des diverses

espèces de pommes de terre dont les semences lui ont été confiées. Sept variétés sur treize lui ont donné des résultats satisfaisants : ce sont les variétés dites *Jam*, *Péruvian*, *Xavier*, *Neuf-Semaines*, *Circassienne*, *Gonzale*, *Fermière picarde*. Les autres : *Rosée de Conflans*, *Bonaparte*, *Vitelotte*, *Rose hâtive*, *Longue corne de Barbarie* et *Miotte*, ont peu donné et ne sont pas susceptibles d'entrer dans la grande culture.

M. Mangin a fait aussi des essais sur la culture de diverses espèces de pommes de terre, et, à quelques différences insignifiantes près, arrive aux mêmes conclusions que M. Colin. Dans la seconde partie de son rapport, M. Mangin nous fait part de ses expériences sur l'emploi du guano ; il conclut que le guano active la végétation, mais que son effet n'est pas d'une aussi longue durée que celui des autres engrais qu'on utilise.

M. Defranoux lit son rapport sur la tourbe qui peut être d'une grande ressource dans les Vosges où elle abonde. M. Defranoux cite les préparations qu'on peut lui faire subir pour en tirer parti comme désinfectant, comme litière et comme engrais. Après avoir été desséchée avec soin, puis réduite en poudre, la tourbe désinfecte les purins, les matières fécales et les matières en putréfaction. Simplement desséchée et broyée, elle forme aux bêtes une douce litière ; elle s'imbibe aisément des déjections solides et liquides du bétail, et les absorbe, faisant ainsi l'office de la paille dans le fumier. Quoiqu'elle soit acide, compacte, pauvre en principes alcalins et en phosphates terreux, on peut, par différentes préparations, en faire un excellent engrais. Elle constitue la base de beaucoup d'engrais humifères du commerce. Par l'addition d'un peu de guano, de sang desséché, de noir animal, etc., elle deviendrait un important article de spéculation. Dans tous les cas, son emploi peut partout quadrupler la masse des engrais. Ce nouveau travail de M. Defranoux donne lieu à d'utiles réflexions de la part de M. le Président, de M. Marchal et d'autres membres, sur l'avantage qu'il y

aurait en général à recueillir un certain nombre de matières fertilisantes qu'on laisse trop souvent se perdre.

M. Defranoux fait part ensuite à la Société de l'intention qu'il a de faire une collection d'échantillons de la terre des différents sols de notre contrée. La Société approuve cette idée et engage M. Defranoux à donner suite à ce projet.

Enfin M. Chapellier lit son rapport sur l'*Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges en 1862*, par M. Merlin, secrétaire de l'inspection académique. Après avoir donné l'analyse de ce livre, M. Chapellier conclut en demandant que la Société donne un encouragement à l'auteur en accuillant favorablement ce travail dont il lui a fait hommage.

SÉANCE DU 13 MARS 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal, M. le Président donne communication à la Société d'une demande qu'il a adressée à Son Exc. le Ministre des Finances, par l'intermédiaire de M. le Préfet, qui a bien voulu s'en charger, pour obtenir l'autorisation de cultiver le tabac dans les Vosges. La Société approuve cette demande.

A cette occasion M. Chapellier nous dit quelques mots sur l'histoire de la culture du tabac dans nos contrées. Le tabac entra en Lorraine comme plante médicinale; mais bientôt le duc Charles IV, en 1628, en défendit formellement la culture en pleine campagne, parce que le bruit s'était répandu qu'il nuisait aux produits des champs voisins. Louis XIV, après s'être emparé de la Lorraine, en 1670, y introduisit, à l'égard du tabac, les lois et les institutions françaises. Plus tard le duc Léopold permettait, ordonnait même la culture du tabac dans ses états. En 1703, trois ans après le traité fait entre le roi de France et le duc de Lorraine pour le partage définitif des terres en surséance, il fut reconnu que, sur le seul territoire de la ville de Monthureux qui venait

d'être rattachée à la Lorraine, il y avait une plantation de tabac en fraude sur une étendue de plus de quatre cents jours; et ces tabacs venaient très-bien et étaient de bonne qualité. Ils furent vendus à la Ferme générale des tabacs de Lorraine et Barrois, et il y eut défense d'en cultiver à l'avenir sans autorisation. Toutefois, en 1720, le duc Léopold donna en faveur des planteurs de tabac une ordonnance importante par les avantages qu'elle leur assurait. Plusieurs villes de Lorraine, notamment Neufchâteau, avaient des manufactures de tabacs. Depuis l'avènement de Stanislas, la plantation et la fabrication du tabac furent complétement interdits en Lorraine.

Correspondance :

Lettre à M. Ch. Robert, sur un denier de Mirecourt, par M. Laprevote, avocat à Mirecourt. Renvoi à M. Laurent.

Lettre de M. l'abbé Deblaye, curé d'Imling, qui nous adresse à l'appui de sa candidature : 1° *Une Notice sur les reliques de sainte Menne, vierge touloise au IVe siècle, transférées à Puzieux (Vosges)*; 2° *Œuvre des sépultures des évêques de Toul*. Renvoi à la Commission d'admission.

Observations météorologiques faites à l'école normale de Mirecourt, février 1862.

Lettres ou circulaires de diverses sociétés savantes correspondantes, relatives à des échanges de publications, etc.

La correspondance épuisée, M. le Rapporteur de la Commission d'admission fait un rapport favorable sur la candidature de M. le docteur Millot, de Médonville.

La parole est donnée à M. Defranoux pour la lecture de notes recueillies par M. Schœll sur la marne. La marne calcaire, nous dit d'abord M. Schœll, est une terre composée de carbonate de chaux, d'argile et de sable. Elle contient quelquefois de 60 à 90 p. % de carbonate de chaux; alors elle est blanche ou d'un blanc jaune, se délite à l'air et se trouve assez riche pour qu'on puisse en extraire la chaux. Tantôt elle est d'un gris clair et verdâtre et contient de 20 à 40 p. % de carbonate de chaux; tantôt enfin elle n'en contient que 12 ou 15 p. % et devient verdâtre, violette, bleue, et même noire.

Les marnes qui contiennent de 20 à 40 p. °/₀ de carbonate de chaux sont celles qui constituent l'amendement le plus durable; celles qui en contiennent davantage doivent être employées avec précaution ; les autres doivent être abondamment répandues. Dans tous les cas, la marne calcaire a pour effet de corriger les terres argileuses ou siliceuses. Relativement à l'emploi des marnes, M. Schœll conseille de l'étudier dans le *Calendrier du bon Cultivateur,* de Dombasle. En terminant, M. Schœll rappelle que c'est une grave erreur de croire que la marne peut remplacer le fumier. Elle contribue, il est vrai, puissamment à la fertilité du sol; mais elle ne lui fournit pas tous les principes nutritifs dont les plantes ont besoin. D'un autre côté, certaines plantes, par exemple plusieurs espèces de sauge, le pas-d'âne et les ronces semblent affectionner particulièrement la marne calcaire, et l'on est à peu près certain d'en trouver dans les endroits où ces végétaux croissent.

M. Deblaye donne ensuite lecture de son rapport sur les différentes espèces de pommes de terre qu'il a essayées. Ces espèces, au nombre de 23, ont été cultivées par notre collègue dans les mêmes conditions et avec les mêmes soins exactement que les anciennes, la *Jeuxey* et la *Chardon,* auxquelles elles sont inférieures. A ce sujet M. Deblaye nous fait part de ses observations sur un article publié par M. Joigneaux et intitulé : *Causeries agricoles et horticoles au sujet de la maladie de la pomme de terre.* De ses expériences M. Joigneaux conclut que la maladie ne commence pas toujours par les feuilles; qu'elle n'est point contagieuse; qu'elle est occasionnée par un excès d'humidité et par les brusques variations de température; que les races vigoureuses et rajeunies par le semis ne sont pas ou sont beaucoup moins maltraitées; que les terres neuves ou implantées à de longs intervalles sont beaucoup plus favorables; que les plantations hâtives réussissent mieux; et enfin que la qualité des tubercules de semence serait supérieure si l'on se contentait, au lieu de les arracher en automne, de butter fortement les touffes et

de les laisser ainsi passer l'hiver. Toutes ces remarques du savant journaliste et de l'agronome distingué peuvent être bonnes ailleurs; mais elles sont contraires aux observations faites depuis 25 ans dans notre pays par M. Deblaye. M. Deblaye a eu ses pommes de terre de semis attaquées comme les autres, outre l'inconvénient de n'avoir de replant que la troisième année. Si dans nos Vosges on n'extrait pas les tubercules en automne, nos cultivateurs n'auront point de champ disponible pour le blé. Nos hivers du reste sont trop froids pour que les pommes de terre les passent sur place, les pieds étant même très-fortement buttés. Enfin, dans nos climats, on a vu les pommes de terre gelées dans les premiers jours de mai, ce qui permet de ne les planter qu'en avril, ou tout au plus à la fin de mars. Nos agriculteurs vosgiens feront donc bien, suivant M. Deblaye, de ne pas prendre à la lettre les conseils de M. Joigneaux, sous peine de payer cher leurs essais dans notre climat.

M. Conus lit son rapport sur les ouvrages qui lui ont été renvoyés : la *Bible latine des étudiants,* par M. l'abbé Vuillaume; — *Nancy, ses vœux à Marie,* par M. l'abbé Guillaume; — *Histoire du démembrement du diocèse de Toul,* du même auteur. — La bible de M. Vuillaume, dit M. Conus, se distingue des autres en ce qu'elle contient des notices historiques, des commentaires et des notes très-propres à inspirer aux jeunes lecteurs le goût des livres saints, à éveiller et à développer en eux le sens critique et littéraire sans lequel on ne retire de ses lectures aucun profit. Tout en avouant sa prédilection pour les textes sacrés, M. l'abbé Vuillaume n'est pas étranger à la littérature classique, qui lui est même familière; et chaque fois qu'il y a un rapprochement à faire entre un passage d'auteur profane et un de l'auteur sacré, il ne manque pas de le signaler, en faisant ressortir la supériorité du dernier due à la supériorité même de l'inspiration divine sur l'inspiration humaine. Toutefois comme, au point de vue de l'étude de la langue latine, les auteurs classiques doivent avoir la préférence sur une

traduction latine des auteurs sacrés, M. Conus demande à M. l'abbé Vuillaume pourquoi il a préféré à une traduction française une traduction latine, nécessairement pleine d'hébraïsmes, et donnant peu l'idée de la langue de Cicéron. Il n'y a du reste que des éloges à donner à ce livre dont l'exécution répond à la pensée qui l'a inspiré. — La première brochure de M. l'abbé Guillaume : *Nancy, ses vœux à Marie,* ne renferme que les procès-verbaux des vœux adressés à la Vierge par la municipalité de Nancy au nom des habitants de cette ville. M. Conus en donne une analyse rapide. — La seconde : *Histoire du démembrement du diocèse de Toul,* offre un intérêt historique qu'il ne faut pas méconnaître. Il n'est pas indifférent, en effet, de savoir comment a fini cet évêché, dont le premier titulaire fut saint Mansuy et dont le nom a été si longtemps et si glorieusement attaché à celui des évêchés de Metz et de Verdun. C'est en 1777 et 1778 qu'il fut démembré, et forma les évêchés de Nancy et de Saint-Dié. Les bourgeois de Toul, mécontents, s'en prirent aux évêques et au chapitre qu'ils accusèrent de complaisance coupable envers les ducs de Lorraine et les rois de France, dans l'intérêt d'une étroite et mesquine vanité personnelle. C'est pour justifier les membres du clergé toulois, si indignement attaqués, que M. l'abbé Guillaume s'est mis à consulter les archives de l'évêché et à compulser toutes les pièces relatives à cette affaire, pour faire repasser devant nos yeux toutes les phases de cette lutte dans laquelle ce clergé, au contraire, déploya une longue et inutile résistance. En somme, l'intérêt qui s'y rattache fait lire facilement la brochure de M. l'abbé Guillaume. Mais les Toulois, à qui leur belle cathédrale encore debout rappelle de glorieux souvenirs et une importance ecclésiastique perdue sans retour, se consoleront difficilement, même en lisant ce travail, de n'être plus qu'une simple église paroissiale relevant de l'évêché de Nancy.

Enfin M. Chapellier met sous les yeux de la Société des pieds de vigne qu'il a obtenus et régénérés par un procédé

dont il nous a entretenus déjà l'année dernière. Ces pieds ont des racines magnifiques. M. Chapellier les plantera et nous mettra plus tard au courant des résultats de ses essais par ce nouveau mode de reproduction.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1862,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui nous adresse un exemplaire du *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loire.*

Autre lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui nous annonce que, par arrêté du 4 avril dernier, une allocation de 350 fr. a été attribuée à la Société d'Émulation des Vosges. La Société accueille avec reconnaissance ce témoignage d'intérêt.

Autre lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui nous annonce qu'une médaille en bronze commémorative du concours ouvert, en 1860, entre les Sociétés savantes de l'Empire, a été frappée pour être décernée à celles de ces Sociétés qui se sont fait représenter à la cérémonie du 25 novembre dernier. Une de ces médailles est destinée à la Société d'Émulation des Vosges.

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, qui nous annonce qu'il vient d'accorder à notre Société une subvention de 1,000 fr. pour primes à distribuer. Il en sera donné avis à la Commission d'agriculture.

Lettre de Son Exc. le Ministre des Finances, qui annonce à M. le Préfet qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'autoriser la plantation du tabac dans les Vosges. La Société engage néanmoins M. Chapellier à compléter le travail qu'il a commencé; car il peut se faire que plus tard la demande ait plus de chances de succès.

Lettre de M. Galotte, instituteur public à Malaincourt,

relative à des découvertes d'antiquités à Aulnois. M. Chapellier rappelle qu'il a signalé, depuis longtemps déjà, des pierres antiques à Aulnois, et qu'il en a parlé dans son travail sur Beaufremont.

Lettre de M. le docteur Puton, qui fait hommage, au nom de son frère, d'une brochure intitulée : *Du reboisement de la partie montagneuse des Vosges*.

Différentes sociétés savantes correspondantes nous adressent leurs publications.

M. Terquem, directeur du musée géologique de Metz, nous fait hommage de son travail : *Recherches sur les foraminifères de l'étage moyen et de l'étage inférieur du lias*.

La correspondance épuisée, on procède à l'élection de M. le docteur Millot. Après le dépouillement du scrutin, M. Millot est proclamé membre associé libre.

Au nom de la Commission d'admission, M. Mansuy fait, sur la candidature de M. l'abbé Deblaye, un rapport dont les conclusions sont favorables. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. Defranoux soumet à la Société un travail manuscrit intitulé : *La Sagesse, d'après les livres sapientiaux*.

La parole est donnée à M. Joly, qui nous lit deux pièces de vers. — La première a pour titre : *Sébastopol et Jérusalem*. C'est une ode à Napoléon III. Après avoir peint rapidement et à grands traits Napoléon III tirant l'épée pour arrêter, au nom de la justice, les envahissements de la domination russe ; après avoir dit la lutte que nous avons soutenue, la chute du colosse, la délivrance de la Turquie, le poëte demande à cette Puissance, qui allait succomber et être déchirée en lambeaux par la griffe du lion, le poëte ne lui demande qu'un tombeau.

> C'est le tombeau du Christ ! Qu'il soit la récompense
> De l'immense combat que nous avons livré !
> Le calvaire du monde a fait la délivrance ;
> Le calvaire à son tour veut être délivré !

Que Jérusalem soit une ville française !
Nos pères dès longtemps ont connu ses chemins.
Le joug des fils d'Omar l'humilie et lui pèse ;
Le tombeau de Jésus n'est pas bien dans leurs mains.
C'est à nous qu'il revient ; à nous fils de la France,
Fils des preux que guida Godefroy de Bouillon !
Nos droits, nous les puisons dans la même vaillance,
Et, près du grand sépulcre, il faut Napoléon !

L'autre est une pièce légère, écrite à la suite d'une partie de piquet qui avait donné lieu à une contestation badine. Tous les membres présents écoutent la lecture de ces deux morceaux avec une vive attention et félicitent M. Joly de son talent.

A la demande de M. Defranoux, M. Joly lit aussi une petite pièce de vers qui a été écrite et adressée par Mme Geneviève Bourgeois et qui a pour titre : *l'Hirondelle.*

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre où M. Schœll rend compte des expériences qu'il a faites l'année dernière sur le guano humifère. Les résultats de M. Schœll conduisent aux mêmes conclusions que ceux de nos autres collègues : l'effet du guano a été prompt et remarquable, mais aussi de courte durée. Est-ce la faute du guano, ou bien celle de la sécheresse exceptionnelle de 1861 ? c'est ce que les expériences que se proposent encore de faire cette année nos collègues démontreront. Au rapport de M. Schœll est jointe une copie d'une lettre adressée par M. Pernot sur le même sujet. Par le guano M. Pernot a obtenu, à la Petite-Failloux, une bonne moyenne récolte sur des terres où, sans lui, il est certain de n'en avoir eu qu'une mauvaise. Tous les membres qui ont essayé le guano ayant fait leur rapport, un résumé de toutes ces observations sera adressé à M. Lillo, en même temps que les remercîments de la Société.

M. Defranoux annonce la découverte de trois autres espèces de marnes, deux à Dogneville et une près du séminaire de Châtel. Elles paraissent très-riches en calcaire à notre collègue,

qui en dépose des échantillons sur le bureau. M. Defranoux présente aussi un os fossile découvert au Saut-le-Cerf.

SÉANCE DU 15 MAI 1862,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de notre collègue, M. Mandelert, qui nous adresse : 1° des échantillons intéressants du calcaire bernois; — 2° le 20e numéro de la *Gazette jurassienne* contenant un article sur l'emplacement du champ de bataille de César et d'Arioviste. Remercîments et dépôt du calcaire au musée.

Lettre de M. Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Colmar, qui nous soumet un travail : *Constitution physique du globe terrestre et géogénie.* Renvoi à M. le docteur Mougeot.

Lettre de M. Vergnaud-Romagnési accompagnée d'une note sur un émail attribué à Barthélemy Vergnaud, émailleur distingué de Limoges. A la suite de la note est une photographie de cet émail.

Lettre de M. Finance, qui nous adresse 25 exemplaires de sa *Notice sur le cubage des bois.* Ces exemplaires seront distribués aux lauréats de notre prochain concours.

Lettre de M. Defranoux, au sujet des diverses espèces d'engrais dont il essaie la fabrication. Ces engrais reviennent à 10 fr. le mètre cube, tandis que le guano humifère coûte 170 fr., et que le fumier ordinaire, qui est deux fois moins puissant, coûte 8 fr. M. Deblaye est chargé de faire des essais comparés.

Mémoire d'apiculture de M. Grandgeorges, hommage de l'auteur.

Monsieur Lesage, ou *Entretien d'un Instituteur à ses élèves sur les animaux utiles*, par M. Bourguin, secrétaire général de la Société protectrice des animaux.

M. Defranoux soumet à la Société deux ouvrages : 1° *Le Petit Labruyère;* — 2° *Le Petit livre du devoir.*

La correspondance épuisée, M. Mansuy fait, au nom de la Commission d'admission, un rapport favorable sur les candidats présentés à la dernière séance : MM. Merlin, l'abbé Bégel, de Rebecque, Bertherand, Léon Bourgeois et frère Ogérien.

On procède ensuite au vote pour l'élection de M. l'abbé Deblaye. Après le dépouillement du scrutin, M. l'abbé Deblaye, curé d'Imling, est proclamé membre correspondant.

M. Maud'heux père donne lecture de quelques pages qu'il a écrites sur l'École orientaliste de Nancy, à propos de la *Méthode pour étudier la langue sanscrite* composée par MM. Burnouf et Leupol. Ce travail a été reproduit dans le cahier précédent de nos *Annales*.

M. Chapellier lit son rapport sur la *Géographie* de M. Gley, et, après avoir donné l'analyse de ce livre, demande que la Société prononce le renvoi à la Commission du concours littéraire. Cette proposition est adoptée, et la Commission rendra compte de l'ouvrage.

Enfin M. Defranoux lit son rapport sur le livre de M. Bourguin, secrétaire de la Société protectrice des animaux. Cet ouvrage a pour but de rendre les enfants humains et compatissants; il attire les lecteurs par le charme avec lequel les leçons viennent à la suite de faits, de promenades, de circonstances d'où elles sortent souvent toutes seules et par une déduction spontanée. Point de monotonie, point de fatigue, point d'ennui à lire ces pages ; tout intéresse et tout attache, comme ce digne instituteur, M. Lesage, intéressait et attachait les élèves par une remarque faite à propos, qui se gravait pour longtemps dans la mémoire. M. Defranoux appuie son appréciation de deux citations dont la Société écoute attentivement la lecture.

SÉANCE DU 19 JUIN 1862,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

M. Defranoux, pour compléter ce qu'il a dit à la dernière séance du livre de M. Bourguin, ajoute que M. Chapellier

n'a eu qu'à s'applaudir des exemples qu'il lui a fournis pour ses élèves.

M. le Président fait passer sous les yeux des membres présents la médaille commémorative du concours des sociétés savantes, donnée par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Correspondance :

Lettre de M. l'Inspecteur d'Académie accompagnant une circulaire de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui nous adresse les numéros parus de la *Revue des Sociétés savantes*, partie des sciences, et qui nous annonce que nous recevrons régulièrement chaque semaine une feuille de cette Revue.

Lettre de M. Mansuy, vétérinaire à Remiremont, qui nous annonce l'envoi du n° de l'*Écho des Vosges* où il rend compte de l'exposition bovine au Concours régional de Nancy. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Defranoux, qui annonce que la Société protectrice des animaux vient de lui décerner une médaille en vermeil pour ses publications.

Autre lettre de M. Defranoux, relative aux marnes et aux engrais factices. M. Defranoux nous apprend que de Nossoncourt à Saint-Maurice et de Saint-Maurice à Châtel règne un banc de marne pulvérulente, qui a de 2 à 10 mètres de puissance, et que sur le territoire de Dogneville il y a aussi un banc de marne pulvérulente. A cette lettre est jointe une note sur l'emploi et l'utilité des marnes. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de notre collègue, M. Vergnaud-Romagnési, qui nous adresse : — 1° Une gravure contrecollée de Garnery père ; — 2° Une lithographie du cabinet de Jeanne d'Arc à Orléans ; — 3° Des fac-simile par un procédé particulier des médailles connues relatives à Jeanne d'Arc ; — 4° Un mémoire sur la bannière dite de Jeanne d'Arc ; — 5° Un document inédit sur Dunois.

Ouvrages dont il est fait hommage à la Société :

Inauguration de la galerie des Cerfs, au palais ducal de Nancy, le 20 mai 1862, par M. Lepage, président de la Société d'archéologie Lorraine.

Académie de Stanislas, *Réponse du Président*, M. Guerrier de Dumast, *aux trois récipiendaires,* dans la séance de 1862.

La salle des Cerfs et tout ce qu'elle a vu, vers prononcés par le Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, le 20 mai 1862, lors de l'inauguration du lieu comme galerie principale du musée lorrain.

Kreutznach, ses eaux minérales bromo-iodurées et ses eaux-mères, par le docteur Prieger, traduit de l'allemand par le docteur Meder.

Thèse de M. Resal pour le doctorat en médecine.

Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Bâle.

La correspondance épuisée, MM. Lebrunt, Defranoux et Gley font, sur les trois candidats présentés à la dernière séance, MM. Finance, Terquem et Campaux, un rapport dont les conclusions sont favorables.

On passe ensuite aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Merlin, commis de l'inspection académique des Vosges, est proclamé membre titulaire; MM. de Rebecque, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny; le docteur Bertherand, secrétaire de la même société; l'abbé Bégel, supérieur du couvent de Dommartin (Meurthe); Léon Bourgeois, professeur à l'école industrielle de Mulhouse; Frère Ogérien, directeur des écoles primaires publiques à Lons-le-Saunier, sont proclamés membres correspondants.

M. le Président fait part d'une lettre de M. Thomas, de Thuilières, qui nous annonce que, de concert avec M. Renault, il est allé explorer les buttes du bois de Sauville. Mais ces fouilles n'ont pas été couronnées de succès. Quelques ossements et quelques fragments de poterie rouge, voilà tout ce qu'on y a trouvé. M. Thomas nous dit aussi que bientôt il fera achever les fouilles commencées à Vittel. A propos de ces

explorations, M. le Président nous en signale d'autres à entreprendre sur le territoire de Domèvre. Nos collègues, MM. Colnenne et Adam, veulent bien se charger d'y assister et de les diriger.

M. le Président soumet à l'approbation de la Société une demande adressée à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Sous le rapport des récompenses à décerner aux diverses races d'animaux, le programme des Concours régionaux laisse à désirer, surtout en ce qui concerne les races qui ne sont ni classées, ni reconnues, ni caractérisées d'une façon régulière. Il arrive alors, comme au dernier Concours de Nancy, que les exposants attribuent leurs animaux, sur la seule donnée du lieu de leur naissance, à telle ou telle race locale qui leur est cependant étrangère, et enlèvent ainsi à cette race les prix qui auraient dû lui être réservés. Déjà M. le Préfet a saisi l'occasion du Concours régional de Nancy pour demander l'inscription sur les programmes de la *petite race vosgienne*, qui ne pouvait se présenter, ayant à concourir sous le même nom avec des animaux de forte taille, de taille presque égale à celle des Durham. La demande de M. Maud'heux a pour but, d'une manière générale, d'obtenir l'introduction dans les catalogues d'une catégorie spéciale en faveur des races diverses entretenues dans le département où siége le Concours. Ces races seraient préalablement déterminées et caractérisées au moyen d'une enquête faite par les Comices et les Sociétés d'agriculture. La Société approuve cette demande.

M. Lapicque lit son rapport sur le Concours régional, et spécialement sur les animaux domestiques exposés. Il donne d'abord une énumération des différentes catégories formant un total de 450 animaux de l'espèce bovine. Sur ces 450 individus, 15 seulement appartenaient aux Vosges, et dans ces 15 sujets on trouvait 9 races différentes. Pourquoi, dit le rapporteur, tant de variétés de races venues de loin et achetées à grands frais souvent dans le but unique de concourir? Les Concours ont été établis pour donner un nouvel essor à l'agriculture,

et non pas pour être l'occasion d'innovations plus coûteuses qu'utiles. Notre race vosgienne, par exemple, est agile, nerveuse, forte, sobre, excellente pour le travail, facile à l'engrais, bonne laitière, et donne une viande de boucherie excellente; mais elle représente mal dans un concours, où des races de plus forte taille et plus apparentes la primeront toujours. Qu'arrive-t-il alors? On cherche à introduire d'autres races, la race suisse, par exemple. Mais c'est le climat et non l'homme qui fait la race. On a alors des bêtes plus belles, il est vrai, mais un rendement de lait médiocre pour la quantité de nourriture absorbée, et de plus une viande de boucherie creuse et peu estimée. On cherche encore à introduire d'autres races par le croisement; mais rarement on s'inquiète si les produits trouveront une nourriture suffisante pour se développer, et l'on retombe dans les mêmes inconvénients. Le but du Concours a-t-il été atteint? Des sujets plus apparents qu'utiles sont primés, et ce n'est pas toujours un bon exemple. Est-ce à dire qu'il faille proscrire toute tentative d'acclimatation et d'amélioration des races? Telle n'est pas la conclusion qu'on doit tirer, mais que les races locales ne soient pas oubliées dans les Concours, et les essais d'amélioration, sans porter alors à grands frais sur des races toutes différentes de celles du pays, pourront devenir plus intelligents et plus utiles.

M. Colin lit son rapport sur les machines exposées aussi au dernier Concours régional de Nancy. Cette partie du concours a été faible, et même de beaucoup au-dessous du programme, car, sur 218 prix proposés, 50 seulement ont pu être décernés. M. Colin nous donne quelques détails sur les machines les plus intéressantes : charrues, herses, faucheuses, moissonneuses, machines à battre, hache-paille, concasseurs, etc., qu'il a observées ou vues fonctionner. L'exposition des machines de la région, bien que peu satisfaisante, aurait encore laissé beaucoup plus à désirer sans la collection de MM. Heylant et Sitter, de Colmar, et surtout sans celle de l'ancienne fabrique de Roville, transférée à Nancy, et dirigée aujourd'hui par le

petit-fils de Mathieu de Dombasle, aidé d'un homme actif et intelligent. Heureusement, dit M. Colin, que M. Noël était là pour soutenir la réputation de la région. Son exhibition est venue une fois de plus mettre en relief le génie du fondateur de la maison. Simplicité et solidité, telles sont les qualités essentielles, rigoureuses même d'une bonne machine agricole. Toutes celles que Mathieu de Dombasle nous a léguées sont des modèles dans le genre, et peuvent encore lutter avec avantage contre tous ces instruments soi-disant perfectionnés, produits par nos constructeurs modernes.

La parole est donnée à M. de Clérambault pour la lecture de son rapport sur le travail de M. Terquem : *Recherches sur les foraminifères du lias*. Les premiers fossiles qu'on a étudiés dans les terrains sédimentaires sont ceux que leur grosseur permettait d'observer facilement. Mais un examen plus attentif y fit découvrir d'autres animaux plus petits, tels que les infusoires et les foraminifères. Ces derniers même composent presque en totalité le calcaire grossier employé à Paris pour les constructions. M. Terquem, après s'être occcupé de cette étude pendant plusieurs années, rendit compte de ses intéressantes découvertes dans deux mémoires publiés, l'un en 1858, l'autre en 1862. Dans ce dernier travail, M. Terquem, après avoir décrit et classé avec soin les foraminifères, après les avoir fait dessiner considérablement grossis sur des planches très-bien faites, donne l'indication des gisements où on les trouve, de manière à permettre aux géologues d'effectuer eux-mêmes des recherches, sans perdre un temps précieux en tâtonnements. Nous ne pouvons, dit M. de Clérambault, qu'adresser des félicitations à M. Terquem. Son ouvrage est rempli de faits intéressants et d'observations nouvelles. En recherchant et en déterminant avec soin les foraminifères du lias, il a comblé une lacune dans la paléontologie. C'est un service réel rendu à la science, devant laquelle il n'y a pas de petites découvertes, et qui sait tirer parti, pour la solution d'importants problèmes, des travaux les plus modestes en apparence.

M. Lapicque lit son analyse du travail de M. Évon : *De l'engraissement du gros bétail et de quelques autres espèces domestiques.* M. Évon était l'homme que ses connaissances théoriques et pratiques mettaient à même de traiter cette question. M. Évon, cultivateur lui-même, a été professeur à l'Institut agricole de Roville, où il occupait la chaire d'agronomie sous l'illustre Mathieu de Dombasle; il a reçu le diplôme de vétérinaire à l'école d'Alfort, où il était condisciple des deux directeurs actuels des écoles d'Alfort et de Lyon; il a fourni à plusieurs journaux agricoles des articles des plus intéressants. L'ouvrage de M. Évon se divise en cinq parties : — 1° De l'engraissement du gros bétail; — 2° De l'engraissement des veaux; — 3° De l'engraissement des porcs; — 4° De l'engraissement des bêtes à laine; — 5° De l'engraissement de la volaille. Dans chacun de ces chapitres, M. Évon indique les meilleurs procédés d'engraissement, les précautions à prendre dans le choix des sujets, les moyens de se rendre compte de la marche et des progrès de l'engraissement, les mauvaises pratiques qu'une routine aveugle et ignorante a fait prévaloir, le rendement des différentes bêtes à l'engrais, etc. — En résumé, conclut M. Lapicque, je dirai que cet ouvrage est un de ceux qui me rappellent les enseignements que j'ai reçus à l'école de Lyon, et que, tout en intéressant le lecteur, il l'instruit. Il est écrit d'une manière claire et n'est pas surchargé de ces mots techniques qui rendent le plus souvent beaucoup de livres de ce genre incompréhensibles pour les habitants des campagnes. Aussi, à mon avis, est-ce un de ceux qu'on doit chercher le plus à propager et à recommander.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport que M. le docteur Mougeot a bien voulu faire sur un travail qui nous a été adressé par M. Bourlot : *Constitution physique du globe terrestre et géogénie.* Le travail de M. Bourlot se divise en deux parties. La première n'est, en quelque sorte, que le développement de ce théorème : le sphéroïde terrestre se compose d'une masse intérieure liquide et à haute température, qu'en-

veloppe une couche solide dont l'épaisseur et la densité sont respectivement des fractions assez petites du rayon moyen et de la densité moyenne de la terre. Ce fait est généralement admis aujourd'hui. Dans la seconde, M. Bourlot entre d'abord dans des généralités géogéniques, et déroule les phases par lesquelles la terre a dû passer pour arriver à l'état où l'homme l'a trouvée à son apparition. Il nous expose le mode de formation de la première enveloppe cristalline et des dépôts de sédiment qui l'ont suivie; il en trace un tableau plein d'intérêt, mais dont l'imagination colore nécessairement bien des points. M. Bourlot divise la formation des terrains en quatre périodes : Dans la première on ne trouve que des cryptogames vasculaires et des monocotylédones; la deuxième est caractérisé par l'apparition des phanérogames gymnospermes et manque totalement de dicotylédones; dans la troisième, la prédominance appartient aux cycadées; enfin dans la quatrième apparaissent les végétaux dicotylédones. Cette division paraît à M. le docteur Mougeot trop exclusive, et n'est pas complétement d'accord avec certaines découvertes modernes que l'honorable rapporteur nous indique. C'est aussi une erreur de M. Bourlot de présenter le grès rouge comme ne contenant aucun débris végétal. M. Mougeot, au contraire, a lu au congrès scientifique de Nancy une notice où il établit que le grès rouge contient une flore assez riche. A part ces critiques, qui ne s'adressent pas à l'ensemble du mémoire de M. Bourlot, nous n'avons, dit notre collègue, que des félicitations à lui adresser pour cette nouvelle œuvre. Esprit clair, méthodique, résumant parfaitement l'ensemble des faits, M. Bourlot met la science à la portée des intelligences qui débutent dans l'étude si complexe de la géologie, et son style facile et sobre convient à merveille à ce genre d'ouvrage.

Enfin M. Joly nous lit une pièce de vers intitulée : *Mébrouk*. C'est la traduction d'un morceau de poésie arabe.

Des plus nobles coursiers Mébrouk est le héros,
Bleu comme le pigeon sous l'ombre,

Il fait ondoyer en longs flots
De ses crins noirs la forêt sombre.
Il peut la soif, la faim, devance le coup d'œil;
Vrai buveur d'air et superbe d'orgueil,
Le jour où les fusils se touchent pleins de poudre,
Il arrive comme la foudre,
Et son aspect noircit le cœur des ennemis.
Mébrouk est l'honneur du pays.

D'après le poëte, l'heureux possesseur de Mébrouk avait refusé ce coursier pour époux aux cavales de son oncle. Il voulait le conserver

.... franchissant les prairies,
Fier et plein de santé,
Léger comme le vent par sa course insulté.

Et l'oncle furieux :

Tu m'as jauni la face aux yeux de mes enfants!
Même lieu ne peut plus nous voir en même temps,
La terre est vaste, adieu!.....

Mais Mébrouk regrette les cavales; son maître seul avec lui dans le désert ne tarde pas à regretter aussi sa tribu, ses compagnons de guerre.

Où sont-ils maintenant ces hommes si chéris,
Possesseurs des nobles cavales?
Sur quel sol se posent leurs pas?

Le pauvre et l'orphelin sont reçus dans leurs tentes, et lui, le fils de la tribu, il faut qu'il les fuie. Enfin, après un an d'ennui et d'attente pendant lequel l'arabe n'a vu que les vestiges douteux des campements de ses frères, son orgueil commence à fléchir. Mais il voudrait encore un prétexte pour rentrer.

O mon pigeon chéri, volez sous les nuages!
Allez à mes amis, donnez-leur ces messages;

Puis vite retournez, venez me déclarer
S'ils ont des jours sereins ou s'ils ont des orages,
Ceux qui me font tant soupirer.
Vous verrez Chérifa!....

A ce nom de sa sœur l'arabe n'y tient plus. Partons, dit-il:

Je vais trouver mon oncle; il est juste, il est bon;
Il ouvrira ses bras à l'enfant de son frère,
Et sa bouche bientôt dira le mot pardon!

Enfin, retirant le refus qui l'exila pendant un an :

Je marîrai Mébrouk aux superbes cavales,
Et ses fils quelque jour de sa vertu dotés,
Par leurs cavaliers enchantés
Seront nommés les fils des juments sans rivales.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1862,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. le docteur Faudel, secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar, qui demande entre cette société et la nôtre un échange mutuel de publications. M. le docteur Faudel nous offre aussi de nous envoyer pour notre musée une série des roches volcaniques du Kaisersthul. Ces propositions sont acceptées.

Lettre de M. Léon Bourgeois, qui nous adresse un recueil de pièces de poésie composées par Mme Bourgeois.

Lettre de notre collègue, M. Mandelert, de Bellelay, en réponse à celle que M. le Président lui avait écrite en lui adressant sa *Notice sur les mares*. M. Quiquerez, membre de la Société Jurassienne d'Émulation, n'a rien pu trouver concernant les mares dans la partie suisse du Jura, probablement parce que, des sources existant partout, il était inutile de creuser des réservoirs. M. Mandelert n'a pas non

plus rencontré de mares dans les environs de Bellelay. Mais il a trouvé dans des exploitations de tourbe, à une assez grande profondeur, des fers à cheval qui, d'après M. Quiquerez, appartiennent à la plus ancienne forme qu'il connaisse. M. Mandelert nous promet de nous envoyer un de ces fers.

Lettre de M. Renault, de Bulgnéville, au sujet des dernières fouilles qu'il a fait entreprendre. Ces fouilles ont porté d'abord sur des tombelles de Sauville. Les recherches n'ont pas été productives. On a trouvé seulement un énorme grain de collier en terre cuite, un fragment d'épée ou de couteau et deux petits morceaux d'une sorte d'étoffe de couleur bleue. M. Renault nous donne ensuite quelques détails sur ses explorations dans les bois de M. le comte de Ludres, à deux kilomètres de Bulgnéville. Là, sur un sol siliceux, dans un espace de 25 à 28 hectares, se trouvent une trentaine de buttes, et à côté des enfoncements en forme de cuvettes d'à peu près même dimension. Deux de ces buttes ayant été fouillées, M. Renault constata que c'étaient seulement des amas de terre provenant des enfoncements voisins qui, seuls alors, avaient une destination, et que les fouilles devaient être dirigées vers ces creux. Deux furent explorés. On y trouva d'énormes tas de cendres, et au fond du trou on découvrit cinq ou six souches pourries qui ont dû être destinées sans doute à alimenter le feu. A côté de ces souches on recueillit des fragments d'une poterie en terre d'un rouge vif, très-différente de celle des vases trouvés dans les tombelles. M. Renault nous fera prochainement parvenir ces fragments. M. Maud'heux regarde ces excavations comme ayant servi à la fabrication du salin. M. Renault a accueilli cette interprétation comme probable, et donne même dans une seconde lettre un certain nombre de raisons qui confirment cette hypothèse.

Lettre de M. Defranoux, qui nous donne le tableau indicatif des marnes qu'il a découvertes et dont il a constaté la présence dans l'arrondissement d'Épinal. Ce tableau donne le gîte de la marne, sa couleur lorsqu'elle est sèche et ensuite

lorsqu'elle a été traitée par l'acide chlorhydrique, et la quantité de carbonate de chaux qu'elle contient. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Vergnaud-Romagnési, qui nous adresse une épreuve de la gravure contrecollée de Garnery; une épreuve de deux gravures sur zinc représentant, la première, une ancienne statue mutilée de Jeanne d'Arc à Domremy, et la seconde, le puceau. Notre collègue met ces gravures à notre disposition pour faire tirer des planches qu'on joindrait à son travail sur Jeanne d'Arc publié dans notre volume de cette année.

Ouvrages offerts à la Société : *Mémoire sur le coefficient de contraction de la veine liquide*, par M. d'Estocquois; *Notes sur les tremblements de terre en 1858 et en 1859*, par M. Perrey.

La correspondance épuisée, on procède aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Finance, professeur au collége de Saint-Dié, est nommé membre associé libre; M. Terquem, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz, et M. Campaux, docteur ès lettres, inspecteur d'Académie à Colmar, sont proclamés membres correspondants.

Au nom de la Commission d'admission, M. Gley fait un rapport favorable sur la candidature de M. le docteur Resal et de M. Humbert.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu l'envoi annoncé depuis longtemps par notre collègue, M. l'abbé Mougel, curé de Duvivier (Algérie). La caisse contient une lampe carthaginoise qui s'est brisée en route, et que M. Laurent pourra restaurer avec les débris; différents fossiles qui sont renvoyés à M. de Clérambault; quelques médailles romaines; deux peaux, l'une d'un rat, l'autre d'un chat-tigre.

La parole est donnée à M. Deblaye pour son rapport sur l'analyse du *Traité d'agriculture* d'Olivier de Serres, par M. Defranoux. Olivier de Serres vivait il y a trois siècles environ. Il a composé un traité d'agriculture qui a été publié

pour la première fois en 1600, et qui arriva à la 19e ou 20e édition. Ce livre est trop volumineux et trop cher pour que ceux qui ont le plus d'intérêt à le connaître puissent le lire; c'est un ouvrage de longue haleine, et naturellement le cultivateur a peur des gros livres; enfin il est écrit dans un français qui n'est plus celui d'aujourd'hui. Était-ce une raison pour laisser perdre les excellentes choses qu'il contient? Telle n'a pas été la pensée de M. Defranoux. Il a été persuadé, au contraire, qu'il ferait une œuvre utile en en publiant une analyse aussi complète, mais pourtant aussi courte que possible, de manière à avoir une brochure à la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses. Et M. Defranoux s'est mis à l'œuvre, et M. Deblaye le félicite d'avoir reproduit tout ce qu'il y a de bon, d'utile, et quelquefois d'original dans le texte même d'Olivier de Serres.

M. Seigneret donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Defranoux : *Le Petit livre du devoir, ou école de morale et de savoir-vivre des fils de l'ouvrier, soit de la terre, soit du marteau.* Le petit livre du devoir est divisé en 71 chapitres. Chacun d'eux comprend une série de sentences ou d'apophtegmes qui sont autant de traits destinés à graver dans l'esprit et le cœur du lecteur ses devoirs envers Dieu, envers sa patrie, envers sa famille, envers ses semblables, envers lui-même. La base de la morale de M. Defranoux, c'est la morale évangélique. Bien que, en écrivant ces préceptes, il n'ait eu en vue que les fils des ouvriers, par la nature et l'importance de son sujet son cadre s'est élargi, et il se trouve que le livre convient aux hommes de tous les âges et de toutes les conditions. M. Defranoux a adopté une forme qui n'est pas sans danger, la forme sentencieuse, qui pose et affirme avec autorité tout ce qui est énoncé. Les pensées, les maximes se suivent sans transition apparente ni même possible. Aussi ce livre est-il, comme tous ceux de cette nature, le livre du penseur, de l'homme réfléchi, et ne permet pas une lecture de longue haleine, parce qu'on est forcé à chaque instant de se replier sur soi-même et d'arrêter son attention

sur les objets que présente incessamment l'auteur. M. Defranoux a écrit sans prétention littéraire, et en s'aidant des préceptes des sages de tous les temps. Sa seule ambition a été de faire le bien, et à ce titre il a droit aux remercîments de la Société d'Émulation.

Enfin M. Defranoux dépose sur le bureau un rapport sur la culture du topinambour à la ferme-école de Lahayevaux. Ce rapport n'est rien autre chose qu'une nomenclature rapide des principales propriétés de cette plante. La culture en est plus facile et plus économique que celle de la pomme de terre; le rendement est plus considérable, à peu près le double. Elle réussit dans les sols peu riches et peu fertiles; elle exige très-peu d'engrais et n'épuise pas la terre d'une manière sensible; elle peut être d'une très-grande ressource par sa tige même dans l'alimentation du bétail; sa richesse en alcool permet aussi de la livrer à la distillation. Cette plante n'a qu'un seul inconvénient, c'est d'être difficile à extraire de la terre. Mais à cause de tous les autres avantages qu'elle présente, M. Lequin est décidé à en étendre de plus en plus la culture aux dépens de celle de la betterave.

SÉANCE DU 21 AOUT 1862,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

La correspondance se compose de lettres de remercîments adressées par nos nouveaux collègues et de lettres de diverses sociétés savantes, relativement à l'échange mutuel des publications.

Ouvrages dont il est fait hommage à la Société : *Catéchisme agricole,* 2e édition, par M. Coussin, ancien instituteur, professeur d'agriculture. — *De la protection des manufactures et des limites qu'on doit assigner à cette protection,* discours prononcé dans une assemblée d'économistes par M. du Mesnil-Marigny. — *La Source des yeux aux bains d'Hercule,* en Hongrie, par M. le docteur Caillat, médecin

inspecteur des eaux et de l'établissement de Contrexéville. — *La Forêt-Noire et ses sources minérales*, par M. le docteur Robert, rédacteur en chef de la *Revue d'hydrologie médicale*. — *De l'avenir des établissements d'eaux minérales dans les Vosges*, par M. le docteur Bailly.

La correspondance épuisée, M. Gley, au nom de la Commission d'admission, fait sur la candidature de M. Gasquin, un rapport dont les conclusions sont favorables.

On procède ensuite aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. le docteur Resal fils, de Dompaire, et M. Humbert, imprimeur-libraire à Mirecourt, sont nommés membres associés libres.

La parole est donnée à M. Deblaye pour le rapport de la Commission d'agriculture sur les pièces qui lui avaient été renvoyées : plusieurs numéros de l'*Écho des Vosges* et différentes notes de M. Defranoux. La Commission a lu avec le plus grand intérêt les articles agricoles publiés par le journal de Remiremont, et constate tout le bien que le Comice pourra faire dans l'arrondissement par cette publication. — Dans deux premières notes, M. Defranoux donne la composition et le gîte de différentes marnes de nos environs. Dans une troisième, notre collègue indique comment on pourrait, près d'Épinal, fabriquer de riches composts avec les diverses matières qu'on laisse ordinairement perdre. Plusieurs membres prennent la parole à ce sujet et font ressortir le profit qu'il y aurait à prendre des mesures pour recueillir toutes ces substances fertilisantes. M. le Président donne à la Société l'assurance que l'administration municipale prêtera son concours le plus efficace pour la réussite d'une entreprise qu'elle appelle de tous ses vœux.

M. Defranoux communique une autre note qu'il a rédigée. C'est un appel adressé aux instituteurs pour attirer leur attention vers un résultat utile. Puisse l'insouciance et la routine écouter la voix de notre collègue, au gré de qui le progrès est trop lent. Que l'instituteur ne reste pas étranger à la science agricole, qu'il soit même, avec le pasteur, le

promoteur de tout ce qu'il y a de bien : son influence et son bien-être n'auront qu'à y gagner. Qu'il s'occupe par exemple des engrais. Avec des matières fécales, des pailles de rebut, des substances végétales de toute sorte, de la terre même, de la tourbe, de la marne, de la chaux, de l'argile, du sable, suivant le sol, il peut décupler la masse des engrais, et il est inutile de répéter les avantages qui résulteraient de cette heureuse innovation. Ces idées ne sont pas des utopies; elles ont été appliquées déjà par M. Bion, instituteur à Courlans (Jura), qui n'a qu'à se féliciter de son succès. Ce que M. Bion a fait, chaque instituteur peut le faire, et, tout en se procurant à lui-même un supplément de ressources, il ouvrira une bonne voie que tous bientôt suivront à l'envi.

M. Charton lit son rapport sur le *Petit Labruyère*, de M. Defranoux. Tout le monde connaît les *Caractères* de Labruyère, qui forment une longue série de tableaux où sont reproduits de main de maître les travers, les défauts, les ridicules, les qualités bonnes ou mauvaises du XVIIe siècle. C'est ce livre que M. Defranoux n'a pas craint de réduire de beaucoup pour le mettre à la portée de tous, toujours dans le but d'instruire, d'éclairer et de moraliser le peuple qui n'a pas le temps de lire Labruyère tout entier. M. le rapporteur félicite M. Defranoux de ce travail et demande pour lui le patronage de la Société d'Émulation.

A la suite de ce rapport M. Charton nous lit aussi des extraits d'un travail qu'il prépare : *Les anciennes guerres de Lorraine dans les Vosges*. Les passages choisis par M. Charton pour cette lecture sont, dans le livre I, un chapitre intitulé : *Caractère belliqueux des Lorrains*, et dans le livre III : *les Bourguignons battus à Epinal ; Guerre entre les Villes de Vaudémont, Châtel et Bayon ; le duc René II à Epinal.* Dans le premier, M. Charton se plaît à constater, l'histoire en main, que depuis Jules César, la Lorraine est la terre classique de la bravoure. La plus belle personnification du reste de ce patriotisme belliqueux n'est-elle pas Jeanne d'Arc, qui est lorraine? — Dans le second, l'auteur raconte comment les

Bourguignons venus aux portes d'Epinal qui leur furent fermées, parce que les vivres y étaient rares et chers, persistèrent à camper dans les faubourgs malgré les conseils contraires qui leur avaient été donnés ; comment ils furent surpris et battus par le capitaine Harnexaire qui avait à la hâte rassemblé 1500 gentilshommes ; comment les gens de Vaudémont, enhardis par le premier succès qu'ils avaient obtenu en chassant la garnison bourguignonne de Mirecourt, avaient porté leurs armes contre Châtel et Bayon ; comment enfin les habitants d'Epinal, dont la détresse augmentait avec la disette, envoyèrent demander au duc René, alors à Strasbourg, de vouloir bien venir avec quelques troupes débarrasser la ville de l'occupation bourguignonne. René se rendit à ce désir. Il fut reçu à Epinal où on lui présenta les clefs de la ville, et le départ des Bourguignons fit presque immédiatement reparaître l'abondance, et descendre au plus bas prix les vivres qui avaient été si chers.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1862,

sous la présidence de M. Berher, vice-président.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, annonçant qu'il a été pris note de la demande adressée par notre Président pour introduire dans les programmes des Concours régionaux des catégories spéciales en faveur des races diverses entretenues dans le département où siége le Concours.

Lettre de M. Lahache, juge de paix à Xertigny, qui nous adresse un tableau de l'état civil de la population du canton de Bruyères, par périodes décennales, de 1831 à 1860.

Lettre de M. Terquem, directeur du musée géologique de Metz, qui remercie M. Defranoux de la collection de pierres qu'il lui a envoyée. M. Terquem a été heureux des découvertes qu'il a faites dans ces échantillons de roches du Jura. Il y

a trouvé, en effet, environ dix espèces nouvelles de fossiles, pour lesquelles il lui faudra probablement créer deux genres nouveaux.

M. Defranoux présente : 1° de la part de M. Jacquemin, deux échantillons d'un très-beau blé anglais de semence ; — 2° de la part de M. Lequin, d'autres échantillons de blé en épis coupé à différentes époques ; — 3° de la part de M. Roby, des pommes de terre d'un très-gros volume. Le tout est renvoyé à la Commission d'agriculture.

Ouvrages dont il est fait hommage à la Société :

Belfort et le comte de la Suze, épisode de la Fronde, par notre collègue, M. Bardy.

Notices pomologiques, par M. Jules de Liron d'Airolles.

L'Égide du monde agricole, par M. Ducrotoy.

Les Économistes appréciés, ou nécessité de la protection, par M. Protin.

Observations météorologiques faites à l'école normale de Mirecourt.

Bulletin de l'industrie.

Revue d'hydrologie médicale.

La correspondance épuisée, on procède à l'élection de M. Gasquin. Après le dépouillement du scrutin, M. Gasquin, Inspecteur de l'Instruction primaire pour les arrondissements d'Épinal et de Remiremont, est proclamé membre titulaire.

Au nom de la Commission d'admission, M. Mansuy fait, sur les candidatures de MM. Abert, Bader et Caillat, un rapport dont les conclusions sont favorables.

M. le docteur Mansuy donne ensuite lecture du rapport fait par la Commission chargée d'examiner la découverte de notre collègue, M. le docteur Chevreuse, de Charmes. M. Chevreuse nous a adressé l'année dernière une certaine quantité d'une conferve recueillie et préparée par lui, avec prière de faire étudier par une commission les propriétés médicinales de cette plante, destinée surtout, selon lui, à remplacer avantageusement la charpie. Des essais ont été faits, et les membres de la commission ont constaté les

résultats suivants : la conferve absorbe, mieux peut-être que la charpie usuelle, les liquides secrétés à la surface des plaies, et peut même en les absorbant tomber en déliquescence. Mais plusieurs inconvénients se trouvent à côté de cet avantage. La conferve se tasse promptement et perd son élasticité et sa souplesse; elle salit le linge; elle exhale une mauvaise odeur que les malades supportent difficilement; appliquée sèche sur les plaies, elle s'y colle, et ne peut être enlevée sans déchirer une partie des tissus cicatrisés qu'elle doit produire; appliquée humide elle y adhère aussi fortement; enfin les toiles et les mèches de pansement n'ont pas assez de consistance. Cette plante peut toutefois être d'une grande ressource dans le cas où la charpie manquerait. La Commission termine en demandant que des remercîments soient adressés à M. Chevreuse pour l'activité avec laquelle il se dévoue au soulagement des malades et des pauvres.

La parole est donnée au Secrétaire perpétuel qui, après quelques observations générales, formule le vœu : 1° Que dans les écoles primaires une petite place soit réservée pour l'enseignement des principes de l'agriculture; — 2° Qu'un professeur de physique et de chimie agricole soit chargé d'aller, sur différents points du département, analyser, sous les yeux mêmes des cultivateurs, les terres qu'ils lui présenteraient, de manière à ce qu'ils puissent répéter les expériences seuls et faire eux-mêmes leurs analyses. Une copie de ce vœu sera adressée à M. le Préfet avec prière de le soumettre au Conseil général.

Enfin M. Charton lit une fable intitulée : *l'Hirondelle et le Moineau*. L'hirondelle venait de reconstruire son nid sous un toit. Le moineau l'avait regardée travailler et s'était dit dans sa malice :

...... Quand la maison sera faite,
Je me ferai certe une fête
D'm'en emparer sur-le-champ.

Le drôle tint parole. En vain l'hirondelle effarée crie et

s'agite autour du nid pour faire sortir l'insolent usurpateur. Il résiste. Nouvelle sommation. Nouveau refus. Alors l'hirondelle, aidée d'une voisine, se met à maçonner et à boucher hermétiquement la seule petite ouverture du nid.

L'emprisonnement fut parfait.
Privé d'air et de nourriture
Le moineau mourut en prison.
Pour les voleurs quelle leçon !

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1862,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre d'État, qui met à notre disposition un certain nombre d'ouvrages donnés à notre Société à l'occasion de la fête de l'Empereur : *Flore des Pyrénées; Voyage dans l'ouest de la France; Trésor de l'Église de Conques; Galerie de Diane; Voyage dans le Midi; Cours de paysage; Inscriptions de la Gaule; Mésopotamie; Diplômes et Chartes de l'époque mérovingienne.*

Rapport de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture à l'Empereur sur les grandes primes d'honneur destinées à récompenser le cultivateur, propriétaire ou fermier.

Envoi par la Société pour l'instruction élémentaire des récompenses que, sur notre proposition, elle a accordées aux instituteurs que nous lui avions signalés. Ces récompenses seront remises à notre prochaine séance publique.

Lettre de M. Bourgeois, qui nous adresse un petit travail ayant pour titre : *Un mot sur l'enseignement professionnel.*

Lettre de M. le baron Ed. de Mertens, qui nous soumet une brochure dont il est l'auteur : *De l'avenir de l'agriculture en France.*

Lettre de M. l'abbé Châtelet, curé de Bétaucourt, qui nous adresse le prospectus de l'*Histoire de Jonvelle et de ses*

environs, dont il est un des auteurs. La Société souscrit pour un exemplaire.

Lettre de remercîments adressée au nom de l'Empereur, à M. Charton, pour la communication qui a été faite à S. M. du journal de la Société d'Émulation des Vosges, contenant un article sur la découverte d'un camp romain à Répy.

Ouvrages offerts à la Société :

Culture de la vigne en plein vent, sans échalas ni attaches, par notre collègue, M. Trouillet.

Quelques notes historiques et archéologiques communiquées à la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, par notre collègue, M. Bardy.

Fouilles de Neuvy-sur-Baranjon, réponse à M. Léon Renier, par M. Hippolyte Boyer.

La correspondance épuisée, on procède aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Abert, chef de division à la préfecture des Vosges, est proclamé membre titulaire; M. le docteur Caillat, inspecteur des eaux de Contrexéville, et M. Bader, directeur de l'école professionnelle de Mulhouse, sont nommés membres correspondants.

La parole est donnée à M. Deblaye pour faire part à la Société des propositions de la Commission d'agriculture, relativement aux récompenses à décerner à notre séance publique. Ces propositions entendues et adoptées après discussion, la liste des lauréats est arrêtée.

M. Marchal, au nom de la Commission de l'industrie, et M. Gasquin, au nom de la Commission du concours artistique et littéraire, font aussi des propositions de récompenses qui sont adoptées par la Société.

La parole est donnée à M. Rambaud pour la lecture de deux rapports sur deux ouvrages de nos compatriotes et collègues, M. Ad. Blaise (des Vosges), et M. Defranoux. — La brochure de M. Blaise a pour objet certaines observations sur le discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, par M. Blanche, avocat général, en faveur de la nécessité d'introduire des réformes dans nos lois commer-

ciales. M. Rambaud esquisse à grands traits les principaux points du travail de M. Blaise; il fait remarquer leur importance en ce qui touche intimement à la fortune publique et à la fortune privée. On aime à voir, dit-il, le courage de ces lanceurs d'idées qui, à travers les vieux préjugés et les abus de la routine, vont bravement à la découverte d'une plage nouvelle, et y posent le pavillon de la réforme et du progrès. M. Blaise est un de ces lutteurs. Prenant pour prémisses les principes de la liberté en 1789, en matière commerciale, il en déduit les conséquences et demande qu'elles soient appliquées. Sa demande a pour appui l'autorité d'un esprit pratique et élevé; ses déductions ont la force entraînante de la logique; on reconnaît dans cette œuvre l'homme d'affaires, l'organisateur de sociétés. Son style, du reste, net, correct, approprié au sujet qu'il traite, a toutes les qualités qui éclairent et attachent le lecteur. — M. Defranoux, toujours inspiré par le désir d'être utile, après avoir, par d'autres publications, cherché à indiquer au peuple, et surtout au peuple des campagnes, les moyens d'accroître son bien-être matériel, s'est occupé encore de son bien-être moral, et a rédigé pour lui un petit livre où il a entassé, sous forme d'apophtegmes, toutes les pensées utiles, toutes les règles de morale simples et pratiques qu'il a trouvées dans les livres sapientiaux. Ces sentences, dont M. Rambaud nous cite un certain nombre, sont autant de traits qui vont graver dans l'esprit et dans le cœur soit un remède ou un conseil contre les faiblesses, les tentations, les passions humaines, soit un encouragement à toutes les vertus, la charité, le travail, l'étude, la sobriété, l'amour du prochain.

M. Charton lit ensuite son rapport sur le *Petit Jacques Bujault*, de M. Defranoux. Jacques Bujault, vulgairement connu sous le nom de Maître-Jacques, compte parmi les agronomes les plus remarquables qui ont vécu de nos jours. Ses œuvres, qui sont assez volumineuses, forment un trésor inépuisable où les cultivateurs pourront longtemps puiser à pleines mains. Ce sont ces œuvres du célèbre professeur

que M. Defranoux a résumées en quinze cents maximes ou proverbes, reproduisant toute la partie professionnelle et morale de son enseignement. Il en a fait un livre pour tous, une sorte d'almanach tantôt grave et tantôt plaisant, où le lecteur trouve toutes les règles du double art de bien cultiver la terre et de bien se conduire. En lisant le *Petit Jacques Bujault*, dit M. Charton pour terminer son rapport, j'ai été surtout touché des recommandations qu'il adresse aux éleveurs en faveur des animaux, traités trop souvent de la manière la plus ingrate et la plus brutale, et je n'ai pu résister au désir de mettre en vers les plaintes que j'y ai trouvées exhalées par une pauvre brebis, victime de ces mauvais traitements. De là une petite fable, *La Brebis et l'Agneau*, dont M. Charton nous donne aussi lecture. De même que le bûcheron appelle la mort, la brebis appelle le loup. Son agneau frissonne à ce cri. Sa mère alors lui expose avec vérité dans un touchant discours tout ce qu'elle a toujours eu à souffrir de l'ingratitude des hommes.

Enfin M. Joly nous lit des fragments de sa traduction en vers français du 4e livre de l'Énéide. Cette œuvre est renvoyée à la Commission du concours littéraire.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1862,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Ouvrages dont il est fait hommage à la Société :

Le Guide de l'homme dans ses rapports avec les animaux, par M. Defranoux.

Principes d'adénisation, et exposition générale des règles à suivre dans l'amélioration de la chair des animaux, par M. le docteur Cornay.

Rapport de M. le docteur Berchon sur l'ouvrage précédent.

Un mot sur les langues de l'Orient, par M. G. de Dumast.

Discours prononcé par M. Messeaux à l'École professionnelle de Mulhouse.

Mémoire sur l'apostolat de Saint-Mansuet à Toul et dans le pays Leukois, par M. l'abbé Guillaume.

Notice sur M. de Gasparin, par M. Barral.

Monuments de l'ancien évêché de Bâle, par M. Quiquerez.

La correspondance épuisée, M. Defranoux, au nom de la Commission d'admission, fait le rapport sur la candidature de M. Dulac. On procède immédiatement à l'élection. Après le dépouillement du scrutin, M. Dulac, chef d'escadron au 2e régiment des cuirassiers de la garde impériale, est nommé membre correspondant.

La parole est donnée à M. Adam, qui s'est chargé d'examiner la brochure de M. Protin ayant pour titre : *Les Économistes appréciés, ou nécessité de la Protection.* Suivant M. Adam, le travail de M. Protin n'est pas scientifique ; c'est même un pamphlet écrit contre les récents traités de commerce. Le but de M. Protin semble être de démontrer que l'économie politique n'est pas une science. M. Adam admet fort bien qu'on puisse être protectionniste ou libre-échangiste ; mais en définitive, qu'on soit l'un ou l'autre, il n'est pas permis de nier l'économie politique. La brochure de M. Protin consiste dans l'appréciation des ouvrages des quatre économistes : M. Cobden, M. Michel Chevalier, M. Carey et M. Dumesnil-Marigny. Les deux premiers, qui sont libre-échangistes, sont appréciés légèrement ; M. Protin les refute avec des arguments qui ne sont pas sérieux, et quelquefois même manque aux convenances littéraires, dont on ne doit jamais s'écarter. M. Protin semble en vouloir à M. Cobden d'avoir été l'instigateur des traités de commerce. Quant aux deux autres qui sont protectionnistes, ils obtiennent mieux les sympathies de M. Protin. Aucun des deux systèmes ne doit être poussé à l'excès ; aucun des deux n'est vrai d'une manière absolue. Les hommes de cabinet sont volontiers libre-échangistes, parce que le libre-échange est théoriquement le seul système logique. Mais les hommes d'État, qui sont obligés de tenir compte des nécessités de la pratique, inclinent plutôt vers la protection ; aussi les économistes pratiques sont protection-

nistes. Tout écrivain qui sera exclusif se trompera ; et si de plus il aborde la question avec passion, il aura fait une œuvre stérile et sans durée.

M. Gasquin et M. Deblaye lisent ensuite les rapports qu'ils ont faits au nom de la Commission du concours littéraire et artistique et au nom de la Commission d'agriculture. La Société en adopte les conclusions.

L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, une nouvelle séance aura lieu jeudi prochain, 20 novembre, pour la lecture des autres actes de la séance publique.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1862,

sous la présidenec de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre circulaire de M. Guillemot, directeur du Cercle et Agence générale des Sociétés savantes et littéraires, qui voudrait créer à Paris, au cercle même, une vaste agence, centre commun entre les Sociétés savantes de la France et celles de l'Étranger.

Circulaire de M. le Président de la section de viticulture du Comice agricole de Blois, qui nous communique copie d'une pétition adressée à l'Empereur à l'effet d'obtenir l'abrogation du décret du 17 mars 1852, qui accorde aux vins du midi la prérogative de pouvoir être vinés jusqu'à 18 p. °/₀ sans augmentation des droits de régie. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Georges, pisciculteur à la Bresse, qui appelle l'attention de la Société sur ses procédés de fécondation artificielle appliqués aux œufs de poisson. M. Georges a opéré récemment de ces éclosions chez M. de Pruines, à Sémouze, en présence de beaucoup d'amateurs. Il sera tenu note de la lettre de M. Georges, et l'année prochaine, la Commission voyageuse pourra l'entendre, examiner ses procédés, et, s'il y a lieu, demander pour lui une récompense. La pisciculture

a pris naissance dans les Vosges; la Société d'Émulation s'en est occupée déjà il y a plusieurs années; un travail de M. le docteur Haxo a constaté et mis en relief tout ce qu'ont fait nos deux fameux pêcheurs, Remy et Géhin, dont M. Georges se dit le successeur.

M. Charton fait hommage à la Société d'un ouvrage qu'il vient de publier : *Les Vosges pittoresques et historiques.*

La correspondance épuisée, M. Marchal donne lecture du rapport de la Commission de l'industrie sur les lauréats du concours. Les conclusions sont adoptées.

M. Rambaud lit ensuite le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1862.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Lahache, pharmacien à Bruyères, notre collègue, donne lecture d'un petit travail qui a pour titre : *Les Fées.* La croyance à ces êtres bienfaisants ou malfaisants, d'une nature supérieure à la nôtre, qui figurent si fréquemment dans les poésies du moyen-âge, remonte bien au-delà. Les *Fées* des modernes ne sont autre chose que les *Fata* des latins, désignées aussi par les épithètes de *Matres, Matronæ, Mairæ,* des *Moiraï* grecques, appelées aussi *Trimòrphoï,* et plus généralement *Parcæ.* Au culte des *Parques* se rattachait celui des *Nymphes,* des *Faunes,* des *Satyres,* des *Sylvains,* toutes divinités des sources, des eaux, des forêts, des bocages. Les *Moiraï* grecques se sont, du reste, conservées jusqu'à nos jours, et on les appelle encore aujourd'hui les *Mires.* Au moyen-âge, ces êtres merveilleux deviennent les *Lutins,* les *Follets,* les *Sotterets,* qui, comme les *Fées,* les *Faunes,* les *Satyres,* entrent dans les maisons pendant la nuit, ont soin du ménage, des enfants, du bétail, peignent ou embrouillent les crinières des chevaux, déchirent la filasse des quenouilles encore chargées le samedi soir ou le dernier jour de l'an, etc. De plus, comme les divinités anciennes, les *Fées,* les *Lutins,* les *Follets,* les *Sotterets* habitent les vallons, les bois, les eaux, les fontaines, les solitudes, les montagnes. Partout aussi, dans le paganisme comme dans le moyen-âge, se

présente le tableau des luttes des fées bienfaisantes avec une mauvaise, du *génie du bien* contre le *génie du mal*. Enfin M. Lahache remarque que cette croyance générale a existé chez tous les peuples, et que partout, non-seulement dans les traditions, mais encore dans le langage et dans les monuments, ces êtres surnaturels ont laissé des traces de leur passage. L'étude des traditions qui se rattachent à ces croyances est donc, suivant M. Lahache, très-importante pour compléter l'histoire de notre patrie.

Enfin M. Chapellier donne communication d'une lettre de M. l'abbé Mourot, curé de Landaville. En faisant des fouilles, M. Mourot a trouvé une pierre sur laquelle était sculpté un bas-relief représentant une statue de femme. Un dessin de cette statue a été adressé à M. Laurent. M. l'abbé Mourot exprime le vif désir que des fonds puissent être consacrés à des fouilles en cet endroit.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE

PUBLIQUE ANNUELLE

DU 18 DÉCEMBRE 1862.

La séance publique annuelle de la Société d'Émulation du département des Vosges a eu lieu le jeudi, 18 décembre 1862, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal, sous la présidence de M. le vicomte de Vesins, Préfet du département et président d'honneur de la Société.

M. le Préfet avait à sa droite : M. Dunoyer, recteur de l'Académie de Nancy, qui avait bien voulu se rendre à l'invitation que nous lui avions adressée ; M. Malgras, inspecteur d'Académie, membre de la Société, et M. May, président du tribunal ; à sa gauche : M. Maud'heux, maire de la ville d'Épinal et président de la Société ; M. le comte de Bourcier de Villers, député au Corps

législatif, président du Comice agricole, qui se fait toujours un devoir d'assister à nos réunions solennelles, et M. l'abbé Marchal, curé d'Épinal.

Les places réservées aux membres de la Société étaient occupées par presque tous les membres titulaires, et par un grand nombre de membres associés libres et correspondants venus de divers points du département. M. Aymé, député, M. Buffet, ancien ministre, M. le docteur Liégey, etc., avaient écrit que, malgré leur bonne volonté, des circonstances imprévues les avaient empêchés de se rendre à cette fête.

Un certain nombre de dames occupaient les premières banquettes; les lauréats et plusieurs étrangers, beaucoup de fonctionnaires et d'autres personnes notables de la ville, les professeurs du collége et les élèves des classes supérieures formaient l'auditoire de cette intéressante solennité.

Enfin, à l'une des extrémités de la salle, une table disposée à cet effet était chargée de magnifiques échantillons de pommes de terre exposées par M. Turlat, et choisies parmi les espèces qu'il se charge de propager.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Préfet a pris la parole pour remercier la Société de lui avoir décerné la présidence d'honneur, et pour la féliciter d'avoir toujours, depuis sa fondation, été soucieuse des intérêts du pays. M. le Préfet a parlé au cœur de tous; aussi ce discours a-t-il été accueilli avec les plus vifs applaudissements, et les membres

de la Société ont été heureux d'entendre de sa bouche même que la bienveillance du nouvel administrateur placé à la tête du département leur était acquise.

M. Rambaud, chargé du compte rendu, a présenté ensuite le résumé des travaux de la Société pendant l'année 1862. Les nobles paroles de M. le Préfet et la présence de M. le Recteur ont inspiré à l'orateur deux passages improvisés qui ont été vivement applaudis. Le discours de M. Rambaud, très-bien écrit, a été aussi très-bien lu, et M. Rambaud a dû être flatté de l'accueil qu'on lui a fait et des félicitations qu'il a reçues.

M. Deblaye ensuite, au nom de la Commission de visite des fermes et de la Commission d'agriculture, a lu son rapport sur les lauréats des divers concours de cette année. Ce rapport, qui commence par des observations générales d'une grande importance, a été fait avec la plus scrupuleuse exactitude et la plus consciencieuse attention; tout y est bien dit; chaque fait est une leçon, et l'homme de cœur qui parle trouve un mot bien senti à l'adresse de chaque concurrent. Aussi applaudit-on du même coup et le lauréat et le rapporteur.

M. Gasquin, au nom de la Commission du concours littéraire et scientifique, a exposé les titres de Mme Geneviève Bourgeois, de M. Joly et de M. Gley aux récompenses qui leur ont été décernées. M. Gasquin apprécie avec impartialité les œuvres admises au concours; son style est clair et facile,

et les applaudissements ne manquent pas à notre jeune et laborieux collègue.

. Enfin M. Marchal, dans son court et bon rapport, a rendu compte des inventions et perfectionnements de MM. Marion et Petit. Le style vif, original et spirituel de notre collègue a été parfaitement accueilli par tout l'auditoire.

La séance s'est terminée par la proclamation des noms des lauréats qui sont venus, au milieu des témoignages de sympathie, recevoir leurs récompenses des mains de M. le Préfet.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. LEBRUNT.

DISCOURS

DE M. LE VICOMTE DE VESINS,

PRÉFET DES VOSGES,

Président d'honneur de la Société.

MESSIEURS,

En ouvrant votre séance et en occupant pour la première fois la présidence que vous avez bien voulu me décerner, j'ai besoin de vous remercier de m'avoir associé à votre œuvre. A mon grand regret et lié par des devoirs qui me laissent peu de loisirs, je n'apporterai à vos travaux habituels qu'une bien faible coopération, mais je veux vous donner ici l'assurance de mes plus vives sympathies.

J'ai recherché à travers la série de vos *Annales* la marche et le but de vos travaux, et je vous ai toujours trouvés soucieux des intérêts de votre belle province, vous attachant, pour justifier votre appellation noble et simple, à développer en elle l'émulation du bien et de l'utile. En remontant le cours de la longue existence de votre Société, je l'ai rencontrée appelant à elle et soutenant de ses encouragements et de ses récompenses les efforts de

l'intelligence et les progrès de tout ordre. Elle a su, par les divers éléments qui la composent, toucher aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'industrie, et garder ses plus efficaces prédilections pour l'agriculture, cette première force du pays, et celle de toutes ses gloires qui laisse derrière elle le moins de deuils et apporte avec elle le plus de sécurité.

En faisant ainsi, Messieurs, vous avez ouvert votre sillon dans ce vaste champ du progrès humain, qu'on fertilise à mesure qu'on le fouille, et qui s'élargit à mesure qu'on le parcourt.

Je vous en loue hautement et je n'ai plus à vous dire que le Gouvernement de l'Empereur, si jaloux de tout ce qui touche au bien-être moral et matériel des populations, vous entoure de ses sollicitudes.

Vous en avez la preuve dans les subventions que, chaque année, vous répartissez en son nom; et à votre dernière réunion solennelle vous applaudissiez de toutes vos sympathies, à la distinction spéciale qui venait chercher au milieu de vous, le président habile, dévoué et persistant sous la direction duquel vous avez fait beaucoup de bien.

Ces sollicitudes, Messieurs, elles suivront dans l'avenir, comme elles l'ont suivie dans le passé, cette Société dans laquelle vous voulez bien me faire place, et elles aideront au développement des progrès que vous recherchez pour ce département qui est le vôtre et que j'aime trop déjà pour ne pas l'appeler le mien.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du département des Vosges,

PENDANT L'ANNÉE 1862,

PAR M. L. RAMBAUD,

AVOCAT,

Membre titulaire.

Messieurs,

C'est toujours un beau spectacle que celui d'une assemblée réunie non pour les bruyants et passagers plaisirs du monde, mais pour les douces et durables satisfactions de l'esprit; et ce ne sera pas un des moindres honneurs des temps modernes que ces associations libérales des citoyens d'une ville ou d'un département qui, mettant en commun leurs études, leurs lumières ou leur expérience, travaillent ensemble au bien public et concourent à la diffusion du progrès dans tout ce qui intéresse la prospérité ou la gloire du pays.

Remercions donc toutes ces notabilités, tous ces hommes de cœur accourus dans cette enceinte à votre appel, pour connaître vos travaux de l'année et battre des mains à la

proclamation des noms de vos lauréats : auditeurs bienveillants et attentifs dont la sympathie intelligente encourage vos efforts, et dont l'honorable suffrage est votre plus chère récompense.

Remercions aussi le nouvel administrateur placé à la tête de ce département. Vous avez vu avec quel empressement M. de Vesins a bien voulu accepter le titre de Président d'honneur de votre Société; il vient dans cette enceinte sceller publiquement avec vous le gage d'une union intime, heureux de continuer la chaîne des traditions que lui ont léguées MM. ses prédécesseurs : comme eux il attachera une grande importance à votre œuvre, comme eux il vous sera dévoué, et sous son patronage la bienveillance du Gouvernement et celle du Conseil général, dans le sein duquel vous comptez plusieurs collègues, ne cesseront de vous être acquises.

Vous venez de l'entendre assis pour la première fois à ce fauteuil, et son langage vous a rappelé celui de M. de la Guéronnière, de M. de la Guéronnière qu'il a remplacé dans la haute fonction de Préfet, dont le souvenir est tout vivant parmi vous, et qui inaugurait la séance publique du 16 décembre 1858 par ces belles paroles : « C'est ainsi que se sont » formées ces Sociétés qui patronnent les recherches et les » tentatives consciencieuses, et auxquelles nous devons le » perfectionnement des sciences et des arts, le développement » de l'agriculture et de l'industrie.

» Les Académies, les associations savantes ouvrent aux » intelligences d'élite les larges horizons de l'étude, et ré- » pandent ce goût des lettres qui élève l'âme et l'ennoblit. »

Mais un éclat inattendu est ajouté à cette fête par la présence de M. le Recteur de l'Académie de Nancy qui a bien voulu y assister.

Vous connaissez tous l'événement considérable accompli dans l'ancienne capitale de la Lorraine, je veux parler de l'installation des Facultés. C'est un nouveau foyer de lumières ouvert à quelques pas de nous, et désormais les disciples

de ces contrées de l'Est ne seront plus obligés d'aller, loin de leurs familles, à de longues distances, chercher les hautes leçons des sciences et des lettres.

Et, puisqu'il nous est donné d'avoir devant nous l'un des représentants élevés du Ministère de l'Instruction publique, qu'il nous permette à nous Vosgiens, à nous membres de la famille Lorraine, d'exprimer devant lui nos félicitations pour ce grand progrès réalisé, et pour cette distinction accordée à la première des cités de notre province.

Jamais peut-être vous n'avez été plus dignes de la faveur de tous qu'à cette période de votre existence : il y aura bientôt quarante ans que la Société d'Émulation existe, et, s'il m'était permis d'emprunter une image à la vie de l'homme, je dirais qu'elle me paraît arrivée à l'âge de virilité.

Emportés par le mouvement intellectuel qui distingue notre temps, de jour en jour le niveau de vos spéculations s'élève, la variété de vos travaux augmente et l'horizon de vos explorations s'agrandit. Si l'on consulte les chartes qui vous ont successivement régis, on y rencontre bien le même programme et le même but, c'est-à-dire ce qui se rapporte aux diverses branches des connaissances humaines ; mais quelques-unes de ces matières prédominaient par l'intérêt de prospérité générale qui s'y rattache certainement, et qu'il faut se hâter de reconnaître. Depuis, les autres ont pris, à côté de celles-là, le rang qui leur appartient ; bien qu'elles ne soient pas d'un profit matériel et immédiat, elles n'en méritent pas moins la faveur publique qui ne réserve pas seulement son admiration pour ce qui est bon et utile, mais encore pour ce qui est grand et beau.

Enfin vous avez mis le sceau à ce progrès, il y a quelques années, en comprenant dans vos concours les productions des lettres et des arts qui, jusque-là, en avaient été exclues.

Honneur vous soit rendu pour ce couronnement de votre œuvre, pour cet hommage à l'une des belles manifestations du génie de l'homme, aux vues de Dieu qui crée les poètes et les artistes pour réaliser la plus pure et la plus haute notion du beau sur la terre !

Ce n'est donc pas une mission facile à remplir que celle d'être le narrateur fidèle et complet de vos travaux, et devant cette sorte d'encyclopédie où je rencontre l'agriculture, l'industrie, l'archéologie, la numismatique, l'histoire, la géologie, la statistique, le commerce, les sciences, les lettres, les arts, etc., etc., je m'arrêterais effrayé si je ne me rappelais que, grâce à une récente décision prise par vous, les omissions involontaires qui pourraient m'échapper seront réparées par la publication dans vos *Annales* de l'extrait des procès-verbaux de toutes vos séances, et si je ne me souvenais en même temps que du tronc puissant de l'arbre dressé devant moi, se détachent trois rameaux principaux dont trois de nos collègues seccueront les fruits sous vos yeux.

M. Deblaye, ce travailleur que rien ne lasse, ce doyen qui défie le poids des ans, ce président de votre commission d'agriculture que vous trouvez prêt à tout appel, M. Deblaye vous dira, dans un rapport plein de clarté et de conscience, les progrès accomplis en culture dans le cours de cet exercice, et vous nommera les cultivateurs et les aides agricoles qui ont bien mérité du pays.

M. Marchal vous dira, dans le compte rendu industriel, et avec l'autorité de la science et de l'expérience qui le distinguent, les découvertes qui vous ont été signalées, leurs mérites, l'utilité de leur application, et vous nommera leurs auteurs, M. Marion, horloger-mécanicien à la Bresse, et MM. Petit et C[ie], à Rambervillers.

Il a été assisté de M. Pentecôte dans quelques-unes des épreuves auxquelles il s'est livré et qui rentraient dans les aptitudes spéciales de cet honorable collègue.

Vous aurez aussi le plaisir d'entendre un des derniers venus parmi nous, M. Gasquin, inspecteur des écoles primaires des deux arrondissements d'Epinal et de Remiremont, qui tout d'un coup a pris une place honorable dans vos rangs. Rapporteur du concours artistique et littéraire, vous reconnaîtrez et applaudirez dans son œuvre le licencié ès lettres, l'homme de goût et le facile écrivain.

Cette part faite, Messieurs, il me reste encore de nombreux sujets dignes de votre attention.

En agriculture, bien des mémoires vous ont été adressés, bien des rapports vous ont été lus.

M. Deblaye a fait des essais de culture sur 23 espèces de pommes de terre, et les a trouvées inférieures en qualité et en rendement à la pomme de terre *blanche* dite de Jeuxey, et à la rouge dîte la *chardon*.

M. Colin, de Saint-Laurent, a procédé aux mêmes essais sur 13 variétés de cet excellent tubercule provenant de votre exposition horticole de 1860 ; il constate que sept de ces variétés seulement ont donné de satisfaisants résultats.

Votre honorable Président vous a proposé de demander à M. le Ministre de l'Agriculture que, désormais, dans les concours régionaux, une part des primes fut laissée aux races locales du département où se tiennent ces solennités agricoles, et vous avez approuvé avec empressement cette judicieuse et utile motion. Vous avez été heureux d'apprendre par une lettre de son Exc. qu'il a été pris bonne note de cette demande.

Vous avez eu, sur les différentes espèces d'animaux domestiques exposés, cette année, au concours de Nancy, un rapport des plus intéressants de M. Lapicque que son titre de médecin vétérinaire rendait apte à cette étude particulière, et sur les machines présentées au même concours un compte rendu de M. Colin, déjà nommé, où l'on rencontre des observations aussi justes que pratiques.

M. Lapicque vous a également fait connaître tout ce qu'il y a de bon et d'utile dans la brochure de M. Evon, d'Epinal, *sur l'engraissement du gros bétail et de quelques autres espèces domestiques*, où l'ancien professeur à l'institut agricole de Roville a su réunir à la fois les leçons de la théorie et les enseignements éprouvés de l'application.

Les engrais jouent un rôle trop important dans le rendement du sol, et il est trop essentiel d'en recommander avec persévérance l'emploi aux habitants de la campagne, pour qu'il n'en ait pas été souvent question dans vos réuniosn.

M. Defranoux, l'actif propagateur des saines méthodes en culture et l'apologiste de tout ce qui peut améliorer et féconder la terre, a embrassé cette cause avec ardeur.

Vous rappeler toutes ses propositions, tous ses écrits, c'est dérouler devant vous tous les cahiers de vos réunions mensuelles, c'est vous rappeler les marnes dont il a découvert des bancs épais dans l'arrondissement d'Épinal, de Nossoncourt à Saint-Maurice, de Saint-Maurice à Châtel-sur-Moselle, et à Dogneville, et en d'autres lieux; il en a dressé un tableau comparatif, et ces marnes lui semblent riches en calcaire, et pour cela propres à servir d'engrais, principalement dans les terres argileuses ou siliceuses;

C'est remettre sous vos yeux les livraisons de la *Ferme*, ce journal dont il est l'unique rédacteur; les *prédications agricoles* où il combat la routine et l'inertie funestes ou l'ignorance d'un trop grand nombre de cultivateurs;

C'est vous retracer l'invention faite par lui d'un nouvel engrais pulvérulent, plus puissant que le fumier ordinaire et devant coûter dix-sept fois moins que le guano-humifère dont vous avez eu maintes fois à vous occuper;

C'est vous reproduire sa proposition de faire servir comme désinfectant, comme litière et comme engrais, au moyen de certaines préparations, la tourbe qui est si abondante dans les Vosges. La tourbe employée comme amendement et mêlée à un peu de guano, de sang desséché et de noir animal, pourrait devenir selon lui un précieux article de spéculation et quadrupler ainsi la masse des engrais.

Si je viens à vous parler, Messieurs, des mémoires ou manuscrits présentés à votre Société, c'est encore M. Defranoux que je rencontre à chaque pas. Sa traduction de l'*Économie rurale de Caton l'ancien, de originalibus et de re rusticâ,* a fait l'objet d'un rapport de l'intelligent M. Schœll-Dollfus où l'on remarque, entre autres passages, « que beaucoup de méthodes et de procédés produits de » nos jours comme nouvellement éclos, étaient connus et » pratiqués des Romains. »

Il a fait un autre travail analytique sur les œuvres de Varron, de Virgile, de Columelle, de Pline et de Palladius, et ce travail a fourni au même rapporteur l'occasion de faire la même remarque.

Un troisième sur l'*Agriculture* d'Olivier de Serres qui vivait il y a 300 ans, rapporté par M. Deblaye, nous initie aux pratiques d'un âge plus rapproché de nous.

Un quatrième sur *Jacques Bujault*, vulgairement appelé *Maître-Jacques*. Vous connaissez, Messieurs, cet agronome qui s'était voué d'instinct et avec passion à la culture, après avoir été successivement libraire, imprimeur et avocat. Il est mort en 1842, chevalier de la Légion d'honneur, et a laissé un ouvrage des plus substantiels, sans prétention de style, mais pourvu d'excellentes idées, et dans lequel on pourra longtemps puiser à pleines mains pour l'éducation morale et pratique des ouvriers de la terre. M. Defranoux a composé un extrait de ce livre, et cet extrait nous a valu un rapport très-intéressant de M. Ch. Charton et lui a inspiré une poésie, les *plaintes d'une brebis à son agneau*, que vous avez entendue avec plaisir et qui se termine par une protestation contre un défaut trop répandu dans l'humanité, celui de l'ingratitude.

Mais je ne veux pas passer à un autre ordre d'idées sans vous entretenir du vœu émis récemment par M. Lebrunt, votre Secrétaire perpétuel. M. Lebrunt, tout en demandant que l'enseignement de l'agriculture obtienne une place dans les écoles rurales, cherche un moyen d'attacher le laboureur à sa terre en voulant qu'on la lui fasse connaître par des procédés simples d'analyse chimique; et, pour y arriver, il propose la création dans le département d'un professeur de chimie agricole, qui irait opérer sous les yeux mêmes des habitants de la campagne, et leur apprendre à opérer eux-mêmes. Pour prescrire un remède ne faut-il pas connaître le mal? Pour amender une terre, il est tout aussi indispensable d'en connaître la composition par l'analyse. Vous avez approuvé cette idée, et vous avez décidé qu'une copie de cette motion

serait transmise à M. le Préfet, avec prière de la soumettre au Conseil général.

Je voudrais vous parler aussi, avec l'éloge dont ils sont dignes, et de la brochure de M. Mathieu, d'Épinal, sur *la culture du coton dans la Guyane française*, et du rapport plein de sagacité et d'érudition dont cette brochure a été l'objet de la part de M. Maud'heux fils. Heureusement ces deux œuvres ont reçu, dans les colonnes du *Courrier des Vosges*, la publicité qui leur est due et qui me dispense d'en rappeler les traits les plus saillants.

A propos des sciences, disons tout de suite que les relations de votre Société ont pris une telle extension, qu'elle échange ses *Annales* avec 105 Sociétés savantes, ou industrielles, en France et à l'étranger.

Une école orientaliste a été fondée naguère à Nancy; elle se compose d'un groupe de littérateurs; l'initiative en est due à M. Guerrier de Dumast, notre collègue, qui, dès 1821, soumit à l'académie de Stanislas une série de réflexions sur ce sujet dans une brochure ayant pour titre : *Un mot sur les langues de l'Orient*. La *Méthode pour étudier la langue sanscrite*, composée par MM. Émile Burnouf et Leupol, est donc venue à son heure. Notre Président, M. Maud'heux, a fait sur cette étude un travail qui prouverait que la civilisation, la littérature, la théogonie et les mœurs des anciens peuples de l'Orient lui sont familières, et qui ouvre un nouvel horizon de recherches pour ceux qui aiment à fouiller l'histoire du passé, et à porter le flambeau dans les ténèbres des premiers âges du monde.

Vous avez reçu, de M. Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Colmar et membre correspondant, un ouvrage ayant pour titre : *Constitution physique du globe terrestre et géogénie*, auquel M. le docteur Mougeot, notre savant rapporteur, a décerné de justes éloges pour toutes les

qualités qui en rendent la lecture profitable, instructive, et d'ailleurs accessible aux plus vulgaires intelligences.

En géographie, votre initiative a inspiré à M. Gley, professeur au collége d'Épinal, et notre collègue aussi, un livre qui devrait être dans la main de tous les Vosgiens, mais qui, en tous cas, deviendra le livre de lecture de tous les colléges et de toutes les écoles primaires du département.

Par décision du 5 août 1862, M. le Ministre de l'Instruction publique, sur l'avis du Conseil impérial qu'il préside, l'a approuvé pour être introduit dans l'enseignement des écoles publiques. Cette haute distinction suffit pour donner une idée du mérite de cet ouvrage qui porte le titre de *Géographie physique, industrielle, administrative et historique,* et dont un rapport de M. Chapellier, inséré dans le *Courrier des Vosges* du 3 juin 1862, a fait connaître toutes les qualités.

Une autre publication, se rattachant à l'enseignement primaire, l'*Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1862,* est sortie de la plume de M. Merlin, Secrétaire de l'Inspection académique, nouveau membre de la Société, et renferme une foule d'excellentes réflexions pédagogiques et de renseignements utiles pour le corps enseignant.

Ai-je besoin de mentionner que, conformément aux années précédentes, la Société pour l'instruction élémentaire de Paris a encore ratifié vos présentations pour ses récompenses de 1862? MM. Maître, Marchal, Maire et Roussel, instituteurs publics à Liffol-le-Grand, Natzwillers, Robécourt et Auzainvilliers, sont les lauréats de cette année, le premier pour une médaille d'argent, le second pour une médaille de bronze, et les deux autres pour des mentions honorables. Cette dernière récompense est également décernée à Melle Godot, institutrice communale à Moulins (Saint-Nabord).

En Météorologie, l'école normale de Mirecourt continue de vous communiquer exactement ses observations mensuelles.

En Géologie, vous avez reçu un fossile trouvé au *Saut-le-Cerf*, et un autre envoyé d'Afrique par votre collègue, M. Mougel, curé de Duvivier (Algérie), qui vous a adressé aussi plusieurs échantillons de roches.

M. Terquem, membre correspondant de votre Société, membre de l'académie de Metz et directeur du musée géologique de la même ville, vous a transmis sa brochure sur les foraminifères du lias qui composent, à l'état de fossiles, presque en totalité le calcaire grossier des anciennes constructions de Paris, et qui, selon le rapport éclairé de notre collègue, M. de Clérambault, ne figuraient pas, avant cette description de M. Terquem, dans la paléontologie.

Vos recherches Archéologiques continuent dans le département, et plusieurs de vos collègues des arrondissements de Mirecourt et de Neufchâteau poursuivent leurs fouilles avec une patiente et parfois heureuse persévérance. M. le colonel de génie de Morlet vous a fait don d'une épreuve photographique des tombes du musée de Saverne, tombes gallo-romaines trouvées sur les sommets de nos montagnes entre Saverne et Dabo, ensuite des fouilles exécutées aux frais de la Société française d'archéologie.

L'un de vos plus actifs correspondants, M. Vergnaud-Romagnési, continue ses rapports avec vous par l'envoi de documents précieux sur la vie de l'héroïne de Domremy et sur Dunois.

N'oublions pas de mentionner dans l'ordre Religieux *la Bible latine des Étudiants*, par M. l'abbé Vuillaume, l'un de vos associés libres; *Nancy et ses vœux à Marie*, et *Histoire du démembrement du diocèse de Toul*, par M. Guillaume, aumônier de la chapelle ducale de la première de ces villes et l'un de vos correspondants. M. Conus, votre collègue, récemment promu à l'agrégation, vous en a rendu

compte avec cette justesse d'appréciation que vous êtes habitués à trouver en lui.

En Économie politique, vous avez eu une brochure de M. Ad. Blaise (des Vosges), professeur de cette science à Paris, et membre aussi de votre Société. Cette brochure remarquable, intitulée : *la Réforme des lois commerciales,* et conçue dans un esprit libéral, touche aux matières les plus palpitantes d'intérêt dans l'organisation financière du pays.

Vous avez eu sur les *Économistes appréciés ou nécessité de la protection,* par M. Protin, un rapport des plus intelligents de M. Adam qui a pris de haut le grand débat du système protecteur et du libre échange, a traité la question avec une pleine indépendance et l'a résolue dans le sens d'une sage liberté.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, *sub jove nil novum*, disaient les anciens : cette parole n'a pas cessé d'être une vérité, et l'on est tout surpris, en lisant certains écrits de l'antiquité même la plus reculée, d'y rencontrer des idées qui sont d'une application actuelle et qu'on croirait nées d'hier. Nous avons déjà fait cette observation à propos de l'*Économie rurale de Caton l'ancien,* et des œuvres sur le même sujet de Varron, Virgile, Columelle, etc., analysées par M. Defranoux. Un autre travail de notre collègue nous inspire la même réflexion : il a condensé dans une petite brochure les principaux préceptes de Salomon, et l'on y rencontre, entre autres maximes, celle qui a présidé à l'établissement de la Société protectrice des animaux en France et inspiré la loi qui punit les mauvais traitements dont ils sont l'objet. La loi de 1850 conseillée, préparée par le sage des rois; Salomon d'accord avec M. de Grammont, à plus de deux mille ans de distance, quel singulier rapprochement!

Puisque nous avons parlé de la *Société protectrice des animaux,* disons qu'elle a honoré de sa plus haute distinction,

de la médaille de vermeil, M. Defranoux, pour ses *Prédications agricoles.*

M. Charton nous a signalé les mérites sérieux, comme livre à la portée de tous les lecteurs, du *Petit-Labruyère* du même analyste; et M. Seigneret, ceux du *Petit-Livre du devoir* ou *École morale et du savoir-vivre du fils de l'ouvrier soit de la terre, soit du marteau :* livre destiné à graver dans le cœur et l'esprit les devoirs envers Dieu, envers la patrie, la famille, ses semblables et soi-même, en prenant pour base la morale évangélique.

Ainsi, Messieurs, dans vos réunions, presque tous les intérêts de l'homme sont étudiés, presque toutes les questions abordées; et, sans rien négliger des matières qui touchent à l'alimentation ou à la prospérité publiques, vous aimez à vous initier à tous les problèmes posés dans la société en travail. J'ai le sincère regret de n'avoir pas rappelé dans tous leurs détails les travaux des rapporteurs qui ont eu la mission spéciale d'examiner les œuvres soumises à votre appréciation; mais, ainsi que je l'ai dit en commençant, l'insertion des procès-verbaux de vos séances dans les Annales de la Société comblera cette lacune; que mes collègues croient bien, en tous cas, qu'il m'en a coûté de renoncer à parler d'eux comme ils le méritent et à leur rendre ici un solennel hommage.

J'ai déclaré plus haut, Messieurs, que jamais vous n'aviez été moins indifférents au culte des lettres, que jamais vous n'aviez attaché plus d'honneur aux conceptions de l'esprit et aux œuvres de l'imagination.

Vous avez écouté naguère, avec l'émotion du patriotisme, les fragments d'un ouvrage que M. Charton prépare sur les anciennes guerres de Lorraine dans les Vosges : les Bourguignons battus à Épinal, — la guerre entre les villes de Vaudémont, Châtel et Bayon, — le duc René II à Épinal.

Le même écrivain, qui partage son temps entre l'histoire de son pays et la poésie, vous a lu une fable intitulée :

l'*Hirondelle* et le *Moineau*. Une hirondelle avait construit son nid ; un moineau du voisinage qui l'avait regardée faire, alla se loger dans la petite demeure, et, malgré les cris de l'hirondelle effarée, refusa d'en sortir ; le moineau est malin, et se laisse prendre rarement : cette fois il fut attrapé : l'hirondelle aidée d'une voisine se mit à maçonner l'entrée du nid, et l'usurpateur y périt en état de complète captivité : bonne leçon pour les habiles !

Depuis qu'il est entré dans votre Société, M. Joly, juge de paix, charme aussi vos réunions par la lecture de pièces de vers qui vous ont prouvé qu'il pouvait aborder tour à tour le genre lyrique et le genre badin. Il vous a montré plus d'une fois que, si Thémis n'est pas la sœur des muses, elle peut être de leur famille, et qu'on peut être à la fois magistrat et poète.

M. Gasquin, dans le compte rendu des œuvres littéraires que vous entendrez tout-à-l'heure, vous dira la pièce capitale de M. Joly, son excellente traduction en vers français du quatrième livre de l'Énéide ; mais je ne puis m'empêcher de vous rappeler *Mébrouk*, ce chant traduit de l'arabe, cette épopée du coursier du désert qui nous initie, nous autres hommes du nord, aux mœurs, aux impressions, aux passions de ce climat de feu, à l'amour de l'arabe pour son fidèle compagnon : le cachet local, la couleur de race de cette poésie donnent à penser que notre littérature parfois amollie et énervée pourrait emprunter de vivifiantes qualités à cette littérature primitive des tribus de l'Afrique, encore tout imprégnée du coloris et des ardeurs de l'Orient.

Les femmes ont, à un haut degré, l'instinct du beau et le sentiment de la poésie : vous n'avez donc pas été surpris de recevoir de Madame Bourgeois, de Mulhouse, un petit volume de vers plein de cœur, d'âme et parfois de douce mélancolie, et vous seriez heureux d'échanger de plus fréquentes relations littéraires avec un sexe qui n'est pas seulement le charme et la grâce du foyer de la famille, mais encore l'éclat et l'ornement des fêtes publiques.

Avant de nommer les membres nouveaux que vous avez admis, parlons des pertes que la mort vous a infligées.

Ceux qui désormais visiteront le Saut-de-la-Cuve, à Saint-Amé, n'y retrouveront plus l'artiste qui avait embelli ce petit coin de nos Vosges, et s'était endormi pendant un si grand nombre d'années au bruit de ces ondes ruisselantes ; l'eau coule, l'eau passe toujours ; le torrent, brisé par les rochers de granit contre lesquels il lutte impuissant, mugit toujours au fond du bassin où il s'engouffre pour s'apaiser ensuite et glisser à quelques pas de là, sur un sol uni, entre deux rives planes et verdoyantes : mais l'habitation est vide, l'hôte de la cascade n'est plus. M. Paul Laurent, ancien élève de l'école polytechnique, ancien professeur de dessin et de construction à l'école forestière de Nancy, inspecteur des forêts en retraite, et artiste comme son père et son frère, a cessé de vivre au mois de juin dernier. Il était membre de l'Académie de Stanislas, de l'Académie impériale de Metz, et, depuis 1851, membre de la Société d'Émulation ; et le grand travail qu'il a fait dans ses dernières années sur les *infusoires*, ces animalcules étranges, microscopiques, qui sont un monde à part et un mystère non encore pénétré, le rangera au nombre des savants dont le souvenir échappe à l'oubli.

D'une activité infatigable, il partagea son temps entre la peinture, ses fonctions de professeur et son amour de la science. Plusieurs de ses tableaux ont été admis à l'Exposition de Paris ; il a composé de nombreux traités pour les élèves de l'école forestière ; il a rédigé des brochures sur des sujets se rattachant soit à la météorologie, soit aux lois physiques et dynamiques de la nature. Il portait un nom honoré et aimé des Vosgiens, et notre Société doit à sa mémoire et au deuil de sa famille un tribut de regret sympathique.

Nous avons aussi perdu M. Albert Montémont qui fut connu intimement de plusieurs d'entre vous.

Né à Rupt le 29 août 1788, cet enfant de nos montagnes fut élevé en Allemagne et vint terminer ses études au collége de Remiremont. Entré ensuite dans la carrière universitaire,

puis dans la régie des contributions indirectes, il fut payeur dans les Alpes jusqu'aux Cent-Jours; attaché de cœur à l'Empire, il en suivit les destinées, quitta l'administration, et devint précepteur dans une famille anglaise. Cet emploi lui permit d'étudier non-seulement l'anglais, mais encore la langue des diverses contrées de l'Europe qu'il visita avec ses élèves, et c'est à l'érudition qu'il acquit dans ces pérégrinations que nous lui devons une partie des nombreux ouvrages qu'il a publiés de 1823 à 1860. Son œuvre, très-variée, compte plus de cent volumes in-8°, y compris les traductions.

Montémont cultivait les vers et il en a composé beaucoup et sur divers sujets; dans les dernières années sa muse s'exerça surtout dans le genre chansons: *L'Almanach des grâces* fit connaître un grand nombre de ses couplets.

Il aimait les Vosges, et il les chanta jusqu'au dernier jour.

Président du *Caveau*, après tant de noms connus et célèbres, il garda ce titre jusqu'à sa mort.

Il visita ses chères montagnes en octobre 1861, et quelques mois après il n'était plus.

La décoration de la Légion d'honneur brillait sur sa poitrine depuis 1850.

Donnons un regret sincère à sa perte, et gardons-lui dans nos archives une place honorable et dans nos cœurs un long souvenir. Quant à ses mérites littéraires, on ne peut le ranger parmi les écrivains et les poètes illustres de la France, mais ses œuvres en prose ont été utiles et ses poésies respiraient toujours un ardent amour de la patrie.

Quittons ces sujets de tristesse pour nous féliciter des membres nouveaux dont votre Société s'est enrichie.

Vous avez reçu avec empressement, comme membres titulaires, M. L. Adam, substitut près le tribunal d'Épinal. Ce magistrat distingué a fait, sur l'*Abolition de l'esclavage aux États-Unis*, une brochure justement estimée et qui prouve que son auteur a étudié à fond, sur place, cette question ardente et palpitante d'intérêt.

M. Joly, juge de paix à Épinal, auteur de nombreux morceaux de poésie ;

M. de Clérambault, premier commis de direction aux domaines, géologue, qui a rapporté de son séjour en Algérie deux albums faits par lui d'après nature ;

M. Merlin, commis de l'inspection académique des Vosges et auteur de l'*Annuaire de l'Instruction publique dans ce département ;*

M. Abert, sous-chef de division à la préfecture, et qui a rédigé une série d'études dramatiques dans le *Courrier des Vosges ;*

M. Gasquin, inspecteur de l'instruction primaire pour les deux arrondissements d'Epinal et Remiremont.

Ont été admis en qualité de membres associés libres :

MM. Liver, juge de paix à Rambervillers ; devenu, depuis, membre correspondant ;

Liétard, docteur en médecine à Plombières ;

Verjon, aussi docteur médecin en la même ville ;

Charlot, maire et ancien manufacturier à Moussey ;

Thomas, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt, auteur de poésies ;

Millot, docteur en médecine à Médonville, archéologue ;

Finance, professeur au collége de Saint-Dié, auteur de divers traités dont un sur le *cubage des bois ;*

Le docteur Resal fils, à Dompaire ;

Humbert, imprimeur libraire à Mirecourt et à Paris, éditeur et auteur de nombreux ouvrages d'instruction publique ;

Lebœuf, sous-directeur à la ferme-école de Lahayevaux et l'un des coopérateurs les plus actifs et les plus intelligents des succès de cette école.

Enfin, vous avez proclamé membres correspondants MM. :

Constant de Rebecque, président de la société d'agriculture, sciences et arts de Poligny ;

Bertherand, secrétaire de la même société, docteur en médecine ;

L'abbé Bégel, supérieur du couvent de Dommartin-sous-Amance (Meurthe) ;

Léon Bourgeois, professeur à l'école industrielle de Mulhouse;

Le frère Ogérien, directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier;

L'abbé Deblaye, aujourd'hui curé à Imling (Meurthe), qui a écrit de nombreuses brochures, en dernier lieu sur les reliques de sainte Menne, martyre touloise au 4e siècle;

Terquem, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz;

Campaux, docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg;

Bader, directeur de l'école professionnelle de Mulhouse;

Le docteur Caillat, inspecteur des eaux de Contrexéville;

Enfin, M. Dulac, chef d'escadron au régiment de cuirassiers de la garde impériale, et qui consacre utilement ses loisirs à la numismatique.

Avec tous ces auxiliaires qui viennent grossir le nombre des intelligences et des dévouements acquis à vos travaux, avec ces spécialités et ces capacités diverses qui sont tout autant d'éléments de succès, votre voie est toute tracée, votre mission toute facile à accomplir. C'est une mission de diffusion de lumières, de propagation des sciences, des arts et des lettres, et d'extension du progrès en toutes choses. Vous pouvez beaucoup pour les destinées de votre département, beaucoup non-seulement pour sa prospérité, mais encore pour sa gloire; et si, artiste au-dessous de ma tâche, je n'ai pas su jeter sur le fond de ce discours le coloris et la grâce qui font l'ornement et la vie d'un tableau, ne vous en prenez pas au sujet, mais bien au peintre qui n'avait pas en sa main une palette assez riche pour un tel modèle : pardonnez-lui, car nul plus que lui n'eût voulu reproduire dignement les traits saillants de votre œuvre, et charmer et captiver l'oreille et l'esprit de ces auditeurs d'élite auxquels il serait si doux de plaire.

Et vous, jeunes gens des écoles et des colléges qui êtes

venus à cette fête de l'intelligence et du bien public, vous pour qui l'avenir est plein de riantes promesses, n'oubliez pas, n'oubliez jamais les impressions que vous aura laissées cette solennité toute vosgienne; qu'elle grave profondément en vos âmes l'amour du pays, le dévouement à l'intérêt général, la passion du vrai et du beau et le culte des sciences et de la littérature. Soit que la carrière embrassée par vous vous fixe dans notre département, soit qu'elle vous en tienne éloignés, aspirez, de près ou de loin, à devenir un jour membres de la Société d'Émulation, à remplir les vides que le temps ou la mort y aura faits, et à continuer une mission qui a pour but l'intérêt et la moralité de tous, pour moyens le travail et le zèle, pour récompense la conscience du devoir accompli.

Toujours attachés à notre patrie, soyez les enfants dévoués de cette mère commune, et concourant dans la mesure de vos forces et dans le cercle de vos aptitudes à sa grandeur comme à sa prospérité, contribuez à faire de la France la première de toutes les nations.

RAPPORT

de la

COMMISSION CHARGÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

DE LA

VISITE DES FERMES

dans l'arrondissement de Neufchâteau,

POUR L'ANNÉE 1862,

PAR M. DE BLAYE,

Membre titulaire.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Après avoir applaudi de toute notre âme aux généreux accents de l'orateur qui vient de nous charmer, nous dirons que cette séance solennelle a ceci de particulier qu'elle constitue une communion non-seulement agricole, mais encore scientifique, de la plaine avec la montagne. En effet, par notre organe, l'une indique à l'autre ses ressources, ses aspirations et ses tendances.

Cela étant, nous nous croyons permis de débuter par un court exposé de celles de nos impressions de voyage qui méritent le plus de vous être soumises.

ARCHÉOLOGIE. — Nous avons trouvé rempli du feu sacré et d'espérance nos savants fouilleurs de tombelles, MM. Renault, de Bulgnéville, et Thomas, de Thuillières, et le moyen qu'il

en soit autrement : ils récoltent des poteries, des bracelets et des colliers qui sont autant d'énigmes à deviner; parfois ils trouvent des pièces de monnaie; à chaque attaque d'un tumulus, les populations, dans leur intelligente curiosité, se serrent autour d'eux, et M. Sacquin, non content de seconder les maîtres, offre généreusement aux travailleurs un confortable, que nous appellerons le nerf de toute fouille.

Arboriculture. — M. Renault, si attentif à ne rien laisser se perdre des œuvres et des restes des Gaulois nos pères et de leurs fiers dominateurs, emploie toutes les ressources de son heureux talent d'observation à multiplier et à élever des arbres fruitiers, forestiers et d'agrément. Aussi faut-il avoir parcouru, sous sa conduite, ses magnifiques pépinières, pour se faire une idée de ce que peut l'arboriculture pour les créations de forêts, l'embellissement des paysages et la lucrative augmentation de la partie la plus savoureuse de l'alimentation humaine : les fruits.

Agriculture. — Qui voit les routes départementales et les chemins vicinaux, rend grâce à l'administration dirigée par M. Hogard de les avoir faits si beaux, leur attribue les quatre cinquièmes du progrès agricole qui a eu lieu, et rapporte le bienfait qu'ils constituent à l'État, à l'autorité supérieure et au Conseil général, dont la munificence nous vient si puissamment en aide.

Partout la plaine est admirable et plantureuse, et partout la culture, avec vingt-quatre sortes de plantes agricoles, est en train d'envahir les hauteurs, dont elle couronnera bientôt tous les sommets.

Introduite par M. Lequin, père, qui eût bien dû vivre plus longtemps pour nous entendre dire ce qu'est son fils, la prairie artificielle doit de faire la fortune de la contrée au trèfle qui cesse enfin de revenir à de trop courts intervalles sur la terre où il a passé deux ans; à la minette dont la réputation est faite; au sainfoin qui vient en tout terrain un peu calcaire où ses racines peuvent pénétrer, et enfin à la luzerne qui, sarclée dans sa première année, ne se refuse

à croître sur aucune terre bien préparée par le labour, la fumure et l'amendement.

Dans plusieurs fermes, la jachère morte a été remplacée presque entièrement par la jachère cultivée, et, en passant de la rotation triennale à la rotation de quatre ans, quelques cultivateurs donnent un excellent exemple.

Nous avons eu à examiner dix-neuf espèces d'instruments perfectionnés, ce qui indique que la moyenne culture est disposée à imiter la grande dans la mesure de ses moyens.

Les fosses à purin voient enfin leur utilité reconnue, et, pour faire assez de fumier, beaucoup de débutants achètent de la paille.

Par contre, peu d'agriculteurs plâtrent leurs engrais ou fabriquent des composts. Généralement on sème du plâtre sur les plantes fourragères à siliques, et de la chaux sur les terres non calcaires; mais nul ne songe aux marnes, qui seraient d'un si grand secours à l'agriculture et qui, par exemple, abondent à Dommartin, à côté de terres argilo-siliceuses.

Espérons que, sous le patronage de l'autorité supérieure, quand nous serons parvenus à attirer l'attention des populations sur celles dont notre infatigable collègue, M. Defranoux, vient de signaler la présence, l'abondance et la richesse, en tant de lieux de l'arrondissement d'Epinal, d'autres apôtres du progrès feront de même dans les arrondissements de Mirecourt et de Neufchâteau.

La Providence, sans que jusqu'ici nous l'ayons assez remarqué, a donné à la plaine la marne, et la tourbe à la montagne. Une grande partie de l'une étant du carbonate de chaux et la totalité de l'autre de l'humus végétal à débarrasser de son acidité, souhaitons que, par voie d'échange entre les deux zones, on en vienne bientôt à mêler ensemble et à fortifier l'un par l'autre ces deux puissants éléments de transformation des sols.

Nous regrettons qu'il n'y ait qu'un seul cultivateur qui se soit livré à des mélanges de terres, car, comme deux personnes, deux terres se complètent.

L'immense utilité du drainage n'étant nulle part mise en doute, seule, la question des dépenses empêche le progrès de se faire vite à cet endroit.

On n'a plus à dire : faites des moyettes, car, comme à la ferme-école de Lahayevaux, on en fait presque partout.

Dans les grandes fermes, les animaux ont paru à notre collègue, M. Lapique, jeune médecin-vétérinaire dont les débuts révèlent un maître, recevoir des soins suffisants de propreté, avoir de salubres demeures, ne plus manquer d'une alimentation substantielle et variée, et grâce à la multiplication des citernes et à l'amélioration des puits, être sainement abreuvés.

Nous avons trouvé à l'état pur ou croisé un assez grand nombre de chevaux percherons, de bêtes bovines durham, schwitz, touraches, fémelines, comtoises, etc., de moutons mérinos, de porcs anglais et de volailles des meilleures races françaises. Enfin, la vue de beaux représentants de belles races bovines ne nous a rien ôté de notre admiration pour la petite race vosgienne, si susceptible de se transformer admirablement sous la sélection et sous un bon régime. En général, les bœufs ont cessé de pleurer sous le joug, car ils sont attelés presque partout du collier.

C'est par l'arrondissement de Neufchâteau que semble devoir s'introduire, comme dans le reste des Vosges, ainsi que l'établira la suite de ce rapport, la tenue d'une comptabilité agricole exemplaire.

Dans les exploitations d'une certaine importance, les baux de quinze et de dix-huit ans prennent faveur.

Le Comice, qui compte un grand nombre de cultivateurs avancés, peut beaucoup pour l'entière transformation de l'agriculture de l'arrondissement.

On ne nous a signalé dans les écoles, quand l'avenir de la terre est là, aucun enseignement de l'art de faire venir cette herbe si précieuse d'où se tire le pain.

En somme, le progrès a marché à ce point, du côté de Neufchâteau, que s'il nous eût fallu, Messieurs, vous signaler

tous les mérites, notre mission eût été sans fin et vos ressources cent fois trop faibles.

GRANDES PRIMES DU GOUVERNEMENT.

Ferme-École de Lahayevaux.

A l'extrémité des Vosges, à plusieurs kilomètres d'Attignéville et en un lieu solitaire, accidenté, et sans autres eaux que des eaux de citerne et de puits, sont deux domaines autrefois bien pauvres, mais aujourd'hui bien productifs. Réunis sous le nom de ferme-école de Lahayevaux, ces deux propriétés, transformées par un labeur intelligent, comprennent 205 hectares de terres qui, presque partout couvertes de grosses pierres calcaires, ne peuvent, à cause d'un sous-sol de roche lamellée, être fouillées par la charrue à une profondeur de plus de cinq à dix centimètres.

Eh bien! là, sous la conduite d'un directeur, M. Lequin, d'un sous-directeur, M. Lebœuf, et de Mme veuve Decker, née Lequin, 28 élèves, de quatorze à dix-huit ans, représentant, en tenant compte de leur jeunesse et du temps employé aux études théoriques, moins de dix vigoureux travailleurs, suffisent à la tâche compliquée que voici : ils fument, labourent, sèment, roulent, plâtrent, sarclent et binent. Coupant les céréales à l'aide d'une faulx disposée par eux à cet effet, ils construisent, comme en se jouant, des moyettes si parfaites, qu'à douze kilomètres à la ronde elles sont imitées; ils préparent et conservent les produits; ils convertissent une forte partie de betteraves et de topinambours en alcool, et de cet alcool composent un vinaigre dont la saveur, l'arome et la salubrité finiront par tenter les épiciers les plus intéressés à faire prévaloir l'acide pyroligneux énormément étendu d'eau. Sous les yeux d'un habile jardinier, ils soignent le potager, où sont, à côté de beaux légumes, des fleurs, des arbres en quenouilles et espaliers, et une pépinière d'arbres fruitiers, avec un amour qui nous a fait penser que, de retour dans

leurs foyers, ils y répandront le goût de ces genres de conforts. Ils sont boulangers, ferrent les chevaux et les bœufs, et réparent les nombreux instruments perfectionnés du labourage. Ils vaquent à la traite, au pansage et à la nourriture des animaux. A ces animaux, qui sont de race pure, croisée et indigène, qu'ils traitent avec douceur, ils donnent un pain nutritif et savoureux composé de racines de tubercules et de fourrage haché. Ils tiennent, à tour de rôle, la comptabilité de la ferme, établie sur des bases si méthodiques et si simples, qu'après peu de jours elle leur est devenue familière. Enfin, chaque dimanche, ils vont, sous l'œil d'un chef, assister aux offices divins, avec une attitude qui les a fait surnommer par la jeunesse d'Attignéville : les Saints de Lahayevaux.

Que dire de l'enseignement qui leur est donné, chaque jour, avec tant de lucidité et de bienveillance, par leur savant maître, M. Lebœuf? Nous y avons assisté, et, émerveillés des réponses faites aux questions posées, nous nous sommes engagés à demander à la Société d'arboriculture d'Epinal des affiliations qui nous ont été accordées.

Et Mme Decker, que fait-elle? Modèle de raison et vaillant auxiliaire de son frère, M. Lequin, elle a pour les élèves la même sollicitude que pour son fils, jeune homme qui étudie avec succès la noble profession d'agriculteur. A elle la direction de la lingerie, de la cuisine, de la laiterie, tenues avec un ordre et une propreté qui font plaisir à voir.

Cela connu, ne pensez-vous pas, Messieurs, que les cultivateurs de ce département seraient bien inspirés, s'ils envoyaient leurs fils à Lahayevaux, et n'inviterez-vous pas M. Lequin à venir, accompagné de M. Lebœuf et de Mme Decker, recevoir une médaille de vermeil et une prime de 200 francs, que votre Commission sollicite pour lui?

Ferme du Saulcy.

La plus-value de la ferme-école de Lahayevaux indique ce que peut le vouloir aidé d'une solide instruction.

Celle de la ferme du Saulcy va nous montrer ce que peuvent, sans le secours de la science, l'énergie, la vertu, le jugement et le coup d'œil.

Quând Rédiger père, qui rend aujourd'hui 4,000 fr. par an à MM. Chardin et Masson, est entré en jouissance de son exploitation, les 200 hectares dont elle se compose ne formaient, en réalité, dans la partie non boisée, qu'une étendue, ici abrupte, là inabordable, et presque partout encombrée d'énormes pierres calcaires où se brisait la charrue, et où il ne croissait que de mauvaise herbe. Point de potager et presque point d'eau. Il n'y avait dans la demeure des animaux ni assez d'espace, ni assez d'air. Les hangars faisaient défaut, et il en était des capitaux comme de ceux-ci, car, dit la voix publique, il ne restait en bourse au nouveau fermier qu'une somme de neuf francs.

Mais ce courageux preneur avait une femme, une fille et cinq fils dont la force physique répondait à la sienne; son énergie était grande, il venait avec un puissant outillage, et il avait fait d'importantes remarques.

Ainsi, le bris des plus grosses pierres permettait un labeur moins pénible; sous ces pierres était une terre que la fumure féconderait, et, par d'ingénieuses combinaisons, on se procurerait plus d'eau, et, l'économie et la sobriété aidant, toute cette brave famille de défoncer et d'épierrer pour la création d'un potager et d'un verger, de former un rucher, de tapisser d'une treille de vigne un mur immense, de faire jaillir de l'eau, de chercher à récolter plus de fourrages, de racines, de tubercules que de céréales, de faire beaucoup de fumier avec beaucoup de bétail; puis, les champs longtemps cultivés une fois rendus fertiles, de mettre en culture les terres vierges et de planter d'arbres fruitiers les parties réservées pour le pâcage.

Ce labeur méritoire ne devait pas rester sans récompense. En 1857, Rédiger reçut la plus haute de nos distinctions, et il faut lire la lettre qu'à cette occasion lui écrivit M. Chardin, pour se faire une idée de ce que vaut ce brave fermier. Mais notre athlète n'est pas un de ces lutteurs qui s'endorment

sur leurs lauriers, et, depuis ce jour si glorieux pour lui, comme depuis l'époque où son travail a décidé les propriétaires enrichis à doter son exploitation de bâtiments modèles, il n'a cessé de défricher et d'améliorer.

Aussi admire-t-on ses chemins de desserte, ses champs, ses prés, ses animaux, la porcherie qu'il vient de construire, sa collection d'instruments perfectionnés, son atelier de ferrage, son huilerie et son habitation où tout est à sa place et reluit de propreté.

Honneur à lui! Honneur à sa compagne! Honneur à ses enfants qui, comme les deux qu'il a mariés, feront souche de vaillants cultivateurs, et puissiez-vous, Messieurs, décerner au vertueux anabaptiste une médaille de vermeil avec autant de plaisir que votre Commission en éprouve à vous la demander pour lui, ainsi qu'une prime de 200 francs.

Ferme de la Fènecière.

Il y a seize ans, Masson, cultivateur à Badménil, et sa compagne, Marie Gillet, ne pouvant, sur les terres maigres et tenaces de cette commune, subvenir à l'entretien de cinq filles et d'un garçon, firent argent du peu qu'ils possédaient pour prendre à bail, à raison de 6,200 fr. par année, prestations non comprises, la ferme de la Fènecière. Il y avait là, au milieu de 180 hectares de terres, de magnifiques bâtiments d'exploitation; mais sous une fumure insuffisante, les champs étaient devenus infertiles; la prairie naturelle fournissait un maigre fourrage; la prairie artificielle existait à l'état de rudiment; l'oûtillage était à peu près nul, et l'on n'avait guère qu'un spécimen de bêtes à entretenir.

On disait à Masson : *Qu'avez-vous fait? Votre ruine est certaine*. Elle l'eût été en effet, s'il eût manqué d'énergie et de courage, si sa femme et ses filles ne l'eussent valu, et si son fils César n'eût été là. Mais des efforts héroïques et continus furent la réponse de la famille à la prédiction.

Hélas! ces efforts ont coûté cher, car dès qu'ils eurent

porté leurs fruits, le père et trois de ses nobles filles moururent d'épuisement.

A quelque temps de là, une fille fut mariée, et son départ réduisit le personnel dirigeant de la ferme à la mère que la douleur et la fatigue ont bien affaiblie, à Marianne, qui est partout où il faut ordre, soins et propreté, et à César qui accomplit les travaux les plus rudes ou les plus compliqués avec une invincible ardeur dont voici les résultats actuels : 140 hectares de racines et de tubercules, de prairies naturelles et artificielles, de légumineuses fourragères, de colza et de céréales, 200 animaux croisés et indigènes, 225 oiseaux de basse-cour, 30 instruments perfectionnés, une forge de ferrage, un atelier de charronnage, une laiterie, deux fosses à purin et un rucher de 30 paniers.

Tous ces travaux et ces améliorations ayant été reconnus par votre Commission, vous voudrez bien, Messieurs, pour faire un peu de cette solennité une fête des morts et des vivants de la Fènecière, honorer Masson père, sa femme, ses filles qu'elle a perdues, et Marianne, son bâton de vieillesse, par la remise à Masson, César, d'une médaille de vermeil et d'une prime de 200 fr.

Ferme d'Auvillet.

Tout à l'heure, Messieurs, nous avions nos raisons pour vous dire que les enfants du défricheur de la montagne du Saulcy sont destinés à faire souche d'agriculteurs d'élite : en effet, voici Rédiger, Joseph, qui triple en ce moment la valeur du domaine de M. Martin de Baine, que cet immense service oblige à bien des choses.

A Lahayevaux, M. Lequin s'est peint, en nous disant que celui qui malmène les animaux est un mauvais cultivateur; à Auvillet, le premier soin de notre bon fermier a été de nous signaler trois de ses valets pour leur douceur envers les bêtes, et, dès lors, nous avons pressenti que nous aurions d'importants résultats à constater.

En effet, sur 95 hectares de terres semblables à celles de Lahayevaux, dont elles sont voisines, nous avons remarqué de superbes récoltes, sans compter nombre de lapins et de volailles; nous avons trouvé en excellent état 314 animaux purs et croisés, une citerne alimentée par l'eau des champs, une fosse à purin et un bel outillage. Enfin, nous avons eu à louer un défrichement et un drainage de six hectares.

Si, en six ans, ce jeune pionnier a tant fait, ne méritera-t-il pas la plus haute de nos récompenses, quand il aura mis en valeur les 40 hectares de friches communales qu'il vient de prendre à bail.

Rédiger père, soyez fiers de ce fils, et vous, Rédiger, Joseph, en attendant mieux encore, recevez une médaille d'argent de première classe et une prime de 150 fr.

Ferme de Bazoilles.

Quand nous sommes venus à Bazoilles, M. Perdrix faisait faire des moyettes. *Ah! nous a-t-il dit, lorsque Dieu me promettrait tout le beau temps dont j'ai besoin pour ma moisson, je n'interromprais pas le travail commencé.*

Chez lui, même sol à peu près qu'à Auvillet; sur 95 hectares dont se compose sa ferme, même succès, mêmes récoltes en fourrage de toute nature, en racines, en céréales; même soin des animaux et même outillage.

Au mérite d'observer et de bien faire, M. Perdrix joint celui de se rendre compte de ses pertes ou de ses bénéfices, d'essayer constamment sur une petite échelle, et de lire avec fruit les publications agricoles auxquelles il est abonné.

Au reste, il a autrefois très-bien conduit l'exploitation de Lahayevaux; il est une des lumières de son Comice, *il ne demande à Dieu que de le délivrer des sangliers et des renards qui viennent ravager les terres qu'il a fumées, labourées, semées et binées avec amour.*

En conséquence, nous demandons pour M. Perdrix une médaille d'argent de première classe et une prime de 100 fr.

PRIMES DE LA SOCIÉTÉ.

Ferme du Chapitre, à Parey-lès-Saint-Ouën.

J'ai été domestique à Lahayevaux, nous a dit M. Florentin qui, après s'être moralement et matériellement élevé, à force de labeur, est assez honorablement inspiré pour être fier de son point de départ.

Cette ferme, nous a-t-il ajouté, *ne valait rien, quand je l'ai prise, mais les difficultés me vont à moi qui aime le progrès, qui suis compris de M. Protois, mon propriétaire, et qui, grâce à mon goût pour l'observation et aux lumières qui m'ont été fournies par les livres, touche au moment de faire de la culture rémunératrice.*

Voilà 15 instruments perfectionnés qui économisent l'emploi de bien des bras. Voilà une bascule à bestiaux, une chaudière de cuisson pour la nourriture des animaux et une fosse à purin. Voilà 15 hectares de prés naturels qui, avant d'être assainis par le drainage, ne fournissaient que des joncs et des laîches. Voilà 6 hectares d'un trèfle qui, sans des terres et de la chaux arrosées de purin, serait chétif. Voilà 6 beaux hectares de betteraves et de pommes de terre.

Sur 22 hectares, naguère appauvris par le défaut de fumure et dont 10 ont été drainés, voilà des céréales qui le cèdent à bien peu. Voilà des animaux qui font mon orgueil. Voilà en construction une bergerie et une porcherie modèles. Enfin, voilà la comptabilité en partie double, flambeau que je souhaite à tous mes confrères.

A cet agronome, fils de ses œuvres et s'exprimant avec tant de bon sens, ne devons-nous pas, Messieurs, une médaille d'argent de première classe?

Ferme de Rouceux.

Riche et en possession d'un relai de chevaux, M. Garcin père dispose de plus de moyens de succès que ses émules, et

il nous a fallu trouver son œuvre bien méritoire, pour vous prier, Messieurs, d'ajouter un fleuron à sa couronne de vainqueur dans de nombreux concours.

Composée de 75 hectares, sa propriété est soumise à la rotation quatriennale.

Vingt-huit hectares de prairies fournissent plusieurs coupes abondantes d'excellent fourrage, le reste du terrain produit ce qu'il y a de plus beau en fait de céréales et féveroles, de graines oléagineuses, de racines et de tubercules.

Six hectares de magnifiques féveroles ont été drainés. Les animaux sont admirables. On compte douze instruments perfectionnés. On exploite une huilerie à cheval, une huilerie à eau, un moulin de commerce et une fabrique à plâtre.

Puisse, Messieurs, l'honorable vice-président du Comice de Neufchâteau venir recevoir de vos mains une médaille d'argent de première classe !

Ferme des Champs.

Chef d'une famille composée de sa femme et de deux intelligents enfants adultes, Joseph Thouvenin a bien utilisé plusieurs années de domesticité à Lahayevaux. Entré, il y a un an, sur la ferme des Champs, qui se composait de 74 hectares de terres épuisées, cet honnête travailleur a déjà, de ses mains, drainé 120 ares, mis en culture plus de 14 hectares de friches, et par la fumure, suscité presque partout de belles récoltes; il a acheté pour 1,600 fr. de fumier et de foin, le plâtre a fait bon effet sur sa prairie artificielle, il espère beaucoup des composts auxquels presque personne ne songe et du fumier de ses 120 moutons. Quoique pourvu de seize instruments perfectionnés, Thouvenin, dans son regret de n'être pas assez outillé, se propose d'appliquer ses premiers profits à combler la lacune.

Une déclaration si ingénue et tant d'amour du progrès sont choses admirables dans l'humble valet de la veille, et nous

pensons qu'il est digne de recevoir une médaille d'argent de première classe.

Ferme de Dommartin.

Sur 80 hectares qui composent la ferme, dont 4 ont été drainés, 16 hectares à peine sont en jachère morte. Chaque année, 450 mètres cubes d'engrais sont conduits sur les terres.

Les cultures très-variées sont belles, 27 hectares de prairies et 3 hectares de disettes et de pommes de terre, permettent d'entretenir un assez nombreux bétail, la basse-cour renferme 300 volailles surtout nourries de déchets de ferme, il entre dans l'outillage treize instruments perfectionnés. Dans une fosse à purin s'écoulent les urines des animaux dont la demeure ne laisse rien à désirer.

La situation actuelle de la ferme étant bien différente de celle d'il y a seize ans, quelles sont les causes de cette transformation ?

En premier lieu, M. Grosse est entré en ferme avec un bon matériel, un capital de 10,000 fr. et un bail de 18 ans; il a tiré à son début des engrais du dehors et il a longtemps acheté de fortes quantités de paille.

En second lieu la libéralité du propriétaire, M. de Dommartin, a réduit de beaucoup une perte de 10,000 fr. qu'il avait essuyée, il règne entre le bienfaiteur et l'obligé une entente qui rend tout facile, et la fermière, sa fille et ses deux fils rivalisent d'ardeur avec le chef de la famille.

Je veux, nous a dit celui-ci, rendre un jardin à mon propriétaire, touchant couronnement de nos constatations, qui doit valoir à M. de Dommartin un tribut de haute estime, et au fermier reconnaissant une médaille d'argent de deuxième classe.

Ferme de Velotte.

Henry, Jean-Baptiste, suit d'assez près son voisin, M. Grosse, mais son bail n'est que de neuf ans; la propriétaire, Madame

de Morgan, ne l'aide pas à fertiliser ses 90 hectares de terres argilo-sableuses, et les urines des animaux s'infiltrent dans les puits d'abreuvage. Pour reconnaître son bon vouloir et pour l'engager à mêler à ses terres la marne dont nous avons reconnu la présence à Dommartin, mentionnons très-honorablement cet homme de cœur.

CRÉATION DE PRAIRIES.

M. Constant Moinel.

L'année dernière, Messieurs, vous avez récompensé la conversion en une riche prairie des grèves de la commune de Socourt, par une médaille de première classe, offerte à MM. Moinel, de Jeuxey, et Moinel, d'Epinal. Le premier a laissé au second ce titre de noblesse. Mais comme l'auteur de cet acte généreux n'est jamais à court de titres, le continuateur de la grande œuvre des frères Dutac ose espérer pareille récompense pour pareille transformation menée à bien à Essegney, sur 45 hectares de grèves.

La chose méritait d'être vue, aussi nous nous sommes rendus sur les lieux, et là nous avons appris de la voix publique un fait bien digne de vous être signalé.

Pendant l'hiver dernier, un immense débordement de la Moselle ayant menacé de ruine une partie des travaux de création de la commune de Socourt, M. Mayer, de Chamagne, s'empara d'un cheval aveugle, le monta, et malgré les prédictions sinistres de 150 témoins, traversa les flots furieux de la Moselle. Arrivé à la portière principale, il prit avec une pelle du gazon qu'il mit au-dessus de la banquette insubmersible, et il prévint ou au moins tâcha de prévenir ainsi une dégradation immense. Si le Ministre l'avait su, nous verrions d'ici une médaille de sauvetage briller sur ce cœur généreux. Puisqu'il ne l'a pas su, contentons-nous de féliciter M. Mayer, et comme il a parfaitement secondé M. Moinel dans ses travaux, rappelons à l'auditoire que l'an dernier il

a reçu de nous une médaille d'argent de première classe, et prouvons-lui nos sympathies par l'offre du traité d'irrigation de M. Keelhoff.

M. Duhoux.

A l'âge où, d'ordinaire, on peut se reposer avec honneur, M. Duhoux, de Parey-sous-Montfort, a laborieusement créé, par nivellement, drainage et arrosage plus de 15 hectares d'excellents prés, qui ne formaient avant son travail que des terrains marécageux, arides, inégaux, inaccessibles à l'eau et chargés de broussailles. Autant dire que, de rien, il a tiré de quoi nourrir un troupeau de gros bétail et bien des hommes.

Aussi, Messieurs, accordez à l'ancien et honorable maire de Parey une médaille d'argent de première classe.

M. Balland.

Balland, Jean-Joseph, sur une étendue de terrain accidenté et embarrassé de roches, de pierres roulantes, de buissons et de bruyères, a créé un pré qui, drainé, puis arrosé par l'eau d'une féculerie, lui permet de nourrir douze vaches au lieu de quatre qu'il avait auparavant.

Or, huit vaches lui permettent de fumer trois fois plus que par le passé ses autres terres, nous lui devons donc une médaille d'argent de première classe, pour avoir fait pousser de l'herbe où il n'en croissait point.

M. Mathieu.

Mathieu, Joseph-Clément, maire à Gendreville, nous semble d'autant mieux valoir comme magistrat, qu'en matière agricole, il prêche d'exemple. Ainsi, il a rendu bon un hectare de mauvais sol, drainé 135 ares et converti en prairie 450 ares.

Lauréat dans maints concours, il a chez lui un riche médailler que nous compléterons, en le mettant à même d'y ajouter un rappel de la médaille qu'il a obtenue de nous en 1858.

M. Ferry.

M. Ferry, Jean-Baptiste, de la Forge, a défoncé, drainé et nivelé 440 ares de mauvaises terres qu'il a rendues bonnes par irrigation. Il a créé un verger de 40 ares, qui est aujourd'hui en plein rapport.

En 1857, il a cédé à des habitants du Tholy une bonne partie d'une tourbière de trois hectares qui, bien exploitée, procure du chauffage à plusieurs habitants. Enfin récemment couronné par l'Académie française, pour actes de vertu, il ne se lasse pas de chercher à dompter les sols les plus rebelles.

Ajoutons donc un rappel de médaille aux récompenses que, dans les années précédentes, nous avons décernées à ce cultivateur qui fait tant de bonnes œuvres.

M. Bourguignon.

M. Bourguignon, de Vrécourt, est à la tête d'une exploitation de 38 hectares de terre pour le bon état desquelles nous aurions pu, Messieurs, sans l'insuffisance de vos ressources, solliciter une distinction spéciale. Il y avait, entre son habitation et une montagne dominant le village, un terrain de 250 ares, qui, dans les années humides, ne produisait que des laîches, et dont les étés secs brûlaieut la végétation. Dans sa haine pour tout pré de nulle qualité, notre agronome nivela ce mauvais terrain, y appela par des saignées l'eau descendant du coteau, et, à l'aide de tuyaux, fit aboutir dans un bassin d'irrigation le purin des écuries, les eaux de cuisine et les eaux des toits. Cela fait, le mauvais pré devint excellent, et M. Bourguignon se trouve avoir mérité une médaille d'argent de deuxième classe.

M. Colin.

A Vioménil, sur un ancien étang de 2 hectares croissait une luxuriante végétation de ronces et d'épines. Par des travaux d'arrachage des racines, de nivellement, d'assainissement et d'arrosage qui ont coûté trois cent quatre-vingts fr., M. Colin, garde forestier, a porté la production fourragère, bien améliorée sous le rapport de la qualité, de 5,000 à 10,000 kilogrammes, sans compter que, par l'acquisition d'un champ, il a rendu abordable sa propriété qui ne l'était pas.

Sur un mauvais terrain de 15 ares, même travail à peu près. Digne agent, nous savons, par votre chef M. Colnenne, tout ce que vous valez, et cette preuve d'édifiant usage de vos courts loisirs vous rend digne d'une médaille d'argent de deuxième classe.

M. Douche.

M. Douche, François-Joseph, en comblant avec 18 mètres de pierres brutes 39 ares de pré, a obtenu un grand surcroît de production fourragère. Au moyen d'un aqueduc, il a pu diriger les eaux pluviales des champs voisins sur un terrain de 40 ares.

Enfin 300 mètres cubes de terre provenant de curages du Mouzon et disposés en cavaliers sur les territoires de trois communes ont été répandus par lui sur une prairie de 25 ares qu'il a nivelée et rendue excellente. Cette dernière opération vient mettre de nouveau en lumière l'utilité des mélanges de terre, mélanges qui amèneraient infailliblement l'emploi de la marne.

En conséquence, à ces deux endroits, ouvrons les yeux à nos cultivateurs en remettant à M. Douche une médaille d'argent de deuxième classe.

M. Ganaye.

A Hézatanna, près Docelles, il y avait 61 ares d'un sol tourbeux, fangeux et inégal, à peu près improductif. M. Ganaye en a fait un bon pré bien irrigué, aussi mérite-t-il une mention honorable de la Société.

DÉFRICHEMENTS ET AMÉLIORATIONS DE TERRAINS.

M. Perrin.

M. Perrin, d'Estrennes, jouit d'une fortune qui pourrait lui permettre un repos absolu. Mais travailler, pour lui, est être utile, manière de penser bien généreuse, et qui doit lui valoir une médaille d'argent de première classe, car elle vient de lui inspirer l'idée de se mettre, par défoncement du sol, captation de sources et rapports de terre, à convertir une pente rocheuse et raide de 5 hectares en un clos magnifique planté de vignes qui, frappées d'un soleil favorable, produiront du nectar.

M. Gantois.

Auguste Gantois, manœuvre à Senonges, a défriché un pâtis de 4 ares dont il nous a apporté les prémices qui étaient de très-belles pommes de terre. .

Récompenser étant la manière de semer des sociétés du genre de la nôtre, qui sait si, par une mention honorable, nous ne mettrons pas moralement ce brave travailleur à même de se procurer un hectare de mauvais sol, dont le défrichement lui donnerait droit à une médaille? Aussi nous lui offrirons en attendant pour prime : *le Calendrier du bon cultivateur, de Dombasle.*

BOISEMENTS ET REBOISEMENTS.

M. Thirion.

Aux plus sinistres jours de notre première Révolution, la hache allait vite en besogne sur le territoire de Rebeuville, car, en peu de temps, elle fit des bois de ce village une affreuse solitude. Hélas ! comme on ne profite guère du droit de tout faire que pour détruire, les choses en restèrent là jusqu'en 1839, époque où le soin des âmes de la paroisse fut confié à M. Pierrot, que ce triste paysage désolait, et qui, dix ans plus tard, déterminait le Maire actuel, M. Thirion, à le rendre splendide.

Dire de quelles difficultés eut à triompher cet homme de bien serait trop long, et nous nous bornerons à annoncer qu'aujourd'hui un vaste emplacement d'une affreuse nudité se trouve transformé en une admirable forêt de 40 hectares, dominée par une croix rappelant que tout succès doit être rapporté à la faveur céleste. Aussi, pour récompenser la féconde entente qui a régné entre l'homme de Dieu et l'homme de la commune, devons-nous, Messieurs, au prêtre qui a l'humilité de décliner toute récompense, un tribut d'estime qui ne peut être refusé, et au magistrat une médaille de vermeil.

M. Cottenot.

Sous les soins de MM. Cottenot père et fils, de Grand, 12 hectares de terres incultes sont devenues des cultures forestières dans le tiers desquelles des coupes bientôt pourront être faites. Que M. Cottenot père ne vit-il encore ! Cottenot Hippolyte serait aujourd'hui bien heureux, car le père et le fils viendraient ensemble recevoir la médaille d'argent de deuxième classe que mérite l'œuvre commune.

M. Lallemand.

Cantonnier chef de deuxième classe à Bleurville et ancien garde champêtre, Lallemand, Nicolas, est sorti caporal du 22ᵉ

de ligne, et a fait la campagne d'Espagne. Homme du devoir, il est tout aux chemins qui hâtent le progrès agricole, et quand il a un moment de loisir, au soin de ses cultures. Il a les sympathies de ses supérieurs, de ses subordonnés et de ses concitoyens; il a élevé sept enfants qui, tous, lui font honneur, et, par son travail de cantonnier et de cultivateur, il a acquis non-seulement deux maisons, mais encore environ cinq hectares de terre.

Au bon soldat, au bon agent, au bon père, au bon fils de ses œuvres et surtout au bon cultivateur, soyons heureux, Messieurs, d'avoir à remettre une médaille d'argent de deuxième classe.

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS.

M. Bossu.

Parmi les instruments perfectionnés de M. Bossu, Joseph, de Bazoilles, nous avons remarqué une baratte, mue par un engrenage à deux vitesses, une baratte de même système montée sur pied, une baratte sans engrenage, deux tarares, un pressoir dont notre Société a naguère médaillé et primé le premier modèle, et enfin une machine qui, destinée à battre les faux, exige peu d'adresse et est très-peu coûteuse.

Ingénieux ouvrier rendu artiste par le feu sacré qui vous pousse aux découvertes utiles, recevez des mains de notre Société une médaille d'argent de première classe, que vous placerez à côté du premier prix accordé à votre baratte par le jury du concours régional de Metz.

M. Jollain.

Au centre de 175 hectares de bois, M. Jollain fils, d'Aouze, a défriché 70 hectares au milieu desquels il a construit de beaux et bons bâtiments d'exploitation. En outre et surtout

il s'est pourvu, au prix de huit cents fr., d'une moissonneuse qui, attelée d'un cheval et manœuvrée par deux hommes, sur un terrain nivelé, débarrasse de leur récolte, en un jour et d'une manière parfaite, de deux à trois hectares de céréales ou de fourrage, car elle peut fonctionner sur les prés comme sur les terres. Quelle économie de temps et de main d'œuvre!

Pour cette utile et rare introduction, félicitons M. Jollain, accordons-lui une médaille d'argent de première classe, et souhaitons à tout agriculteur aisé de l'imiter.

MÉMOIRES AGRICOLES.

M. Puton.

Du reboisement dans la partie montagneuse de l'arrondissement de Remiremont, tel est le titre d'un mémoire de M. Puton, garde général, qui, désirant une simple mention, éprouvera ce qui souvent arrive au talent modeste.

En effet, dans ce travail d'agronome, de naturaliste et de correct écrivain, l'auteur nous fait en termes saisissants et élevés de graves révélations. Ainsi le petit arrondissement de Remiremont a près de 12,000 hectares de terres improductives, et il est urgent qu'enfin couvert de forêts, cet énorme contenu territorial reste en possession des eaux, dont, au grand détriment de l'agriculture et de l'industrie, il a été privé par le déboisement de maints lieux accidentés. Ce qu'il y a d'heureux, c'est qu'à l'indication du mal, M. Puton joint celle du remède qui est le plus simple, le plus efficace et le moins dispendieux que l'on puisse désirer, tout en étant conforme à la loi nouvelle, c'est-à-dire le reboisement.

Cela étant, nous nous associerons, par un encouragement consistant en une médaille d'argent de première classe, aux vues fécondes du jeune fonctionnaire qu'empêchent de dormir

les lauriers de tant de ses collègues du remarquable Comice de Remiremont.

M. Guillaume.

En agriculture on fera peu de chose sans la multiplication des grandes voies de terre, d'eau et de fer, les routes vicinales, les chemins de desserte, le propriétaire et l'instituteur.

C'est ce qu'un des premiers a senti M. Guillaume, instituteur à Chef-Haut, qui, judicieux moniteur de sa commune, nous soumet sur son état et ses besoins agricoles un mémoire de vingt pages écrit avec une modestie, une lucidité et un amour du progrès dont une médaille d'argent de deuxième classe sera la juste récompense.

BONS TRAITEMENTS ENVERS LES ANIMAUX.

Si nous avons à être bons les uns envers les autres, pourquoi n'aurions-nous pas à l'être envers les animaux?

Notre empire sur eux nous vient de Dieu; mais le Seigneur a joint à notre autorité des devoirs qui doivent d'abord passer dans les mœurs, plus puissantes que les lois les plus fortes.

Ces devoirs consistent à soigner les bêtes dans les services que nous en recevons et à leur épargner toute souffrance inutile. Ils consistent même à respecter l'oiseau qui, par sa nourriture, est un épurateur de l'air, ou un protecteur des végétaux menacés par des myriades de petits ennemis.

Les livres saints disent : *tu ne lieras pas la bouche au bœuf qui triture.*

En conséquence, en nourrissant mal nos serviteurs de l'espèce animale, ne visons pas à une absurde économie. Ne laissons pas les gens chargés de les soigner, détériorer ou soustraire leur grain. Ne les abandonnons pas sans pitié à l'inclémence des saisons. Pansons-les, puisque, pour tous

les êtres, la propreté est la santé. Offrons-leur, avec une litière souvent renouvelée, une demeure salubre; mesurons-leur l'espace à parcourir et la charge à traîner. Gardons-nous, à leur égard, des voies de fait. Enfin, lors même qu'ils appartiennent à autrui, protégeons-les.

Voilà, Messieurs, pour les cultivateurs, et maintenant voici pour vous.

Laissez-nous nommer dans cette enceinte les cœurs qui ont marqué avec honneur à cet endroit.

A Lahayevaux, ce sont, avec un vieil et fidèle serviteur de la famille Lequin, les élèves Léonard, Lelarge et Charles.

A Auvillet, ce sont le berger Pierre Verdet et les valets de ferme Lamant-Châtain, et Marchal, Émile.

Et que personne ne sourie, en écoutant ce plaidoyer! Parcourant avec sa suite le champ de bataille de Bassano, Napoléon Ier entendit gémir; arrivé sur le lieu où l'on se lamentait, il vit un chien lécher, en pleurant, le visage d'un soldat qui, sans doute, était ce qui restait d'un maître bien-aimé.

Dès lors, dit Napoléon, je vis un homme là où jusqu'alors j'avais vu une bête, et je dis à ma suite : *retirons-nous : ce chien nous donne une leçon d'humanité.*

Messieurs, quand on a fait parler un si grand homme, le mieux est de finir, et je finis.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE

ET SCIENTIFIQUE DE 1862,

PAR M. GASQUIN,

INSPECTEUR DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Vous avez l'habitude, chaque année, de décerner des récompenses aux meilleurs ouvrages de littérature et de science qui vous sont adressés pour prendre part au concours que vous avez institué; vous entourez ainsi d'une vigilante protection les lettres et les arts dans notre département; vous êtes le centre intellectuel d'où part sans cesse une généreuse impulsion et où convergent, comme vers un point naturel, beaucoup des productions scientifiques et littéraires de nos provinces de l'Est. Pour les œuvres élaborées dans de courts instants de loisir et qui n'osent prétendre aux suffrages de l'Académie, vous avez des couronnes plus modestes, qui n'en sont pas moins précieuses; vous offrez aux auteurs de ces travaux des éloges mêlés de quelques conseils, et, quand vous ne pouvez les récompenser, vous avez du moins des paroles bienveillantes pour soutenir leurs efforts et les inviter à revenir, armés de toutes pièces, solliciter de nouveau vos suffrages. C'est bien à vous, Messieurs, d'encourager, comme

vous le faites, la noble carrière des lettres et de tendre une main amie à ces ouvriers laborieux de l'intelligence, qui consacrent généreusement à la poésie ou à d'autres spéculations de l'esprit tous les instants qu'ils peuvent dérober à des occupations quotidiennes et nécessaires.

Votre intelligent et habile rapporteur de l'année dernière se félicitait, avec raison, des nombreux travaux qui étaient venus se disputer vos récompenses. Cette année a été moins productive. Quatre mémoires seulement vous ont été envoyés pour être soumis à votre appréciation.

L'un d'eux a pour titre : *Promenade humouristique* et pour épigraphe : *Per arva ;* votre Commission a eu le regret de ne pouvoir l'admettre à concourir. Ce n'est pas que ce travail manque de valeur ; il révèle une observation attentive des choses de la nature et un amour sérieux de la campagne ; il y a çà et là une certaine originalité d'expression et des vers bien frappés qui revêtent des idées justes et des sentiments vrais. Mais de grandes inégalités déparent cette œuvre : à côté de quelques vers faciles, il y en a de faibles et de prosaïques ; il se rencontre aussi des fautes de versification, et des détails qui touchent à la trivialité ; enfin l'auteur n'a pas suffisamment indiqué le but qu'il se propose, et l'on ne se doute pas assez qu'il a l'intention de nous initier aux joies et aux douleurs de la vie humaine. S'il veut bien nous permettre un conseil, nous l'engageons vivement à mûrir son talent par l'étude et la lecture des poètes ; qu'il perfectionne surtout l'instrument, le moule, le vers, et qu'alors il reparaisse sans hésitation dans la lice, nous lui garantissons le succès, parce qu'il y a chez lui une veine originale, quelque chose de poétique et d'élevé qui lui permettra de produire des œuvres dignes de nos suffrages.

Un deuxième mémoire a pour titre : *Glanes poétiques dans les Vosges et le Jura ;* il est signé du nom de Mme Geneviève Bourgeois, de Mulhouse. C'est un recueil de pièces détachées, dont quelques-unes ont été inspirées par nos montagnes des Vosges. Mme Geneviève Bourgeois est le poète

des sentiments tendres et délicats; elle excelle à peindre le bonheur tranquille de la famille, les regrets de la patrie absente, les joies d'un retour longtemps attendu; le spectacle de la nature ne la laisse pas indifférente et personne mieux qu'elle ne sait chanter, au printemps, le retour de l'hirondelle et les prairies en fleurs :

Oh ! souriez enfants, le printemps vient de naître,
Voyez, voici les fleurs, les parfums, les oiseaux !

puis, quand viennent l'hiver et les frimas, une sorte de tristesse s'empare de sa muse et elle se plaint avec mélancolie.

Que la nature entière
Se couvre de son deuil si blanc et si glacé,
Que le vent fait gémir à travers la clairière
L'arbre de nos forêts, de rameaux dépouillé.

Elle a des accents émus pour redire les souvenirs de sa jeunesse, ses illusions perdues et les rêves de son enfance : cette pièce, à notre avis, est une de ses meilleures. Rarement Mme Bourgeois a été mieux inspirée.

Que j'aimais, jeune fille, à parcourir la plaine,
Les sentiers détournés, les bois et les coteaux,
Cueillir, puis effeuiller, dans ma course incertaine,
Les fleurs que je trouvais au bord de nos ruisseaux !
Ma voix fraîche jetait dans la riche vallée
Un hymne de bonheur au Dieu de l'innocent,
Et l'oiseau voyageur, sur la cime élevée
S'arrêtait étonné, pour répéter mon chant.
Tout semblait me sourire, et mon âme ravie
Buvait avec ardeur aux coupes du plaisir,
Sans se douter, hélas ! qu'au printemps de la vie,
Nos rêves les plus beaux doivent toujours finir !
Mais bientôt le malheur vint mûrir mon jeune âge;
Ceux que mon cœur aimait, près de moi ne sont plus !
Les chagrins ont flétri les traits de mon visage,

Je pleure et me répands en regrets superflus.
Dieu, pour me consoler, m'envoya sur la terre
Un ange au doux regard, au teint frais et vermeil.

Ces vers sont faciles et pleins d'une douce émotion; ils s'épanouissent avec grâce autour d'un sentiment qu'ils développent; ils font un tout, un ensemble qui ne manque ni d'élégance, ni d'harmonie. Votre Commission, Messieurs, a vu avec bonheur qu'au milieu des incessantes préoccupations industrielles et commerciales de notre époque, la poésie avait encore des adeptes et des admirateurs, et elle n'a pas hésité à récompenser en Mme G. Bourgeois toutes ces qualités aimables que j'ai essayé de vous indiquer : la grâce et la légèreté du vers, l'élégance et le choix judicieux des expressions, cette sensibilité sans amertume qui anime chacune de ses petites poésies et pénètre doucement le lecteur, après avoir remué d'abord celle qui écrit; vous auriez désiré rencontrer dans le recueil de Mme G. Bourgeois quelques pièces plus étendues et de plus longue haleine; vous auriez voulu que sa muse gracieuse pût s'élever quelquefois et trouver des accents plus mâles et plus virils; mais cette réserve, qui n'est pas un blâme, ne vous a pas empêchés, Messieurs, de reconnaître tout ce qu'il y a de vraiment remarquable dans ces poésies et de décerner à l'auteur une médaille d'argent de 1re classe.

Votre Commission a été également unanime pour accueillir l'œuvre de M. Joly, juge de paix, et l'un de nos collègues de la Société d'Émulation. Cette œuvre est la traduction en vers français du 4e chant de l'Énéïde. Vous connaissez tous, Messieurs, ce magnifique chant de Virgile, le plus beau, le plus dramatique et le plus complétement original, avec le 6e, de toute l'Énéïde. Vous avez encore devant les yeux cette grande figure de Didon, le modèle de l'amante éplorée, le plus beau type de femme passionnée qu'ait jamais conçu l'imagination d'un poète. Vous vous souvenez aussi de la tendresse de Didon pour Énée, et, à la suite d'une grande

chasse et d'un orage préparés par la complicité des dieux, de sa rencontre fatale avec le héros Troyen, de la fuite précipitée d'Énée et de la mort tragique de son amante.

C'est ce chef-d'œuvre, ce sont ces sept cents vers du poète latin que notre collègue, M. Joly, a tenté de nous rendre en vers français.

A essayer de lutter contre un texte latin, quand ce texte est d'un poète comme Virgile, et qu'en outre on s'impose volontairement de nouveaux devoirs par l'obligation de rester fidèle aux règles inflexibles d'une versification, il se rencontre d'énormes difficultés que nous connaissons tous, pour les avoir éprouvées, du moins en partie. Il y a des difficultés qui se rapportent au plus ou moins d'harmonie, de souplesse et de richesse des langues; il y en a d'autres qui tiennent à la nature, au fond même du dialecte, et qui sont telles que des beautés d'un certain ordre sont intraduisibles d'une langue dans une autre; il en est encore qui dépendent de l'écrivain que l'on traduit; il faut penser et sentir comme lui, il faut avoir, dans une certaine mesure, son goût, son âme, sa sensibilité. Avoir l'âme, la sensibilité de Virgile, Messieurs, penser et sentir comme lui? N'est-ce pas un rêve, une chimère? Tous ces obstacles n'ont pu arrêter notre intelligent et laborieux collègue; il s'est mis à l'œuvre avec courage; il a lu, étudié, commenté son texte, il s'est entouré, près d'hommes compétents, de tous les renseignements qui pouvaient l'éclairer; il y a des passages qu'il a remis deux, trois et même quatre fois sur le métier, il a une intuition sûre du véritable sens qu'il poursuit et qu'il a restitué quelquefois au grand poète; il a serré de près le latin et il l'a généralement rendu avec fidélité et concision. Il s'est gardé de trop amplifier son modèle; il a courageusement rejeté toutes les idées secondaires qui pouvaient donner lieu à de beaux développements, mais ne tenaient au texte que par des liens trop tenus, et il a été assez heureux pour n'ajouter que deux cent soixante et quinze vers aux sept cents du poète latin. Sa traduction n'est pas un mot à mot vulgaire auquel il a jux-

taposé des rimes plus ou moins heureusement choisies; sa langue est puisée aux meilleures sources; on sent, à la lire, que M. Joly a vécu familièrement dans la société de nos poètes contemporains et que notre XVIIe siècle est loin de lui être étranger; il y a de la vie, de la verve, du souffle dans ses vers; j'y ai rencontré bien peu d'épithètes oiseuses ou de remplissage; au contraire l'expression vraie, juste, presque calquée sur le latin, abonde à chaque page. Veux-je dire par là que la traduction de M. Joly soit sans défaut, voisine de la perfection? A Dieu ne plaise! j'irais contre les intentions du traducteur; je dirais ce qu'il ne pense pas lui-même sans profit pour son œuvre; après Delille, comme après M. Joly, il y aura toujours à faire dans une traduction de Virgile, et le travail de notre collègue n'a pas besoin qu'on lui prête une fausse perfection pour le faire valoir; il a des mérites assez sérieux et assez solides pour se recommander de lui-même aux lecteurs les plus difficiles. Votre Commission aurait voulu vous demander pour M. Joly la plus haute distinction que vous puissiez accorder; mais par un sentiment de convenance et de délicatesse, vous avez décidé que les membres de la Société ne pourraient recevoir qu'une mention honorable; c'est donc cette récompense que vous avez décernée à M. Joly, en reconnaissant néanmoins que son travail est l'œuvre de poésie la plus importante que vous ayez à couronner cette année.

Dans un autre ordre d'idées, M. Gley, professeur au collége d'Épinal et l'un de nos collaborateurs, a composé aussi un ouvrage destiné à rendre des services réels à notre département, en le faisant mieux connaître. Je veux parler de sa *Géographie physique, industrielle et administrative du département des Vosges*. C'est pour répondre à un vœu exprimé par votre Société elle-même que M. Gley, dès l'année 1858, a conçu l'idée du travail dont la pensée première vous revient, Messieurs, et qu'il a réalisé après trois années de patientes et laborieuses recherches. Ici, la part de l'invention est assez restreinte; tout a été dit, en effet,

sur notre département, et ses richesses, ses productions, ses monuments historiques, ses montagnes, ses cours d'eau, etc..., ont été depuis longtemps connus, visités et explorés; il restait un dernier travail à faire : celui de recueillir toutes les notions relatives aux Vosges et semées dans vingt livres différents ; — de disposer par ordre tous les matériaux amassés, — de retrancher ceux qui étaient superflus, de compléter les renseignements insuffisants. Et pour tout cela, que de recherches, que de démarches, que d'écritures! M. Gley n'a pas reculé devant ce labeur ingrat ; il s'est dit qu'une monographie de notre département manquait, et qu'un livre spécial sur nos Vosges rendrait service à tous ses concitoyens et surtout à la jeunesse des écoles ; alors, avec la plus généreuse obstination, il a fouillé tous les livres, toutes les bibliothèques qui pouvaient lui fournir des données utiles ; il a feuilleté, compulsé les anciennes géographies, les anciens annuaires ; il a consacré à ce travail tous les moments que lui laissaient ses fonctions de professeur ; il y a apporté beaucoup de patience et de soin, de l'intelligence, de la sagacité, et il a réussi à composer cette consciencieuse étude de notre département, qui y est déjà connue et répandue et ne peut manquer de trouver place dans les bibliothèques scolaires qui s'organisent ; elle a reçu déjà la haute sanction du Ministre de l'Instruction publique, et votre Commission reconnaissante aurait désiré vous demander de décerner à M. Gley une des premières distinctions dont dispose la Société d'Émulation ; mais pour M. Gley comme pour M. Joly, elle a été liée par vos règlements, elle n'a donc pu vous proposer qu'une mention, et vous vous êtes empressés de reconnaître toute la valeur du travail de M. Gley en lui accordant cette distinction.

Tels sont, Messieurs, les résultats du concours scientifique et littéraire. Sans être aussi complets que ceux de l'année dernière, ils sont sérieux encore, et vous avez eu surtout la bonne fortune de pouvoir apprécier et récompenser l'œuvre importante de M. Joly.

Continuons, Messieurs, de faire une large place aux lettres et aux arts dans nos concours, et sous les auspices du Ministre éminent qui préside aux destinées de l'instruction publique en France, unissons-nous de cœur à toutes les Sociétés de province, nos voisines, pour entretenir et réchauffer le culte des muses un peu délaissées à notre époque. Soyons, Messieurs, entre Paris, cet immense foyer intellectuel, inabordable pour un trop grand nombre, et les départements éloignés, le lien nécessaire qui les fait participer à cette vie de l'intelligence, à ce grand mouvement d'idées qui ne s'arrête jamais et entraîne les nations vers de nouveaux progrès. C'est ainsi, Messieurs, que j'ai compris la mission qui nous est confiée, et c'est pour entrer dans ces vues, qui sont les vôtres, que j'ai accepté, malgré mon inexpérience, le périlleux honneur de rendre compte des ouvrages de littérature, et de parler de poésie devant une assemblée d'élite qui recherche avec empressement les délicates jouissances de l'esprit.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DE L'INDUSTRIE,

PAR M. MARCHAL,

AGENT-VOYER CHEF DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Homme de lettres à la manière des algébristes, je tiens cependant à capter votre bienveillance, et, après les brillants rapports que vous venez d'entendre, je n'ai d'autres moyens pour réussir que de ne pas fatiguer votre attention.

M. Marion, horloger à la Bresse a soumis à l'examen de la Société un mémoire sur l'agriculture des montagnes et divers perfectionnements et inventions au nombre de quarante-six. Vous avez décidé, sur l'avis de votre rapporteur, que les idées de M. Marion sur l'agriculture, et l'appareil qu'il a construit pour le transport du poisson vivant, seraient examinés sur les lieux, par la Commission qui doit visiter l'an prochain l'arrondissement de Remiremont, et vous avez soumis à l'appréciation de votre Commission de l'industrie les autres découvertes de notre inventeur.

Selon la règle que votre commission s'est imposée, elle ne vous rendra compte que des œuvres expérimentées qui lui ont paru mériter une sérieuse attention, soit par les services réels qu'elles peuvent rendre, soit par la facilité de leur usage. Au nombre de ces dernières, il faut citer le fil à plomb mécanique, qui n'est rien autre chose que le fil à plomb ordinaire rendu plus commode, dont la fortune

commerciale n'est pas douteuse si le petit instrument est livré à un prix modéré, et le piége à taupes dont l'appareil sans valeur intrinsèque est aussi simple qu'ingénieux.

Parmi les premières, nous citerons la forme de cheminée qui est parfaitement conforme aux lois de la physique ; la girouette fumifuge appliquée sur les cheminées au lieu du système connu sous le nom de *Loup*, mais qui n'a pas comme celui-ci l'inconvénient de réduire le calibre de la cheminée à la partie supérieure, quand le contraire devrait avoir lieu.

Le suçoir mécanique produit l'effet de la sangsue : s'il pouvait la remplacer dans tous les cas, il rendrait un grand service à l'humanité et nous engageons M. Marion à fabriquer plusieurs de ces appareils pour en faire l'essai dans les hôpitaux.

L'eau à durcir la pierre, composée d'une dissolution de silice dans l'acide fluorhydrique, peut être avantageusement utilisée sur nos grès tendres employés comme pavés ou marches d'escalier ; après l'application du composé sur la pierre, la silice précipitée y reste incorporée à quelques millimètres de profondeur et elle en durcit la surface. M. Marion s'occupe d'industrie, d'économie domestique et d'agriculture ; il est collectionneur de médailles et numismate ; ouvrier mécanicien, son bras exécute les pensées aussitôt qu'elles surgissent du cerveau. Si une instruction première et spéciale ne dirige pas toujours son génie inventif vers les applications vraiment utiles, on doit reconnaître qu'il doit à son esprit d'observation et à ses lectures beaucoup d'acquit, et que ses recherches n'ont en vue que le progrès et le bien de ses semblables. Aussi vous lui avez décerné une médaille de première classe en argent pour les applications industrielles qui viennent d'être énumérées.

Notre collègue M. Pentecote vous a fait un rapport très-circonstancié sur la fabrique de grés de MM. Petit, et Cie, de Rambervillers, d'après les expériences qu'il a

fait faire à l'usine, sur la fabrication et sur les objets fabriqués.

Les tuyaux de fontaine et la poterie de l'usine de Rambervillers sont faits avec une argile plastique siliceuse provenant de roches feldspatiques en décomposition, dont le gisement se trouve sur le territoire de Jeanménil.

La qualité des grès est acquise par l'homogénéité de la pâte qui est obtenue par un broyon mécanique très-bien fait, et par une cuisson poussée à une température de 120 à 140 degrés, au pyromètre de Vedgvood, avant la projection du sel marin qui en vitrifie les surfaces internes et externes par la formation d'un silicate de soude et d'alumine. Le vernis siliceux des grès rend les tuyaux imperméables, inoxydables et très-propres à la conduite des eaux de fontaine; ils sont préférables aux tuyaux en fonte qui sont bientôt oxidés et aux tuyaux en terre vernie qui deviennent perméables quand le vernis est détaché; du reste ce vernis à base de plomb est un danger pour la santé publique.

On donne à ces tuyaux un diamètre intérieur de trois à vingt-cinq centimètres; et, avant de les livrer au commerce, on les essaie à la pression de huit ou dix atmosphères.

MM. Petit et Cie. n'ont pas créé une industrie nouvelle, puisque, à Jeanménil même, on fait de la poterie de grès depuis de nombreuses années, mais ils sont parvenus avec des procédés mécaniques à fabriquer des produits de meilleure qualité et de dimensions inusitées jusqu'alors pour les grès. Ces produits de leur maison sont essentiellement vosgiens, supérieurs à ceux d'Oellivers dont nous étions tributaires et d'un prix de soixante pour cent inférieur à celui de la fonte. Le bas prix des tuyaux en grès rendra le plus grand service aux communes qui jusqu'alors étaient privées d'eau potable, parce que leurs ressources ne permettaient pas l'établissement de conduites en fonte; et, frappés des avantages qu'aura leur emploi pour les populations, vous avez décerné à MM. Petit et Cie, une médaille de 1re classe en argent.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

Dans sa Séance solennelle et publique du 18 Décembre 1862.

I.

Primes du Gouvernement attribuées spécialement, cette année, à l'arrondissement de Neufchâteau.

D'après le rapport de la Commission de visite des fermes et sur les propositions de la Commission d'agriculture, la Société d'Émulation, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille en vermeil et une prime de 200 fr. à M. Lequin, directeur de la ferme-école de Lahayevaux (par Neufchâteau).

Une médaille en vermeil et une prime de 200 fr. à M. Rédiger père, de la ferme du Saulcy, commune de Seraumont (par Coussey).

Une médaille en vermeil et une prime de 200 fr. à M. Masson, César fils, de la ferme de la Fènecière, commune de Robécourt (par Vrécourt).

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 150 fr. à M. Rédiger fils, de la ferme d'Auvillet, commune d'Attignéville (par Neufchâteau).

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 100 fr. à M. Perdrix, Jules, agriculteur à Bazoille (par Neufchâteau).

II.

Récompenses accordées par la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris, sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges.

Une médaille d'argent à M. Maître, Nicolas, instituteur public à Liffol-le-Grand.

Une médaille de bronze à M. Marchal, Charles, instituteur public à Natzvillers.

Une mention honorable à M. Maire, Louis, instituteur public à Robécourt.

Une mention honorable à M. Roussel, Nicolas, instituteur public à Auzainvilliers.

Une mention honorable à Mlle Godot, Adèle, institutrice à Moulins, commune de Saint-Nabord.

III.

Récompenses ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur les rapports de ses trois Commissions d'agriculture, du concours littéraire et de l'industrie, la Société d'Émulation a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Florentin, de la ferme du Chapitre, commune de Saint-Ouën-lez-Parey (par Bulgnéville).

Une médaille de 1re classe en argent à M. Garcin père, de la ferme de Rouceux (par Neufchâteau).

Une médaille de 1re classe en argent à M. Thouvenin, de la ferme des Champs, commune de Vrécourt.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Grosse, de la ferme de Dommartin-sur-Vraine (par Châtenois).

Une mention honorable à M. Henry, de la ferme de Velotte, commune de Morelmaison (par Châtenois).

CRÉATION ET AMÉLIORATION DE PRAIRIES.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Constant Moinel, de Jeuxey.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Duhoux, de Parey-sous-Montfort.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Jean-Joseph Balland, du Trou-Vauthier, commune de Jarménil.

Un rappel de médaille de 1re classe, et pour prime : le *Traité d'irrigation de Keelhoff*, à M. Mayer, de Chamagne.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Bourguignon, de Vrécourt.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Colin, brigadier forestier à Vioménil.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Douche, de Villotte.

Un rappel de médaille de 2e classe à M. Mathieu, maire de Gendreville.

Une mention honorable à M. Ganaye, huissier à Bruyères.

DÉFRICHEMENTS.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Perrin, ancien juge de paix à Estrennes.

Un rappel de médaille à M. Ferry, de la Forge.

Une mention honorable, et pour prime : le *Calendrier du Bon Cultivateur*, de Dombasle, à M. Gantois, de Senonges.

REBOISEMENTS.

Une médaille en vermeil à M. Thirion, maire de Rebeuville.

Une médaille en argent de 2e classe à M. Hippolyte Cottenot, de Grand.

PROGRÈS AGRICOLE.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Lallemand, cantonnier chef à Bleurville.

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Bossu, mécanicien à Bazoilles.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Jollain fils, d'Aouze.

MÉMOIRES.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Puton, garde général à Remiremont.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Guillaume, instituteur à Chef-Haut.

CONCOURS LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Une médaille de 1re classe en argent à Mme Geneviève Bourgeois, de Mulhouse, pour ses *Glanes poétiques dans le Jura et dans les Vosges.*

Une mention honorable à M. Joly, juge de paix à Épinal, membre de la Société, pour sa traduction en vers français du 4e livre de l'Enéide.

Une mention honorable à M. Gley, professeur au collége d'Epinal, membre de la Société, pour sa

Géographie physique, industrielle et administrative du département des Vosges.

Nota. Les membres de la Société ne peuvent concourir que pour des mentions honorables.

CONCOURS INDUSTRIEL.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Marion, horloger à la Bresse, pour différents instruments perfectionnés.

Une médaille de 1re classe en argent à MM. Petit et Cie, de Rambervillers, pour leurs tuyaux en grès.

LETTRE

ADRESSÉE PAR M. COLIN

A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

Messieurs,

Je viens vous demander la permission de vous faire part de quelques essais que j'ai tentés, l'an dernier, sur la culture des pommes de terre. Cette communication n'est pas, il est vrai, d'une très-grande importance, mais la pomme de terre étant cultivée sur une grande échelle dans les Vosges, les plus légers perfectionnements apportés à sa culture doivent produire de bons résultats pour le pays.

D'abord, je crois devoir vous dire que, de toutes les variétés qui m'avaient été confiées pour en essayer la culture, aucune n'est arrivée à la hauteur de la variété dite de Jeuxey, cultivée généralement dans le pays, et cela sous le double rapport du rendement et de la qualité. Mon avis est qu'il est encore bon de conserver soigneusement cette excellente variété, introduite, je crois, dans les Vosges, par la Société d'Émulation, ce qui n'est pas un des moindres titres à la reconnaissance publique, car c'est peut-être, en grande partie, à la supériorité de cette variété que les Vosges doivent cette renommée qu'elles se sont acquise, ces dernières années, dans la production de la pomme de terre et de ses dérivés.

Je reviens à mon sujet. Il m'était arrivé maintes fois, lors de l'arrachage des pommes de terre, de remarquer qu'il existe toujours une grande différence dans le produit des différentes plantes qui composent le même champ : il n'est pas rare de

trouver à côté d'une plante offrant une vigoureuse végétation et de très-beaux produits, une plante aux tiges maigres et chétives et ne donnant que des produits en rapport avec celles-ci; ces plantes occupent cependant le même espace de terrain, ont reçu les mêmes cultures et ont végété dans le même sol. En recherchant la cause de cette différence, j'ai été tout naturellement porté à penser qu'elle provenait de la semence même; car, chez moi, comme d'ailleurs chez presque tous les cultivateurs du pays, on plante les tubercules comme ils ont été récoltés, à l'exclusion cependant des plus petits jusqu'à la grosseur d'une noix ordinaire, en ayant soin de couper les plus gros en deux ou trois parties, selon leur grosseur et le nombre des germes qu'ils présentent; il s'en suit qu'il existe une grande variété dans la semence, et c'est à cette variété que j'ai cru devoir attribuer la différence du produit. C'est alors que m'est venu le désir de me rendre un compte exact de l'influence que le plus ou moins de grosseur de la semence a sur le rendement de la plante.

A ce sujet, au mois d'avril 1862, je choisis dans le tas de pommes de terre un même nombre de tubercules des différentes grosseurs, depuis le plus gros jusqu'au plus petit : de cette manière j'obtins une collection que je complétai par des semences coupées, soit en deux, soit à la manière ordinaire, c'est-à-dire, en ne laissant que deux germes; le tout fut planté dans un terrain réservé à cet effet et d'une surface assez restreinte pour qu'elle offrît partout la même fertilité. Les plantes furent espacées à des distances égales. En un mot, j'apportai tous les soins possibles à cette expérience. Les semences avaient été pesées avant la plantation, ce fut aussi par le pesage que j'évaluai mes différents produits. Voici les résultats obtenus :

1re CATÉGORIE.

Semence grosse, pesant en moyenne 150 grammes : produit par hectare, 535 hectolitres à 2 fr. l'un (prix au moment de

la récolte), ce qui donne un produit brut de. .		1,070f 00c
Un hectare ensemencé de cette manière exige 93 hectolitres de semence, à 4 fr. l'un (prix au moment de la plantation), ci. . . .	372f 00c	
Plus l'intérêt de cette somme pendant 6 mois.	9 30	381 30
Il reste pour produit net la somme de . . .		688 70

Je n'admets pas dans mes comptes les autres frais de culture, puisqu'ils sont les mêmes pour toutes les catégories.

2e CATÉGORIE.

Semence moyenne, poids moyen 90 grammes : produit par hectare, 357 hectolitres à 2 fr., produit brut. . .		714 00
Semence exigée pour un hectare, 57 hectolitres à 3 fr. 50 cent., ci.	199f 50c	
plus l'intérêt pendant 6 mois.	4 98	204 48
Il reste pour produit net la somme de.		509 52

3e CATÉGORIE.

Semence ordinaire, poids moyen 30 grammes : produit par hectare, 290 hectolitres à 2 fr., produit brut. . .		580 00
Semence exigée pour un hectare, 25 hectolitres à 3 fr. 50 cent., ci.	87f 50c	
plus l'intérêt pendant 6 mois	2 18	89 68
Il reste pour produit net la somme de		490 32

4e CATÉGORIE.

Semence petite, poids moyen 11 grammes : produit par hectare, 100 hectolitres à 2 fr., ci.	200 00
Semence exigée pour un hectare, 7 hectolitres à 2 fr., ci.	14 00
Reste pour produit net	186 00

5e CATÉGORIE.

Semence grosse coupée en deux, poids moyen 80 grammes : produit par hectare, 342 hectolitres à 2 fr., produit brut.		684 00
Semence exigée pour un hectare, 50 hectolitres à 4 fr., ci.	200f	205 00
plus l'intérêt pendant 6 mois	5	
Il reste pour produit net la somme de		479 00

6e CATÉGORIE.

Semence coupée à la manière ordinaire, poids moyen 35 grammes : produit par hectare, 243 hectolitres à 2 fr., produit brut.		486 00
Semence exigée pour un hectare, 29 hectolitres à 3 fr. 50 cent., ci.	101f 50c	104 03
plus l'intérêt pendant 6 mois	2 53	
Reste pour produit net la somme de.		381 97

Nous avons donc pour produits nets : grosse, 688 fr. 70 cent.; moyenne, 509 fr. 52 cent.; ordinaire, 490 fr. 32 cent.; petite, 486 fr.; grosse coupée en deux, 479 fr., et coupée ordinaire, 381 fr. 97 cent. On voit par là que les produits sont en rapport avec le poids de la semence, d'où il faut conclure *qu'on ne peut jamais planter de trop grosses semences;* l'excédant de dépense occasionné par la grosseur des semences est bien plus que couvert par le produit. Et encore est-il bon de faire remarquer que j'ai agi dans des circonstances tout à fait défavorables aux grosses semences, puisqu'elles valaient 4 fr. l'hectolitre au moment de la plantation, tandis qu'elles ne valaient que 2 fr. l'hectolitre au moment de la récolte. Si elles eussent valu le même prix aux deux époques, la différence au profit des grosses semences serait encore bien plus sensible. En second lieu *on devra donner la préférence aux semences*

entières, puisque le produit des semences coupées a été inférieur à l'exception des plus petites pourtant ; quant à celles-ci, on ne pourra jamais les exclure avec trop de soin de la plantation, puisque, quand les semences ordinaires donnent 490 fr. de produit net, elles ne donnent que 186 fr. : ces chiffres en disent assez.

On rencontre cependant beaucoup de cultivateurs (et c'est précisément pour cela que je me suis livré à ces expériences et que je tiens à en faire connaître le résultat), de cultivateurs, dis-je, qui prétendent qu'il est indifférent de prendre des semences grosses ou petites et que les produits sont les mêmes. Ce qui a pu les induire ainsi en erreur, c'est que la grosseur ou le poids de la semence n'a aucune influence sur la grosseur des tubercules qu'elle produit ; ainsi la petite semence de 11 grammes m'a donné des tubercules tout aussi gros que la grosse semence de 150 grammes, seulement une plante des premières ne donne que 2 ou 3 tubercules, tandis que sous une des dernières on en trouvait de 25 à 30 : voilà où se trouve la différence.

Je n'ai nullement la prétention de venir poser ici le résultat de mes expériences comme un fait décisif sur lequel on puisse se reposer en toute sécurité, loin de moi cette pensée ! mon intention, en le publiant, est simplement d'appeler l'attention sur ce point ; obtenir, s'il est possible, d'un hectare de pommes de terre une somme de 688 fr., semence déduite, lorsque, avec des semences ordinaires, on n'en obtient que 490, n'est pas chose à dédaigner, aussi je me propose de poursuivre mes expériences cette année, et je serais heureux d'apprendre que quelques-uns de mes collègues de la Commission d'agriculture m'ont imité, afin que nous puissions comparer les résultats.

Saint-Laurent, le 15 mars 1863.

COLIN.

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

PAR M. DEFRANOUX,

SUR

l'ouvrage de M. Charles Charton,

intitulé :

LES VOSGES

PITTORESQUES ET HISTORIQUES.

L'amour de la patrie enfante non-seulement les belles actions, mais encore les beaux et bons livres.

Au nombre de ceux-ci plaçons avec reconnaissance la nouvelle œuvre de M. Charles Charton, intitulée : *Les Vosges pittoresques et historiques.*

Offerte par l'auteur à notre Société, avec prière de l'admettre à son concours de cette année, qu'elle soit la bienvenue, car elle entoure notre pays de l'auréole qui lui revient à tant d'égards.

Comme son titre l'indique, elle a un double but qui est de faire rayonner au loin la réputation de nos sites enchanteurs et l'estime de notre nom.

Ainsi, elle peint à grands traits les œuvres merveilleuses répandues par la nature dans la Suisse en miniature où nous vivons.

Elle nous dit combien est fraîche et transparente l'onde où se joue la truite, l'eau qui arrose le pré et qui met en mouvement les machines imaginées par l'industrie, pour la prospérité et la grandeur des Vosges.

Elle nous prend comme par la main, pour nous mener rêver en face des cascades écumeuses dont les voix imposantes et pleines d'harmonies retentissent au loin.

Elle fait glisser avec amour notre pensée sur le cristal des lacs qu'on voit dormir au bas ou sur le faîte des hauts lieux.

Elle donne un avant-goût des sensations délicieuses dont on est assailli dans les méandres des collines flanquées ou hérissées de rochers de granit ou de grès rouge, semblables à des ruines de châteaux-forts.

Sur l'aile de l'inspiration, elle nous transporte à la cime de sommets qui surplombent revêtus de forêts opulentes et d'épais pâturages.

Enfin, par mille séductions, elle nous décide à aller incontinent, soit parcourir les vallées dominées et occupées par d'admirables paysages, soit regarder s'ouvrir de tous côtés des perspectives enchanteresses, soit dessiner, si nous sommes artistes, des scènes de féerie à la contemplation desquelles on ne s'arrache qu'avec regret.

Voilà pour la nature telle que Dieu l'a faite et telle que l'homme l'a fait devenir, et maintenant voici pour l'histoire, la tradition et la légende.

Des saints viennent vivre et servir le Seigneur dans d'affreuses solitudes dont naguère la bruyante industrie est venue rompre le silence et transformer l'aspect.

Épinal, Châtel, Charmes et Remiremont, villes aujourd'hui si paisibles, soutiennent des siéges opiniâtres; le Français pétulant, l'orgueilleux Bourguignon et les bandes suédoises pillent, brûlent ou égorgent; la mémorable bataille de Bulgnéville a lieu; l'héroïne de Godoncourt surgit, et des braves parmi les braves sont Doron, de Bruyères, et les gentilshommes de Laveline.

Dans sa rustique demeure de Domremy, Jeanne d'Arc, destinée à périr, se prépare, par la prière et par des entretiens avec des voix mystérieuses, à délivrer la France dont l'Anglais s'empare.

Les lieux où, sous des chênes antiques et des autels de

pierre, s'accomplissaient avec effusion de sang humain les rites religieux des Gaulois, nos pères, sont mis sous nos regards; en maints lieux et au musée d'Épinal, nous contemplons les restes des travaux du peuple-roi; les anciennes croyances, les usages tombés et les coutumes du bon vieux temps sont racontés, ou pour mieux dire, ressuscités, et, par exemple, nous voyons les magistrats élus de la Bresse s'asseoir sous un ormeau, sur des blocs de granit, rendre sans frais la justice et chasser l'avocat qui leur parle latin; nous assistons à une revue des personnages qui ont été le lustre du pays; on suit dans leurs travaux, qualifiés de téméraires, les deux frères Dutac occupés à couvrir de nappes de verdure les rives de la Moselle; trois preux du premier empire vont dans une forêt causer pieusement du petit Caporal, près d'une source limpide qu'en son honneur ils ont transformée en fontaine; puis, un peu plus tard, Napoléon III, dans sa reconnaissance pour des eaux thermales qui, d'ailleurs, furent chères à son oncle, à Joséphine et à sa mère, rend, d'un coup de sa magique baguette, Plombières magnifique.

En un mot, en fait de communion du passé avec les temps les plus rapprochés de l'époque actuelle, on nous offre, dans un style, ici d'une élégante simplicité, et là, plein d'esprit gaulois, une suite attrayante de descriptions ou de récits qui nous rendent heureux et fiers d'être Vosgiens.

Cela étant, Messieurs, vous voudrez bien acclamer comme moi l'œuvre qui, à ce point, pique la curiosité, excite l'intérêt et fait vibrer la fibre patriotique.

Vous direz à l'ouvrier de la terre et à celui du marteau, par votre adhésion au jugement dont j'ai été chargé, combien, à la veillée, elle peut les charmer et les instruire; vous la patronerez dans les salons; vous demanderez pour elle un mot au *Bulletin des actes administratifs;* vous voudrez voir l'instituteur la lire à ses élèves; vous frapperez en sa faveur à la porte des bibliothèques rurales, et, à l'historien populaire qui vous apporte un tribut si méritoire, vous promettrez, pour ce rapport, une place dans vos *Annales.*

ÉPINAL

EN 1774 ET EN 1863,

PAR M. CH. CHARTON,

Membre titulaire.

Il m'est tombé sous la main un petit livre de quarante-deux pages, format in-18, papier gris, sans aucun luxe typographique, et se vendant un sou de Lorraine, lors de son apparition. Il a été imprimé à Epinal, en 1774, avec la permission de M. le Maire royal de cette époque, chez *Antoine Hyacinthe Vautrin*, imprimeur de la ville et du collége, rue du *Grand Rualménil*, n° 66, dont l'imprimerie, cédée par ses héritiers en 1831, se retrouve à présent rue du *Collége*, 2.

Ce petit livre est intitulé : *Calendrier pour la ville d'Epinal en l'année 1774*, et porte sur sa première page une vignette sans prétention représentant les armes de cette ville, qui, comme on sait, sont de *gueules à la tour crénelée et tourellée d'argent, maçonnée de sable.*

En le parcourant, il m'a été facile de reconnaître que la ville d'Epinal n'a plus aujourd'hui la même physionomie qu'en l'an de grâce 1774, et il m'a paru curieux de faire ressortir les changements qu'elle a subis dans le cours de près d'un siècle, et de comparer son état ancien à son état actuel.

Le *Calendrier* offre d'abord au lecteur ce qu'il appelle une *Idée sur la ville d'Epinal.*

« Cette ville, dit-il, située sur la rivière de Mozelle — je reproduis fidèlement son style et son orthographe — qui la divise.

en deux, appelées grande et petite villes, à onze lieues de sa source, entre les 47e et 48e degrés de latitude et les 24e et 25e de longitude, a été bâtie vers l'an 970, suivant la plus commune opinion, par Thiéry, premier évêque de Metz, qui la fit fortifier, y établit des foires et des marchés; depuis, cette ville a essuyé plusieurs révolutions, tant volontaires que de droit, étant tantôt aux évêques de Metz, aux ducs de Lorraine, à la France, etc. »

Epinal, fondé dans le pays du *Chaumontois* par l'évêque Thiéry, était une des principales places de guerre du duché de Lorraine. Il existe dans une des salles de son hôtel de ville un tableau peint en 1626, où l'on voit exactement reproduits son château, ses tours, ses remparts, et qui peut faire juger de sa force et de son importance ancienne. Ses fortifications ont toutes été détruites au 17e siècle, à l'exception de la tour carrée du *Rualménil* ou du *Boudiou*, qui ne l'a été qu'en 1842 pour l'élargissement de la rue du *Boudiou*. Aujourd'hui il n'en reste plus, avec les ruines du château, que cinq tours à demi-abattues, dont quatre près la rue des *Forts* et une sur le quai de *Juillet*.

« Elle a soutenu, continue le *Calendrier*, plusieurs siéges; en 1070, 1451, 1670, 1688, etc. »

Je crois qu'ici le *Calendrier* se trompe. Epinal n'a pas été assiégé en 1688, ou, s'il l'a été, l'histoire de Lorraine n'en fait pas mention. Son dernier siége, entrepris par les Français et conduit par le maréchal de Créqui, date de 1670; en 1688, cette ville était toujours au pouvoir de Louis XIV, qui avait fait antérieurement raser ses fortifications et son château. Je passe, bien entendu, sous silence le ridicule siége fait en 1814 par l'armée wurtembergeoise et que j'ai raconté dans mes *Vosges pittoresques et historiques*.

Le *Calendrier* poursuit ainsi :

« Elle s'est donnée une coutume municipale en 1605, homologuée par le duc Charles III. le 22 septembre ditte année. Il y a un Illustre Chapitre de Dames Chanoinesses, plus ancien même que la Ville, un Bailliage Royal, créé par Edit du mois de juin 1751. une Maîtrise particulière des Eaux et Forêts, créée en

1747. un Corps de Police et de Municipalité, créé par Edit du mois d'octobre 1771. une Lieutenance de Maréchaussée pour la partie des Vôges, une Subdélégation de la Chambre de Rheims au sujet des contrebandes pour la partie des Vôges. Il y a aussi un Collége Royal, établi par Lettres-Patentes du 4. août 1768. deux Maisons Religieuses d'Hommes, deux pour Filles, deux Hopitaux, un Corps de Cazernes magnifique bâti et meublé tant par la Ville que par les bourgeois, de beaux Magasins, des Manufactures, des Usines, cinq grands Ponts, tant sur la Mozelle que sur le Canal. »

Les institutions religieuses, judiciaires, civiles et militaires, énumérées dans le passage précédent, ont été renversées par la révolution de 1789, et je dirai plus loin comment elles ont été remplacées.

Le Corps de Cazernes, construit en 1740 sur les dessins de l'architecte *Le Pan,* est toujours debout. On y a ajouté, dans ces derniers temps, de vastes bâtiments réclamés par les besoins du service, et cependant on n'a pu malgré cela satisfaire aux exigences du génie militaire. De sorte que, contrairement à ce qui se pratiquait autrefois, au lieu d'un régiment entier de cavalerie, on n'y loge plus que deux escadrons, avec quelques compagnies d'infanterie. La ville, qui sent, comme les communes environnantes, la nécessité de posséder une caserne plus spacieuse et mieux distribuée encore, a fait tout ce qui dépendait d'elle pour se la procurer, mais jusqu'à présent ses efforts ont été infructueux.

Les *beaux Magasins,* s'ils existaient encore, seraient éclipsés par les nouveaux magasins et les riches boutiques, qu'on aperçoit dans les différents quartiers, et qui ornent principalement la place des *Vosges,* les rues du *Pont,* du *Rualménil,* de *Léopold-Bourg*, etc.

Les *Usines* et *Manufactures* ont disparu.

La *Manufacture de Faïence,* créée en 1760 au faubourg de Nancy, et supprimée vers 1835, a fait place à une maison considérable de commerce de bois et de planches de sapin ; la *Manufacture de toile de coton* a été remplacée par une belle

filature élevée à l'extrémité du même faubourg; la *Papeterie du Bonhomme*, *à Uzéfaing*, a été convertie en féculerie; les *anciens Moulins* ont eu pour successeurs un superbe moulin de commerce, avec une vermicellerie et une amidonnerie, au faubourg de *Nancy*, et un second moulin moins important au faubourg *Saint-Antoine*.

On remarque en outre deux fabriques d'images qui sont placées l'une sur la rive gauche et l'autre sur la rive droite de la Moselle; une fabrique de sirops substituée à la vieille fabrique d'huile du faubourg *Saint-Michel;* une scierie à vapeur au faubourg de *Nancy ;* une marbrerie vis à vis le pont des *Quatre Nations;* des carrosseries, des fabriques de couverts en fer et d'autres industries disséminées sur différents points.

Au lieu de cinq *Ponts*, dont un sur la Moselle et quatre sur le canal, on en compte sept, savoir : le *Pont de pierre*, le *Pont de fer*, le *Pont à péage* sur la Moselle et le *Pont de la Chatte*, le *Pont du Boudiou*, le *Pont des quatre Nations* et le *Pont de fonte*, sur le canal.

En 1774, d'après le *Calendrier*, il y avait sept foires principales établies à Épinal, mais chacune d'elles se renouvelait une fois au bout de quinze jours; de cette manière leur nombre se portait en réalité tous les ans à quatorze. Ces foires se tenaient en février, avril, mai, juillet, août, octobre, décembre. Maintenant, la ville, indépendamment de son marché hebdomadaire du samedi, possède vingt-quatre foires, qui ont lieu le premier et le troisième mercredi de chaque mois, et qui semblent suffire aux nécessités du commerce et de la consommation.

Le *Calendrier* fait précéder la nomenclature habituelle des mois, des jours et des saints de quelques *remarques chronologiques* dans le genre de celles des almanachs de de nos jours. De ces remarques il résulte qu'en 1774 la ville d'Épinal comptait 804 années d'existence, d'où il suit qu'elle en compte 893 en 1863. Et ses forces vitales ne sont pas près de s'épuiser; ce qui le prouve, c'est que ses

faubourgs et ses environs se couvrent tous les jours de nouvelles habitations, et que sa population, comme on le verra tout à l'heure, s'est considérablement accrue depuis le siècle dernier.

Le *Calendrier* passe ensuite en revue toutes les institutions publiques de la ville, et il place en tête *l'abbaye séculière des Dames Chanoinesses*. A tout seigneur tout honneur; c'est de droit.

« Cet illustre Chapitre, dit-il, a été fondé vers l'an 970 par Thiéry premier évêque de Metz. Il est composé d'une Abbesse, d'une Doyenne, d'une Secrette et de dix-huit Chanoinesses, et quelquefois de dix-neuf; en ce non compris les Chanoinesses honoraires; parce que lorsqu'on fait un apprébandement à la vacance ou décès d'une Dame, on en apprébande deux, et alors ces deux dernières Dames apprébandées ne tirent chacune qu'une demi-prébande, jusqu'à la première vacante.

» C'est le seul Chapitre de Dames qui ayent droit de porter le cordon bleu, qui traverse de l'épaule droite au côté gauche, et auquel est attachée une grande Croix d'or à huit pointes, ayant d'un côté l'image de la Sainte-Vierge, et de l'autre celle de Saint-Goëry, patron de cet illustre Chapitre.

» Ce même Chapitre est curé primitif des deux Villes d'Épinal et de ses cinq Faubourgs, qui ne composent qu'une seule Paroisse sous l'invocation de Saint-Maurice. »

En 1774, le Chapitre comprenait Mme la marquise de Spada, abbesse, Mme la comtesse de Montmorillon de Lucenier, secrète, Mmes la comtesse Le Bacle, la baronne Deltz, la comtesse de Moulin, la comtesse de Montmorillon, la comtesse de Gourcy, la baronne de Dolbelstein, la baronne de Ferrette, la comtesse de Ficquelmont, la baronne de Chauvinbourg, la baronne de Ferrette de Carspach, la comtesse de Mainville, la comtesse Duhan, la comtesse de Brunier, la comtesse de Pons-Rennepont, la marquise de Flavigny, la comtesse de Montmorillon, jeune, la baronne de Boecklin, la comtesse Dargenteuil et la baronne d'Herlesheim, chanoinesses.

La Révolution a dispersé les chanoinesses d'Épinal, qui toutes appartenaient à d'anciennes et nobles familles de France et d'Allemagne. Deux d'entre elles, Mme la baronne de Dolbelstein, dont le nom figure dans la liste ci-dessus, et Mme la comtesse de Mersbourg, entrée après elle dans la communauté, sont néanmoins restées à Épinal et sont décédées, accablées de vieillesse, dans les premières années du siècle actuel.

Les habitations des dames occupaient derrière l'église Saint-Maurice, où les chanoinesses avaient une entrée particulière, l'espace compris entre la place de *l'Atre* et la place *Saint-Goëry*. Ces habitations ont été, les unes démolies et reconstruites, et les autres soumises à des transformations exigées par leur nouvelle destination. Mais les rues du *Chapitre*, de *Saint-Goëry* et du *Doyenné* sont là pour perpétuer le souvenir d'une des associations religieuses les plus vieilles et les plus remarquables du pays.

L'église séculière et collégiale des chanoinesses était desservie par quatre chanoines ayant voix délibérative au chapitre pour les affaires de prébendes et pour la nomination à la cure de la ville, et par un chancelier, un épistolaire et un croisier, tous prêtres.

Les dames capitulantes nommaient aux canonicats vacants, à quatre époques de l'année, en mars, juin, septembre et décembre, et en tout temps aux autres offices et à la cure.

Le chapitre avait aussi six officiers laïques; c'étaient un avocat-prévôt, un procureur-receveur, un avocat-officier de l'abbaye, un notaire et un grénetier.

Le chapitre et la paroisse n'avaient qu'une seule et même église. C'est cette ancienne basilique, dédiée à Saint-Maurice, qui tout récemment a vu restaurer sa nef, ses vitraux et une partie de son extérieur, de manière à réparer les ravages que le temps et les hommes lui avaient fait subir. Les offices divins s'y célébraient successivement aux deux autels, à l'exception toutefois des fêtes particulières du chapitre, où il n'y avait pas de messe haute à la paroisse.

La fabrique du chapitre devait fournir à la paroisse les ornements aux principales fêtes de l'année et le linge en tout temps. La fabrique de la paroisse était chargée du luminaire.

Les cloches appartenaient à la ville, mais le chapitre avait le droit de s'en servir et on ne pouvait mettre en branle les grosses cloches, pour les cas extraordinaires, sans en prévenir Mme l'abbesse ou la chanoinesse qui la remplaçait.

Des cloches de 1774 une seule est restée, et c'est la plus remarquable par l'énormité de son poids et par la grave harmonie de ses accents. Elle doit peut-être aux rares qualités de ses sons de ne pas avoir été fondue pendant la tourmente révolutionnaire pour faire des canons ou des sous. Le clocher renferme en outre deux cloches moyennes et une petite cloche dont l'acquisition remonte aux premières années de ce siècle. Toutes ces cloches sont la propriété de la fabrique paroissiale et lui constituent un assez beau revenu prélevé sur les habitants.

« Le service de la paroisse, fait observer le *Calendrier,* se fait très-décemment tous les jours de dimanches et fêtes de l'année, avec diacre et sous-diacre et quatre chantres; ès jours solennels il y a deux ou quatre chapiers. Il y a deux stations, l'une pour l'avent, rétribuée par Madame l'abbesse, l'autre pour le carême, rétribuée par la ville. »

En 1774, la paroisse avait pour la desservir un curé, un vicaire, un diacre, un sous-diacre et un évangéliste-receveur de la fabrique. Il y avait de plus deux chantres, deux sous-chantres, un bedeau et deux marguilliers.

Le curé était le vénérable abbé *Pierrot,* qu'on a vu reprendre ses fonctions sacerdotales lors du rétablissement du culte, et dont la tombe a été ouverte l'une des premières dans le cimetière actuel d'Épinal.

En 1863, la paroisse est desservie par un curé qui est chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Dié, et par six vicaires, et administrée par un conseil de fabrique composé de neuf membres. Elle a en outre quatre chantres,

deux marguilliers, trois receveurs du prix des chaises et deux suisses.

Le curé est à la nomination de l'évêque diocésain, mais il doit être agréé par l'Empereur. Les vicaires sont également nommés par l'évêque. Les cérémonies religieuses se font d'ailleurs avec autant de pompe qu'en 1774.

A l'entrée du faubourg de la *Fontaine*, aujourd'hui faubourg *Saint-Michel*, se voyait la chapelle de *Saint-Jean*, dépendant de la commanderie que l'ordre de Malte possédait au village de Robécourt, dans le canton de Lamarche. On célébrait toutes les semaines une messe fondée dans cette chapelle, dont les derniers vestiges ne sont effacés que depuis peu de temps.

« La Confrérie des Innocents a sa chapelle particulière attenante à la paroisse : il y a une messe tous les jours; cette confrérie est érigée avant l'année 1272. Elle a des priviléges particuliers, et il faut être d'un état distingué pour y être reçu. Il ne peut y avoir que quarante confrères. »

La chapelle des *Innocents*, qu'ornait un vaste tableau peint sur bois et représentant le massacre ordonné par Hérode, existe toujours, mais on n'y dit plus la messe comme anciennement, mais sa confrérie célèbre est depuis longtemps dissoute et son tableau a été enlevé et dégradé, il y a quelque vingt ans. Quoique ce tableau ne fût pas un chef-d'œuvre, il méritait peut-être un meilleur sort.

Il y avait plusieurs autres confréries érigées dans l'église d'Épinal. C'étaient les confréries du *Saint-Sacrement*, de *Saint-Maurice*, du *Rosaire* et du *Scapulaire*, des *Morts*, des *Agonisants*, de *Saint-Roch*, de *Saint-Sébastien*, de *Saint-Hubert*, *etc.*, mais de toutes ces confréries il n'existe plus que celles du *Saint-Sacrement*, du *Rosaire* et des *Morts*.

Les corps de métiers, tels que les menuisiers, les boulangers, les serruriers, les cordonniers, les jardiniers et autres avaient aussi leurs confréries qui se sont rétablies après la Révolution et conservées jusqu'à nos jours.

L'église se rattachait de cette façon toutes les classes de la population spinalienne.

« L'heure ordinaire des sermons à la paroisse est à dix heures au prône de la messe de paroisse. »

En 1863, les messes étant plus nombreuses le dimanche et les jours de fêtes qu'en 1774, les sermons sont également plus fréquents. On prêche aux messes de huit, de neuf et de dix heures, et quelquefois même à vêpres.

« Les jours des Rameaux, Pâques, Pentecôte, Noël et les fêtes de la Vierge, le sermon est à deux heures, immédiatement après les vêpres qui se commencent à une heure et demie. »

Cet usage paraît avoir été abandonné.

« Les jours de grande procession comme la Fête-Dieu, Saint-Goëry, etc., le sermon se donne au retour de la procession avant la messe.

» Tous les mardi et jeudi de carême, le sermon est à la messe de huit heures.

» Le mercredi des cendres, ou, quand ce jour est foire, le lendemain, le sermon est à l'ordinaire à dix heures.

» Le Vendredi-Saint, avant le service de la paroisse commence le sermon à huit heures précises.

» Le jour de la Toussaints et pendant l'octave des morts, le sermon est à cinq heures du soir. »

Les choses se passent à peu près de même de nos jours. Toutefois la grande procession de Saint-Goëry ne se fait plus et les sermons du carême ont lieu le mardi et le vendredi à huit heures du soir.

« L'église du collége est aussi dépendante et sujette à la paroisse. L'association ou congrégation des bourgeois y tient ses assemblées, pour réciter les offices de la Sainte-Vierge et des morts. Cette association est très-édifiante, et par le nombre et par l'assiduité des associés. »

La Révolution a enlevé au culte l'église du collége et du même coup supprimé l'association des bourgeois. Ce monument, dont le portail, sculpté avec goût, révèle l'ordre

dorique, a été en plusieurs fois dépouillé de tous ses ornements. On le laisse se dégrader tous les jours et on dirait qu'il est tout au plus bon à servir de magasin. Ne serait-il pas temps de le restaurer et de le rendre à sa destination première?

Après le chapitre vient dans le *Calendrier* le *Bailliage royal d'Épinal*, dont le nom, comme celui du chapitre, n'était prononcé qu'avec respect.

Le bailliage comprenait dans son arrondissement la ville et les vingt-deux villages indiqués ci-après :

Bult, Chavelot, Deyvillers, Dignonville, Dogneville, Domèvre-sur-Avière, Épinal, Girmont, Golbey, Jeuxey, Igney, la Baffe, Longchamp, Pallegney, Saint-Gorgon, Sainte-Hélène, Sercœur, Thaon, Vaudéville, Vaxoncourt, Villoncourt, Vomécourt et Zincourt.

Ce qu'il y a de singulier dans cette circonscription, c'est qu'elle renfermait des villages fort éloignés d'Épinal, tels que *Vomécourt*, *Saint-Gorgon*, *Sainte-Hélène*, *Bult*, tandis qu'elle laissait de côté d'autres villages qui se trouvent aux portes de cette ville, comme *Saint-Laurent*, *Renauvoid*, *les Forges*, *Uxegney*. Cette bizarrerie était en quelque sorte le prélude des anomalies non moins frappantes qui devaient, quelques années plus tard, se montrer dans la délimitation des départements, des arrondissements et des cantons.

Le bailliage royal était composé d'un bailli, d'un lieutenant général, civil et criminel, d'un lieutenant particulier, civil et criminel, d'un assesseur civil et criminel, de quatre conseillers, d'un avocat et d'un procureur du roi, d'un greffier en chef et d'un greffier commis, d'un curateur en titre, d'un conservateur des hypothèques-commissaire aux saisies réelles, d'un géomètre et d'un chirurgien-juré aux rapports.

Le bailli était M. *le marquis de Bassompierre*, appartenant à l'une des plus illustres maisons de Lorraine, et

ancien premier gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Stanislas. Son titre était pour lui plus honorifique qu'effectif. Triste retour des choses d'ici-bas ! On m'a assuré que le dernier descendant des Bassompierre était mort, il y a quelques années, garçon cafetier à Paris !

Le lieutenant général se nommait M. *Collinet de la Salle*, dont la famille est loin d'être éteinte, car plusieurs de ses membres existent encore dans les départements des Vosges et de la Meurthe.

Le tableau de Messieurs les avocats suivant le bailliage royal d'Épinal, selon l'ordre de leur réception, n'en contient pas moins de trente. Les plaideurs n'avaient pas lieu de se plaindre, ils avaient de quoi choisir. En tête de ce tableau est inscrit le plus ancien et le plus acclienté de ces nombreux avocats, Me *Dordelu*, dont le nom a longtemps retenti dans le pays. Comme aujourd'hui, la noblesse embrassait assez volontiers l'honorable carrière du barreau. On remarque en effet parmi les avocats d'Épinal MMes *de Rozières*, *d'Homécourt*, *de Valentin*, *de Gironcourt*, issus de nobles familles. On y voit aussi des avocats qui, comme MM. *Bruillard*, *Marguerite*, *Dumont*, sont de nos jours représentés par leurs descendants.

Le nombre des notaires royaux au bailliage était fixé à sept comme celui des procureurs.

Les huissiers audienciers étaient au nombre de deux et les huissiers ordinaires au nombre de huit.

Les audiences se tenaient le mardi et le vendredi, à huit heures du matin l'été et à neuf heures l'hiver.

Au bailliage royal ont succédé d'autres juridictions.

En 1863, la ville d'Épinal est à la fois le siége d'une justice de paix, qui juge les affaires civiles de peu d'importance et les affaires de simple police du canton ; d'un tribunal de première instance qui juge les affaires civiles, commerciales, correctionnelles et forestières de l'arrondissement, et d'une cour d'assises qui juge les affaires criminelles du département.

Ces différents tribunaux sont pourvus d'un personnel en rapport avec leur degré d'importance.

Ainsi on a attribué à la justice de paix un juge, deux suppléants, un ministère public représenté par le commissaire de police et un greffier; au tribunal de première instance un président, un vice-président, un juge d'instruction, cinq autres juges, un juge suppléant, un procureur impérial avec deux substituts, un greffier en chef et trois commis-greffiers; à la cour d'assises un président, deux assesseurs et douze jurés, avec adjonction du parquet et des greffiers du tribunal de première instance, dont les audiences ont lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Les huissiers, au nombre de huit, sont répartis entre les divers tribunaux.

Le nombre des avocats s'est singulièrement réduit depuis 1774; il n'est plus que de dix. Et cependant le tribunal de première instance auprès duquel ils exercent principalement a une bien autre importance que l'ancien bailliage royal, puisqu'il étend sa juridiction sur 126 communes et 98,600 habitants. Cette réduction démontrerait-elle que la passion des procès a perdu de son ardeur et qu'il n'y a plus autant d'affaires à juger aujourd'hui qu'autrefois?

Les avoués, qui portaient jadis le nom de *procureurs*, sont au nombre de cinq, de même que les notaires. Il y a de plus un commissaire-priseur.

En 1774, Épinal était le chef-lieu *d'une maîtrise particulière des eaux et forêts,* sorte de tribunal chargé de veiller à la conservation des bois et des forêts, à l'administration des cours d'eau et à la répression des délits et des contraventions en matière fluviale et forestière. L'arrondissement de cette maîtrise renfermait les bailliages d'Épinal, Remiremont et Châtel-sur-Moselle. Elle avait pour fonctionnaires un maître particulier, un lieutenant particulier, un procureur du roi, deux gardes-marteaux, deux greffiers en

chef, un greffier commis, un arpenteur et deux huissiers audienciers. Les audiences avaient lieu de quinze en quinze jours, à neuf heures du matin.

Le maître particulier était *M. de Launoy,* écuyer; c'est un nom qui n'a disparu que depuis une trentaine d'années.

Aujourd'hui, l'administration forestière, à laquelle on a retiré tout récemment le service des eaux, est comme anciennement chargée de la surveillance et de la police des forêts, mais elle ne réprime plus par elle-même les délits; elle se borne à les constater et à les poursuivre devant les tribunaux. Épinal est devenu le siége d'une conservation forestière, dont le département des Vosges, qui est un des plus boisés de l'Empire, forme à lui seul la circonscription. Le conservateur a sous sa direction des inspecteurs, des sous-inspecteurs, des gardes généraux, des gardes brigadiers et un grand nombre de simples gardes répandus dans tout le département.

Sous le titre d'*Hôtel-de-Ville,* le *Calendrier* présente en quatrième ordre la composition du *corps de police et de municipalité.* On y retrouve en première ligne le bailli, M. *le marquis de Bassompierre,* qui probablement ne prenait pas plus de souci des affaires communales que des affaires judiciaires, et qui n'avait pas même son domicile à Épinal. Mais la municipalité était peut-être jalouse de pouvoir refléter l'éclat du nom de ce grand seigneur.

Après lui prennent place le Maire royal, *M. Perrin,* le lieutenant de police honoraire, le premier et le second échevins, l'échevin-trésorier et receveur, le procureur du roi et le secrétaire greffier, tous revêtus du titre pompeux de conseillers du roi.

La ville comptait trois commissaires de police, comme certaines grandes cités de nos jours. Ces commissaires avaient pour auxiliaires un sergent exploiteur de police et quatre sergents de ville. L'un de ces derniers, *Nicolas-Louis*

Demange, que j'ai encore vu battre la caisse aux coins des rues d'Épinal, service dont il était spécialement chargé et dont il s'acquittait à merveille, est mort presque centenaire, il n'y a pas fort longtemps.

L'édifice public, officiellement connu sous le nom d'*Hôtel-de-Ville* d'Épinal et qu'on appelle vulgairement *la mairie, la maison commune* ou *la commune*, remonte à 1757. Il servait en 1774, non-seulement aux réunions du corps municipal, mais encore à celles du bailliage royal, de la maîtrise des eaux et forêts, de la maréchaussée et de la commission de Reims, et contenait en outre les prisons.

En 1863, le corps municipal d'Épinal se compose d'un maire et de deux adjoints, nommés par l'Empereur, et de vingt-sept conseillers élus par les habitants. Aux bureaux de la mairie sont attachés un secrétaire en chef, trois commis et un concierge, en attendant l'institution désirable d'un archiviste. Le trésor de la ville est tenu par un comptable qui prend le titre de receveur municipal.

La police est exercée par un commissaire nommé par l'Empereur et par sept agents nommés par le Maire,

L'Hôtel-de-ville est exclusivement consacré au service de la mairie et de la police.

En 1774, Epinal était le chef-lieu d'une *lieutenance de maréchaussée* commandée par M. *Donjeux*, écuyer et lieutenant. Cette lieutenance, qui avait un assesseur, un procureur du roi et un greffier, se composait des brigades d'Epinal, Mirecourt, Saint-Dié, Remiremont, Rambervillers, Sainte-Marie-aux-Mines, Bussang, Darney, Raon-l'Etape et Bruyères. La brigade d'Epinal avait pour chef un exempt et comptait quatre cavaliers.

La maréchaussée a été remplacée par la gendarmerie, corps d'élite beaucoup plus nombreux et plus en état de protéger l'ordre, la tranquillité et la sécurité publique. Le département des Vosges possède une compagnie de ce corps: elle est divisée

en cinq lieutenances, vingt-quatre brigades à cheval et neuf brigades à pied réparties entre les trente cantons du département. Son effectif est de sept officiers, trente-quatre sous-officiers et cent trente-neuf gendarmes. Un chef d'escadron en a le commandement supérieur et réside à Epinal, où se trouvent en outre un capitaine, un lieutenant-trésorier, un maréchal des logis chef, un maréchal des logis, deux brigadiers et trois brigades fortes de treize gendarmes.

Le *Calendrier* renouvelle en ces termes l'éloge de la caserne d'Epinal.

« Il y a à Epinal un corps de cazerne des plus commodes, tant par sa distribution, que par ses magasins et la rivière de Mozelle, qui en forme une Isle. Il y a toujours un régiment en quartier, et à cette époque, il y a le régiment des dragons de Lorraine. »

La caserne avait en effet l'aspect d'une île, parce qu'elle était entourée de tout côté par la Moselle et par le canal des moulins de la petite ville, mais la suppression de ce canal lui a fait perdre cet aspect.

Le colonel propriétaire du régiment des dragons de Lorraine était *Mgr le prince de Lambese de Lorraine*, grand écuyer de France.

Un commissaire des guerres était chargé de l'administration militaire dans la place.

J'ai dit plus haut que la caserne, bien qu'agrandie, ne peut plus loger que des détachements de cavalerie et d'infanterie. Dans ce moment elle est occupée par deux escadrons et le dépôt du 7e dragons et par le dépôt du 21e de ligne. Sur la fin de l'année, elle recevra les jeunes conscrits de la dernière classe appelée qui viendront y apprendre, pendant quelques mois, le métier des armes.

D'après l'organisation militaire actuelle, Epinal est la résidence d'un général de brigade, commandant la subdivision des Vosges, d'un sous-intendant militaire auquel est adjoint

un officier d'administration, d'un capitaine commandant le dépôt de recrutement, d'un lieutenant attaché à ce dépôt et d'un garde du génie militaire.

L'autorité civile supérieure était représentée à Epinal, en 1774, par un *subdélégué de l'intendance de Lorraine, M. de Rozières*, écuyer. Ce fonctionnaire expédiait toute sa besogne avec l'aide d'un seul secrétaire. Ce qui ne l'empêchait pas d'être en même temps subdélégué de la *Commission de Reims pour les affaires de la Ferme*, mais, en cette dernière qualité, il avait pour le seconder un procureur du roi, un second secrétaire et deux huissiers. La Commission de Reims embrassait dans sa circonscription toutes les Vosges avec les villes d'Epinal, Mirecourt, Charmes, Rambervillers, Saint-Dié, Remiremont, Darney, etc., et s'attachait surtout à réprimer la contrebande, ce qui n'était pas chose facile.

Les choses sont bien changées depuis ce temps. Ce n'est plus un simple subdélégué que l'on voit aujourd'hui à Epinal, mais un Préfet qui, au nom de l'Empereur, administre tout le département des Vosges. Ce haut magistrat, dont les attributions sont aussi variées qu'étendues, ne saurait avoir trop d'auxiliaires; il est secondé par les maires, les sous-préfets, les conseils d'arrondissement et de département, le conseil de préfecture, les commissaires de police, sans parler des autres fonctionnaires et des commissions qu'il serait trop long d'énumérer ici. Dans ses bureaux travaillent journellement une trentaine de commis. Autour de lui viennent se grouper les chefs de divers services publics, tels que le receveur général des finances, le payeur du trésor, le directeur de l'enregistrement et des domaines, le conservateur des eaux et forêts, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, le directeur des contributions directes, le directeur des contributions indirectes, l'inspecteur d'académie, l'inspecteur des postes, le directeur des chemins vicinaux, le directeur du télégraphe, etc.

Comme autrefois le subdélégué, le Préfet habite la rue de

la Grande-Voie — aujourd'hui rue de la Préfecture — où on lui a bâti, pour lui et ses bureaux, un magnifique hôtel.

La perception des deniers publics était confiée, en 1774, à deux receveurs particuliers des finances, à un receveur particulier des bois, à un contrôleur des actes, à un receveur des droits sur les cartes à jouer, qui avait deux commis pour la régie, à un entreposeur du tabac et à un receveur des droits sur les cuirs.

En 1863, la même perception emploie à Epinal un receveur général des finances, des percepteurs des contributions directes, des receveurs des contributions indirectes, un entreposeur des tabacs, un conservateur des hypothèques, des receveurs du timbre, de l'enregistrement et des domaines, un directeur comptable des postes, un directeur du télégraphe et d'autres agents encore..

Des lettres-patentes du roi de France, en date du 1er août 1768, avaient établi à Épinal un *collége royal* administré par un bureau qui, en 1774, était formé de M. *de Champorçain*, évêque comte de Toul, et de huit autres membres pris parmi les principaux fonctionnaires de la ville. En cas d'absence, l'évêque était suppléé par M. *Gouvenot*, échevin, curé de Dogneville, lequel siégeait après le président. Comme on le voit, M. *Gouvenot*, échevin et curé, cumulait les fonctions municipales avec les fonctions sacerdotales. Pareille chose n'est plus permise aujourd'hui.

Les professeurs du collége royal étaient au nombre de huit, six prêtres et deux laïques. Les cours commençaient à la sixième et finissaient à la physique. Mais il y avait de plus un *maître des premiers principes de la langue latine*. C'était le *sieur Rattaire*, qui se glorifiait plus tard d'avoir enseigné pendant plus de soixante ans et souvent le père, le fils et le

petit-fils successivement. Plusieurs de ses derniers élèves sont encore de ce monde.

Les bâtiments du collége avaient été élevés bien antérieurement par les Jésuites sur l'emplacement de la *Tour de la Monnaie*. Le collége communal actuel les occupe depuis longues années.

A la Révolution le *collége royal* est devenu *école centrale;* plus tard, il a pris le titre d'*école secondaire;* en 1812, un décret impérial l'a érigé en *Lycée,* mais les événements politiques ne lui ont pas permis de recevoir l'organisation lycéenne, et on a fini par lui donner la dénomination de *collége communal* qu'il porte toujours. La ville, dans ces derniers temps, a fait des démarches actives pour qu'il fût réellement érigé en lycée, mais jusqu'ici ces démarches n'ont obtenu aucun résultat. Du reste le collége d'Epinal doit être rangé parmi les meilleurs établissements de ce genre.

Le personnel enseignant y est beaucoup plus nombreux en 1863 qu'en 1774. On y voit en effet un principal, un aumônier, un professeur de logique et d'histoire, un professeur de rhétorique, trois professeurs de sciences, un de seconde, un de troisième, un de quatrième, un de cinquième, un de sixième, un de septième, un de huitième, un de neuvième, un maître d'allemand, un maître de musique et un maître de dessin, et trois maîtres d'études, en tout 21 fonctionnaires.

Le bureau d'administration du collége est formé de cinq membres, y compris l'inspecteur d'académie et le maire d'Epinal, qui en est président en cas d'absence de l'inspecteur d'académie.

Le *Calendrier* indique, avec leur personnel, le nombre des maisons religieuses d'hommes et de femmes existant à Epinal en 1774.

C'étaient, d'une part, les *Minimes et les Capucins*, et, d'autre part, *les religieuses de la Congrégation et les religieuses de l'Annonciade céleste.*

Les Minimes avaient été fondés en 1611 par le duc de Lorraine *Henry;* d'abord installés sur les *Forts*, ils avaient été transférés à la petite ville en 1665. Ils étaient quatre pères et un frère. Le père *Perrin* était leur correcteur.

Ils avaient à une demi-lieue de la ville un vicariat que l'évêque comte de Toul, *André*, avait érigé par lettres patentes du 24 juillet 1658, et dont il avait confié l'administration aux gouverneurs et officiers de l'hôtel de ville. Dans ce vicariat, dont le père *Sibillot* était le supérieur, se trouvaient trois prêtres et un frère.

Les Capucins avaient été établis en 1619, par les soins et les libéralités de la princesse *Marguerite de Gonzagues.* Leur personnel se composait de neuf prêtres et de trois frères. Le père *Maur* en était le gardien.

Les religieuses de la Congrégation étaient venues se fixer à Epinal en 1624, pour enseigner gratuitement toutes les filles de la ville. Elles étaient au nombre de quarante et avaient la mère *Brobéque* pour supérieure.

Les religieuses de l'Annonciade céleste devaient leur institution au duc de Lorraine, *Charles IV*, qui les avait reconnues par ses lettres patentes du 26 mars 1632. Leur couvent renfermait trente-deux religieuses sous la direction de la mère *Seguin*, leur supérieure.

Que sont devenues, après la dispersion de ces communautés, les maisons qu'elles occupaient?

Le couvent et l'église des Minimes, rue du *Rualménil*, ont été convertis en auberge et en café; le culte israëlite y a en outre établi une de ses synagogues et un lithographe ses presses.

Leur vicariat, élevé sur le sommet de la côte de la *Vierge*, au midi d'Epinal, est devenu une maison de campagne.

Le couvent et l'église des Capucins ont été remplacés par les vastes bâtiments et les jardins de l'hospice *Saint-Maurice:*

Le couvent et l'église des religieuses de la Congrégation ont fait place au palais de justice, aux prisons, à la caserne de gendarmerie et aux halles.

Le couvent et l'église des religieuses de l'Annonciade céleste ont cédé le terrain à la justice de paix, à la salle d'asile et au marché couvert.

Mais il faut dire que tout récemment les religieuses de la Congrégation ont reparu à Epinal, et que déjà elles ont réédifié leur cloître, leur pensionnat, leur école et leur chapelle, sur un vaste et salubre emplacement qu'elles ont acheté en dehors de la ville, à la *Louvière*.

D'autres religieuses d'ordres différents sont venues de leur côté, et depuis le rétablissement du culte, prendre domicile à Epinal. Les *sœurs de Saint Charles* desservent l'hospice; les *sœurs de la Doctrine chrétienne* ont ouvert un pensionnat, dirigent les écoles publiques de filles et tiennent l'orphelinat et la salle d'asile, et les *sœurs de la Rédemption*, ordre tout nouveau, soignent les malades et les pauvres.

Le *Calendrier* mentionne deux hôpitaux : l'hôpital *Saint-Maurice* et l'hôpital *Saint-Goëry*.

L'hôpital Saint-Maurice était administré par cinq directeurs, parmi lesquels figurait en première ligne M. *de la Salle*, lieutenant-général au bailliage. Il avait un receveur, un aumônier, un médecin et un chirurgien, et son gouvernement intérieur était confié à six sœurs de Saint-Charles.

Le *Calendrier* fait remarquer « qu'il y avait autrefois à la « grande ville, un hôpital appelé de *Saint-Lazare;* qu'il a été « transféré à la petite ville sous le nom de *Saint-Maurice ;* « qu'il contient trois salles d'infirmes, dont une pour hommes, « une pour femmes et la troisième pour le militaire.»

Cet hôpital Saint-Maurice avait été bâti en regard de la rue de l'*Ancien Hospice* et occupait le terrain compris entre le pont de *la Chatte* et le pont de *Fer*. Vers 1810, il a été transféré sur l'emplacement du couvent des Capucins, pour faire place à un dépôt de mendicité, transformé en ambulance en 1814, lors de l'invasion des troupes alliées; c'est là qu'on déposait, pour y être soignés tant bien que mal, les malheureux soldats dévorés

par le typhus. Cette ambulance, qui n'était que provisoire, a cédé à son tour le terrain aux bâtiments qui contiennent à présent le musée, la bibliothèque publique, une école communale de garçons et les écoles communales de filles.

L'hôpital ou l'hospice Saint-Maurice actuel peut être classé au nombre des beaux établissements de l'espèce. Situé sur une hauteur, à quelques pas de la Moselle, il domine le paysage environnant et jouit de la plus agréable perspective. Les malades y respirent un air pur, qui doit nécessairement contribuer au rétablissement de leur santé. On vient de l'agrandir encore et d'en doubler pour ainsi dire l'étendue; son importance étant mise en rapport avec celle de la population, il peut aujourd'hui subvenir à tous les besoins de sa philanthropique mission.

Une commission de cinq membres, présidée de droit par le Maire de la ville, est chargée de son administration. Il a un aumônier, un médecin, un chirurgien et un receveur spécial, et les sœurs de Saint Charles le desservent comme en 1774.

L'hôpital Saint-Goëry était dirigé par l'abbesse seule. Elle y entretenait habituellement douze orphelins de l'un et l'autre sexe, jusqu'à l'âge de douze à quinze ans qu'ils avaient appris leur religion et à travailler.

De la place du *Tripot*, cet hôpital avait été transporté, il y a quelque quarante ans, dans une maison voisine de la justice de paix, et occupée maintenant par une école publique de garçons. En dernier lieu, il a été installé, sous le nom d'orphelinat, dans un bâtiment nouvellement construit à la Louvière et qui regarde le couvent des dames de la Congrégation. On y compte aujourd'hui une soixantaine d'orphelines. Cet établissement est administré par la commission de l'hospice Saint-Maurice.

Le chapitre de la *poste aux lettres* est surtout curieux. Ce service était en quelque sorte réduit à sa plus simple expression.

Il est présumable qu'en 1774 on écrivait beaucoup moins qu'à présent, et que dès lors les lettres à porter étaient bien moins nombreuses. Le directeur de la poste aux lettres, le sieur *Loyal,* suffisait, avec un seul facteur, à toutes les exigences de son emploi, tandis que le directeur actuel est assisté de trois commis et se sert de quatre facteurs urbains et de sept facteurs ruraux.

Le service des courriers n'était pas journalier. Celui de Nancy, le plus important de tous, arrivait à Epinal les dimanche, mardi et jeudi, à huit heures du matin, et en partait les lundi, mercredi et samedi matin. Il fallait que les lettres fussent jetées à la boîte la veille des départs avant huit heures du soir, sans quoi elles ne partaient plus qu'à l'ordinaire suivant.

Les courriers de Remiremont, Plombières, Fontenoy, etc., arrivaient les lundi, mercredi et samedi matin, et partaient les dimanche, mardi et jeudi matin.

Aujourd'hui, le service des postes est si bien organisé et si bien secondé d'ailleurs par les chemins de fer, qu'il arrive chaque jour à Epinal des courriers de tous les points du département, et que le courrier de Paris y arrive même deux fois par jour, le matin et le soir. Leurs départs ne sont pas moins fréquents. Et, pour accélérer encore davantage la transmission des correspondances, on a établi à Epinal, comme dans la plupart des autres villes, une station de télégraphie électrique qui, dans quelques minutes, fait parvenir les dépêches aux lieux les plus éloignés.

Il existait en 1774, comme en 1863, une poste aux chevaux à Epinal, mais il n'y avait que deux carrosses publics, tandis qu'aujourd'hui on y compte une douzaine de messageries qui se portent dans toutes les directions. Les deux carrosses faisaient le service à tour de rôle, se relayaient toutes les semaines et ne se rendaient que de Nancy à Remiremont en passant par Epinal, et *vice versâ*. Du reste, ils savaient prendre leur temps, ainsi que le prouve la note suivante du *Calendrier :*

« Le Carrosse de Nancy arrive à Epinal tous les lundis à

onze heures du matin, part pour Remiremont à deux heures après midi, d'où il revient le mercredi à onze heures du matin, et repart le même jour, deux heures après midi, pour Nancy, où il arrive le jeudi au soir. »

Une marche aussi lente serait de nos jours le désespoir des voyageurs. Elle était déjà grandement blâmée en 1774, car, pour la caractériser, on disait qu'il *fallait faire son testament quand on partait pour Nancy.*

La ville était dotée, en 1774, d'une série assez longue de services municipaux, ayant tous rapport au commerce.

Ainsi, il y avait un ajusteur des poids et balances, un ajusteur des mesures de vin, un ajusteur des imaux et toises, fonctions qui sont maintenant remplies par un vérificateur des poids et mesures.

Il y avait deux taxeurs des vins, ils sont supprimés; un visiteur juré des viandes; maintenu : quatre livreurs jurés pour les grains, établis par l'arrêt du conseil du 15 mars 1758 au sujet du copel; maintenus : sept livreurs jurés pour les bois de corde; maintenus : deux encaveurs des vins; supprimés : deux conducteurs des fontaines et pompes publiques; supprimés : un jaugeur des vins; supprimé.

En 1774, la ville d'Epinal ne pouvait guère tirer vanité de ses dépenses, car elles ne se portaient qu'à la somme de 20,238 livres 8 sols 6 deniers, d'après *la Table des gages et charges à payer par l'Hôtel-de-Ville pour l'ordinaire.* Cette table, produite par le *Calendrier,* est détaillée ainsi qu'il suit :

	livres	sols	d.
Pour la décharge des acquits à caution. . . .	43	17	6
Gage du sieur Pierrot, médecin stipendié. . .	20		
— du sieur Monier, pour les états de subdélégation	62		
— du sieur Rattaire pour la langue latine.	200		
— du concierge des casernes	2,835	2	8
— des maîtres d'école et chantres	500		

Gage de l'organiste	516	13	4
— du bedeau	42	17	6
— des hauts sonneurs	31		
— des marguilliers	150		
— des quatre sergents de ville	514		
— des bangards	21	8	6
Pour le réveillé	42	17	6
Pour la conduite des horloges	160		
Pour la conduite des fontaines,	184		
non compris l'entretien des corps de plus de	620		
Pour la conduite des pompes publiques	31		
Pour la conduite des pompes à feu	»		
Pour l'enlèvement des boues	296	6	8
Pour avoir la poste trois fois la semaine	200		
Pour la station du carême	200		
Poûr aumône aux capucins	225		
Fourniture de bois, papier et lumière à l'Hôtel-de-Ville	66	18	6
Pour registres en papier timbré et autres fournitures	375		
Pour entretien des bornes et divisions des coupes	100		
Pour feu de joye et repas le jour de la St Louis	182	6	4
Pour logement de l'état major et officiers en ville	1,000		
Pour fourniture de bois et lumières aux troupes	2,700		
Logement de maréchaussée et sergents de ville	556		
Vingtième de la ville	1,250	6	6
Fournitures pour la fabrique	700		
Pour les tailles et tiers des cens et location d'usines au domaine	157	16	
Frais du sergent exploiteur	62		
Pour service aux Minimes à la Saint-Maurice	6	17	6
Pour les sermons de la Pentecôte	3		
Pour la recommandise de Poirot du Ban, dont le sieur Hurion, curé de Longchamp, est pourvu	3		

Non compris l'entretien des édifices publics, ponts, pavés, vanes, qui font plus de six milles livres. »

La ville se montre beaucoup plus libérale à présent, puisque son dernier budget de dépenses atteint le chiffre de 394,326^{f} 78^{c}, mais il ne faut pas perdre de vue que les besoins de la société se sont accrus avec les progrès de la civilisation, que l'argent, en devenant plus commun, a perdu de sa valeur, et qu'il est de toute nécessité de mieux rétribuer les fonctionnaires et les agents municipaux, en même temps qu'il faut payer plus cher les travaux de toute sorte. Je vais mettre en lumière quelques-unes des notables différences que présentent entre eux les deux budgets de 1774 et de 1863.

En 1774, la ville ne payait que le maître des premiers principes de la langue latine et lui donnait un *gage* de 200 livres. En 1863, elle paie tous les professeurs de son collége et, sous ce rapport, ses charges se portent à 24,820 fr., somme plus élevée à elle seule que toutes les charges communales de 1774.

Au lieu de 500^{l}, elle dépense pour ses écoles primaires 14,600^{f} et pour sa salle d'asile 3,020^{f}.

Son médecin stipendié, qui ne lui coûtait que 20^{l}, est remplacé par deux médecins des pauvres qui reçoivent ensemble un traitement de 1,000^{f}.

Ses fournitures de bureau et de registres exigent 1,728^{f} au lieu de 441^{l}; sa police 5,200^{f} au lieu de 576^{l}; ses gardes champêtres, autrefois ses bangards, 1,200^{f} au lieu de 21^{l}; ses fêtes publiques 1,000^{f} au lieu de 182^{l}; son casernement 3,000^{f} au lieu de 2,835^{l}; ses contributions, substituées à son vingtième, 6,700^{f} au lieu de 1,250^{l}; l'entretien de ses horloges, fontaines, pompes à incendie 1,195^{f} au lieu de 995^{l}; celui de ses bâtiments, pavés, promenades, chemins, 11,300^{f} au lieu de 6,000^{l}.

Le réveillé coûtait 42^{l}; la retraite coûte 120^{f}.

La ville payait pour l'enlèvement des boues, la somme de 296^{l}; aujourd'hui les boues, loin de lui être onéreuses, sont louées par elle et lui rapportent 120^{f}. Il est vrai que

les habitants sont obligés d'opérer ou de faire opérer à leurs frais le balayage quotidien de leurs rues ; mais ce n'est pas sans murmurer qu'ils s'acquittent de cette charge assez lourde, ni sans désirer que la ville avise bientôt à un moyen quelconque de les en affranchir.

La plupart des dépenses de 1774 ont du reste été rayées du budget actuel. Il n'y a plus rien pour les acquits à caution, les états de subdélégation, l'organiste, le bedeau, les hauts sonneurs, les marguilliers, la poste, le carême, les capucins, le logement des officiers de la garnison, les sermons de la Pentecôte, etc.

En revanche, de nouvelles et plus nombreuses dépenses y ont pris place.

Tels sont les traitements des employés de la mairie et du receveur municipal inscrits pour 8,000 fr. ; les traitement et honoraires de l'architecte inscrits pour 8,450 fr. ; l'éclairage au gaz, complétement inconnu à nos pères, pour 15,000 fr. ; les frais de perception de l'octroi pour 15,000 fr. ; l'entretien de la compagnie de pompiers pour 2,150 fr. ; les dotations du bureau de bienfaisance et de l'hospice des orphelins pour 11,368 fr. ; les dépenses des aliénés et des enfants abandonnés pour 3,200 fr. ; le traitement des incurables, pour 6,000 fr., et bien d'autres.

Les revenus de la ville d'Épinal en 1774 suivent la table des gages et charges et sont représentés par les chiffres suivants :

« PATRIMONIAL.

	livres	sols	d.
» Location des caves.	38	15	0
Locations des terres et cens.	353	15	
Les moulins.	4,081	12	3
Les halles.	908	19	
A reporter. . . .	5,430	61	3

	livres	sols	d.
Report. . .	5,430	61	3
La thuillerie.	105		
Le gravois des toilles.	341		
Places des boucheries.	128	10	4
L'encavage, dit le moeux et tonneux . .	431	16	4
Carrière de Rasimont.	69	3	
La chasse.	86	13	4
La pêche	89	3	9
OCTROIS.			
Sur les grains.	2,100		
Entrée des vins	4,018		
Imposition sur les vins.	7,056		
Imposition sur les eaux-de-vie.	857	10	
Imposition sur les boucheries.	450		
Les langues et voiles.	336		
CASUELS.			
Arbres de bâtiments, dommages et intérêts des bois, et droits de flottage sur la Mozelle.	95	99	»
TOTAL. . .	21,547	13	9 »

Depuis 1774, la ville a non moins singulièrement remanié son budget des recettes que son budget des dépenses. Plusieurs branches de revenus ont cessé d'y être portées. On y chercherait en vain les produits de ses moulins, de sa tuilerie, de son gravois des toiles, de son encavage, de sa pêche, de ses impopulaires droits sur les grains et de flottage sur la Moselle. Mais, si elle ne jouit plus de ces produits, elle a amélioré les autres et s'est en outre créé de nouvelles et bien plus importantes ressources. Le loyer de ses bâtiments communaux et de ses biens ruraux lui rapporte aujourd'hui 2,900 fr.; celui de ses halles 3,000 fr.; de son abattoir et de sa triperie 4,250 fr.; de sa carrière de Razimont, 200 fr.; de ses chasses avec le produit des permis,

2,180 fr. Son octroi, qui ne frappe plus sur les grains, mais sur tous les autres objets de consommation, lui procure plus de 83,000 fr. et ses forêts, d'où elle ne tirait pas 100 livres, près de 230,000 fr.; ce sont là ses deux revenus les plus considérables. Parmi ses nouvelles ressources, on remarque les rétributions collégiales et scolaires qui atteignent 13,800 fr.; les droits de places sur les foires et marchés, 10,400 fr.; les concessions d'eau, 2,000 fr.; les centimes additionnels et spéciaux, 9,300 fr.; l'impôt sur les chiens, auquel va s'ajouter une part de l'impôt sur les chevaux et les voitures de luxe, 1,800 fr., etc.

Le *Calendrier* se termine par le *dénombrement des habitants d'Épinal.*

Au premier jour de l'an de grâce 1774, il se trouvait dans cette ville :

« Dames chanoinesses	19	âmes.
Nobles	35	
Prêtres	22	
Exempts par leurs offices.	57	
Religieux	22	
Religieuses	77	
Cotisables.	1,089	
Pauvres non cotisables	425	
Invalides	33	
Ermite	1	
Personnes adultes non chefs	2,336	
Domestiques mâles.	98	
Domestiques filles	288	
Enfants non communiants	1,619	
Bûcherons dans les bois communiants. . .	76	
Enfants non communiants dans les bois. .	64	
Juifs	2	
TOTAL. . . .	6,283	âmes,

non compris le *régiment en quartier et les semestres.* »

Le recensement opéré en 1863 constate l'existence d'une population urbaine de 10,193 âmes et d'une population rurale de 904 âmes; en tout, 11,097 âmes, non compris 1,006 hommes de garnison. C'est à peu près le double de la population de 1774.

La population ne se trouvant plus divisée par catégories comme en 1774, il ne m'est pas possible de signaler tous les changements survenus à cet égard dans les différentes classes d'habitants, et je dois me borner à quelques rapprochements.

En 1863, on ne voit plus de chanoinesses ni de religieux à Épinal, mais le nombre des religieuses, dont j'ai cité plus haut les ordres, dépasse le chiffre de 1774, puisqu'il est à peu près de cent.

Le nombre des nobles, loin de s'être accru, a notablement diminué au contraire; c'est tout au plus si on peut en compter dix.

Les prêtres sont réduits de vingt-deux à onze, tant exerçants qu'habitués.

Il n'y a plus de personnes exemptées de l'impôt par leurs offices. L'impôt atteint tout le monde. Les indigents seuls ne le paient pas et le nombre en est bien plus élevé en 1863 qu'en 1774; c'est la conséquence naturelle de l'augmentation de la population.

Plus d'ermite, mais l'ermitage de *Saint-Antoine,* respecté par le tracé du chemin de fer, existe toujours dans son pittoresque nid de verdure, perché sur le sommet d'une colline et regardant la rivière de la Moselle et la route de Remiremont. On y a conservé la pierre tumulaire rappelant qu'un de ses hôtes y est mort en 1631 de la redoutable épidémie de peste noire —probablement le choléra—, qui désolait alors la Lorraine.

Les juifs, dont le nombre était presque imperceptible et qui, néanmoins, avaient donné le nom de leur nation à un des ponts bâtis sur le canal des moulins, — à présent le *pont de fonte* — ne sont pas restés en arrière du mouvement

de la population. Ils mettent aujourd'hui en évidence cinquante-deux familles composées de deux cent vingt membres, qui se sont principalement logés dans la rue du Rualménil, et qui se font maintenant construire un temple dans la rue de l'ancien Hospice.

De leur côté, les protestants, qui ne s'étaient pas encore montrés à Épinal en 1774, y comptent maintenant plusieurs familles, et ont érigé un oratoire dans l'avenue de la *Petite-Provence*.

En jetant un coup d'œil sur l'ensemble de la ville d'Épinal, il n'a pu m'échapper qu'il y a des places, des rues et des faubourgs ou qui ont changé de nom ou qui ont été supprimés.

La place *du Poiron*, par exemple, où les fonctionnaires publics aimaient tant à demeurer, s'appelle aujourd'hui place *des Vosges*.

La rue *de la Grande-Voie* se nomme rue *de la Préfecture;* la rue *Devant-la-Paroisse*, rue *Pellet;* la *Grande-Rue*, rue *de l'Hôtel-de-Ville;* la rue *Derrière*, rue *des Minimes;* la rue *du Pertuis-Aubert*, rue *Porte-Aubert;*

Le faubourg *des Capucins*, faubourg *Saint-Antoine;* le faubourg *des Grands-Moulins*, rue *de Dogneville*, et le faubourg *de la Fontaine*, faubourg *Saint-Michel*.

La rue *des Bouchers*, la rue *des Vieilles-Boucheries*, la rue *Saint-Jean* ont cessé d'exister.

Mais de nouvelles rues larges et salubres se sont ouvertes, garnies de trottoirs comme les anciennes, et quelques-unes d'entre elles portent des noms célèbres et immortels. Telles sont les rues *Jeanne-d'Arc*, *Gilbert*, *Claude-Gelée* dit *le Lorrain*.

En somme, la ville d'Épinal possède à l'heure qu'il est, d'après le relevé que j'en ai fait, *soixante-sept rues*, *trois impasses*, *six places*, *deux quais* et *quatre faubourgs*.

Faire et défaire, c'est, dit-on, la vie de l'homme. On peut dire aussi que c'est la vie des états et des villes. De même que les générations succèdent aux générations, de même les institutions succèdent aux institutions, les besoins aux besoins, les édifices aux édifices. La ville d'Épinal, durant ces dernières années surtout, a pris sa bonne part dans ce travail incessant de régénération. Elle n'a pas voulu rester en arrière des autres villes de son rang. Elle s'est rajeunie, elle s'est embellie, elle s'est donné de nouveaux établissements, et, comme elle poursuit avec persévérance le cours de ses améliorations, et que ses revenus toujours croissants lui rendent faciles les moyens de couvrir les dépenses qu'elles occasionnent, elle ne peut manquer de modifier encore, dans peu de temps et toujours à son avantage, l'aspect qu'elle présente en 1863.

POÉSIES

PAR M. CH. CHARTON,

Membre titulaire.

Le Rosier et l'Églantier.

Tu m'oses regarder! disait d'un ton altier
Un Rosier orgueilleux au modeste Églantier.
Ma tige atteint la plus haute des tailles;
Mon panache éclatant
M'a valu le surnom de *Géant des Batailles*.
Aucun rival inquiétant,
Prenant conseil de sa faiblesse,
Ne vient insolemment me disputer le pas.
Reporte donc ailleurs ton regard qui me blesse.
— Modère-toi, ne t'abandonne pas
A ce courroux qui te rendrait trop pâle,
Répondit l'Églantier. Un chien a bien le droit,
Dit-on, de regarder la crosse épiscopale.
D'ailleurs, je ne veux pas être assez maladroit
Pour comparer ma fortune à la tienne.
Seulement permets que je tienne
A te rappeler ton berceau.
Nous avons la même origine,
Nous sommes nés près du même ruisseau.
Aujourd'hui si ton sort est changé, j'imagine
Qu'un jardinier a su te greffer avec art,
Mais n'a pu changer ta naissance. —

Il n'est que trop de gens de cette suffisance
Qui veulent renier le point de leur départ!

Les deux Voisins.

Évitez les procès; le profit qu'on en tire
Des accommodements vaut rarement le pire.

Un pré de deux cents francs tout au plus s'étendait
Entre les champs de deux propriétaires.
L'un de ces derniers prétendait
Que ce petit pré dépendait
De ses terres
Et qu'il était dès-lors son légitime bien.
Par des raisons semblables,
L'autre le regardait aussi comme le sien.
Au fait leurs droits étaient pour le moins contestables
Et, si le ciel les eût rendus traitables,
Ils eussent partagé tout simplement entre eux
Ce terrain si malencontreux.
Mais ils aimèrent mieux, par un fatal caprice,
Avoir recours à la justice
Et faire agir huissiers, avocats, avoués,
De tout temps aux plaideurs hommes fort dévoués.
Le procès eut donc lieu dans la forme ordinaire :
Exploits, citations, descentes sur les lieux,
Enquête, audition de gens plus ou moins vieux,
Audiences, plaidoyers, pour le bien de l'affaire
Rien ne fut omis. Au contraire,
Sans cesse on prodigua les soins, le mouvement,
Le timbre, l'enregistrement
Et l'argent principalement.
On consacra plus d'une année
A discuter le droit, à débattre le fait,

Et, lorsque tout cela fut fait,
La justice assez renseignée
Prononça son arrêt. Le pré fut adjugé
A l'un des deux plaideurs. — Bravo ! c'est bien jugé !
Dit-il. — Puis il sortit aussitôt du prétoire
De ce tair satisfait qui sied aux conquérants.
Mais quel ne fut pas son déboire,
Lorsque son avoué lui remit son mémoire
Et qu'il se vit forcé de payer huit cents francs
Pour dû salaire et débours différents !
On dit, et je le crois, qu'il maudit sa victoire.

L'Athée et le Puits.

Aussi savant qu'impie, un Docteur, ayant vu
Un puits d'eau dépourvu,
S'écria sur un ton de sotte moquerie :
— Dis-moi donc, ô Puits, je t'en prie,
A quoi te sert ta profondeur,
Si d'eau tu n'as pas une goutte ? —
Mais le Puits, d'un air de candeur :
— Voici, sans t'offenser, ma répartie. Écoute :
A quoi te sert d'être un savant profond,
Si Dieu de ton savoir ne remplit pas le fond ?

L'Hirondelle et le Moineau.

L'Hirondelle se pique d'être
Bon architecte et bon maçon.
Soit sur le haut d'une fenêtre,
Ou sous le toit d'une maison,
Elle bâtit avec adresse
Son nid pour elle et ses petits

Qu'elle nourrit, qu'elle caresse
Au fond de leur couche blottis.
Les aquilons n'ont point de prise
Sur son œuvre; de leur courroux
Elle se rit et le méprise.
Plus d'un oiseau gris, vert ou roux
Voudrait être logé comme elle.
Un conte que je me rappelle
Va de nouveau nous le prouver.

Le printemps venait d'arriver
Et sa gentille messagère,
Ne redoutant plus les frimas,
De son aile la plus légère
Avait regagné nos climats.
Elle se mit à reconstruire
Son nid que l'hiver inclément
S'était avisé de détruire.
Quel intelligent mouvement
Elle apporta dans cet ouvrage!
Que de peines! que de courage!
Un Moineau railleur et bavard
Semblait applaudir à son art
Et se disait dans sa malice :
— Pour moi ce serait un supplice
De bâtir de cette façon,
Car je ne suis pas né maçon.
Mais, quand la maison sera faite,
Je me ferai certe une fête
De m'en emparer sur-le-champ. —
Et le Moineau tint sa parole.
Le nid construit, voilà le drôle
Qui s'en rend maître et par son chant
Annonce à toute la contrée
Sa prise de possession.
L'Hirondelle tout effarée

Et tremblante d'émotion,
Autour du nid crie et s'agite
Pour faire sortir de son gîte
Cet insolent usurpateur.
Mais le Moineau se moque d'elle
Et se pose en triomphateur.
Ce que voyant, notre Hirondelle
Vole réclamer le secours
De sa voisine la plus proche
Et, s'appuyant sur son concours,
Du voleur elle se rapproche
Et lui commande de sortir.
Nouveau refus. Loin de partir,
A rester le Moineau persiste;
Plus que jamais il lui résiste.
Où trouver un aussi bon nid?
L'Hirondelle à la fin punit
Des impertinents ce modèle.
Avec sa voisine fidèle,
Elle se mit activement
A boucher hermétiquement
La seule et petite ouverture
Du logis qu'elle s'était fait.
L'emprisonnement fut parfait.
Privé d'air et de nourriture,
Le Moineau mourut en prison.
Pour les voleurs quelle leçon!

Les deux Chasseurs.

La chasse venait d'être ouverte.
La plaine n'était plus couverte
Des moissons qui servent d'abri
Au gibier de poil et de plume.

Un lièvre, plus vif qu'un cabri,
De son corps cachant le volume,
Se sentait serré de fort près
Par deux hommes d'humeur guerrière,
Et courait par champs et par prés
Pour fuir la balle meurtrière.
Mais voilà que tout haletants
Les chasseurs forcément s'arrêtent
Et que sous un arbre ils s'apprêtent
A respirer quelques instants.
Tout à coup ils voient deux gendarmes
Venir vers eux pour s'informer
S'ils sont munis de leurs ports d'armes.
L'un d'eux, feignant de s'alarmer,
Se sauve de toutes ses jambes.
Les gendarmes non moins ingambes
Vite s'élancent sur ses pas,
Car de tout temps ne sait-on pas
Que l'homme qui fuit est coupable?
Celui qui reste est incapable
De tenter le moindre méfait.
Les gendarmes ont bientôt fait
De s'emparer de la personne
Du fuyard qui pas ne raisonne.
— Votre permis? — Messieurs, voilà.
— Mais pourquoi fuir comme cela
En voyant la force publique? —
Notre homme en souriant réplique :
— Pour que vous ne puissiez saisir
En flagrant délit mon confrère
Qui, je le vois avec plaisir,
A vos yeux vient de se soustraire. —

Peut-il encore être permis
De dire qu'il n'est point d'amis?

Le Conseiller de Frédéric-le-Grand.

Du temps de Frédéric-le-Grand,
Le trésor de la Prusse, épuisé de ressources,
Pouvait payer à peine le courant
Et chacun s'appliquait à découvrir des sources
Où l'on pût ramasser des milliers de florins.
Un de ces courtisans, que le désir de plaire
Entraîne à conseiller souvent les souverains,
Vint proposer au Roi de rogner le salaire
Des petits employés de son Gouvernement.
Il était Chancelier et cette haute place
Le rendait possesseur d'un joli traitement.
Aussi se gardait-il de parler de sa classe.
— Merci, lui dit le Roi, j'aime votre projet;
Il est pour moi la marque
Du loyal dévouement d'un honnête sujet.
Toutefois j'agirais en injuste monarque,
Si des petits appointements
J'amoindrissais le taux déjà par trop minime
Et, comme un prince magnanime,
Je ne veux m'attaquer qu'aux gros émoluments.
Votre prébende est donc dès ce jour condamnée
A perdre quatre fois cent thalers par année. —
Le Roi maintint l'arrêt autant qu'il le voulut.
A tout bon conseiller, salut!

Le Mérite et la Fortune.

Nuit et jour cheminant sans jamais être las,
Le Mérite étonné rencontra la Fortune.

Cette rencontre, hélas!
N'est pas commune.
Aussi tous deux, cédant à leur émoi :
— Qui donc a pu d'une aubaine pareille
Nous doter? — Le Hasard, qui leur prêtait l'oreille,
Se mit à rire et leur cria : c'est moi.

ÉNÉIDE,

LIVRE IV,

TRADUCTION

PAR M. NESTOR JOLY,

Membre titulaire.

La reine cependant, déjà blessée au cœur,
Nourrit d'un feu caché la dévorante ardeur.
La gloire du héros de la noble Pergame,
Ses vertus, ses malheurs, tout l'émeut et l'enflamme.
Sa voix la frappe encor, son image la suit;
Le trouble et l'insomnie ont consumé sa nuit.
A peine aux premiers feux de son flambeau rapide
L'aurore, à l'horizon, dissipait l'ombre humide,
Inquiète, tremblante, à sa fidèle sœur
Didon dévoile ainsi sa secrète douleur :

« Oh ! dis-moi, chère Anna, quel mal plein d'épouvante
» Remplit de visions mon insomnie ardente?
» Tu l'as vu ce héros qu'en nos murs je reçois?
» Quel front majestueux! quel cœur, et quels exploits!
» C'est le pur sang des Dieux, oui, j'en ai l'assurance,
» Un cœur dégénéré n'a pas tant de vaillance.
» Quels augustes malheurs, quels travaux, quels combats
» Ont éprouvé son âme, ont illustré son bras!
» Ah! si je ne m'étais moi-même condamnée

» A ne plus rallumer les flambeaux d'hyménée,
» Si je n'avais juré de fuir de nouveaux nœuds
» Quand la cruelle mort trompa mes premiers feux ;
» Peut-être que, cédant à l'attrait qui le presse,
» Mon cœur pouvait avoir encor cette faiblesse.
» Je l'avoûrai, depuis qu'un frère furieux
» Du sang de mon époux rougit l'autel des Dieux,
» Dans mon cœur ébranlé, seul, Enée a pris place ;
» Oui, de mes premiers feux je reconnais la trace.
» Mais que plutôt la terre engloutisse mes pas,
» Que la foudre, sur moi tombant en mille éclats,
» Précipite Didon parmi les pâles ombres
» Qu'Erèbe voit errer près de ses rives sombres,
» Avant qu'on ne me voie, ô divine Pudeur,
» Violer tes saints droits et les lois de l'honneur !
» L'époux qui le premier à lui me vit unie,
» Qui posséda mon cœur, et mon sang, et ma vie,
» Avec lui dans la tombe emporta mes amours,
» Dans la tombe avec lui qu'il les garde toujours ! »
Elle dit, et cédant à ses nobles alarmes,
Inonde en un instant son visage de larmes.

Anna la rassurant d'un souris gracieux :
« O vous, que j'aime plus que la clarté des cieux,
» Dit-elle, voulez-vous, désolant ma tendresse,
» Seule en un deuil sans fin plonger votre jeunesse ?
» Voulez-vous seule aussi renoncer sans retour
» Aux doux fruits de l'hymen, aux présents de l'amour
» Tant de fidélité se garde-t-elle aux ombres,
» Et s'en informe-t-on dans les royaumes sombres ?
» Je comprends qu'Iarbas et vingt chefs détestés
» Par vos regrets pieux aient été rejetés ;
» Que des princes de Tyr, de Lybie et d'Afrique
» L'hommage n'ait pu plaire à votre cœur pudique ;
» Mais quand le sort vous offre un nœud digne de vous,
» Pourquoi lutter encor contre un penchant si doux ?

» Vous aimez, pourquoi fuir un hymen plein de charmes
» Qui d'un peuple fameux vous assure les armes?
» Voyez dans ses périls votre empire naissant
» Que de tous côtés presse un voisin menaçant,
» Le Gétule guerrier, le sauvage Numide,
» Le Barcéen farouche et le Maure intrépide,
» Tous à craindre, tous prêts à seconder les coups
» Que d'un frère inhumain médite le courroux.
» Ah! je n'en puis douter, c'est Junon protectrice
» Qui veut sauver Carthage, et dont la main propice
» A poussé vers ces bords, sur des flots inconnus,
» La flotte d'Ilion et le fils de Vénus.
» Quelle gloire pour vous, si votre destinée
» S'unit au sort divin du magnanime Enée!
» Quelle ère de splendeur s'ouvre pour vos états,
» Avec un pareil chef et de pareils soldats!
» Ah! des Dieux seulement implorez l'indulgence
» Et laissez-les fonder cette illustre alliance.
» Qu'Enée, à son insu par vos soins arrêté,
» S'enlace aux doux liens de l'hospitalité :
» Sachez en prolonger les aimables délices,
» Et que ses propres vœux de votre cœur complices
» S'alarment de la fuite et cherchent le retard.
» Que tout soit un obstacle à son cruel départ,
» Orion qui menace, et l'Océan qui gronde,
» Et ses vaisseaux brisés, et la fureur de l'onde,
» Tant que du triste hiver sévit le noir courroux. »

Ainsi par un espoir à la Reine trop doux,
Anna, doublant l'ardeur de sa flamme croissante,
Rompt les derniers liens de la pudeur mourante.
C'en est fait, dans le temple elles vont toutes deux
Chercher les immortels propices à leurs vœux.
Phébus, Cérès, Bacchus, ont part au sacrifice.
Junon surtout, Junon, des hymens protectrice,
Voit la jeune brebis tomber en son honneur.

Didon, plus belle encor par l'espoir du bonheur,
Dans sa droite tenant la patère sacrée,
Sur la génisse épand la liqueur révérée,
D'un pas religieux des autels fait le tour,
Par mille dons nouveaux inaugure le jour,
Et béante, penchée aux victimes fumantes,
Demande son destin à leurs chairs palpitantes.
Vaine science, hélas! remèdes impuissants!
Que font à son délire et les vœux et l'encens?
Un feu cruel et doux dans ses veines circule,
Jusques aux pieds des Dieux la malheureuse brûle :
Elle a beau dans Carthage égarer sa fureur,
Sa blessure est vivante et saigne au fond du cœur.
Aux bois de Crête, ainsi, quand la flèche imprévue,
Que du lointain chasseur n'a pu suivre la vue,
Vient surprendre une biche en sa sécurité,
Partout sa fuite ardente à travers le Dicté
L'emporte, mais partout elle traîne avec elle
Le trait qui la frappa d'une atteinte mortelle.
Tantôt, menant Enée au milieu des remparts,
La Reine avec orgueil étale à ses regards
Carthage s'élevant triomphante, parée,
Et pour des exilés retraite préparée...
Son cœur allait parler.... soudain sa voix se tait.
Tantôt, lorsque la nuit, au gré de son souhait,
Ramène les festins, elle exige qu'Enée
Redise d'Ilion la fatale journée,
Et toujours plus ravie à ses récits nouveaux,
Reste encor suspendue aux lèvres du héros.
Quand ils se sont quittés, quand la nuit avancée
De la Reine voudrait endormir la pensée,
Seule en son palais vide elle erre avec douleur,
Et courant s'emparer, tant l'abuse son cœur!
De la couche où siégea le guerrier qu'elle adore,
Croit l'écouter absent, absent le voir encore.
D'autres fois elle entoure Ascagne de ses bras,

L'asseoit sur ses genoux, l'y tient longtemps, hélas!
Et dans les traits du fils recherchant ceux du père,
Trompe sa folle amour d'une image plus chère.
Bientôt cette langueur qu'imitent ses sujets
Interrompt dans leur cours ses glorieux projets.
On néglige partout la ville commencée;
La jeunesse aux combats cesse d'être exercée;
Les bras restés oisifs n'élèvent plus les forts,
Laissent inachevés les grands travaux des ports,
Et dans le sein des airs, où montait leur audace,
Pendent d'énormes murs, incessante menace.

Dès qu'elle a vu la Reine en proie à ce poison
Qui dévore son cœur et trouble sa raison,
Impuissante à dompter son funeste délire,
De l'honneur immolé fouler aux pieds l'empire,
La fille de Saturne en ces mots à Vénus
Exprime ses dépits à peine contenus :

» Certes, vous remportez une illustre victoire!
» Pour votre fils et vous quelle moisson de gloire,
» Quel honneur, quel exploit digne d'être vanté!
» Sur la pauvre Didon vous l'avez emporté!
» Pour vaincre un faible cœur, triompher d'une femme,
» De deux divinités il a fallu la trame!
» Je ne le vois que trop, vous avez redouté
» Notre race, nos murs, notre hospitalité :
» Mais nos luttes enfin où s'arrêteront-elles,
» Et quel fruit recueillir de nos grandes querelles?
» Ah! plutôt, bannissant la discorde à jamais,
» Cimentons par l'hymen une éternelle paix.
» Vous triomphez, pour vous rare sujet de joie,
» D'un amour effréné Didon devient la proie.
» Eh bien! n'ayons qu'un but, qu'un intérêt commun,
» Mêlons ce double peuple et n'en faisons plus qu'un.
» Par un époux troyen que Didon soit conquise,

» Qu'elle apporte Carthage en dot au fils d'Anchise,
» En gage à votre foi j'offre mes Tyriens,
» Vous régnerez sur eux, et moi sur vos Troyens. »

A ce discours flatteur de la fière Déesse,
Vénus a reconnu l'ingénieuse adresse
Qui voudrait arrêter sur les bords africains
Cet empire promis aux rivages romains :
« A ces offres, dit-elle, à ces sages pensées
» Qui pourrait préférer des luttes insensées?
» Mais dans les grands projets que fait votre amitié
» Jupiter et le sort seront-ils de moitié?
» Veulent-ils l'alliance, ordonnent-ils qu'on voie
» Vivre ensemble les fils et de Tyr et de Troie,
» Un empire, une ville, un seul peuple en ces lieux?
» Fléchissez, décidez le souverain des Dieux,
» C'est votre époux; marchez, je suis prête à vous suivre. »

« Permettez qu'à ces soins moi seule je me livre,
» Dit Junon. Maintenant, ô Déesse, apprenez
» Comment seront nos vœux de succès couronnés.
» Dès que sur l'horizon luira l'aube prochaine,
» Votre glorieux fils et l'amoureuse Reine
» Iront porter la guerre aux hôtes des forêts.
» Pendant que des chasseurs s'achèvent les apprêts,
» Un nuage, à ma voix, versera sur leur tête
» Les flots tumultueux d'une horrible tempête.
» La foudre dans les cieux promène sa fureur,
» Et la nuit qui descend redouble la terreur.
» On fuit, on se disperse. Une grotte secrète
» Des amants réunis recueille la retraite.
» J'arrive, et si vos vœux sont conformes aux miens,
» J'unirai ces époux par d'éternels liens :
» Hyménée y sera. » « Soit! » répond Cythérée
Qui voit la ruse et rit de l'avoir pénétrée.

L'Aurore cependant quitte les flots amers.
A peine le soleil illumine les airs,
Des jeunes Tyriens l'élite fuit la ville.
A leur suite s'élance un escadron Massyle
Avec l'épieu ferré, l'appareil du chasseur,
Et les limiers subtils à la brûlante ardeur.
Les grands sont rassemblés sur le seuil de la Reine ;
Leur respect en silence attend la souveraine,
Tandis que son coursier, de pourpre et d'or brillant,
Ronge et couvre d'écume un mors étincelant.
Au milieu de sa cour enfin Didon s'avance ;
De sa riche chlamyde éclate l'élégance,
L'or forma son carquois, l'or retient ses cheveux,
Et de sa pourpre aussi les plis majestueux.
Iule et ses amis auprès d'elle ont pris place,
A son tour le héros arrive, et, plein de grâce,
Éclipse en paraissant tous les guerriers Troyens.
Tel, s'éloignant du Xanthe et des bords lyciens,
Lorsqu'Apollon revoit son île maternelle,
On célèbre à Délos sa présence immortelle ;
Agathyrses, Crétois, Dryopes, pleins d'ardeur,
Tout bondit, tout enchaîne en un immense chœur,
Devant l'autel sacré, la danse qui s'anime.
Du Cynthe avec orgueil le Dieu foule la cîme :
Le laurier mollement presse ses longs cheveux
Où l'or pur s'entrelace en réseau gracieux :
Son redouté carquois dans sa marche résonne.
Tel, paré de l'éclat qui sur son front rayonne,
S'avançait le héros brillant de majesté,
Et du fils de Latone égalant la beauté.

Après que des coteaux on eût gravi les crêtes
Et pénétré des bois les profondes retraites,
Les chevreuils et les cerfs, descendus aux vallons,
Rassemblent en fuyant leurs poudreux bataillons.
Ascagne, tout ravi du vif coursier qu'il guide,

Provoque les chasseurs à la course rapide,
Va, vient, vole, revient, dépasse leur ardeur,
Et, pour plus digne proie offerte à sa valeur,
Voudrait du sanglier l'écumante compagne,
Ou le fauve lion descendant la montagne.

L'orage cependant, grondant au fond des airs,
S'amasse, accourt, déchaîne au milieu des éclairs
Et de pluie et de grêle un horrible déluge.
Chacun fuit, au hasard chacun cherche un refuge.
Ascagne a disparu, les chasseurs sont errants,
Sur la croupe des monts roulent d'affreux torrents.
Une grotte a reçu Didon avec Énée :
Par la Terre et Junon, complices d'Hyménée,
Le signal est donné. Ces déplorables nœuds
N'eurent pour tous flambeaux que l'éther et ses feux,
Et des nymphes des monts la plainte désolée
De lamentables cris fit gémir la vallée.
Jour affreux pour Didon, jour fatal à son sort!
Jour dont l'ivresse, hélas! fut celle de la mort!
C'en est fait! La pudeur a péri dans son âme,
Didon ne voile plus les secrets de sa flamme,
Pour elle c'est l'hymen, elle couvre en ce jour
De ce nom révéré sa honte et son amour.

Bientôt dans la Libye accourt la Renommée,
Et par elle en cent lieux la rumeur est semée.
Déesse sans égale en sa rapidité,
Elle puise la vie en sa mobilité.
Timidement d'abord elle rase la terre,
Puis grandit dans sa marche, et, lasse du mystère,
Bientôt lève au grand jour son front audacieux;
Ses pieds touchent le sol, sa tête est dans les cieux.
Contre les Dieux, dit-on, la Terre courroucée
L'enfanta, digne sœur d'Encelade et de Cée.
Ses ailes et ses pieds sont prompts comme le vent.

Monstre horrible, difforme et toujours se mouvant,
Chaque plume du corps, incroyable merveille!
Couvre un œil, une bouche, une langue, une oreille.
La nuit, planant partout, les yeux toujours ouverts,
De son sinistre vol il fait gémir les airs :
Le jour il reste assis, sentinelle immobile,
Et du sommet des tours épouvante la ville,
Déployant même ardeur, même tenacité
A répandre partout mensonge et vérité.
Dans la Libye alors l'étrange messagère
Du faux, du vrai semant un mélange adultère,
S'en allait publiant qu'Énée, un inconnu,
D'Ilion sa patrie à Carthage venu
De la belle Didon surprenait l'alliance,
Et qu'à leur folle ardeur donnant toute licence,
Oublieux de leur peuple en leurs honteux loisirs,
Ils consumaient l'hiver en fêtes, en plaisirs.
Tels sont les bruits que sème en passant la Déesse,
Et le premier des Rois qu'avec soin elle blesse
C'est le fier Iarbas dont l'irascible cœur
A ses adroits récits s'enflamme de fureur.

Ce monarque orgueilleux, né de l'amour cachée
D'Ammon et d'une nymphe à ses bois arrachée,
Avait fait consacrer au souverain des Dieux
Cent temples renommés, cent autels précieux,
Où la flamme qui veille et le sang des génisses
Perpétuaient l'hommage avec les sacrifices.
Cédant à la fureur de ses transports jaloux,
Il accourt aux autels, il se jette à genoux :
« O mon père, dit-il, toi que le peuple maure
» Par le vin le plus pur dans ses banquets honore,
» As-tu vu mon affront? Ton foudre, dans tes mains,
» N'est-il plus désormais la terreur des humains,
» Et cachés dans la nue, effroi de la nature,
» Ses éclats n'ont-ils donc qu'un impuissant murmure?

» Aux bords de mon empire où la poussent les vents,
» Une femme s'en vient porter ses pas errants;
» Elle acquiert, de mes lois tributaire servile,
» Le sol qui contiendra sa misérable ville;
» Je vends à sa charrue un lambeau de terrain;
» Cette femme rejette et mon cœur et ma main!..
» Et voilà que pour maître elle subit Énée!
» Et, digne de charmer sa cour efféminée,
» Voilà que ce Pâris, riant de mon affront,
» De parfums inondés, la mitre sur le front,
» Ravisseur impuni jouit de sa conquête!
» Ce serait là le sort que mon père m'apprête!
» Est-ce donc vainement qu'honorant ses autels
» Je dois mon origine au roi des immortels,
» Et le nom de son fils est-ce un titre frivole? »

Jupiter entendit cette ardente parole:
Il vit son fils tenant ses autels embrassés.
Sur Carthage soudain ses regards abaissés
Trouvèrent les amants plongés dans la mollesse,
Sacrifiant l'honneur à leur coupable ivresse.
Il appelle Mercure et lui parle en ces mots:
« Va, cours, vole, ô mon fils, de l'éther fends les flots!
» Que le Prince Troyen qui s'arrête à Carthage,
» Oublieux des destins promis à son courage,
» Entende par ta voix mon ordre impérieux.
» Montre-lui qu'il n'est plus ce héros glorieux
» Annoncé par Vénus, et qu'au fer de la Grèce
» Si deux fois l'arracha l'immortelle Déesse,
» Sa main lui réservait de plus nobles destins.
» Il devait gouverner les belliqueux Latins,
» Faire éclore du sein de la noble Ausonie
» Cet empire immortel promis à son génie,
» Et, digne rejeton de l'illustre Teucer,
» Donner des lois au monde asservi par le fer.
» Si dans les tristes nœuds où s'endort son courage

» Il dédaigne l'honneur de cet illustre ouvrage,
» Veut-il trahir un fils et frustrer son destin
» Du grand enfantement de l'empire romain ?
» Que fait-il ? Quel espoir chez l'ennemi l'arrête ?.
» Ne songe-t-il donc plus à sa grande conquête,
» Aux champs laviniens, à l'immortalité
» Qu'assure l'Ausonie à sa postérité ?
» Qu'il parte, c'est ma loi : deviens-en l'interprête ! »

Il dit ; déjà Mercure au voyage s'apprête.
A ses agiles pieds il met ces ailes d'or
Qui, soutenant sa force et son rapide essor,
Sur les grands continents et sur la plaine humide
Le font planer d'un vol également rapide.
Le divin Caducée est saisi par sa main,
Baguette qui du Styx connaît le noir chemin,
Des bords de l'Achéron tire les pâles ombres,
D'autres fois les conduit dans les royaumes sombres,
Donne, ôte le sommeil, dans la nuit du tombeau
Plonge les yeux fermés d'un redoutable sceau,
Dompte l'effort des vents, et, chassant les nuages,
Fraie au Dieu son chemin à travers les orages.
Il s'élance et bientôt touche aux flancs sourcilleux
D'Atlas dont le front porte, immobile, les cieux,
Atlas de qui toujours la vaporeuse tête
De noirs pins couronnée appelle la tempête.
Collée à ses vieux flancs la neige est son manteau,
Sa barbe est un glaçon, sa bouche un long ruisseau.
Sur ses sommets ardus quand le Dieu de Cyllène
A pris quelque repos, vers la liquide plaine
Il s'élance d'un bond rapide, impétueux :
Ainsi qu'on voit l'oiseau dont le vol gracieux
Sur les bords, près des rocs où le poisson abonde,
Rase légèrement la surface de l'onde,
Tel, s'éloignant d'Atlas, son aieul maternel,
Planant entre la terre et la voûte du ciel,
Le Dieu vole, effleurant le sablonneux rivage.

A peine a-t-il touché l'humble sol de Carthage,
Que de la citadelle et des grands monuments
Il voit le chef troyen jeter les fondements.
Sur son glaive le jaspe en étoiles scintille,
De la pourpre de Tyr son riche manteau brille,
Son manteau, de l'amour inestimable don,
Où, d'une habile main, l'attentive Didon
Sur la trame embellie a conduit l'or flexible.
Le Dieu soudain l'aborde et se rendant visible :
« Quoi ! Carthage à tes mains devra ses fondements,
» Dit-il ! pour un guerrier quels glorieux moments !
» Tu bâtis, oubliant l'empire de la terre,
» Esclave d'une femme, une ville étrangère !..
» Jupiter m'a dicté son ordre impérieux,
» Il te dit : que fais-tu ? qui t'enchaîne en ces lieux ?
» Si l'empire pour toi n'a plus assez de charmes,
» Pour l'acheter encor par l'effort de tes armes,
» Vois grandir ton Iule, et respecte ses droits
» Au sceptre d'Italie, à la pourpre des Rois :
» Rome est son héritage ! » Il finissait à peine,
Le Dieu s'évanouit ainsi qu'une ombre vaine.

D'Énée, à cet aspect, les sens restent glacés,
Et d'horreur sur son front ses cheveux sont dressés.
Il veut parler, la voix sur ses lèvres expire ;
Du grand avis des Dieux il a subi l'empire,
Il brûle d'apaiser le céleste courroux,
Et de quitter ces bords qui lui furent si doux.
Mais comment faire, hélas ! et que pourra-t-il dire
Pour apaiser le cœur d'une amante en délire ?
Comment osera-t-il l'aborder ? Quel détour
Calmera la fureur, consolera l'amour ?
Honneur, pitié, devoir, près de lui tout réclame,
Entre mille projets il sent flotter son âme.
Enfin un parti s'offre à ses esprits troublés ;
Ses plus valeureux chefs par lui sont appelés :
« Que la flotte en secret se prépare au voyage ;

» Qu'on s'arme et qu'en silence on s'assemble au rivage ;
» Qu'on déguise surtout ces apprêts alarmants.
» Lui, pendant que Didon, sur la foi des serments,
» Dans la sécurité d'une heureuse ignorance,
» D'indissolubles nœuds conserve l'espérance,
» Il saura bien choisir l'occasion, les lieux
» Où se dévoileront les volontés des Dieux,
» Et pour faire accepter de cruels sacrifices
» Il tentera la voie et le moment propices. »
Il dit : ses compagnons, pleins de joie et d'ardeur,
Vont presser un départ qui sourit à leur cœur.

Mais la Reine.. ah! qui peut abuser une amante?
Quand tout est calme encor, elle est déjà tremblante.
Son cœur, avant ses yeux, des secrets mouvements
Se doute, et se remplit de noirs pressentiments.
Bientôt elle apprend tout ; l'affreuse renommée
Lui révèle qu'on fuit, que la flotte est armée,
Qu'on couvre ce départ de voiles imposteurs.
Hors d'elle-même, en proie aux plus vives fureurs,
Soudain de ses transports Didon remplit Carthage ;
Ses cris sont un mélange et d'amour et de rage.
Telle, au sein de l'orgie et des rites sacrés
La prêtresse, les sens déjà tout égarés,
Échauffe de son Dieu les fêtes triennales,
Et sur le Cithéron hurle ses bacchanales :
Enfin à sa fureur donnant un libre cours,
Elle accourt près d'Énée et lui tient ce discours :
« As-tu donc espéré pouvoir cacher ton crime,
» Perfide! et délaisser en secret ta victime?
» Ainsi donc notre amour, tes serments, notre foi,
» Didon prête à mourir, ne sont plus rien pour toi!
» Quoi! c'est pendant l'hiver, c'est parmi les orages
» Que tu cours sur les flots chercher d'autres rivages!
» Cruel, tu vas braver la mer et ses dangers
» Pour des champs inconnus, pour des bords étrangers!

» Ah ! si Troie existait t'appelant à ses fêtes,
» Irais-tu chercher Troie à travers les tempêtes ?

» Est-ce moi que tu fuis? par mes pleurs que tu vois,
» Puisqu'enfin sur ton cœur je n'ai plus d'autres droits,
» Par la foi des serments, par ce saint hyménée
» A peine commencé pour une infortunée,
» Par tout ce que j'ai fait pour les tiens et pour toi,
» Si jamais tu chéris quelque chose de moi,
» Prends pitié de mon sort et pour faveur dernière,
» Si ton cœur peut encore écouter ma prière,
» Abjure pour jamais ton projet inhumain.
» C'est pour toi que les rois ont subi mon dédain,
» Pour toi que mon empire est en butte à leur haîne,
» Pour toi qu'un peuple entier maudit sa souveraine !
» C'est à toi seul aussi que j'immolai l'honneur,
» Ce trésor précieux, ma gloire et mon bonheur...
» Hélas ! à quelles mains me livres-tu mourante,
» Cher hôte, puisqu'enfin ta malheureuse amante
» Ne peut plus t'appeler du nom chéri d'époux ?
» Que puis-je attendre encor ? Que mon frère en courroux
» Vienne abattre ces murs jalousés par sa haine,
» Ou qu'Iarbas, captive, en ses états m'entraîne ?

» Au moins s'il me restait pour gage de nos feux
» Un autre Énée, un fils dont je verrais les jeux,
» Par qui l'époux absent revivrait pour la mère,
» Mon deuil serait moins grand, ma douleur moins amère. »

Elle dit : le héros plein de la voix des Dieux
Étouffait sa douleur, n'osait lever les yeux.
« O Reine, répond-il, jamais, daignez m'en croire,
» Vos bienfaits ne pourront sortir de ma mémoire.
» Tant que mon cœur battra je les veux publier,
» Je m'oublîrais plutôt que de les oublier.
» Peu de mots m'absoudront d'une plainte si dure.

» Non, ma fuite n'est point furtive, ni parjure ;
» Jamais je n'ai d'hymen allumé le flambeau,
» Jamais uni mon peuple à votre état nouveau.
» Si le destin plus doux me laissait la puissance
» De régler à mon gré ma paisible existence,
» Aux lieux où je naquis j'irais finir mes jours,
» Les restes de Pergame auraient tous mes amours.
» Le palais de Priam renaîtrait, et de Troie
» Les remparts relevés combleraient notre joie.
» Mais l'oracle, parlant par la voix d'Apollon,
» De la grande Italie a prononcé le nom.
» L'Italie est à nous : cette terre chérie
» Est notre seul amour, notre seule patrie.
» Si Carthage fondée a pour vous des attraits
» Qui du pays natal effacent les regrets,
» Pourquoi nous envier les champs de l'Ausonie,
» Nous défendre d'aller aux murs de Lavinie
» Trouver à notre tour l'asile qui nous fuit?
» Dirai-je les horreurs qu'a pour moi chaque nuit,
» Quand d'Anchise irrité l'ombre terrible et chère
» Me reproche ma faute, et que mon cœur de père
» Se déchire, en voyant par moi-même trahis
» Les droits de mon Iule à l'empire promis?
» J'en jure par tous deux, Reine, cette nuit même,
» Tout brillant de clarté, le messager suprême,
» J'en ai pour sûrs garants mon oreille et mes yeux,
» M'a dit de Jupiter les ordres glorieux.
» Cessez par des éclats indignes d'une reine
» D'irriter à la fois vos regrets et ma peine ;
» Lorsque pour l'Italie il me faut fuir ces lieux,
» Je pars en gémissant, mais j'obéis aux Dieux. »

Pendant tout ce discours l'amante infortunée,
Immobile, a suivi les paroles d'Énée.
Son œil muet, roulant une sombre fureur,
L'a couvert d'un regard de mépris et d'horreur.

Enfin, son cœur trop plein, d'où s'échappe l'orage,
En imprécations laisse éclater sa rage :

« Non, tu n'es pas le fils de la tendre Vénus,
» Perfide ! Tu n'es pas le sang de Dardanus !
» C'est le Caucase affreux qui t'a donné la vie,
» Et tu suças le lait des tigres d'Hyrcanie !..
» Car pourquoi me contraindre et qu'attendre de plus ?
» Mes larmes, mes soupirs sont-ils pas superflus ?
» A-t-il levé les yeux sur Didon suppliante ?
» A-t-il versé des pleurs, a-t-il plaint son amante ?

» Ah ! parmi tant d'horreurs laquelle a mérité
» D'avoir le premier rang par son indignité ?
» Les Dieux n'ont-ils donc plus de foudres pour le crime ?
» Plus de foi, plus d'honneur !. Des flots triste victime,
» Il vient, je le recueille, il entre dans le port,
» J'arrache tous les siens à l'horreur de la mort,
» Je lui donne, insensée ! et mon cœur et mon trône,
» Et pour tant de bienfaits, l'ingrat, il m'abandonne !...
» O fureur ! il impute au ciel sa trahison !
» Tantôt parle d'oracle et tantôt d'Apollon !
» Ou bien c'est l'envoyé de Jupiter lui-même,
» Des décrets éternels interprète suprême,
» Qui vient à lui porteur de cet ordre odieux !
» Oh ! sans doute son sort trouble la paix des Dieux !
» Leur grandeur se rabaisse à des soins si frivoles !..
» Je ne te retiens plus, j'accepte tes paroles..
» Cours après l'Italie à la merci des vents !
» Demande ton royaume à des flots incléments !
» J'espère que les Dieux amis de la justice,
» S'ils ont quelque pouvoir, fixeront ton supplice
» Au milieu des écueils, où demandant pardon
» Cent fois ta voix mourante appellera Didon !.
» Absente, j'y serai, portant la noire flamme
» Qu'Erynnis te réserve, et lorsqu'enfin mon âme

» Du corps qui la retient aura brisé les nœuds,
» Mon ombre à tes côtés s'acharnant en tous lieux
» Te punira, cruel! de m'avoir outragée :
» Mes mânes apprendront qu'enfin je suis vengée! »

A ces mots son discours brusquement s'interrompt,
Elle fuit, aux regards dérobe son affront,
Tandis que le héros cherchait par quel langage
Il pourrait désarmer cette fureur sauvage.
Les femmes de la Reine entre leurs bras pieux
La reçoivent mourante, et loin de tous les yeux,
Dans son appartement, la posent sur sa couche.

Énée, épouvanté d'un transport si farouche,
Voudrait par mille soins calmer une douleur
Que partage si bien son magnanime cœur;
Mais la voix des Dieux parle, il court par sa présence
Des Troyens réveillés doubler l'impatience.
Tout agit, tout s'empresse, on enduit les vaisseaux,
Mille bras s'entr'aidant les roulent dans les eaux.
D'autres portent la rame aux forêts retranchée
Que le feuillage encor couvre à peine ébauchée.
Dans leur ardeur de fuir on voit de toutes parts
Les Troyens par torrents s'échapper des remparts.

Telle on voit des fourmis la prévoyante armée,
Butinant pour l'hiver sa proie accoutumée,
Piller avec ardeur des débris de Cérès
Un énorme monceau laissé dans les guérêts;
Le noir bataillon marche et fait rouler sous l'herbe
Dans les étroits sentiers sa capture superbe :
Les unes, s'adossant au redoutable grain,
Le poussent en avant; d'autres sur le chemin
Activent les traîneurs, gourmandent la paresse :
Sur le sol animé tout s'agite et s'empresse.

Malheureuse Didon ! quels sont tes sentiments,
Tes angoisses de cœur et tes gémissements,
Quand partout sous les pas tu vois trembler la plage ;
Et de cris répétés retentir le rivage !
Cruel amour, à quoi forces-tu donc les cœurs !
La voilà qui revient au vain essai des pleurs !
La voilà, sur l'amant qui lui fut si sévère,
Eprouvant de nouveau l'effet de la prière.
Son orgueil subira tous les abaissements,
Il le faut, car s'il reste à ses derniers moments
Quelque chose à tenter, quelque doute possible,
Sa mort n'est qu'une erreur, sa mort serait horrible.

« Tu les vois, ô ma sœur, tu vois ces matelots
» Accourir tout joyeux, s'amasser près des flots.
» Aux zéphyrs qu'elle attend la voile s'abandonne,
» Et partout des vaisseaux la poupe se couronne.
» Si j'ai pu sans mourir prévoir un tel malheur,
» J'en pourrai, chère Anna, supporter la douleur.
» Toi pourtant, prends pitié de ta sœur déplorable,
» A son dernier désir montre-toi secourable.
» Seule tu possédas du perfide Troyen
» La tendre confiance, il ne te cachait rien.
» Il n'estimait que toi ; tes soins, tes prévenances
» Trouvaient les heureux temps, les douces influences,
» Il cédait à toi seule, oui, seule tu savais
» Pour aller à son cœur les passages secrets.
» Va, ma sœur, l'implorer au nom de son amante ;
» A ce fier ennemi va, parle en suppliante.
» Je n'ai point, en Aulide amenant mes vaisseaux,
» De Troie avec les Grecs préparé les flambeaux.
» D'Anchise ai-je troublé les mânes ou la cendre ?
» Pourquoi si durement refuser de m'entendre ?
» Où court-il ? Ah ! du moins qu'à la pauvre Didon
» Un reste de tendresse accorde un dernier don.
» Je ne fais plus parler les droits de l'hyménée,

» Ces droits qu'il a trahis !.. J'accorde, infortunée,
» Qu'il ne renonce point à ces brillants destins
» Qui le font dominer sur les peuples latins.
» Seulement qu'il attende un départ plus propice :
» Ce n'est que d'un instant le faible sacrifice,
» Pour qu'une âme en délire accepte le malheur,
» Et trouve au moins le temps d'apprendre la douleur !
» Ma sœur, je t'en conjure, obtiens par ta prière
» A celle qu'il aima cette grâce dernière :
» Bientôt, qu'il en soit sûr, la mort doit m'acquitter. »

Tel est son triste vœu. Prompte à l'exécuter,
Anna porte et reporte aux oreilles d'Enée
La prière et les pleurs de cette infortunée.
Mais le héros résiste à ses efforts pieux,
Il ne sait qu'obéir aux volontés des cieux,
Un Dieu ferme son âme à la voix qui supplie.
Ainsi, lorsqu'aux sommets des grands monts d'Italie
Les autans conjurés de leurs souffles puissants
Pressent un chêne au sol enfoncé par les ans;
Sur lui de tous côtés ils épuisent leur rage,
L'arbre en est ébranlé, l'air siffle, le feuillage
Au loin couvre le sol de ses débris jonché :
Mais dans le fond du roc le tronc reste attaché,
Autant jusqu'à l'Olympe il élève sa cime,
Autant ses pieds puissants touchent au sombre abîme :
Tel combat le héros dans ces luttes du cœur;
Des douloureux assauts il demeure vainqueur.
Anna contre les Dieux a de trop faibles armes,
Et n'obtient pour Didon que de stériles larmes.

Alors sous les destins courbée avec terreur,
La Reine veut mourir, le jour lui fait horreur.
Pour mieux l'encourager dans ce dessein funeste;
Pour lui mieux signaler la colère céleste,
Tandis qu'en invoquant la clémence des Dieux,

Elle offrait sur l'autel les dons, l'encens pieux;
Elle a vu sous ses mains se noircir l'eau sacrée;
Le vin prendre du sang la couleur abhorrée.
Ce prodige effrayant, qui la glace d'horreur,
A tous reste caché, même à sa tendre sœur.
C'est peu. Dans son palais était un mausolée,
Monument d'un époux, que, veuve désolée,
Elle aimait à parer, dans ses regrets constants,
De feuillages tressés, de tissus éclatants.
Elle entend de ce lieu sortir des voix funèbres,
Son époux l'appeler au milieu des ténèbres,
Et le hibou lugubre, au haut des monuments,
Traîner son cri de mort en longs gémissements.
Plus d'un oracle ancien qui l'avait menacée
Revient à sa mémoire, agite sa pensée;
Et pour dernier supplice il faut que son sommeil
N'apporte nulle trève aux horreurs du réveil.
En songe elle revoit l'impitoyable Enée;
Toujours elle croit fuir, errante, abandonnée,
Et dans de longs déserts où se perdent ses pas,
Chercher ses Tyriens qu'elle ne trouve pas.
Tel Panthée hors de lui croit voir mille furies,
Deux soleils dans les cieux, deux Thèbes, deux patries;
Ou tel frémit encor le fils d'Agamemnon
Dont le théâtre en pleurs redit le triste nom,
Quand l'ombre de sa mère, à sa perte animée,
Le suit, la torche en main, de noirs serpents armée :
Vainement il veut fuir cette scène de deuil,
L'Euménide l'attend, assise sur le seuil.

Lorsque la reine enfin, toute à son noir délire,
Ne voit plus que la mort, à ce seul terme aspire,
Elle en règle tout bas et l'heure et les apprêts,
Et sous un front serein voilant ses noirs projets :
« Félicite ta sœur, Anna, je sais, dit-elle,
» Comment ou l'oublier ou le rendre fidèle.

» Près des mers où Phébus le soir plonge ses feux,
» S'étend l'Ethiopie où, bien loin de nos yeux,
» Le formidable Atlas sur sa tête accablée
» Porte l'axe tournant de la voûte étoilée.
» C'est là qu'on m'a trouvé, chez les Massyliens,
» Parmi ceux qu'en son temple avait pris pour gardiens
» Le jaloux Hespérus, une antique prêtresse
» De qui l'art ténébreux à mes maux s'intéresse.
» C'est elle qui veillait sur les rameaux sacrés
» Et versait au dragon les pavots préparés.
» Elle peut apporter, par l'effet de ses charmes,
» La paix aux cœurs blessés, aux cœurs heureux les larmes,
» D'un mot changer le cours des astres et des eaux,
» Faire du haut des monts descendre les ormeaux.
» Elle évoque les morts, et tu verras la terre
» Sous ses pieds mugissant à l'égal du tonnerre.
» J'en atteste les Dieux, et toi, toi, mes amours!
» Ma sœur, à la magie en pleurant j'ai recours.
» Au milieu du palais, par une main secrète
» Fais qu'un bûcher se dresse, et que l'on place au faîte
» Les armes qu'en fuyant laissa le séducteur,
» Ses vêtements, ce lit où périt mon honneur!
» La prêtresse prescrit qu'on fasse disparaître
» Tout ce qui peut rester du misérable traître. »

La Reine alors se tait : une horrible pâleur
Rend livides ses traits, et cependant sa sœur
Ne sait point soupçonner le cruel artifice
Qui prépare une mort au lieu d'un sacrifice.
Son cœur, loin d'entrevoir un semblable trépas,
N'en conçoit point l'idée, elle ne prévoit pas
De plus grands désespoirs qu'à la mort de Sichée,
Cette première idole à Didon arrachée.
Trompée, elle préside aux funèbres apprêts.

La Reine cependant au fond de son palais

Voit monter un bûcher où se mêle et s'enchaîne
Le débris divisé du sapin et du chêne.
Dans l'enceinte on dispose et festons et cyprès.
Elle-même voyant dans ces sombres apprêts
L'annonce de la mort qu'elle s'est destinée,
Sur l'immense bûcher met le glaive d'Énée,
Sa dépouille, l'image où revivent ses traits,
Enfin ce lit d'hymen, cause de ses regrets.
Les autels sont dressés, et l'horrible prêtresse,
Ses noirs cheveux épars, à tout l'enfer s'adresse.
Elle appelle l'Erèbe et le chaos hideux,
Hécate à triple face et trois cents autres Dieux.
L'Averne est simulé par de funèbres ondes,
Elle y joint les poisons, les sucs d'herbes immondes
Que sous l'airain tranchant la lune a vu tomber,
Et l'hippomane infect qu'a laissé dérober
A ses ardents désirs la jument furieuse.
De son côté portant une offrande pieuse,
Didon, près des autels, un pied nu, l'œil hagard,
Sa robe sans ceinture et flottant au hasard,
Appelle à son trépas l'Olympe qu'elle atteste
Et les astres témoins de son destin funeste,
Et si quelque Dieu plaint les malheureux amants,
Lui dénonce le crime et l'oubli des serments.

La nuit, sur la nature étendant son empire,
Prodiguait ses douceurs à tout ce qui respire.
C'était l'heure où montés jusqu'au sommet des cieux
Les astres poursuivaient leur cours harmonieux.
Le silence régnait sur la nature entière ;
Tous les hôtes des flots, des airs et de la terre,
Libres d'inquiétude, oubliant leurs travaux,
Trouvaient dans le sommeil un remède à leurs maux.
Didon seule veillait ; seule, l'infortunée
A la dure insomnie est toujours condamnée :
Jamais la nuit ne verse à ses yeux ses pavots,

Jamais elle n'apporte à son cœur le repos.
Son angoisse est au comble, et, jouet de l'orage,
Son cœur brûle d'amour et palpite de rage.
Un instant à la fin recueillant sa douleur,
Pensive, elle se dit : « Que faire en mon malheur?
» Irai-je, à des refus à mon tour exposée,
» De mes premiers amants provoquer la risée,
» Et m'offrir suppliante à l'hymen de ces rois
» Que jadis mon dédain repoussa tant de fois?
» Sur les nefs d'Ilion faudra-t-il qu'on me voie
» Me mettre à la merci des fiers enfants de Troie?
» Ils ont de mes bienfaits un si cher souvenir!
» A cet abaissement s'il me fallait venir,
» Qui d'entre eux souffrirait sur sa flotte orgueilleuse
» L'objet de tant de haine? Ah! pauvre malheureuse,
» Si tu crois aux Troyens, tu ne connais donc pas
» Les parjures méfaits de ce peuple d'ingrats!
» Et puis comment partir? Faut-il seule et sans suite
» Des Troyens triomphants énorgueillir la fuite,
» Ou traîner sur mes pas le peuple Tyrien?
» Mais, pourrais-je à ce point lier son sort au mien,
» Et ceux que de Sidon je n'arrachai qu'à peine
» Suivraient-ils mes destins sur une mer lointaine?
» Meurs plutôt!. c'est justice!.. et finis tes douleurs...
» C'est toi, ma sœur, c'est toi, qui, sensible à mes pleurs,
» Aplanis le chemin à mon âme égarée!
» Au cruel ennemi c'est toi qui m'as livrée!
» Ah! que n'ai-je, semblable aux hôtes des forêts,
» Fui l'hymen et l'amour et leurs terribles traits,
» Et pourquoi n'ai-je pas, à tous les yeux cachée,
» Gardé la foi promise aux mânes de Sichée?.. »
Tels étaient les accents de son vain repentir.

Le héros cependant, déjà prêt à partir,
Sommeillait, lorsqu'en songe il voit encor l'image
Du Dieu qui lui porta le céleste message.

C'est Mercure ! c'est lui, sa chevelure d'or,
Ses traits, ses yeux, sa grâce, et sa jeunesse encor :
« Eh ! quoi, tu peux dormir, ô fils d'une Déesse,
» Dit-il ? Tu ne vois pas le péril qui te presse ?
» Insensé ! des zéphyrs tu n'entends pas l'appel ?
» Résolue à quitter la lumière du ciel
» Cette femme en son cœur que remplit la vengeance
» De mille affreux transports roule la violence.
» Et toi, tu ne fuis pas quand tu peux encor fuir !
» Bientôt de cent vaisseaux la mer va se couvrir :
» Tu la verras partout écumer sous les rames,
» L'incendie à ta suite et le rivage en flammes.
» Si le jour vient trouver ta flotte dans le port,
» Elle périt : fuis donc, abandonne ce bord,
» Crains tout du cœur changeant d'une femme en délire.
Le Dieu dit, et soudain dans l'ombre se retire.

Énée épouvanté, s'arrachant au sommeil,
De tous ses compagnons court presser le réveil.
« Levez-vous ! que partout la voile se déploie !
» Partons, amis ! le Dieu qui favorise Troie
» Une seconde fois presse notre départ.
» Qui que tu sois, ô Dieu, vois comme sans retard
» J'obéis : nous fuyons sous tes nobles auspices ;
» Fais luire au ciel sur nous des étoiles propices ! »

Il dit : son fer rapide a tranché les liens
Qui fixaient le navire ; aussitôt des Troyens
La foule avec ardeur et s'apprête, et s'agite,
Déserte le rivage, à bord se précipite :
Les rames font jaillir les écumantes eaux,
Et la mer disparaît sous les nombreux vaisseaux.

Déjà, quittant sa couche et réveillant la terre,
L'aurore la baignait dans des flots de lumière.

La Reine.. son attente a devancé le jour !
Sitôt qu'elle aperçoit du sommet d'une tour,
Aux premières lueurs de la clarté naissante,
Les Troyens emportés par la mer blanchissante,
Leur flotte qui s'éloigne et vole sur les flots,
Le rivage désert, le port sans matelots,
Soudain, au désespoir tout entière livrée,
Meurtrissant son beau sein d'une main égarée,
S'arrachant les cheveux : « O Jupiter, il fuit,
» L'infâme !. il s'est couvert des ombres de la nuit !
» Quoi ! ce vil étranger s'est joué d'une Reine,
» Et Carthage outragée avec sa souveraine
» N'a pas encor vomi mon peuple sur ses pas !
» Sur mes vaisseaux oisifs on ne s'élance pas !..
» Allez ! courez ! volez ! armez-vous de la flamme !
» Livrez la voile aux vents ! courbez-vous sur la rame !...

» Que dis-je ? Où suis-je, hélas ! où s'égare mon cœur ?
» Malheureuse Didon, tu sens donc ton malheur !
» Tu connais maintenant, tu veux punir le traître !
» C'est quand tu le fis roi qu'il fallait le connaître...
» Voilà donc les serments ! Voilà ce fils pieux
» Qui porta dans ses bras son vieux père et ses Dieux !.
» Quoi ! ne pouvais-je donc, prévenant mon injure,
» Mettre en pièces, jeter aux ondes le parjure ?
» Ne pouvais-je égorger tout son peuple imposteur,
» Son Ascagne lui-même, idole de son cœur,
» Et de menteurs apprêts déshonorant sa table,
» Lui faire de son fils un repas effroyable ?
» Si le sort de la lutte eût trahi mon effort,
» Qu'importait le péril à qui cherchait la mort ?
» Au milieu de leur camp j'aurais porté la flamme,
» J'aurais exterminé toute leur race infâme,
» Et j'aurais fait tomber sous mon bras furieux
» Et le fils et le père et moi-même après eux.

» Soleil, ô toi qui luis sur les forfaits du monde,
» Junon, qui de mon cœur vois l'angoisse profonde,
» Hécate, dont le nom pendant l'horreur des nuits
» Retentit au milieu de lamentables bruits,
» Filles des noirs enfers, Dieux d'Elise mourante,
» Recueillez les accents de ma voix suppliante,
» Qu'au moins mon dernier vœu de vous soit écouté,
» L'excès de mon malheur me l'a bien mérité !
» S'il faut que d'Italie, à travers les orages,
» Le monstre aborde un jour les désignés rivages,
» Si tel est le destin, soit !. mais que dans ces lieux
» Contre lui se soulève un peuple audacieux !
» Que loin de ses foyers, mille et mille batailles
» Sèment autour de lui d'indignes funérailles !
» Que tremblant pour un fils arraché de ses bras,
» Il implore un secours qu'il ne trouvera pas !
» Et quand il aura cru qu'une paix mal jurée
» Le sauve, et de son trône assure la durée,
» Que soudain de ses jours s'éteigne le flambeau,
» Qu'il tombe, et que son corps n'ait pas même un tombeau !
» C'est là le dernier don que des Dieux je réclame,
» C'est le cri que ma bouche exhale avec mon âme !..

» Et vous, mes Tyriens, sur ce peuple à jamais
» Exercez des fureurs dignes de ses forfaits !
» Pour apaiser mon ombre il n'est pas d'autre hommage :
» Point de paix, point de trêve entre Rome et Carthage !
» Sors de ma cendre, ô toi qui seras mon vengeur,
» Qui par le fer, le feu, dois être leur terreur !
» Demain comme aujourd'hui, toujours, partout la guerre,
» Tant que deux bras encor resteront pour la faire !
» Que les armes, le fer, les rivages, les eaux
» Partagent les fureurs des deux peuples rivaux !
» Que les pères aux fils transmettent d'âge en âge
» D'une lutte sans fin le sanglant héritage ! »

Elle dit, et son cœur roule mille desseins
Pour courir à la mort par les plus courts chemins :
La lumière des cieux est pour elle un supplice.
Dans la tombe, à Sidon, repose sa nourrice,
Mais près d'elle est Barcé par qui fut allaité
Cet époux, ce Sichée encor si regretté.
« Barcé, dit-elle, ici fais que ma sœur te suive ;
» Qu'elle se purifie aux flots d'une onde vive ;
» Que victimes et dons par vous soient préparés ;
» Toi-même sur ton front mets les bandeaux sacrés.
» Le souverain du Styx attend le sacrifice
» Dont j'ai fait les apprêts, il faut qu'il s'accomplisse.
» Ainsi de mes tourments je me délivrerai.
» Aux flammes du bûcher, oui, j'abandonnerai
» L'image du Troyen, cette image infidèle !
» Il est temps !. » Elle dit, Barcé pleine de zèle
Presse de ses vieux pas la pénible lenteur.

Alors toute livrée à sa sombre fureur,
Roulant avec effroi ses prunelles sanglantes,
Le visage couvert de taches effrayantes,
La pâleur de la mort empreinte sur ses traits,
Didon se précipite au fond de son palais :
Elle arrive au bûcher, le gravit éperdue,
Et d'une prompte main fait briller à la vue
Ce glaive du Troyen, qui, par elle donné,
A cet usage, hélas ! ne fut point destiné !
Là, quand elle aperçoit les vêtements d'Enée,
Et ce lit si connu, si cher à l'hyménée,
Rêveuse elle s'arrête, et, parmi des sanglots,
Sur sa couche se place et dit ces derniers mots :

« Gages d'amour, si doux dans un temps plus propice,
» Recevez de mes jours le triste sacrifice,
» Et d'un cœur déchiré terminez les tourments.
» J'ai vécu, j'ai rempli mes rapides moments....

» Je laisse sur la terre une illustre mémoire,
» Un empire surgit qui me devra sa gloire,
» Et je vois des remparts ouvrage de ma main...
» J'ai vengé mon époux sur un frère inhumain...
» Heureuse, ah! trop heureuse, hélas! si ce rivage
» N'eût jamais des Troyens recueilli le naufrage!.. »

Sur sa couche, à ces mots, mêlant baisers et pleurs:
« Quoi! mourir sans vengeance? Et cependant je meurs!
» Oui, mourons!. pour mon cœur brisé par la souffrance,
» Cette mort même est douce, elle est la délivrance!..
» Que ces feux au barbare aillent dire mon sort,
» Qu'il emporte en fuyant l'augure de ma mort!.. »

A peine elle achevait, sa suite épouvantée
Sur le glaive tendu la voit précipitée.
De ses mourantes mains glisse le fer mortel
Tout abreuvé du sang qui fume sur l'autel.
Le palais retentit d'un long cri d'épouvante,
L'horrible bruit parcourt la cité frémissante.
Soudain l'on n'entend plus qu'affreux gémissements,
Cris de femmes, sanglots, lugubres hurlements,
Comme si, déchainée, une horde sauvage
Renversait les remparts de Tyr et de Carthage,
Et sous le double effort des torches et des feux
Abîmait les palais et les temples des Dieux.

Anna, dès qu'elle entend la sanglante nouvelle,
Pâle comme sa sœur, demi-morte comme elle,
Meurtrissant son visage et se frappant le sein,
S'ouvre au milieu de tous un rapide chemin.
Tout s'émeut aux accents de sa voix déchirante;
Elle appelle à grands cris son Elise expirante:
« Quoi, ma sœur, c'était là ce que tu méditais?
» Par ces feux, cet autel, c'est moi que tu trompais!
» Pour la première fois, quoi, tu m'as délaissée!

» Pour compagne en mourant, quoi, tu m'as renoncée !
» Il fallait m'appeler à partager ton sort,
» Même instant, même coup nous eût donné la mort.
» Et ma main prépara cet affreux sacrifice !
» Et ma voix convia nos Dieux à ton supplice !
» Cruelle, et loin de moi tu cherchas le tombeau !.
» Toi, ta sœur, ton sénat, ton empire si beau,
» Tout succombe à la fois !.. Ah ! donnez, qu'une eau pure
» Rafraîchisse sa plaie et lave sa blessure,
» Et s'il est sur sa bouche un dernier souffle errant,
» Que ma lèvre le cueille !.. » A ces mots, en pleurant,
Elle avait pu monter jusqu'à sa sœur chérie,
Réchauffait dans ses bras ce corps presque sans vie,
Et voulait étancher d'une tremblante main
Le noir sang qui murmure en s'échappant du sein.
Didon veut entr'ouvrir sa mourante paupière ;
Trois fois, avec effort, sur sa couche dernière
Elle veut soulever ses membres défaillants,
Trois fois elle retombe, et de ses yeux errants,
Plongeant un long regard dans le céleste empire,
Y cherche la clarté, la rencontre... et soupire !..

Junon enfin plaignant de si longues douleurs
De ce trépas pénible abrège les horreurs.
Elle ordonne qu'Iris aille, coupant la trame,
Finir l'horrible lutte et du corps et de l'âme.
Car puisque de ses jours ni l'arrêt du destin
Ni l'expiation n'avaient marqué la fin,
Mais qu'elle périssait avant l'heure entraînée,
D'un délire imprévu victime infortunée,
Le fatal cheveu d'or à son front attaché
Par Proserpine encor n'était point retranché.
Sur les rives du Styx elle était refusée.
Iris, ouvrant son aile humide de rosée
Qu'embrase et teint Phébus de mille ardents reflets,
S'arrête sur l'objet de tant d'amers regrets :

« Ce tribut que j'emporte au ténébreux rivage,
» Des durs liens du corps à jamais te dégage ;
» Junon le veut, sois libre ! » Elle dit, sous sa main
Est tombé le cheveu marqué par le destin.
Soudain de ce beau corps la chaleur se retire,
La vie au sein des airs s'enfuit... Didon expire.

LES DÉFENSEURS DE LA MOTHE.

NOTICES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES,

Par J.-Ch. CHAPELLIER,

INSTITUTEUR,

Archiviste de la Société d'Émulation des Vosges.

INTRODUCTION.

La Mothe.

Au XVIIe siècle, le Gouvernement de la France convoitant la Lorraine et usant du seul droit du plus fort, à défaut de ceux que la loyauté eut pu avouer, profitait des plus futiles prétextes pour chercher des querelles au duc Charles IV, lui déclarait la guerre, envahissait ses États, s'emparait de toutes ses villes, détruisait les châteaux forts du pays et répandait partout la désolation et la misère, sans pouvoir néanmoins dompter une population aussi attachée à sa nationalité que fidèle à ses souverains légitimes.

Dès le commencement du printemps de 1634, la ville de La Mothe était la seule dont les Français, alliés aux terribles

Suédois et à la ligue non moins redoutable des protestants d'Allemagne, ne se fussent point encore emparés.

Située sur une montagne isolée qui commande toutes celles dont elle est entourée, et qui s'élève, comme un immense et informe cône tronqué, à une hauteur de 506 mètres au-dessus du niveau de la mer, 160 mètres au-dessus de la vallée d'Outremécourt, à l'est, et 190 mètres au-dessus des rives du Mouzon, au sud et à l'ouest, la ville de La Mothe, à laquelle la nature avait donné un rocher pour base et des précipices pour ses dehors, se trouvait déjà être en quelque sorte une forteresse avant même que l'art vînt la ceindre de murailles.

Le plateau qu'elle occupait, d'une superficie de 32 hectares 26 ares seulement, a la forme d'un ovale environ deux fois plus long que large, et pourrait bien avoir servi d'abord d'emplacement à un camp romain. Des restes de constructions antiques retrouvés sur le territoire de tous les villages des environs, la grande chaussée de Langres à Toul qui sillonne le fond de la vallée au delà du Mouzon, quelques vestiges de voies secondaires reconnus à Médonville et paraissant même se diriger vers La Mothe, sont autant d'indications qui témoignent que cette montagne dut être utilisée d'une manière quelconque dans les mouvements stratégiques des légions romaines.

C'est seulement à partir du XIe siècle que les anciens titres commencent à nous donner des renseignements historiques sur La Mothe. Cette ville portait alors le nom de Chasteau de Saint-Hilairemont ou Saint-Alairemont, et fut, pendant quelque temps, l'objet de sérieuses contestations entre les comtes de Champagne, dont elle avoisinait les possessions, les ducs de Lorraine et les comtes de Bar. Ces derniers finirent par obtenir la reconnaissance de leurs droits. Ce ne fut guère qu'au XIVe siècle qu'elle commença à porter le nom de La Mothe. Depuis longtemps déjà elle était entourée de murs.

Après la réunion du Barrois à la Lorraine, les princes lorrains eurent toujours grand soin d'en entretenir les fortifications en bon état, et même de les augmenter, à tel point que plus d'une fois les rois de France, devenus par

succession possesseurs de la Champagne, en montrèrent de l'ombrage.

Les courtines, d'une élévation de 50 à 60 pieds, furent reliées entre elles par huit bastions; les six principaux étaient : le bastion Saint-Georges, dont les fondements avaient été jetés par le duc René II, en face du château, du côté de la France; les bastions Saint-Nicolas et Sainte-Barbe, élevés, sous le duc Antoine, vis-à-vis la montagne de Fréhaut qu'ils dominaient de plus de 30 mètres; les bastions de Danemark et de Vaudémont, au nord-ouest de la place, le premier vis-à-vis la côte de Châtillon qu'il commandait, le second en regard de la riche et spacieuse vallée du Mouzon, l'un et l'autre construits pendant la minorité de Charles III, sous la régence de Christine de Danemark et de Nicolas de Vaudémont; et enfin le bastion Le Duc, de plus de 100 pieds d'élévation, vis-à-vis les coteaux de Roche, édifié par les soins du grand duc Charles III.

La place était en outre terminée, dans le sens de sa longueur, par deux bons retranchements sous lesquels, comme sous les bastions, existait une espèce de fossé taillé dans le roc, puis une contrescarpe ou plutôt une fausse braie de 40 pieds de hauteur, fraisée partout, et d'aussi difficile accès qu'un bastion. Des talus et des glacis mettaient aussi à couvert les deux chemins ardus par lesquels on arrivait à la seule porte de la ville qui eût été conservée ouverte. Les fortifications extérieures étaient tellement importantes, qu'elles occupaient, autour de la place, jusqu'à 37 hectares de terrain, étendue plus considérable que celle de la ville même.

Ces admirables fortifications de La Mothe, jointes à sa situation exceptionnelle, en avaient fait sinon une place imprenable, du moins capable d'opposer une très-grande résistance à l'armée à laquelle Richelieu venait d'ordonner d'en faire le siége; mais son donjon le meilleur et ses remparts les plus assurés furent encore la fidélité, le courage et le dévouement de ses illustres gouverneurs, de sa vaillante garnison et de ses généreux habitants, qui soutinrent successive-

ment le siége de 1634, dont la durée fut de quatre mois et demi, le blocus de 1642 et celui de 1643, et enfin le siége de 1645, d'une durée de sept mois consécutifs, sans recevoir, pour ces deux mémorables siéges, aucun secours de l'extérieur.

On a dit, pour justifier la destruction complète de La Mothe après le dernier siége, que cette destruction avait été motivée principalement par les incursions et les ravages de la garnison parmi les populations françaises du voisinage; nous ne nions pas que quelques courses, plus ou moins malheureuses pour ces populations, n'eussent eu lieu en effet de la part de cette garnison : il fallait bien qu'elle se procurât des vivres. Mais qu'étaient ces courses en comparaison des excès, des crimes, c'est le mot, qui désolaient partout la Lorraine, où les troupes françaises et suédoises rançonnaient de toutes parts et vivaient partout à discrétion, lorsqu'elles ne marquaient pas leur passage par la destruction, l'incendie et les actions les plus impies ou les plus immorales, n'imitant dans leurs impitoyables exactions que l'exemple des trop fameux gouverneurs de Nancy dont la rapacité excessive est historique? Nous ajouterons que, parmi toutes les pièces que nous avons pu consulter au sujet des personnages dont nous allons rappeler la mémoire, il n'en est pas une seule qui nous ait révélé le moindre indice sur la participation de l'un d'eux à ces incursions. Ces accusations exagérées, comme le martyre infligé à la Lorraine pendant un demi-siècle par les cardinalistes et leurs complices, ne nous rappellent donc que trop la fable du *Loup et l'Agneau* de l'immortel La Fontaine : « La raison du plus fort est toujours la meilleure. »

Retracer l'existence de tous les braves Lorrains qui se distinguèrent aux siéges de la Mothe, n'est plus possible aujourd'hui, mais la gloire de ceux dont le nom nous est parvenu méritait d'être rappelée à nos compatriotes. Nous avons essayé de la leur faire connaître en nous aidant surtout de la relation imprimée de l'intendant Nicolas Dubois, présent aux deux siéges; d'une autre relation manuscrite d'un officier de la place, que nous avions copiée, dans notre jeune âge, à l'école

de Gendreville, et que nous avons retrouvée à la bibliothèque d'Épinal (1); de documents publiés en 1861 à Chaumont, par J. Simonnet; du *Nobiliaire de Lorraine,* par Dom Pelletier; de plusieurs autres ouvrages, et enfin de quelques documents inédits puisés dans les archives départementales et communales des Vosges. Cette belle tâche était certainement digne d'une plume mieux exercée et plus capable que la nôtre; espérons toutefois qu'on nous saura gré de l'avoir entreprise, et qu'on nous pardonnera les omissions et les fautes involontaires qui se seraient glissées dans notre travail.

François Aymé, colonel.

(1645.)

Un écrivain animé des plus généreux sentiments, M. P. Guerrier de Dumast, a dit, en traçant d'une main frémissante d'émotion une de ses plus belles pages, à la vue du plateau tristement silencieux sur lequel exista jadis la ville de La Mothe, que le nom de Landrian est « presque le seul des noms militaires lorrains qui survive, dans la province, parmi ceux qu'avait illustrés, aux bords du Mouzon, une admirable lutte..... ; et que l'héritier de ce nom est le fils du dernier gentilhomme de race locale qui n'ait point quitté la garde de la triste et poétique montagne..... »

Pardonnons au poète une erreur involontaire, mais rappelons en même temps à nos compatriotes qu'aux confins du territoire de La Mothe, dans le village de Médonville qui eut tant à souffrir des ennemis de la forteresse, existe aussi une autre famille qui ne reverra jamais les coteaux dominés autrefois par la cité lorraine sans se rappeler la devise « honneur et patrie », cette glorieuse devise qui brille aujourd'hui sur la poitrine de l'un de ses honorables membres

(1) Ce manuscrit de 64 pages in-quarto, dont le titre porte les armoiries des ducs de Lorraine faites à la plume, est la copie d'un autre plus ancien. Il paraît être du règne de Léopold, si même il ne lui est pas antérieur.

et qui, au XVII[e] siècle, aurait pu aussi être celle d'un brave officier de Charles IV, de François Aymé (ou Esmez), à qui cette famille doit son origine, ses titres nobiliaires et sa première illustration.

La présence de François Aymé au dernier siége de La Mothe nous est révélée par sa signature même, hardiment tracée au bas des propositions de capitulation que les fidèles et courageux défenseurs de la place furent enfin obligés de faire présenter au marquis de Villeroy, commandant en chef de l'armée française, lorsqu'après avoir exposé mille fois leur vie, ils ne pouvaient plus avoir d'autre espoir que celui d'épargner aux glorieux restes de la population la plus digne de sympathie, les malheurs d'une prise d'assaut.

Charles IV n'oublia point les services de ce valeureux guerrier que son mérite avait élevé jusqu'au grade de lieutenant-colonel, ou même de colonel du régiment d'Épinal; il l'anoblit par lettres du 4 novembre 1651, entérinées le 21 du même mois au parlement de Lorraine, séant à Luxembourg, et nous sommes assurés que de nouvelles preuves de dévouement, de la part de ce fidèle sujet, vinrent témoigner au prince lorrain qu'il ne s'était point mépris en lui accordant la plus flatteuse des distinctions.

François Aymé avait épousé Anne Tranchot, d'une famille de Médonville, à la fois opulente et justement considérée. Aussi religieux que brave, il fonda dans cette paroisse, avec son épouse, vers 1661, la confrérie du Saint-Sacrement, et la dota par l'abandon de plusieurs immeubles.

Pendant un voyage à Rome, il avait formé le projet d'élever une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame-de-Lorette. Il fit bâtir cette chapelle sur le revers de la montagne de Roche, sous le bois, à l'ouest et au-dessus de Médonville, « et y joignit un petit ermitage pour l'occuper le reste de sa vie et être habité, après sa mort, par deux ermites nommés par sa famille. » L'acte de fondation de la chapelle et de l'ermitage, connus depuis sous le nom de Notre-Dame-de-Lorette-du-Mont, était du 9 mai 1682.

Didier-François Aymé, fils aîné de François Aymé et d'Anne Tranchot, embrassa aussi la carrière militaire, et devint lieutenant-colonel du régiment de Batilly. Il habita la commune de Frain (canton de Lamarche); sa vieille maison y existe encore et appartient aujourd'hui à Mme de Lalande, née Ménestrel.

Il avait épousé une demoiselle de Thumery, dont la famille résidait alors à Soulaucourt et à Graffigny.

Noble Pierre-François Aymé, leur fils aîné, avocat au parlement de Saint-Mihiel, épousa Jeanne-Françoise Nota, fille de Nicolas Nota, seigneur de la Tour, lieutenant-général au bailliage d'Apremont, et de Christine Galliot, et sœur de Marie Nota, épouse de Claude Tranchot. Il mourut jeune.

François Aymé, leur fils, seul survivant, né à Médonville en 1693, fut aussi avocat au parlement. Il épousa à Étain (Meuse), en 1721, Melle du Moulard, fille unique de M. du Moulard, maréchal-des-logis des gardes du corps (compagnie de Stainville) du duc Léopold, et seigneur de la Herlière. Cette seigneurie était située en Artois (1); elle passa à François Aymé en vertu d'un testament reçu Me Bexon, notaire à Saint-Nicolas-du-Port, et c'est alors qu'il se qualifia de seigneur de la Herlière et signa : « Aymé de la Herlière. »

En 1760, il offrait aux religieux de Saint-Jean-Baptiste, d'Archettes, l'ermitage de Lorette fondé par son aïeul; le 25 juin 1765, ces religieux, après en avoir réparé les bâtiments, firent bénir la chapelle. Dans l'acte de cette cérémonie religieuse, François Aymé prend le titre d'écuyer.

Il avait eu de son mariage :

1° Charles-Antoine Aymé de la Herlière, né à Médonville en 1730, époux de Henriette de Thiouville, qui lui apporta la seigneurie d'Erise-Saint-Dizier (Meuse). Il est mort sans postérité, après avoir suivi la cour de Lorraine, en Toscane;

(1) La Herlière, 167 habitants, village du Pas-de-Calais, canton de Beaumetz-les-Loges.

2° Joseph Nicolas Aymé de la Herlière, ainsi nommé lieutenant par le roi Louis XV, né à Médonville en 1740; il est mort, ancien capitaine d'infanterie, en 1804, à Apremont (Meuse).

Il avait épousé, en 1769, Melle du Puy, fille de N. du Puy, l'un des seigneurs de Lezéville (Haute-Marne).

Charles-Henri Aymé de la Herlière, leur fils, naquit à Lezéville en 1772. Il était au service lorsque survint la Révolution; retiré à Médonville, il y épousa Melle Gillot, dont la famille possédait l'ancienne maison des Tranchot qu'elle avait même fait reconstruire en 1791. Charles-Henri Aymé fut maire de Médonville, de 1815 à 1829; à cette dernière époque, le mauvais état de sa santé l'obligeait à donner sa démission. Il mourut en 1830, laissant deux fils.

1° Jean-Claude-Nicolas Aymé, né à Médonville au mois de juin 1800, maire de cette commune depuis 1856, dont le fils aîné, Jules-Alfred Aymé, né en 1834, est actuellement notaire à Châtenois, maire de cette commune et membre du Conseil d'arrondissement pour le canton, et le second, Charles-Jules Aymé, né en 1837, docteur en médecine, habite Bulgnéville.

2° Jules-Gabriel Aymé, né à Médonville, en juin 1806, successivement avocat et magistrat, aujourd'hui officier de la Légion d'honneur, député des Vosges au Corps législatif, président du Conseil général des Vosges depuis 1852, président du Comice agricole de l'arrondissement de Neufchâteau et enfin maire de cette ville. Son seul fils, Henri-François-Alfred Aymé, né à Lunéville en juillet 1837, membre correspondant de la Société d'Émulation des Vosges, est entré dans la magistrature après avoir obtenu le titre de docteur en droit, et exerce actuellement ses fonctions dans le département de Saône-et-Loire.

Cette famille de l'un des nobles défenseurs de La Mothe porte : *D'azur à l'épée flamboyante d'argent, mise en pal, surmontée de trois étoiles d'or, mises de rang.*

Brice Bellin.

Brice Bellin, né dans les rangs d'une bonne bourgeoisie, s'éleva, par son propre mérite, jusqu'au grade d'aide-de-camp dans les troupes lorraines, pour le service de Charles IV.

Il commandait en cette qualité à l'un des siéges de La Mothe, et le *Nobiliaire de Lorraine* nous apprend qu'il y fut tué.

Il laissait un héritier de son courage, François Bellin, lieutenant de cavalerie au service du même duc, et qui se distingua au siége d'Epinal. Son petit-fils, Antoine Bellin, natif d'Ische, fut anobli en considération des services de son aïeul et de son père, par le duc Léopold, le 10 mars 1717.

Porte : *d'azur à la tête de bélier contournée d'argent, accornée d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe, et pour cimier une tête de bélier au naturel.*

Briard ou Bricard, avocat.

Les habitants de La Mothe étaient connus surtout pour leur dévouement et leur bravoure; quelques-uns furent en outre des hommes d'un mérite spécial, dignes par leur capacité, autant que par leur droiture, de la confiance la plus entière de leur souverain.

Dominique Bricard fut un de ces hommes recommandables; présent aux deux siéges de La Mothe, il n'est pas douteux qu'il ne s'y soit conduit de la manière la plus honorable. Toutefois nous savons seulement qu'au premier siége, sa vigilance lui fit remarquer les mouvements inaccoutumés des troupes françaises, la veille de la malheureuse explosion de la mine placée sur le bastion Saint-Nicolas ; l'avis qu'il en donna aussitôt aux principaux officiers de la place les engagea à prendre les précautions qui, au milieu de la nuit, réunirent en un instant,

sur la brèche, tous les secours et tous les moyens de défense dont la ville pouvait disposer.

Le second siége le retrouva à son poste, car au moment de la capitulation, il occupait un des premiers rangs parmi les représentants de la bourgeoisie.

Mais ce qui fera toujours le plus grand honneur à Dominique Bricard, c'est d'avoir été choisi et désigné par le duc Charles IV, dès le 18 janvier 1634, pour administrer la justice à La Mothe, comme commissaire spécial, « en l'absence de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, dans les affaires des bailliages de Nancy, Vaudémont, Epinal et Châtel, aux lieu et place des lieutenants généraux de ces bailliages, » et à l'exclusion de toute juridiction étrangère (1).

François Bricard, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, et sa sœur Louise Bricard, qui pourraient bien être les enfants du magistrat de La Mothe, furent anoblis par Charles IV, le premier en 1668, et Louise dès 1663.

Leurs armoiries sont : *D'argent, à la croix fleuronnée de gueules, au chef d'azur, chargé de trois grenades d'or.*

Les chanoines et le clergé de La Mothe.

La Mothe n'eut pas seulement pour la défendre sa valeureuse garnison et ses fidèles bourgeois, elle eut encore ses vénérables chanoines, tous les ecclésiastiques et tous les religieux qu'elle possédait dans son enceinte. Non contents de prier le Dieu des armées pour le succès de la plus juste et de la plus patriotique des causes, ils se firent un devoir et un honneur de solliciter la faveur de garder et leur antique église collégiale, et le bastion de Vaudémont situé à l'extrémité nord-ouest de la place, le plus rapproché de ce temple du Seigneur, et contre les dehors duquel fut dirigée, sur la fin du siége, une batterie de trois pièces de canon.

(1) Voir cette Commission dans l'*Introduction à l'histoire de la Mothe*, par J. Simonnet, Chaumont, 1861, page 78.

On peut dire à leur honneur, que dans toutes les circonstances et pendant toute la durée des deux siéges de La Mothe, ils secondèrent dignement les efforts de leurs concitoyens, autant du moins que le permettait leur état, et bien des fois les assiégeants purent remarquer que, sous des habits de bure, ces religieux avaient conservé tout l'énergique courage du guerrier lorrain.

Le chapitre de chanoines de la collégiale de La Mothe, fondé en 1259 par Thiébaut, comte de Bar, sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame, était composé d'un prévôt, dix chanoines, quatre vicaires, deux chapelains de Notre-Dame, un maître de musique, un clerc du chapitre et quatre enfants de chœur. Au moment de la destruction de La Mothe, il fut d'abord dispersé, et chacun des chanoines réduit à chercher un refuge dans les villages voisins, puis des ordres contraires de la cour de France et de Charles IV décidèrent sa translation à Pompierre et à Bourmont : il finit par se fixer dans cette dernière ville, et y subsista jusqu'au règne de Stanislas, qui le supprima pour donner ses biens et ses revenus au chapitre des dames de Poussay.

MAISON DE CHOISEUL.

1° Antoine de Choiseul-d'Iche, gouverneur de La Mothe.

(1634.)

L'antique et célèbre maison de Choiseul tire son nom de la terre de Choiseul en Bassigny, aujourd'hui village du canton de Clefmont (Haute-Marne), et son origine des anciens comtes ou vicomtes du Bassigny. L'une de ses branches, celle des seigneurs d'Aigremont, eut pour chef Rénier de Choiseul, fils puîné de Jean II, sire de Choiseul et d'Aigremont. De ce Rénier et d'Isabelle de Grancey, veuve en premières noces de

Jean, sire de Bourlémont, descendait Henry de Choiseul, seigneur de Chéry, qui fit, au XVe siècle, la branche des seigneurs d'Iche.

Antoine II de Choiseul, seigneur d'Iche, fils d'Antoine Ier du nom, obtint, du duc Charles III, la charge de gouverneur de de La Mothe, vers 1598, et eut la bourgeoisie de cette ville entièrement sous son autorité. A sa mort, arrivée en 1617, il eut pour successeur son propre fils, messire Antoine de Choiseul, 3e du nom, seigneur d'Iche, capitaine des gardes du duc Charles IV qui, outre les fonctions de gouverneur de la Mothe, fut encore chargé, par commission seulement, de celles de bailli du Bassigny, afin d'éviter de graves difficultés toujours prêtes à surgir entre deux titulaires de ces dignités.

Les illustrations de la maison de Choiseul sont nombreuses; néanmoins, l'une des plus glorieuses pour elle, sera toujours d'avoir donné le jour à ce grand homme qui, en 1634, pendant le premier siége de La Mothe, sut joindre aux talents du général le plus habile l'énergique bravoure qu'inspire le plus pur patriotisme, communiquer ses nobles sentiments aux guerriers qu'il commandait, et mourir de la mort des héros.

Mais suivons cet illustre lorrain dans quelques-unes de ses actions pendant ce siége.

Le 5 mars 1634, une lettre arrachée au duc Nicolas-François, frère de Charles IV, lui mandait d'abandonner la ville de La Mothe au roi de France. De la guérite du ravelin de la porte où elle lui fut remise par un officier français, il répondit immédiatement: Que le serment qu'il avait prêté au duc Charles ne lui permettait pas d'obéir à d'autres ordres qu'à ceux de ce prince, seul reconnu pour souverain dans La Mothe; que lui et tous ceux qui étaient sous son gouvernement avaient formé la résolution de perdre plutôt la vie que de laisser prendre cette ville, et qu'il était certain que tous étaient fermement disposés à donner à leur souverain cette dernière preuve d'attachement.

Il était tellement aimé qu'à l'instant même les assistants,

applaudissant aux généreuses paroles qu'ils venaient d'entendre, y répondirent par des acclamations unanimes et s'écrièrent, d'une seule voix, qu'ils étaient prêts à s'ensevelir sous les ruines de la forteresse plutôt que de manquer à la fidélité sur laquelle comptait leur gouverneur.

D'Iche ajouta qu'il ne s'attendait, depuis trois mois, qu'à être bien attaqué, pour avoir le plaisir de bien se défendre.

Une réponse aussi nettement formulée ne pouvait manquer d'amener immédiatement les Français devant la place. Le 8 mars ils commençaient à y arriver.

D'Iche avait compris lui-même que le temps de prendre les dernières dispositions pour une résistance énergique était venu. Par ses soins, tandis que les volontaires du pays étaient reçus dans la ville, toutes les bouches inutiles furent envoyées à la campagne; les militaires furent dispensés de l'abstinence du carême, afin de conserver toute leur vigueur; le travail des fortifications fut visité et complété, et enfin un sage règlement de police prescrivit tout ce qui serait observé en faveur de la santé de tous, pour les vivres et leur distribution, et aussi pour le service régulier auquel allaient être obligés la garnison, la bourgeoisie et les volontaires.

Loin de se montrer découragé en voyant les nombreux bataillons des ennemis s'établir dans toutes les localités voisines de La Mothe, le gouverneur n'en parut que plus ferme, de sorte que sa contenance rassura bien vite les moins hardis et doubla même l'ardeur des plus intrépides; tous n'eurent plus réellement qu'une seule et même pensée, celle de conserver au milieu des périls, au duc de Lorraine et à leur patrie, l'unique asile que n'eut point encore foulé le pied de ses ambitieux ennemis.

Décrire tous les faits par lesquels le noble descendant des Choiseul s'acquit alors des droits à l'admiration de ses concitoyens, serait refaire en entier le siége de la plus glorieuse des cités lorraines. Les fréquentes et meurtrières sorties de la garnison, qu'il dirigea dès les premiers jours du siége, jetèrent une telle frayeur parmi les assiégeants établis sur la montagne

de Fréhaut, qu'un jour, après avoir vainement essayé à plusieurs reprises de les faire sortir de leurs postes, et désespérant enfin d'en venir aux mains avec eux, il imagina joyeusement, pour faire honte à leur timidité, autant que pour encourager les siens, d'envoyer sur les dehors une troupe de musiciens avec des hautbois et un tambour, en leur criant que puisqu'ils n'étaient point décidés à combattre, ils ne refuseraient pas apparemment de danser.

Sur la fin d'avril, après avoir fait tirer quarante-trois coups de canon d'une batterie établie sur les coteaux de la montagne de Roche, le maréchal de la Force lui adressait une sommation de rendre la place. D'Iche assemble aussitôt son conseil afin de sonder les dispositions des officiers, reconnaît avec plaisir que ces dispositions sont conformes aux siennes, et répond au commandant français, par la lettre la plus digne, qu'il persévère dans sa première résolution de satisfaire pleinement aux devoirs auxquels son honneur et sa conscience l'obligent envers le duc Charles son maître, et qu'aucune considération ne lui fera abandonner la défense de la place que ce prince l'a chargé de lui conserver.

Après cette sommation infructueuse, les assiégés et les assiégeants continuèrent à se retrouver chaque jour en présence, et chaque jour aussi la lutte exigea du fidèle gouverneur de nouvelles preuves de son grand mérite. La place se trouvant investie de plus près, les sorties furent moins fréquentes; cependant il en permit encore quelques-unes parmi lesquelles nous mentionnerons celle d'une troupe de jeunes filles des plus résolues qui firent éprouver, aux soldats des tranchées, un échec dont les assiégeants ressentirent vivement la honte; puis celle des bourgeois contre les Ecossais, couronnée du succès le plus glorieux, puisqu'elle eut pour résultat la défaite et même la fuite de ces derniers.

Mais ce fut surtout au retour du maréchal de la Force, qui était allé faire le siége de Bitche, que l'activité du gouverneur dut redoubler d'énergie, devant les moyens employés pour réduire la place battue alors de tous côtés par l'artillerie la plus

formidable. Cette vigilance était telle que quoiqu'il se fût chargé spécialement de la défense du bastion Saint-Georges, le plus rapproché de la porte de la ville et de l'hôtel du gouvernement, on le voyait néanmoins constamment partout où quelque danger se faisait remarquer, encourageant tous les défenseurs de la forteresse par ses paroles et ses actes, et commandant à tous aussi avec une autorité toujours écoutée et honorée.

Non content d'avoir organisé la défense de manière à tenir la place en état de résister aux plus terribles attaques, il sut encore pourvoir à la disette d'argent qui commençait à se faire sentir, en ouvrant d'abord les magasins de blé de la ville aux boulangers, ensuite en rehaussant la valeur des espèces, et enfin en faisant frapper une monnaie obsidionale composée d'argent et d'étain, ayant d'un côté un double C entrelacé et couronné, et de l'autre la légende : *Aut vincendum, aut pereundum,* ou vaincre ou périr.

Malheureusement, plus ses efforts se multipliaient, plus aussi ceux des assiégeants augmentaient en puissance, à tel point que le feu terrible et continuel des batteries qu'ils parvinrent à placer à 500 pas des fortifications, finit par faire sauter les parapets des remparts, couler les terrasses, mettre à découvert et ébranler les bastions, et abattre une quantité de maisons, sans laisser aux assiégés d'autre ressource que celle de disputer la victoire dans les fossés et sur la brèche, avec de généreux guerriers dont le nombre diminuait chaque jour, et qui, chose que l'on comprendra à peine, n'étaient pas alors plus de deux à trois cents.

Privé de tous secours extérieurs depuis le commencement du siége, et n'ayant que de vagues espérances d'en voir arriver avec le duc de Lorraine, à qui il avait cependant envoyé successivement deux courriers, pour l'informer de la triste situation où la ville se trouvait, Choiseul-d'Iche, toujours animé par le patriotisme le plus élevé, continuait à montrer à tous l'exemple de la plus intrépide activité.

Cet homme énergique « qui payoit partout de sa personne,

« qui alloit aux dangers avec la valeur d'un César et la hardiesse « d'un simple soldat, qui ne se refusoit à rien, ny de jour ny « de nuit, aux rencontres les plus périlleuses, qui paraissoit « sur les brèches pour repousser l'assaut, et entroit dans les « tranchées armé en fantassin, pour animer par sa présence « les troupes à leur devoir, fut enfin frappé de l'éclat d'un « boulet de canon, en faisant la visite des postes avancés. Ce « coup fatal lui ayant brisé le bras gauche, traversa son corps « assez près du bas ventre, luy arracha une partie des en-« trailles et le jeta en bas du pont qui communiquait du bastion « de Danemark en celuy de Vaudémont, sans luy laisser qu'un « moment de vie pour pousser avec le dernier souffle, ces der-« nières paroles : *Jesus Maria !!* après lesquelles il expira « entre les bras du père Eustache, son frère (1). »

La mort de cet illustre commandant, arrivée le 21 juin 1634, produisit une consternation générale dans la ville : aussitôt qu'elle fut connue, on n'entendit plus de toutes parts que pleurs, gémissements et cris lamentables, et il fallut toute la prudence et l'autorité des principaux officiers de la place pour interdire ces démonstrations de la plus pénible tristesse, afin que les assiégeants ne pussent rien soupçonner du malheur dont la ville venait d'être frappée d'une manière si subite et si inattendue.

Le corps du gouverneur de La Mothe, porté par deux capitaines de la bourgeoisie et deux avocats, fut inhumé avec tous les honneurs qu'il fut possible de lui rendre, dans l'église des filles de la congrégation de Notre-Dame.

Ce modèle de tous les héroïques défenseurs de La Mothe, laissait une épouse, Christienne Bouvet, (2) d'une ancienne famille du Piémont établie en Lorraine, bien digne de lui, si nous en jugeons par les égards respectueux que lui témoignèrent

(1) Relation manuscrite.

(2) Nobiliaire de Lorraine, p. 308.

en cette triste circonstance et au moment de la capitulation de la place, tous les habitants de la glorieuse cité.

Il eut de ce mariage plusieurs enfants et entre autres Henri de Choiseul, dont les petits-fils furent les derniers de la branche (1).

La maison de Choiseul portait: *d'azur à une croix d'or accostée de 18 billettes de même : 5, 5, 4, 4.*

2° Christophe de Choiseul, ou frère Eustache, capucin.

L'histoire qui se plaît à transmettre à la postérité la mémoire de tous les personnages honorables d'un pays, nous apprend que le gouverneur de La Mothe, Antoine d'Iche, avait avec lui, au siége de cette ville, plusieurs de ses frères, mais elle ne nous a laissé que le nom de Christophe de Choiseul, le plus jeune.

Entré d'abord dans l'état militaire, Christophe de Choiseul servit dans l'armée que Charles IV avait levée pour aider l'Empereur attaqué par les Suédois, et accompagna ce prince à Munich où il se rendait pour engager l'électeur de Bavière à se déclarer contre Gustave-Adolphe. Blessé grièvement au siége de Moyenvic, il quitta la carrière des armes, se voua à l'état ecclésiastique et entra dans un couvent de capucins, sous le nom de frère Eustache.

Fils et frère de gouverneurs de La Mothe, né peut-être dans cette ville où il avait au moins résidé pendant son jeune âge, il conçut le dessein de s'y rendre, pour partager les dangers des siens, dès qu'il eut appris les malheurs dont elle était menacée. Il parvint, en effet, à y pénétrer, apportant à

(1) D'après Moréri, cette branche de Choiseul-d'Iche subsistait encore en 1670, en la personne de Charles-Henri de Choiseul, seigneur d'Iche, gouverneur de Foug en Barrois pour le service de Charles IV, et auparavant capitaine dans le régiment d'Ourche, cavalerie, l'un des petits-fils de l'illustre gouverneur de La Mothe.

son frère des nouvelles du duc de Lorraine, et contribua puissamment depuis, par son influence et son exemple, à la défense de la place.

Cependant, une bien triste épreuve lui était réservée. Il accompagnait le vigilant gouverneur lorsque, dans la matinée du 21 juin, un éclat de boulet vint si subitement ravir ce grand homme au respect de toute la population de La Mothe. Il eut la douleur d'entendre son dernier cri réclamant le secours de l'affection fraternelle, de le recueillir défaillant entre ses bras, et de le voir aussitôt rendre le dernier soupir : situation la plus pénible qui pût affliger son cœur de frère et d'ami.

Loin de se laisser abattre par cette perte immense, frère Eustache fut au contraire le premier à relever le courage de tous ceux chez qui cette mort avait jeté le deuil et la consternation, et à rassurer les pauvres habitants de la ville, dont la désolation était extrême.

Il devint ainsi l'un des plus solides appuis du lieutenant au gouvernement de La Mothe, Sarrazin de Germainvilliers, à qui fut remis le commandement de la place.

En sa qualité de religieux, il se serait fait un scrupule de se servir de l'épée et du mousquet; mais, homme robuste et vigoureux, il n'en aidait pas moins les assiégés de toutes ses forces, en jetant des pierres, du haut des murailles, sur les assiégeants qui, pendant plus de huit jours, firent les plus grands efforts pour se loger dans le fossé, sous les bastions Sainte-Barbe et Saint-Nicolas. Le *Mercure françois* rapporte qu'il en lançait une telle quantité, qu'en moins de six heures, il en jeta « plus de dix charettes, d'un gabion où il était, sur le régiment de Tonneins, dont quelques-unes pesaient bien cent et cent cinquante livres. » Fait incroyable, ajoute cet organe officiel, et qui eut beaucoup incommodé l'armée si le vicomte de Turenne n'eut gagné ce bastion la nuit suivante, et planté définitivement son travail jusqu'au pied des murailles.

Aux derniers jours du siége, frère Eustache étant sur ce

même bastion Saint-Nicolas, avec le gouverneur Germainvilliers, ils y reçurent l'avis bienveillant par lequel le comte de Nanteuil les prévenait du danger imminent dont plusieurs mines prêtes à jouer menaçaient la ville.

Enfin, toujours aux postes des plus valeureux défenseurs de la place, frère Eustache se rendit une dernière fois sur ce bastion pendant la nuit du 25 au 26 juillet, après que la mine en eut fait sauter la majeure partie. Il s'y hasarda avec une telle ardeur, au milieu de ses plus courageux concitoyens, qu'il n'en sortit qu'avec la glorieuse blessure que lui fit un coup de mousquet, au bras gauche. C'était dignement couronner une résistance aussi généreuse qu'opiniâtre.

Le lendemain, une honorable capitulation permettait aux restes de la garnison de quitter la ville, et à tous ses autres défenseurs de s'en éloigner ou de continuer à y résider sous l'autorité du roi de France.

Frère Eustache était, dit Monglat, un des meilleurs canonniers de son temps.

Ses belles qualités, et surtout son amour fraternel, justifient donc également l'hommage que nous rendons à la mémoire de ce noble descendant des Choiseul.

Laurent Cliquot, gouverneur de La Mothe.

(1642. 1645.)

Parmi les noms des anciens militaires dont s'honore la Lorraine, il en est bien peu qui soient restés aussi populaires que celui du baron Cliquot, dernier gouverneur de La Mothe. Après plus de deux siècles, il ne se passe pas un seul jour sans que ce nom soit répété avec respect dans tous les villages des environs de cette ville. L'enfant et le vieillard y savent également que le guerrier qu'il désigne, occupe le premier rang parmi les plus intrépides défenseurs de cette forteresse dont il ne reste plus que le glorieux emplacement. La légende s'en est même déjà emparée;

elle indique un rocher situé au nord-ouest des fortifications de la place comme ayant été le fauteuil sur lequel s'asseyait le vaillant gouverneur pour donner ses ordres et en surveiller l'accomplissement.

Le *Nobiliaire de Lorraine* nous apprend que Laurent Cliquot eut pour aïeul Léonard Cliquot, fils de François Cliquot, écuyer, receveur de Rambervillers, pour père Abraham Cliquot, trilleur des salines de Rosières, et pour mère Anne Magnien. Sa famille avait été anoblie dès le 13 juin 1509, en la personne de Nicolas Cliquot, sommelier de paneterie de la reine de Sicile, mère du duc Antoine.

Engagé d'abord au service de l'empereur d'Allemagne, Laurent Cliquot sut s'y créer la plus belle position, car il y occupait le grade de lieutenant-colonel de cuirassiers à la célèbre bataille de Nordlingue, et y commandait un régiment de mille chevaux ; il s'y distingua extraordinairement sous les yeux mêmes du duc de Lorraine, étant venu aux mains avec les ennemis jusqu'à onze diverses fois (1).

Charles IV ayant appris qu'il était Lorrain, le demanda à son colonel. Cliquot, de son côté, quitta volontiers le service de l'empereur pour suivre son souverain légitime, et par sa valeur et son attachement, répondit toujours à la confiance toute spéciale dont il en fut honoré.

Quelques jours après la victoire de Nordlingue, remportée en 1634, sur l'armée commandée par Bernard de Saxe-Weimar, et où les Lorrains s'étaient si bien montrés, Charles IV donna des commissions pour lever des régiments distribués ensuite à ceux qui l'avaient suivi et à ceux qui s'étaient distingués sous ses ordres ; Cliquot, préféré à tous (2), reçut commission de lever un régiment de cuirassiers à la tête duquel on le vit, les années suivantes, en une foule de circonstances, donner de nouvelles preuves de son grand mérite.

(1) *Bibliothèque Lorraine*, par Dom Calmet, p. 293.

(2) *Hist. de Lorr.*, par Dom Calmet, t. VI, p. 162.

Après avoir fait les campagnes de 1635, 1636 et 1637, avec les autres troupes lorraines, nous le voyons, en 1638, se réunir au comte de Ligniville pour se précipiter sur les derrières de l'armée du vicomte de Turenne qui venait d'être obligé de lever le siége de Remiremont, se saisir, près de Gerbéviller, de l'attirail de son canon, après avoir défait une escorte de 150 hommes, puis reprendre Rambervillers où les troupes lorraines passèrent et repassèrent jusqu'à six fois pendant les derniers mois de cette année (1).

En 1639, il était avec son régiment dans les montagnes des Vosges; poussé vivement par l'armée des Suédois, il se retira d'abord à Sierk, auprès de Charles IV, mais bientôt se mettant à la tête d'un parti, il se rendit maître de Saint-Avold, du gouverneur et des soldats qui y étaient, sans perdre un seul homme (2).

Envoyé ensuite avec le colonel Maillard, contre la ville de Morhange dont le duc avait fortement à se plaindre, il parvint à y sauver son régiment d'une défaite imminente en se retirant habilement devant une armée française contre laquelle il lui eût été impossible de lutter avec quelque chance de succès (3).

Au commencement de l'année 1640, les troupes lorraines étaient entrées dans le pays de Liége pour y prendre leurs quartiers d'hiver et s'y reposer de leurs fatigues. Elles n'y furent pas plutôt arrivées, que le peuple, guidé et soutenu par le baron de Mérode, grand bailli de la contrée, trama un complot pour les exterminer. Cliquot, aussi vigilant que brave, découvre ces odieuses menées et en informe les autres colonels. Toutes leurs troupes occupent aussitôt les postes les plus avantageux. Charles IV arrive au milieu d'elles, menace le baron de Mérode, et inspire par son énergique attitude une telle terreur, qu'en vingt-quatre heures, ces

(1) *Hist. de Lorr.*, t. VI, p. 237, et *Archives des Vosges*, E. 38.
(2) *Hist. de Lorr.*, t. VI, p. 263.
(3) *Ibid*, p. 264.

troupes sont reçues dans les maisons sans difficulté et le tout entièrement pacifié (1).

Tant et de si importants services méritaient une récompense spéciale. Aussi, la paix ayant été signée en 1641 entre la France et la Lorraine, le duc reconnaissant s'empressa-t-il de donner, dès le 27 mai, les terres de Liffol-le-Grand et de Villouxel au colonel Cliquot, en indemnité du régiment de cavalerie que ce gentilhomme avait levé à ses frais (2). Puis, voulant lui témoigner plus particulièrement encore toute la confiance qu'il mettait en sa fidélité, il le nomma gouverneur de La Mothe, comme pour lui fournir une nouvelle occasion d'illustrer un nom déjà glorieux à tant de titres.

Nul n'était plus digne d'une telle faveur. A peine nommé à ces importantes fonctions, Cliquot levait deux nouveaux régiments, l'un de cavalerie et l'autre d'infanterie, pour la défense de cette forteresse (3). Ces mesures étaient urgentes, car le duc de Lorraine ayant de nouveau rompu avec la France, Du Hallier et le comte de Grancey vinrent investir la place vers la fin de juillet 1642. Pendant environ cinq semaines que dura le blocus, Cliquot fit faire, sur les troupes françaises, les plus vigoureuses sorties. Le *Mercure françois* en rapporte cinq, dont la première aurait eu lieu avec 300 mousquetaires et 60 chevaux, et la plus importante avec 600 mousquetaires et toute la cavalerie de la garnison. Après la dernière qui se fit le 29 août, Du Hallier apprenant l'arrivée de Charles IV, qui s'avançait au secours de la place, décampa subitement; il se dirigeait sur Liffol-le-Grand, lorsque l'armée du duc l'atteignit et le battit, le premier septembre 1642.

Cliquot assistait à cette bataille avec une partie de sa valeureuse garnison. D'après nos historiens, Du Hallier y

(1) *Hist. de Lorr.*, t. VI, p. 276.
(2) *Statistique des Vosges*, p. 303.
(3) *Bibliothèque Lorraine*, p. 293.

laissa 1,500 hommes tués, 1,000 prisonniers, son bagage, la caisse de son trésorier, et jusqu'à son cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Ce fut pendant ce blocus qu'un sieur de Besme cherche à tenter la fidélité du digne gouverneur; non-seulement il le trouva insensible aux offres les plus séduisantes, mais lui-même apprit, par une captivité bien méritée, combien l'idée seule d'une trahison était en horreur à ce loyal guerrier.

Charles IV aurait voulu aussi reprendre Neufchâteau dont s'était saisi le comte de Grancey, dès le mois d'août 1641; mais après s'être emparé du couvent des capucins où Cliquot et le baron de Clinchamp avaient déjà établi leur quartier principal, il leva le siége, et La Mothe étant convenablement ravitaillée, il laissa de nouveau cette ville en liberté sous le gouvernement de Cliquot. Elle ne jouit pas longtemps de cette liberté : à la fin de l'automne, elle était bloquée de nouveau par les troupes françaises sous le commandement du mestre-de-camp général Arnauld. Ces troupes passèrent l'hiver autour de la place; toutefois, ce ne fut pas, dit l'abbé Arnauld, parent du général, sans d'extrêmes fatigues, car il fallait être presque continuellement à cheval par les neiges et un froid extrême, ce qui prouve combien peu de repos leur laissaient l'intrépide Cliquot et ses soldats. Ce blocus ne fut levé que quelques jours avant la moisson de 1643.

Les Français quittèrent donc encore les environs de La Mothe, mais ils devaient bientôt y revenir une dernière fois. En effet, dès la fin de novembre, Mazarin y envoyait de nouvelles troupes, et presque en même temps, le maréchal de camp Magalotti arrivait pour les commander, bloquer d'abord sérieusement la forteresse, et l'assiéger dans toutes les formes pendant plus de six mois.

Cliquot, toujours infatigable pour le service de son souverain, avait cette fois réuni à sa garnison tout ce qu'il avait pu rassembler de volontaires dans le pays. Les sorties les plus vigoureuses et les plus meurtrières vinrent cons-

tamment s'ajouter à l'artillerie de la place pour harceler les assiégeants. D'après les rapports de la *Gazette de France*, ces sorties, au seul mois de mars, eurent lieu le 1er, le 6, le 9, le 10, le 13, le 27, le 28 et le 30, et se continuèrent encore au mois d'avril et même au mois de mai, avec la plus opiniâtre persistance. Mais elles devenaient de plus en plus périlleuses, et sur la fin du siége, le gouverneur dut réserver toutes ses forces pour la défense des fortifications.

L'héroïque garnison et l'indomptable population de La Mothe firent d'admirables efforts pour se défendre, pendant les dernières semaines, contre un ennemi dont les pertes étaient réparées du jour au lendemain. Ces efforts furent, en effet, de toutes les heures et de tous les instants, jusqu'à ce qu'enfin les débris de tant de généreux lorrains, ainsi que leur chef, attaqués de toutes parts sur les ruines des bastions de la place, se virent contraints de répondre aux sommations qui leur étaient faites de se rendre.

Mais comme s'il eût eu un pressentiment des malheurs qui allaient fondre sur cette ville à la défense de laquelle il s'était dévoué, Cliquot ne pouvait se résoudre à l'abandonner, et ce ne fut qu'après trois jours d'irrésolution qu'il consentit enfin, le 1er juillet 1645, à accepter quelques modifications aux articles proposés d'abord, pour la capitulation, par tous les défenseurs de la place, et rédigés avec son assentiment, mais au bas desquels nous ne trouvons pas même sa signature.

Le 7 de ce même mois, dès le matin, il sortait de La Mothe avec tous les officiers et soldats de la garnison, enseignes déployées et tambours battants, emmenant avec lui, outre les bagages, les meubles et les belles tapisseries brochées d'or et de soie qui appartenaient à Son Altesse, et se dirigeant sur Longwy où était alors le duc de Lorraine. Ce prince, satisfait de la glorieuse résistance par laquelle cette valeureuse garnison de La Mothe venait de se signaler, l'accueillit avec une bienveillance toute particulière, et attendit qu'elle eût rejoint son armée pour la conduire en Flandre.

Quant au brave Cliquot, Charles IV se montra tellement content de sa belle conduite, que par lettres patentes datées de Bruxelles le 1er mai 1646, il l'éleva à la charge de sergent-général de bataille de ses armées. Ce fidèle guerrier ne jouit pas longtemps de cette haute position, car il mourut la même année, le jour de Saint-Martin, 11e de novembre, à trois heures après midi. Il fut inhumé dans l'insigne église des Dames de Thoor, le 13 du même mois, avec tous les honneurs de la guerre. Le prince de Ligne et les premiers officiers de l'armée lorraine assistaient à son convoi (1).

Laurent Cliquot avait épousé, par contrat du 29 avril 1639, Jeanne-Éve de Saint-Astier, dame de Remiremont, fille de Geoffroy, seigneur de Saint-Astier, gouverneur de Verdun, et d'Anne de Nettancourt. Un de leurs fils, François de Cliquot, fut aussi capitaine d'infanterie pour le service de Charles IV.

La famille de Cliquot portait : *écartelé en sautoir d'azur et de sable à douze besans d'or ; et sur le tout un faux écu d'argent posé en cœur.* (*Nob. de Lorr., p. 134.*)

Collin, capitaine de la bourgeoisie.

(1634, 1645.)

Les familles du nom de Collin ont été autrefois, et sont encore aujourd'hui nombreuses dans les localités qui avoisinent La Mothe. Il devait donc en exister plusieurs dans cette ville à l'époque de ses malheurs.

Celle de ces familles qui paraît y avoir joui de la plus grande considération reconnaissait pour chef Mammès Collin, mayeur de La Mothe en 1578, licencié en droit et avocat au bailliage du Bassigny, qualités avec lesquelles il assista à la rédaction des coutumes de ce bailliage, en 1580. Il fut aussi procureur, car il en exerça les fonctions avec celles

(1) *Bibliothèque Lorr.*, par Dom Calmet, p. 290 et suivantes.

d'avocat, pour les intérêts d'Isabelle de Chalant, veuve de Jean-Frédéric de Madruce, au partage de la baronnie de Beaufremont, en 1589. Le *Nobiliaire de Lorraine* lui donne en outre les titres de conseiller d'état et de lieutenant-général à ce même bailliage du Bassigny. Il avait épousé Didon la Faux, et en eut plusieurs enfants (1).

Son fils Jean-Baptiste Collin, docteur en droit, avocat en la cour du parlement de Saint-Mihiel, conseiller d'état, procureur général, puis lieutenant-général au bailliage du Bassigny, fut anobli par lettres du duc Charles IV, le 26 décembre 1628, en considération de ses services, de ceux de son père, et de ce qu'il s'était allié par mariage à la maison de Chaulx reconnue noble.

Jean-Baptiste Collin fut non-seulement témoin des calamités de La Mothe, mais il fut encore un des défenseurs les plus actifs de cette ville dans un temps où, sans distinction d'état, tous ses concitoyens étaient devenus soldats.

A l'arrivée des Français devant la forteresse, en 1634, il était capitaine de la troisième compagnie des bourgeois; c'est en cette qualité aussi qu'aux plus mauvais jours, il commanda le poste de ces braves à qui fut confié la garde du bastion Le Duc. Dans cette périlleuse fonction, et sous le feu des batteries de Roche et de Châtillon, il prouva que pour lui et ses compagnons d'armes, l'amour de la patrie était au-dessus de toute autre affection. Il partagea plus tard toutes les fatigues et toutes les alarmes du siége de 1645, mais il y jouit du plaisir de voir ses deux fils, à ses côtés, s'associer au dévouement de chaque jour dont tous les habitants de La Mothe donnaient alors le plus touchant exemple.

Au moment de la reddition de la place, Jean-Baptiste Collin père, Jean-Baptiste Collin fils, et Nicolas Collin, procureur postulant, figurèrent au premier rang parmi les

(1) Leur fille, Nicole Collin, fut mariée à Antoine Dubois et devint ainsi l'aïeule de Nicolas Dubois qui a écrit la relation des siéges de La Mothe.

représentants de la bourgeoisie que les balles et les boulets ennemis avaient épargnés, tandis qu'un autre Nicolas Collin (1), peut-être un second fils de Mammès Collin, y assistait comme lieutenant du mayeur de la ville, Charles Étienne, avocat au bailliage.

Porte : *de gueules, au palmier d'or, et pour cimier, un lion naissant de gueules, tenant le palmier de l'écu.* » (*Nobiliaire de Lorr.*, p. 157 et 158.)

D'Illoud, capitaine de la bourgeoisie.

(1634, 1645.)

La famille d'Illoud occupait un rang fort honorable parmi la bourgeoisie de La Mothe. En 1601 et 1602, Simon d'Illoud était mayeur de cette ville, et N. d'Illoud clerc-juré en la sénéchaussée.

Dès le commencement du siége de 1634, les bourgeois de La Mothe ayant été répartis en quatre compagnies, un autre membre de cette famille, que nous croyons être Nicolas d'Illoud, fut chargé du commandement de la seconde de ces compagnies avec le grade de capitaine. Au moment des plus terribles épreuves, il eut l'honneur d'être l'un de ceux à qui furent confiées la garde et la défense du bastion Saint-Nicolas; il eut même la gloire d'y combattre et d'y rester en faction sur la brèche, pendant la terrible nuit du 25 au 26 juillet qui précéda le jour de la capitulation, et d'y faire preuve du courage le plus vigoureux.

En 1645, Nicolas d'Illoud était à la fois greffier en chef du bailliage du Bassigny, greffier et receveur de la sénéchaussée de La Mothe; il fut présent, en ces qualités, à la

(1) Honorable homme Nicolas Collin, marchand, et Ignace Collin, son fils, de La Mothe, habitaient Beaufremont, comme réfugiés en 1650. (Registre de la paroisse de Beaufremont.)

reddition de la place, après le second siége, auquel il avait évidemment assisté.

Nous retrouvons enfin, en 1653, Me Claude d'Illoud avec la qualité de greffier au bailliage du Bassigny, à Bourmont, nommé par la cour souveraine de Lorraine et Barrois séant à Luxembourg, pour servir de greffier au commissaire Claude Plumeret, établi par cette cour audit bailliage, afin de faciliter aux sujets de S. A. l'administration de la justice souveraine, avec le moins de frais et de difficultés possibles.

C. de La Motte.

(1645.)

La signature de C. de La Motte se lit immédiatement au-dessous de celle de Germainvilliers, au bas des articles proposés par la garnison et les bourgeois de La Mothe, pour la capitulation de 1645, ce qui nous autorise à croire qu'il était un des principaux officiers de la garnison; mais nous ne pourrions faire que des conjectures sur son origine.

Ce qui nous paraîtrait assez probable, c'est qu'il aurait été l'un des aïeux de Nicolas Cardon de Vidempierre, capitaine de cuirassiers, en faveur duquel le fief de Saint-Alairmont (ancien nom de La Mothe) fut érigé de nouveau, en 1708, par le duc Léopold.

L'ancienne famille lorraine de La Motte ou La Mothe portait : *d'or à trois têtes arrachées de lions de gueules, lampassées, allumées et couronnées d'argent.*

De Marne.

(1645.)

La famille de Marne était ancienne et bien connue dans le Barrois. Au temps de Charles IV, Colin de Marne jouit, pendant plus de trente ans, de l'office de lieutenant particulier au bailliage de Bar, et exerça même plusieurs fois les

fonctions de lieutenant-général et de prévôt en cette ville, où ses ancêtres avaient déjà possédé les premières charges.

Évidemment, l'officier de Marne, qui assista au dernier siége de La Mothe et qui signa les conditions auxquelles les assiégés consentaient à capituler, appartenait à cette famille. Sa participation à la glorieuse défense de cette ville apporte donc un nouveau lustre à un nom déjà fort honorablement connu.

Porte : *d'argent, à une tête de bœuf de gueules, chacune des cornes surmontée d'une étoile de même, et au travers des naseaux un anneau de sable; l'écu surmonté d'un casque grillé, orné de son bourlet et lambrequin aux métail et couleurs de l'écu.*

De Mussy.

(1645.)

De Mussy, dont la présence au dernier siége de La Mothe nous est révélée par sa signature apposée au bas des articles proposés pour la reddition de la ville, était, selon toute apparence, Dominique de Mussey (1), gouverneur et bailli d'Apremont, capitaine au régiment de Vaudémont et colonel de dragons pour le service de Charles IV.

Dominique de Mussey avait épousé Claude Vallée, fille de Nicolas Vallée, écuyer, demeurant à Neufchâteau (2).

(1) On écrivait également Mussy, ou Mussey; voir *Notice de Lorraine*, par D. Calmet.

(2) Joseph-Antoine de Mussey, procureur au bailliage du Bassigny, était seigneur de Soulaucourt en 1719. Il eut alors un procès avec les habitants d'Outremécourt, pour le droit de pêche dans toute l'étendue du ban de La Mothe, et pour avoir fait labourer et acenser, sans doute dans l'intérêt du domaine, quelques-uns des anciens chemins de cette ville. Mais ces chemins n'ont pas moins disparu, à l'exception de celui du sud, par lequel on arrive encore avec des voitures sur le plateau de la montagne. On aperçoit à peine le tracé de celui de l'ouest qui partait de l'ancien pont Saint-Part, jeté sur le Mouzon.

Des Loges, capitaine de la garnison.
(1634.)

Des Loges paraît avoir été un de ces gentilshommes qui, éloignés de leurs domaines par les malheurs des guerres, s'étaient engagés au service des ducs de Lorraine, et avaient su mériter la confiance de Charles IV.

Envoyé à la Mothe pour le siége de 1634, son expérience lui fit donner le rang de capitaine d'une compagnie de la garnison. Lorsque les Francais eurent commencé à battre sérieusement la place, il alla résolument prendre, en cette qualité, le commandement d'un poste sur le bastion Le Duc, en face des batteries de Châtillon et de Roche qui, en deux jours, venaient de tirer sur la ville seize cents coups de canon, et d'y lancer une telle quantité de projectiles, que tous les édifices en étaient troués.

Le poste était donc très-périlleux, car, à plusieurs reprises encore, ces batteries recommencèrent leur effroyable jeu. Néanmoins il est à supposer que jusqu'à la fin du siége, Des Loges y conserva la réputation de bravoure qu'il s'était acquise. Ce qui prouve combien ce bastion fut bien défendu, c'est que les assiégeants ne parvinrent jamais à l'aborder, quoique cependant, par sa position à gauche de l'une des deux portes de la ville, la porte de Nancy, il fût une des clefs de la place (1).

La maison Des Loges était originaire de Champagne et portait : *d'azur, à la bande d'argent*. La localité dont elle tirait son nom, ravagée en 1616 par un corps de par-

Ce pont, très-étroit, puisqu'il n'a pas même de parapets, est l'unique monument que la main des démolisseurs de La Mothe ait respecté. Toutefois, le temps ne l'a point épargné, plusieurs de ses arches sont endommagées, et il finira certainement par disparaître dans un avenir prochain, si de sérieuses réparations ne viennent au plus tôt le consolider.

(1) Cette porte fut fermée pendant les siéges de La Mothe.

tisans, appartient aujourd'hui au canton du Fays - Billot (Haute-Marne).

Nicolas Dubois, lieutenant-général au bailliage du Bassigny, historien des siéges de La Mothe.

La famille Dubois ou du Bois prétend tirer son origine et sa noblesse d'Auvergne; ce qui semble certain, c'est qu'elle est d'origine étrangère, comme le constatent les lettres de naturalité qui lui furent accordées en 1609.

Nicolas Dubois, dont nous avons à parler, naquit, dit-on, le 10 juin 1610, probablement à La Mothe ou aux environs. Il eut pour mère Anne d'Hacourt, et pour aïeule Nicole Collin, fille de Mammès Collin, de La Mothe. A l'époque du premier siége de cette ville, il avait succédé à son père, Nicolas Dubois, et à son aïeul, Antoine Dubois, comme lieutenant-général au bailliage du Bassigny; il était de plus conseiller d'état du duc Charles IV, intendant dans les armées de ce prince, et dans toutes les garnisons de son obéissance; ce fut en ces diverses qualités et même encore avec celle de principal commissaire de Son Altesse qu'il assista à ce siége mémorable, dont il retraça plus tard les détails avec autant d'érudition que d'exactitude.

Nous ne suivrons pas Nicolas Dubois dans toutes les phases de ce premier siége où ses importantes fonctions lui permirent d'exercer une si grande influence. Honoré de la confiance d'Antoine de Choiseul-d'Iche, il fut souvent appelé à rechercher, avec ce gouverneur, les moyens les plus efficaces pour la meilleure défense possible de la forteresse. Ainsi, dès le 9 mars, il s'unissait à lui pour provoquer la réunion du corps de ville où furent prises les mesures de police à observer pendant le siége; plus tard il recevait le premier, du prudent gouverneur, communication de la sommation du maréchal de la Force pour rendre la place, et était ensuite, après le conseil de guerre tenu à cette occasion, chargé de rediger la réponse à cette sommation, réponse écrite avec simplicité et cependant dont

toutes les paroles sont autant d'expressions de haute dignité et de fidélité aux plus nobles des devoirs.

Après la mort du gouverneur Choiseul-d'Iche, ce fut encore lui que la veuve affligée de ce grand homme choisit pour remettre de sa part, aux principaux officiers réunis, tous les papiers qui contenaient les volontés de Son Altesse à l'égard du siége, et pour leur demander de continuer à rester fidèles au service de leur souverain, au bien de l'état et à la conservation de la place.

Au blocus de 1642, Dubois fut chargé, avec l'intendant spécial Royer, de l'instruction du procès des espions De Besme et Quebenhouse, entrés dans La Mothe avec l'intention d'y corrompre le fidèle Cliquot.

Enfin, il assista aussi au siége de 1645, sur lequel nous devons regretter qu'il n'ait pas écrit une relation complète. La rédaction des propositions de la capitulation qui eut lieu le 1er juillet, lui est attribuée par Dom Calmet; ce qui est positif, c'est qu'il reçut la mission de présenter ces propositions signées par vingt-un officiers de la place, au marquis de Villeroy, commandant en chef de l'armée française, et de rapporter au gouverneur la réponse qui y serait faite.

Le 7 du même mois il assistait, comme premier représentant du bailliage de Bassigny, à la reddition de la ville, et se vit même forcé, en cette qualité, de prêter serment de fidélité au vainqueur, ce qui fut aussi exigé des principaux bourgeois et des fonctionnaires de la ville.

Quelques jours après, au mépris de toutes les conventions librement acceptées et jurées, l'ordre de compléter la destruction de La Mothe arrivait de la cour de France. Député par la communauté pour aller implorer la révocation de cet ordre injuste, aussi odieux que barbare, Dubois se rendit à Paris; mais que pouvait-il espérer d'Anne d'Autriche et de Mazarin? Il eut la douleur de voir rejeter partout ses nobles supplications.

A son retour, la plus grande partie de la ville n'existait déjà plus, et ses yeux ne revirent bientôt que de silencieuses ruines sur la montagne où naguère s'élevait une cité considérée à

juste titre comme l'un des plus beaux fleurons de la couronne de Lorraine, abritant une population qu'il avait appris à admirer, et aux souffrances de laquelle, disons-le à son honneur, il avait su dignement compatir. Tant d'actes d'héroïsme dont il avait été témoin, restaient présents à son esprit; il résolut de les rappeler à la postérité, et il écrivit les pages immortelles de cet ouvrage que nos arrière-neveux liront et conserveront comme nous, avec un amour-propre et une piété toute patriotique.

Là ne se bornèrent point les services que Dubois devait rendre à son pays. Le 25 février 1654, Charles IV ayant été arrêté à Bruxelles, conduit ensuite en Espagne et retenu prisonnier à Tolède, le duc François, la cour souveraine de Lorraine et Barrois, et l'armée lorraine le choisirent, avec le marquis du Châtelet, pour aller à la cour de Philippe IV négocier la liberté de ce prince, et il justifia ce choix par les démarches les plus actives.

De retour en Lorraine, il y reprit après la paix des Pyrénées, les fonctions de conseiller au parlement et de président en la cour des grands jours de Commercy, fonctions qu'il exerçait avant son départ, et qu'il continua jusqu'en 1670, époque à laquelle S. A. ayant été forcée une dernière fois de sortir de ses états par les armées de Louis XIV, qui interdit aussi les fonctions de la cour souveraine, il se retira, après plus de 55 ans de service, à sa campagne de Damblain. Il y passa le reste de ses jours occupé, malgré son âge avancé, à repasser plusieurs pièces qu'il avait autrefois ébauchées touchant l'histoire de sa nation, les ordonnances du pays et l'explication de la coutume du Bassigny. Il y mourut le 29 juin 1692, âgé de 81 ans et 8 mois.

Nicolas Dubois avait épousé, en 1634, Claude Hiérosme, veuve de Jean d'Abaucourt et fille de Charles Hiérosme, seigneur de Sivry : il n'en eut point d'enfants. Il épousa, en secondes noces, en 1646, Anne de Lestre, fille de Gisle de Lestre, seigneur de Riocourt et de Provenchères (village et fief du canton de Chaumont, Haute-Marne), et en eut plusieurs

enfants, entre autres, Antoine Dubois, chevalier, baron de Damblain, seigneur de Riocourt et de Provenchères, dont les descendants ont donné, pendant plus d'un siècle et jusqu'à nos jours, à la haute magistrature lorraine, les personnages les plus distingués.

L'honorable famille Dubois ou du Bois de Riocour existe toujours à Nancy ; elle y est représentée actuellement par M. le comte Edouard de Riocour, connu surtout par sa bienfaisance.

Porte : *d'azur, à un arbre d'or, fruité de même.*

Dubuisson ou Du Buisson, capitaine enseigne de la garnison.

(1er siége.)

Le *Nobiliaire de Lorraine* nous apprend que Henri du Buisson, originaire de Chaux au comté de Belfort, sergent-major au régiment du Plessis cavalerie, fut anobli par le duc Charles IV, à Paris, le 6 novembre 1650, en récompense de vingt-six années de services militaires.

Comme ces services correspondent précisément à l'époque du premier siége de La Mothe, nous pouvons donc supposer que ce personnage fut celui que la relation de Dubois nomme Desbuissons, et que Dom Calmet lui-même et un officier de la place appellent Dubuisson (1) ou Du Buisson. Quoiqu'il en soit, cette famille ne pouvait guère, à son origine, souhaiter une meilleure illustration que celle dont notre défenseur de La Mothe allait entourer son nom.

Dans la première répartition des officiers de la place, Dubuisson, déjà capitaine enseigne, fut chargé de faire son service dans l'intérieur de la ville, auprès de la personne du gouverneur, Choiseul-d'Iche.

Il se montra digne de la confiance d'un chef aussi distingué, car lorsque la vigilance des assiégés dut s'étendre à la fois sur

(1) *Histoire de Lorr.*, t. VI, p. 138.

toute l'enceinte de la place, ce gouverneur le choisit de nouveau pour veiller, de concert avec lui, à la garde du bastion Saint-Georges, situé en face de l'hôtel du gouvernement, à gauche de la porte principale de la ville, dite la porte de France. Ils y commandèrent ensemble les arquebusiers à cheval et tous les volontaires.

La cavalerie de La Mothe avait naturellement peu d'importance, et ne prit part qu'à quelques sorties au commencement du siége, mais le canon du bastion Saint-Georges eut plus d'effet sur les assiégeants, et à plusieurs reprises, il sema la mort dans leurs rangs.

Après la mort du gouverneur, Dubuisson, qui venait de perdre un véritable protecteur et presque un ami, eut encore la gloire de combattre sur la brèche, de s'y distinguer parmi ceux que La Mothe comptait au nombre de ses plus valeureux guerriers, et de n'en sortir qu'après s'y être fait couvrir de plaies et presque sans espérance de survivre à ses blessures (1), justifiant ainsi, par une dernière action d'éclatante bravoure, la haute faveur dont il avait joui pendant toute la durée du siége.

Henri du Buisson eut de son mariage avec Marie-Gillet de la Vallée, Henri-François du Buisson d'Issembourg, seigneur d'Happoncourt, major de la gendarmerie de S. A. R. le duc Léopold, qui épousa Marguerite-Christine Callot, petite nièce du célèbre graveur Jacques Callot.

De ce mariage, naquit Françoise du Buisson, mariée à Huguet de Graffigny, connue depuis sous le nom de Madame de Graffigny, savante lorraine, auteur des *Lettres Péruviennes* et de quelques autres productions aussi élégantes par la délicatesse que par la pureté du style.

Porte : *d'azur, à trois léopards naissants d'or, posés 2 et 1, timbré d'acier poli; et pour cimier un tigre naissant, le tortil et lambrequin aux émaux et couleurs de l'écu.*

(1) *Relation manuscrite d'un officier de la place*, p. 37. Bibliothèque d'Épinal, nº 190.

Filles et femmes de La Mothe.

(1634.)

La ville de La Mothe ne fut pas seulement « fertile en héros », suivant une expression poétique qui lui a été appliquée ; ses filles et ses femmes se montrèrent aussi de véritables héroïnes, les dignes sœurs et les compagnes non moins glorieuses de ses valeureux guerriers.

Plus d'une fois déjà, depuis le commencement du premier siége, on les avait vues, mettant de côté la timidité naturelle à leur sexe, prendre part aux travaux de la défense, ou se réunir aux bourgeois dans les sorties, lorsqu'un jour quelques Français s'étant permis de dire, par une espèce de bravade, qu'il n'y avait que des femmes dans la place, elles voulurent montrer que ces femmes, d'un courage énergique, étaient bien capables, non-seulement de les défier, mais encore de les battre.

Elles sortirent donc hardiment, au nombre de seize, sous la conduite d'une boiteuse, et accompagnées de douze jeunes garçons déguisés en filles (1). Elles portaient des armes à feu cachées sous leurs manteaux. Feignant d'aller à l'herbe, elles s'avancèrent plus que de coutume vers les tranchées de l'ennemi. Les militaires qui s'y trouvaient ne les eurent pas plutôt aperçues, qu'ils accoururent dans l'intention de leur faire un mauvais parti. Mais pour mieux éloigner ces soldats de leur poste, elles s'enfuirent d'abord, puis les ayant ainsi attirés à une portée de mousquet, elles se retournèrent tout à coup et exécutèrent une décharge tellement à propos, que plusieurs de ces imprudents restèrent étendus sur le terrain, tandis que les autres, tout stupéfaits, regagnaient précipitamment les tranchées comme pour y cacher leur honte et leur défaite. Un de ces soldats ayant saisi une carabine des mains de la fille qui la portait, celle-ci le contraignit même aussitôt de lâcher prise, par un coup de couteau dont elle le frappa au bras.

(1) Notre relation manuscrite dit qu'elles étaient de 30 à 40.

Elles s'en retournaient toutes joyeuses du succès de leur expédition lorsque, arrivées à mi-chemin, elles furent poursuivies et attaquées par vingt-cinq mousquetaires. Soutenues à temps par autant de soldats de la garnison, elles accueillirent ces nouveaux ennemis avec une vigueur toute martiale; mais cette fois, elles payèrent de leur sang leur périlleuse entreprise, car au dernier choc, l'une d'elles, atteinte dans la poitrine par un coup de mousquet, perdit la vie trois jours après; une autre eut trois dents emportées; enfin une troisième reçut aussi une balle sous les reins. Toutes néanmoins rentrèrent dans la ville, où les attendaient les embrassements et les félicitations de leurs compagnes accourues en foule au-devant d'elles.

Cette action, aussi belle que hardie, des filles de La Mothe, avait en quelque sorte aguerri toutes les femmes de cette cité; elle contribua certainement pour beaucoup à la résistance opiniâtre que l'ennemi éprouva avant de parvenir à s'emparer de la place.

Après la mort du gouverneur, on les vit encore travailler avec la plus vive ardeur aux retranchements intérieurs des bastions Saint-Nicolas, Sainte-Barbe et de Danemark, et à ceux de la porte de la ville. Mais ce fut surtout sur la brèche qu'elles donnèrent un nouvel exemple de courage, qui mérite d'être rappelé.

Au bruit du tambour qui, au milieu de la nuit répandit l'alarme dans toute la ville quand la mine eut fait sauter une partie du bastion Saint-Nicolas, femmes et filles accoururent précipitamment, les unes avec des pierres, les autres avec des armes de main.

Arrivées sur le lieu du désastre, les moins hardies prirent part au travail des barrières pour fermer la brèche; les autres, plus intrépides, se mirent dans les rangs des combattants pour charger les mousquets que leurs maris déchargeaient sur l'ennemi, ou bien distribuèrent, au milieu du feu des assiégeants, de la poudre et des rafraîchissements à leurs défenseurs, doublant ainsi, par ce dévouement inouï, les forces, la résistance et le courage des assiégés, et contribuant, par ce

moyen, à sauver à la fois leur honneur, celui de toute la bourgeoisie, de la garnison, et même leur ville pour laquelle une prise d'assaut eût été le plus grand des malheurs.

Cette admirable conduite des femmes de La Mothe n'a besoin d'aucun commentaire : la gloire, comme les roses, aime à paraître dans toute sa beauté et dans tout son éclat.

Quelle qu'ait été la croix plantée sur la tombe de celles qui succombèrent dans une aussi belle circonstance, cette croix fut, on peut l'affirmer, une croix d'honneur lorraine !!!

François di Vomcel.

(1645.)

François, dont les propositions pour la dernière capitulation de La Mothe nous ont conservé l'honorable signature, était évidemment un des officiers du conseil de guerre où furent adoptées les résolutions que nous a transmises cette pièce.

Sa signature semblerait indiquer qu'il était italien. Il eut très-probablement pour petit-fils Charles François, de Tranqueville, lieutenant d'infanterie au régiment de Luxembourg, puis chevau-léger de la garde du duc Léopold, anobli par ce prince le 10 septembre 1717. « En considération des services » rendus par son aïeul commandant de La Mothe pour Charles » IV, et de ceux de Charles François, son père, rendus à Charles » V, d'abord en qualité de capitaine au régiment de dragons de » la Forrest, par aprés major au régiment de dragons de la » reine-duchesse, etc. »

Porte : *D'azur, au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules ; et pour cimier le lion de l'écu issant d'un armet morné, orné de son bourlet et lambrequin aux métail et couleurs de l'écu.* »

Gauthier.

(1645.)

Gauthier (Pierre), natif de Tignécourt, sieur dudit lieu et capitaine d'infanterie pour le service du duc Charles IV, fut

anobli par lettres de Son Altesse données à Paris le 18 août 1660, vérifiées le 11 août 1661, contenant : « Qu'il a été suc-
» cessivement cavalier dans la compagnie des chevaux-légers
» de S. A., cornette, puis capitaine d'infanterie, dans lesquels
» emplois il a donné des marques de sa valeur dans toutes les
» occasions qui se sont présentées, notamment ès siéges de
» Darney, Mirecourt, Epinal et La Mothe, et plus particuliè-
» rement à celui d'Epinal, où il aurait reçu des blessures mor-
» telles en soutenant l'assaut en la place du colonel des Pilliers,
» qui étoit pour lors en otage, comme aussi en celui de La
» Mothe, où après avoir courageusement servi, s'étant trouvé
» incommodé d'une longue et fâcheuse maladie, auroit envoyé,
» pour ne pas discontinuer ses services, trois de ses enfants en
» l'armée, dont celui qui était dans le régiment de S. A., com-
» mandé par le sieur des Pilliers, aïant été fait prisonnier à
» Bar, mourut en sortant des prisons de Nancy ; le second, qui
» étoit de la compagnie du sieur colonel Dufour, fut tué au
» dernier siége de Dunkerque, et le troisième continue de
» servir dans le régiment du marquis du Châtelet. »

Après ces honorables témoignages en faveur de Pierre Gauthier, ajoutons que la signature de cet officier se lit au milieu de celles des guerriers qui, jusqu'au dernier jour du siége de 1645, exposèrent généreusement leur vie pour la défense de la Mothe.

La famille de Pierre Gauthier, que les Lepaige de Darney comptent au nombre de leurs ancêtres, portait : *D'azur à trois faces d'or en chef, et un lion naissant de même en pointe ; pour cimier le lion naissant de l'écu, mouvant d'un tortil d'or, d'argent et d'azur, avec une étoile d'azur ; le tout porté d'un armet morné d'acier poli, couvert d'un lambrequin aux métail et couleurs de l'écu.*

François Gérard.

François Gérard, issu du côté paternel d'une famille de bonne bourgeoisie, fut tué d'un coup de mousquet à la défense

de la Mothe. Il appartenait par sa mère, Françoise Verquelot, ainsi que par son aïeule maternelle Françoise de Rambouillet, à des familles reconnues nobles.

La famille Gérard, anoblie par Charles IV le 28 août 1665, porte : *D'azur à un chien passant ou naissant d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'une couronne d'or.*

Guillot, l'aîné, capitaine de la bourgeoisie, et Guillot, le jeune, son frère, lieutenant.

Le *Nobiliaire de Lorraine* rapporte les anoblissements de quatre personnages du nom de Guyot, dont trois en considération des services militaires rendus par eux ou leurs ancêtres dans les armées de Charles IV. On a cru voir en l'un d'eux, René Guyot, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, anobli en 1714, le descendant de nos défenseurs de La Mothe, mais ce n'est là qu'une conjecture plus ou moins vraisemblable. A quoi bon, d'ailleurs, vouloir que des lettres de noblesse fussent venues attester le mérite de tous ceux qui sacrifièrent leurs biens et exposèrent leur vie pour la défense de cette ville? N'étaient-ils pas tous nobles, ceux dont rien ne put ébranler l'admirable fidélité et qui, à l'exemple des guerriers les plus intrépides de tous les temps, prenaient résolument pour devise : « *Aut vincendum, aut pereundum,* vaincre ou mourir. »

Quelles que soit donc l'origine et la descendance des deux frères Guillot, dont les noms sont inscrits à un rang très-honorable parmi les défenseurs de cette cité des braves, nous n'en devons ni plus ni moins honorer leur mémoire.

Avant même le commencement du premier siége, Guillot l'aîné commandait, en qualité de capitaine, l'une des quatre compagnies de bourgeois qui formaient la milice citoyenne de La Mothe. A l'arrivée des Français devant la place, il conserva ce commandement pour veiller désormais, le plus activement possible, à la garde de la ville. Plus tard, il occupa

avec ces mêmes bourgeois, et son frère cadet pour lieutenant, l'un des trois postes chargés spécialement de la défense du bastion du Danemark, situé au nord des fortifications de la place.

Ce bastion était resté inachevé à l'intérieur; il était donc loin d'offrir aux assiégés toute la sécurité désirable. Heureusement pour eux, l'ennemi n'en connut jamais la faiblesse, et d'ailleurs la résistance opiniâtre et les pertes qu'il y éprouva, les provocations mêmes auxquelles il eut à répondre, devaient plutôt l'en éloigner que l'y attirer. Les Ecossais surtout vinrent si souvent chercher la mort sous les coups de ses intrépides défenseurs, qu'ils purent considérer plus d'une fois ses fossés comme le lieu de leur sépulture commune. Il fut cependant toujours un des trois bastions les plus menacés; malgré leurs pertes, les Écossais forcés par leurs chefs, parvinrent à pousser une tranchée jusque sous ses fortifications; deux batteries, l'une de quatre et l'autre de trois canons, y exercèrent aussi de terribles effets et y firent trop souvent, dans les rangs des bourgeois comme dans ceux de la garnison, des vides irréparables; mais rien ne fut capable d'ébranler l'ardeur de ceux qui restèrent, et, jusqu'au jour de la capitulation, les efforts des assiégeants vinrent échouer contre leur indomptable courage.

Une bonne part de l'honneur d'une aussi énergique défense revient naturellement aux deux frères Guillot, et témoigne hautement en faveur de leur patriotisme; en leur qualité d'officiers, l'exemple qu'ils donnèrent eut, comme toujours, la plus grande influence sur la conduite de ceux qui recevaient leurs ordres et qui surent si glorieusement les exécuter.

Les documents incomplets qui nous restent du blocus et du second siége de la Mothe ne nous ayant rien transmis sur la plupart des personnages qui, en dernier lieu et pendant sept mois, surent trouver, dans le seul amour de la patrie, les moyens de résister à des forces cent fois plus considérables que les leurs, nous ignorons si les deux Guillot prirent part à cette nouvelle et admirable résistance. Au moment de la

reddition de la place, nous trouvons cependant François Guillot, avocat, probablement l'un d'eux, au nombre des notables représentant alors ce qui restait de la bourgeoisie de la ville.

Jean Héraudel, avocat.

Les Héraudel formaient une des plus anciennes et des meilleures familles de La Mothe. Nicolas Héraudel y fut anobli par le duc Charles III, le 8 juillet 1555. Il était seigneur de Mandres-sur-Vair en partie et d'Ozières, et assista en cette double qualité aux états du Bassigny réunis en 1580, à La Mothe, pour la rédaction des coutumes de ce bailliage.

Parmi les enfants qu'il eut d'Aprône d'Aucy, fille du seigneur de Veroncourt, nous devons mentionner Catherine Héraudel, qui fut mère du respectable lieutenant au gouvernement de La Mothe, Jean-Baptiste Sarrazin de Germainvilliers.

Jean Héraudel, son fils ou plutôt son neveu, né à La Mothe vers 1585, licencié ès-lois et avocat en la cour des grands jours de Saint-Mihiel, fut, selon toutes les apparences, présent aux siéges de La Mothe, mais nous ignorons quelle part il y prit. Toutefois, il avait le cœur lorrain, et c'est assez pour nous de connaître cette particularité pour juger que sa conduite y fut digne de celle de tous ses concitoyens.

Les lettres étaient en honneur dans la cité des bords du Mouzon, et la bourgeoisie de La Mothe donna souvent à l'université de Pont-à-Mousson des sujets qui firent honneur à leur ville natale. Jean Héraudel est de ce nombre. Retiré à Gondrecourt, puis à Nancy après la destruction de La Mothe, il y composa plusieurs ouvrages, et entre autres une élégie qui est un tableau exact et saisissant des malheurs

de la Lorraine pendant les invasions des Français e de Suédois (1).

Héraudel dit lui-même, dans la préface de cette élégie, imprimée en 1660, « qu'il avait alors 75 ans, et avait eu six fils, trois morts et trois vivants, qui ont été hommes d'emplois considérables, et qui sont actuellement occupés au service de leur prince. »

Charles Héraudel, prévôt des chanoines de La Mothe.

Un autre personnage très-remarquable de cette famille et que nous croirions volontiers être le frère de l'avocat Jean Héraudel, fut Charles Héraudel, prévôt des chanoines de La Mothe.

Sous l'humble habit d'un religieux, ce respectable prévôt portait le cœur d'un brave; aussi, Charles IV n'eut-il pas de sujet plus fidèle ni plus dévoué.

Véritable lorrain des anciens temps et digne enfant de La Mothe, il ne montrait pas seulement aux chanoines placés sous sa direction l'exemple d'une sincère piété, mais comprenant que la défense de la patrie est un devoir sacré pour tous ceux qu'elle a élevés dans son sein, il voulut encore leur donner en sa personne un véritable modèle des vertus civiques, en défendant avec énergie sa ville natale, et en montant la garde à son tour, comme le dernier des soldats, sur les bastions mutilés de cette glorieuse cité.

Ce dévouement bien connu de Charles Héraudel lui a fait attribuer une part importante dans les derniers faits par

(1) Cette pièce de vers, écrite en latin d'abord, a pour titre : *Deplorandi Lotharingiæ status, ab aliquot annis Elegia.* Une traduction française est intitulée : *Elégie de ce que la Lorraine à souffert depuis quelques années par peste, famine et guerre, sur l'Elégie latine de l'auteur, et par soy même, tesmoing oculaire d'une partie, etc.* Nancy 1660, brochure in-quarto.

lesquels les assiégés signalèrent leur résistance héroïque au siége de 1645. Suivant la tradition, étant en faction sur un des remparts, il aperçut un officier supérieur monté sur un cheval blanc, le coucha en joue en appuyant le mousquet sur l'épaule de son jeune domestique et le tua. Cet officier était le maréchal de camp Magalotti, commandant de l'armée française. Diverses relations rapportent en effet que le mardi 20 juin, Magalotti, en visitant les tranchées et d'autres travaux des assiégeants, reçut au milieu du front un coup de mousquet qui sortait près de l'oreille gauche, et dont il mourut le jeudi suivant.

L'italien Mazarin ne pouvait pardonner volontiers un tel coup porté à l'un de ses compatriotes, son favori; aussi la tête de Charles Héraudel fut-elle mise à prix, et il ne dut pas attendre l'entrée des Français dans la ville pour s'expatrier. Il se retira auprès de son souverain, Charles IV, qui l'accueillit avec une bienveillance toute spéciale, et voulut même lui faire obtenir la grande prévôté de Saint-Dié, comme le prouvent deux lettres écrites par ce prince, l'une au Sr d'Armaucourt, l'autre au père Dom André Royer, élu lui-même abbé de Senones en 1648 (1).

(1) 1° « Monsieur d'Armaucourt, — Vous ayant cy-devant escrit pour » faire prouveoir le filz du Sr de Galéan du bénéfice de prévost de » Saint-Diez, nous avons dû depuis adviser qu'il estoit plus expédient » que nostre cher et bien aymé Charles Héraudel prévost des chanoines » de la Mothe, en soit prouveu que nul autre, tant pour l'augmentation » du service divin en ladite église de Saint-Diez que nous avons creu » estre mieux administré soub sa charge, que pour l'intérest particulier » de nostre service, cognoissant l'affection dudit Héraudel, et faisant » estime des bons et agréables services que nous avons receu de luy, » dont nous luy avons voulu donner un tesmoignage en ce rencontre. » Et partant vous ne manquerez pas de faire toutes instances et sollicitations nécessaires, pour le faire jouir à l'exclusion de tous autres, » ainsy que nous vous le mandons très-expressément. Et à quoy nous » asseurant que ne manquerez, nous prions Dieu qu'il ait garde de » vous.

Nous ne croyons pas néanmoins que Héraudel fût nommé à cette grande prévôté qui appartenait, en 1646, à Charles de Lorraine, fils de Charles III, abbé et prince de Gorze; mais il continua à suivre l'armée lorraine, et y remplit même les fonctions importantes de vicaire général, comme on le voit par une ordonnance de Charles IV, rendue à Bruxelles, le 2 février 1652, conformément à une requête qu'il adressa à ce prince, de concert avec quelques anciens chanoines de La Mothe, et où il est dit :

« Nous ordonnons qu'en conformité de nos intentions, » tous chanoines de notre ville de La Mothe, à la réserve » du sieur Héraudel, prévost, et qui nous rend service ac- » tuel dans nos armées, en qualité de vicaire général, s'ha- » bitueront et se retireront à Bourmont, à peine d'être privés » du fruit de leurs prébendes qui s'appliqueront à ceux qui » feront le service divin audit lieu lequel, de pleine puis- » sance et autorité souveraine, nous avons mis et mettons » sous notre protection et sauvegarde particulière, et exemp- » tons et affranchissons de tous logements de gens de » guerre, etc. »

Plus tard, Charles Héraudel vint se remettre à la tête de ses chanoines si longtemps dispersés, et passa ses derniers jours à Bourmont, où il mourut dans un âge avancé.

La famille Héraudel portait : « *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois trèfles de gueules; et pour cimier les trèfles de l'écu portés d'un armet morné, orné de son bourlet et lambrequin aux métail et couleurs dudit écu.* »

2° » Père Dom André, j'escrit à d'Armaucourt touchant le bénéfice » de la prévosté de Saint-Diez, duquel nous voulons que Héraudel » jouisse à l'exclusion de tous autres, et nous envoyons nostre lettre » pour luy envoyer par le premier ordinaire, par lequel vous ne man- » querez pas de luy escrire ce qui sera de votre cognoissance et science, » afin qu'il puisse d'autant mieux mettre à exécution ceste nostre vo- » lonté, à quoy nous reposant, nous prions Dieu qu'il vous ayt en sa » sainte garde. Escrit à Alter (*sic*) le 29 aoust 1645. » (*Manuscrit de la Bibliothèque d'Épinal, 4 R", n° 153".*)

La Bretonnière, capitaine de la garnison.

(1634.)

La ville de La Mothe a laissé une auréole de gloire autour des noms de tous les guerriers qui combattirent dans ses murs pour leur patrie et leur souverain. C'est ainsi que nous apparaît le nom de La Bretonnière.

Capitaine d'une compagnie de la garnison, et honoré de cette confiance spéciale que Charles IV n'accordait qu'aux hommes d'une fidélité bien justifiée, La Bretonnière fit d'abord, comme les autres officiers de son grade, le service réservé à ses fonctions, et commanda à son tour, au corps de garde placé hors de la ville, entre les barrières de la porte. Puis, lorsque la nécessité de mettre des postes sur chaque bastion eut été reconnue, il fut chargé, avec les sieurs de Saint-Ouën et Guillot, de la défense du bastion de Danemark, dont les troupes se signalèrent si avantageusement dans les sorties, et dans la résistance que, jusqu'à la fin du siége, elles opposèrent aux assiégeants.

Les actes de bravoure par lesquels se distingua le capitaine La Bretonnière sont restés confondus avec ceux de tous les braves qu'il eut sous ses ordres, ou pour compagnons de dévouement; mais, plus heureux que la plupart d'entre eux, il a écrit son nom en caractères indélébiles sur les restes mutilés de la cité dont le front touchait aux nues, et la postérité, sans s'informer s'il eut des ancêtres ou des descendants, le redira, comme nous, avec honneur.

Lachapelle, de Sommerécourt.

(1634.)

Les villages voisins de La Mothe appartenaient tous à la Lorraine; il était donc très-naturel qu'ils fussent représentés

au siége de cette ville par des volontaires qu'une sympathie bien légitime engageait à unir leurs efforts à ceux de sa garnison et de ses bourgeois, pour la défense de leur nationalité commune.

C'est ainsi que le nom de Lachapelle, habitant de Sommerécourt, mérite une place à côté de ceux des braves dont il fut le compagnon d'armes.

Dans une sortie contre les Écossais qui, établis à Outremécourt, avaient cherché à se porter jusque sous une butte rapprochée des contrescarpes de la ville, les bourgeois de La Mothe et quelques-uns de ces volontaires, ayant eu un avantage marqué, s'étaient mis avec tant d'ardeur à la poursuite des fuyards qu'ils étaient descendus imprudemment jusqu'au pied de la côte. Là, ils furent surpris par une garde de cavalerie française qui arrivait à eux, et contre laquelle il fallut combattre.

Dans la mêlée, Lachapelle voyant que, ni le temps, ni les forces ne lui permettaient plus de faire usage de son mousquet, mit résolument l'épée à la main, et saisissant les rênes du cheval du commandant, le sieur de Bussy-Lameth, il engagea, contre ce cavalier, un véritable duel. On rapporte que Bussy admirant son courage, lui dit plusieurs fois : « *Camarade, rends-toi à moi, je te donnerai tel appointement que tu voudras.* » Mais aussi plein de fidélité que de bravoure, Lachapelle n'avait pas d'oreilles pour de telles propositions, et continuant à harceler vivement son adversaire, il parvint à le blesser assez grièvement. Deux autres bourgeois qui avaient voulu le rejoindre se trouvant embarrassés par une attaque de trois cavaliers, il eut même assez de présence d'esprit pour les rassurer en criant à un de ces derniers: « *A moi! à moi! cavalier, c'est moi qui dois te faire raison!* » Mais en ce moment même, arrivait derrière lui un autre individu de la même compagnie qui, lui déchargeant son pistolet sur la tête, l'étendit roide mort sur ce champ d'honneur, et se retira ensuite précipitamment avec les siens.

Par un courage digne d'une spartiate, l'épouse de Lachapelle reçut les consolations de ses compagnes, mais sut retenir ses larmes pour obéir au commandement qui lui fut fait de ne point pleurer la perte de son mari, la plus sensible qu'elle pût éprouver.

Nicolas de la Fontaine.

Originaire d'une famille noble du comté de Donachein, principauté de Wirtemberg, Nicolas de la Fontaine combattit d'abord dans le Palatinat, contre les Suédois; ensuite il s'engagea dans les armées du duc Charles IV, et fut fait capitaine, pour le service de ce prince, dans le régiment de Saint-Balmont.

C'est ainsi qu'il assista à la défense de La Mothe où il reçut plusieurs blessures assez graves.

Retiré du service par suite de ces blessures, et d'autres encore, il s'établit dans le comté de Vaudémont, et s'y maria avec Barbe de Bauzemont, d'extraction noble.

Pierre-André de la Fontaine, leur fils, fut successivement lieutenant de cavalerie dans les troupes de Charles IV, et fourrier de la garde suisse du duc Léopold, en 1698. Ses descendants ont été seigneurs de Gemmelaincourt.

Porte : *D'argent à la face de gueules, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout, et pour cimier, un lion de gueules, issant d'un armet morné, orné de son bourlet et lambrequin aux métaux et couleur de l'écu.*

Le canonnier Lallemand.

(1634.)

Lallemand fut un de ces hommes d'un mérite réel, en qui la population et la garnison de La Mothe avaient mis, à juste titre, leur confiance et leur espoir. Comme canonnier, il était surtout excellent pointeur. Pour bien faire ressortir son habileté dans un temps où la science des artilleurs existait à

peine, entrons dans quelques détails qui donneront en même temps une idée des moyens de défense dont disposaient les assiégés.

Le jour même de l'arrivée de l'avant-garde de l'armée française devant la place, le vicomte d'Arpajon qui la conduisait, après s'être établi à Médonville, désirant reconnaître la forteresse de plus près s'était avancé, à la tête de deux compagnies d'infanterie et de trente chevaux, jusqu'au coin de la montagne du Fréhaut. Lallemand n'eut pas plutôt aperçu ces troupes, qu'un coup de couleuvrine, tiré du bastion Saint-Nicolas, vint renverser plusieurs soldats et un cavalier derrière cet officier supérieur, l'obligeant, par ce baptême de sang, et pour éviter le même sort, à regagner en toute hâte Médonville. Quelques ingénieurs, arrêtés également par les canons des remparts, ne furent pas plus heureux dans leurs découvertes.

Huit jours après, pendant une belle soirée, le gouverneur de La Mothe faisait lancer, sur le bastion Sainte-Barbe, des fusées, des étoiles et diverses autres pièces d'artifice, afin d'attirer hors de leurs abris, les soldats campés sur cette même montagne de Fréhaut, alors couverte de vieux chênes. Ils en sortirent en effet, et s'assemblèrent sur le sommet pour mieux jouir de l'aspect de ces nouveaux astres. Lallemand les attendait : ayant chargé ses canons à cartouches, il fit une première décharge sur les avides spectateurs et la redoubla immédiatement avec tant de succès, que de tous ces pauvres militaires, sept ou huit seulement purent porter en bonne santé, à leurs corps-de-garde, des nouvelles de leurs compagnons morts ou blessés. Le lendemain, les fauconneaux du même bastion lançaient de nouveau la mort et la terreur dans les rangs des assiégeants, et les forçaient, après un engagement défavorable, à se retirer dans leurs retranchements.

Vers le vingt-un avril, des cavaliers français et plusieurs fantassins s'emparaient, dans les prés sous la place, d'un troupeau de moutons de la bergerie du gouverneur ; ils s'éloignaient aussi vite que possible pour mettre leur butin en sûreté,

lorsqu'arrivés en un passage de la côte de Châtillon, le canon de la place les atteignit tellement à propos, qu'à l'instant même, il enleva à plusieurs d'entre eux tout moyen de participer au gai repas qu'ils s'étaient promis de faire avec la chair de ces moutons.

Quelques jours après deux canons du bastion Saint-Georges enterraient une troupe d'ouvriers sous les débris d'un ouvrage qu'ils venaient de commencer sur un tertre au bas des champs, et un peu plus tard encore, six fauconneaux du bastion de Danemark tiraient à la fois sur la cavalerie française aux prises avec les bourgeois, dans une sortie très-meurtrière, faite contre les Ecossais.

Ainsi donc, tous les bastions de La Mothe étaient pourvus de canons qui, de temps à autre, occasionnaient à l'ennemi des pertes aussi désavantageuses qu'inattendues.

Mais les coups les plus funestes qu'ils aient portés aux Français furent ceux de deux couleuvrines qui, pointées et tirées par Lallemand, du haut du bastion Sainte-Barbe, jetèrent subitement le deuil au milieu d'une bruyante partie de plaisir organisée par de jeunes capitaines, sur un petit mamelon d'où s'échappaient deux fontaines entre des côteaux de vignes. A la tête de ces gentilshommes était le chevalier de Senneterre, jeune guerrier de grande espérance, qui eut les deux jambes emportées et mourut bientôt de ses blessures, ce qui porta l'alarme dans le camp, et fut le sujet d'une consternation générale dans toute l'armée. Deux autres capitaines restèrent sur place, un troisième fut grièvement blessé.

Comme on le voit, chaque nouvelle action venait confirmer de plus en plus l'adresse spéciale du canonnier Lallemand. Le 7 juin, il sut en quelque sorte se surpasser en démontant, du premier coup d'un canon qu'il venait d'établir sur le bastion Saint-Nicolas pour l'opposer à la batterie de Roche, une pièce de cette terrible batterie qui depuis plusieurs jours faisait pleuvoir sur la ville une grêle de projectiles. D'un second coup, non moins bien porté, il tuait un commissaire d'artillerie.

Sur la fin du siége, lorsque les Français furent enfin parvenus

à camper leurs formidables batteries jusque sous la place, les contre-batteries des assiégés firent bien encore parfois ressentir au dehors leurs effets mortels, mais elles finirent presque toutes par être démontées et on fut obligé de les retirer de leurs embrasures.

Pour comble de malheur, une des nombreuses grenades lancés par l'ennemi ayant atteint Lallemand, lui avait emporté la main, et l'avait mis hors d'état de continuer son service. Cet accident fut d'autant plus regrettable que la place n'avait plus alors d'autres canonniers sur l'habileté desquels elle pût compter, et que la disette de poudre et de boulets commençait à s'y faire vivement sentir.

Plusieurs familles du nom de Lallemand ont été anoblies depuis le siége de La Mothe par les ducs de Lorraine; si l'une d'elles compte notre habile pointeur parmi ses ancêtres, n'a-t-elle pas le droit de s'en glorifier?

Famille de Landrian.

(1634—1645.)

Pendant les guerres du commencement du XVIe siècle, plusieurs gentilshommes italiens quittèrent leur patrie pour venir se fixer en Lorraine. De ce nombre était Jean-Francisque de Landrian, puîné d'une ancienne maison *de nom et d'armes* de la petite ville de Landriano en Lombardie. Sorti de son pays natal vers l'année 1515, il vint, à la suite du duc Antoine, s'établir dans nos contrées et y fut la tige de cette maison qui, par la dignité de ses actes, mérita constamment les respects des habitants de la ville de La Mothe et des villages environnants où elle eut sa résidence.

Descendant d'une famille d'ancienne noblesse, Jean-Francisque de Landrian continua, ainsi que ses premiers successeurs, à jouir paisiblement en Lorraine des honneurs et des priviléges auxquels lui donnait droit sa naissance, mais les titres de sa famille étaient restés à ses aînés, ce qui, après l'avènement de Léopold, obligea Nicolas et Errard de Landrian

à solliciter de ce prince des lettres-patentes confirmatives de leur état de gentilshommes. Ces lettres, données à Lunéville le 13 juillet 1703, nous font connaître, jusqu'à cette date, sept générations de cette famille devenue profondément lorraine, et qui se glorifie surtout de compter parmi ses ancêtres l'un des défenseurs de La Mothe.

Jean-Francisque de Landrian eut pour fils Jean-Francisque de Landrian, 2e du nom, mort au service des ducs de Lorraine. Il avait sa principale demeure à La Mothe, mais il posséda aussi, à Urville, une maison pour laquelle il devait annuellement un chapon de bourgeoisie aux seigneurs de Beaufremont Il avait épousé Marguerite Gérard et en eut René de Landrian, qui suivit aussi, jusqu'à sa mort, le métier des armes, et qui, comme son père, habita quelquefois Urville où il était possesseur, en 1589, de deux maisons voisines, dont l'une, dite la Haute-Chambre, paraît avoir été une véritable maison bourgeoise, car elle avait chambres, cour, jardin et meix, c'est-à-dire tout ce qui constitue encore aujourd'hui une élégante habitation rurale. Sa fille, Sabine de Landrian eut aussi, à la même époque, deux maisons et quelques autres propriétés dans ce village.

Outre cette fille, René de Landrian laissa de son mariage avec Françoise Thouvenel, Charles de Landrian auquel ses services méritèrent la faveur d'être admis au nombre des conseillers d'état du duc Henri, fonctions qu'il continua d'exercer sous le règne de Charles IV, comme il se voit par un brevet du 21 avril 1622. Il avait épousé Benigne Plumerey, fille de noble Jean Plumerey, de Villers-lès-Nancy, et de damoiselle Jacobée de Vidrange. Il est probable qu'il mourut à Villers, car il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Clairlieu, comme l'indiquait une épitaphe de cette église, surmontée des armes des Landrian et daté du 26 août 1635 (1).

(1) Cette épitaphe, posée par la piété filiale de Nicolas de Landrian, n'existait plus à Clairlieu en 1789, mais on y voyait encore, dans le collatéral à droite, en face du milieu de la nef et attachée contre le mur, celle qui

Charles de Landrian et Benigne Plumerey eurent pour fils Nicolas de Landrian à qui la défense de La Mothe procura un honneur qui rejaillit encore sur ses descendants.

Oublié dans les relations incomplètes des siéges de cette glorieuse cité, le nom de Nicolas de Landrian n'en a pas moins droit à des hommages que la tradition s'est toujours plu à lui accorder. Nous ne trouvons en effet ce nom respectable de Landrian qu'une seule fois dans l'ouvrage de Dubois, mais c'est assez pour nous apprendre que le personnage qu'il rappelle faisait partie du conseil du gouverneur, au siége de 1634, et qu'au moment décisif, sa parole influente suffit, avec celle du vénérable père Rémond, capucin, pour décider le bouillant Watteville à se ranger du côté de ceux qui, voulant sauver les débris d'une héroïque population, comprenaient l'impérieuse nécessité de demander au commandant français une honorable capitulation.

Plus juste que les écrivains du temps, la chancelerie lorraine nous donne une bien belle idée du caractère chevaleresque de Nicolas de Landrian, lorsqu'elle nous dit, dans les lettres-patentes délivrées à ses petits-fils par le duc Léopold, « qu'ayant » défendu La Mothe comme volontaire et lieutenant au gouver- » nement de ladite ville, mais ayant été obligé de succomber, » il se retira sur son bien à la campagne, plutôt que d'avoir » voulu s'engager au service des étrangers. » Ce précieux témoignage, s'unissant à la tradition pour attester des faits qui de tout temps ont honoré leurs auteurs, ne nous dit-il pas combien il y avait de dignité et d'élévation dans le cœur du gentilhomme qui avait mérité, à un aussi haut degré, la confiance de son souverain, et qui la justifiait par la plus constante et la plus admirable fidélité.

Redisons-le donc bien haut et à sa gloire, Nicolas de

suit : « Cy-devant repose le corps de damoiselle Jacobée de Vidrange, « épouse de noble Jean Plumerez, résidant à Villers-lès-Nancy, laquelle « décéda le 29 novembre 1617. Priez Dieu pour son âme. » (*Histoire de Nancy*, par Lionnois, t. 1er, p. 636).

Landrian resta pauvre après les siéges de La Mothe; mais ce fut auprès de quelques héritages de ses aïeux, ce fut chez d'illustres Lorrains dont il avait gagné l'estime par sa noble conduite, qu'il se retira pour y vivre dans la médiocrité, plutôt que d'accepter, de la main des étrangers, ennemis du pays adoptif de sa famille, une abondance qu'il aurait considérée à juste titre comme flétrissante.

Chassé de La Mothe comme tous les derniers habitants de cette ville sur les murs de laquelle se commettait la plus grande des iniquités de l'époque, Nicolas de Landrian, accompagné de sa famille, trouva à Beaufremont, dans le château mutilé des *bons Barons*, auprès de Charlotte de Madruce, ce dernier rejeton d'une branche de la royale maison de Bragance, une hospitalité digne de son infortune. La bienfaisante et vertueuse veuve de Charles de Lenoncourt lui confia même l'intendance de ses affaires, et en 1659, il exerçait de plus les fonctions de juge en cette antique baronnie de Beaufremont (1).

Enfin, Nicolas de Landrian alla rendre le dernier soupir au pied de la montagne à laquelle il ne restait plus, au milieu de ruines encore palpitantes, qu'un nom à jamais célèbre. Il mourut à Outremécourt, humble village qui avait toujours fait partie de la communauté de La Mothe, le 30 septembre 1667, et y reçut la sépulture. L'inscription qui existe sur sa tombe, conservée dans la maison que sa famille possède au centre de ce village, est ainsi conçue :

D. O. M.
Icy repose
le corps de Nicolas de Landrian,
vivant escuyer et lieutenant de gouverneur
de la cy-devant ville de La Mothe,
place frontière des estats de Son Altesse sérénissime
Charles IV,

(1) Etat civil de Beaufremont et Archives de la Préfecture des Vosges, H 87.

qu'il a deffendu pendant ses trois siéges
par des exploits
dignes de sa fidélité,
et à ses frais à cause de l'éloignement de son Prince.
Il est mort le dernier septembre 1667.
Priez Dieu pour son âme.

Le chapitre des chanoines de La Mothe compta aussi, au nombre de ses membres, un oncle ou un frère de Nicolas de Landrian, qui, comme toute la compagnie de ces vénérables religieux, sut unir les efforts du guerrier aux pieuses prières qu'inspire le vrai patriotisme, pour sauver cette ville que tous affectionnaient, des malheurs sous lesquels elle allait succomber. L'inscription suivante, gravée sur la tombe du chanoine Joseph de Landrian, existe encore à Outremécourt; en voici le texte :

Cineres
V. Nobilis D. D. Josephi de Landrian
Canonici Mothensis meritissimi posteris dispergendi,
Burmonti occubui, stantem stans Motha probavi;
arx cecidit, cecidi; manibus urna manet,
Ut surgam cœlo redivivus adeste sodales;
dicite felicis gloria funus eat.

Nicolas de Landrian avait épousé damoiselle Philiberte Tranchot, d'une famille distinguée de Médonville qui lui donna : 1° Jean-Baptiste de Landrian, baptisé à Beaufremont le 14 avril 1650, dont le parrain fut noble Jean-Baptiste Collin d'Aingeville, et la marraine damoiselle Elisabeth-Françoise de Roncourt, d'Aingeville; 2° et sûrement aussi Nicolas de Landrian, plus tard curé d'Outremécourt (1).

(1) Gabrielle de Landrian, fille de Nicolas de Landrian et de Philiberte Tranchot, fut mariée à Claude Mauljean, né en 1631, écuyer, seigneur de Bricourt, cornette au régiment de Louis Mauljean son cousin, puis capitaine-prévôt, gruyer et receveur d'Apremont, par lettres-patentes de Henriette de Lorraine, princesse de Lixin, du 8 octobre 1658 (*Nobil.*, p. 55).

Digne fils des défenseurs de La Mothe, ce bon prêtre fit tous ses efforts pour conserver à ses paroissiens les droits qui leur revenaient comme représentants de la communauté de La Mothe ; mais non content de soutenir leurs intérêts temporels, il voulut encore veiller, le plus religieusement possible, à leurs intérêts spirituels. Outremécourt lui doit sa jolie petite église, qu'il fit bâtir sur le plan et avec les pierres mêmes des ruines de l'ancienne église collégiale de La Mothe. C'est du moins ce que témoignent encore aujourd'hui les deux vers suivants qui lui sont attribués et qu'on lit sur une pierre saillante de cette église, du côté de la sacristie.

Motha meos tulerat lapides, sed et illa sepulcro
Motha remota suo nunc ibi tota jacet.

Les lignes gravées sur la tombe de ce bon prêtre sont une autre preuve de la bienfaisante et ingénieuse inspiration qui lui fit ainsi édifier, avec le concours de ceux qui, comme lui, étaient fils des derniers habitants de La Mothe, cette modeste maison du Seigneur où leurs descendants continuent toujours à adorer le Dieu auquel leurs ancêtres exprimèrent tant de fois de pieux sentiments, dans le vieux temple du sommet de la montagne. Voici cette inscription :

D. O. M.
Messire Nicolas de Landrian,
curé d'Outremécourt,
a rétabli la cure, les droits d'autel.
Il a fait bastir l'église,
l'a ornée et meublée par ses soins,
y ayant
mis de grandes sommes.
Il est mort le. . . . . 17 . .

Aîné de sa famille, Jean-Baptiste de Landrian épousa damoiselle Claude Billard, mais il mourut à la fleur de l'âge, laissant deux fils, Nicolas et Errard de Landrian. Son épouse, comprenant toute la perte qu'elle venait de faire et aussi ses

devoirs de mère, vendit sans hésiter tous les biens qu'elle avait en France, pour élever dignement ses fils et réunir leurs possessions dans les Etats de Lorraine. Nicolas était premier conseiller-accesseur au bailliage du Bassigny, et Errard, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, en 1703, au moment où ils sollicitèrent les lettres-patentes confirmatives de leur noblesse, qui leur furent accordées par le duc Léopold.

Un de leurs descendants, René de Landrian, est aujourd'hui baron du Montet, proche Nancy; il a continué à conserver, à Outremécourt, la maison qui appartenait à ses ancêtres et l'habite quelquefois.

Porte : *D'or, à un château de sinople maçonné de sable, flanqué de tours crénelées au sommet de même, et en chef un aigle de sable éployé, becqué et diadémé de gueules, tenant les serres étendues sur l'une et l'autre tours, et pour cimier un aiglon de sable porté d'un casque grillé, et orné d'un lambrequin aux métail et couleur de l'écu.*

La Paix, lieutenant de la garnison.

(1634.)

La Paix commanda au siége de La Mothe en qualité de lieutenant dans les compagnies des capitaines de Montarby et Roncourt, auxquelles la garde et la défense du bastion Sainte-Barbe fut confiée. Il prit donc part aux nombreuses actions par lesquelles se distinguèrent spécialement les troupes de ce bastion, et à la belle résistance qu'elles opposèrent aux assiégeants.

L'origine de La Paix nous est inconnue, mais La Mothe est devenue au moins sa patrie adoptive, puisque son nom a mérité d'être inscrit parmi ceux des énergiques défenseurs de cette ville.

N. Le Noir.

(1645.)

La signature de N. Le Noir figure parmi celles de la pièce qui contient les propositions faites au maréchal de Villeroy, pour

la reddition de la place à la fin du siége de 1645. L'histoire n'a point conservé le souvenir des actions personnelles de N. Le Noir, mais elle nous les laisse entrevoir dans les nombreuses sorties et les combats de chaque jour où, pendant plus de six mois, se distinguèrent tant de généreux défenseurs de l'antique nationalité lorraine.

Nous supposons avec quelque vraisemblance que ce guerrier appartenait à une famille Le Noir, de Gironcourt, dont les armes sont : *De sable à la face ondée d'argent, accompagnée d'une étoile de même, au canton senestre, et d'un croissant montant au canton dextre de la pointe; et pour cimier un nègre naissant et nu.*

Maillefert.

(1645.)

Originaire de Thiaucourt, dans le Barrois, la famille Maillefert, anoblie d'abord en 1605, en la personne de Louis Maillefert, secrétaire ordinaire de feu la duchesse de Bar, le fut de nouveau, par le duc Henri II, le 10 novembre 1610, en la personne de Jean Maillefert, frère de Louis, alors décédé sans enfants.

Quels qu'aient été les honorables motifs de ces anoblissements, les descendants de Jean Maillefert devaient bientôt ajouter encore à la haute considération qu'ils attiraient sur eux, par leur présence aux siéges de La Mothe, et par la bravoure qui porta l'un deux à y sacrifier sa vie pour la plus patriotique et la plus juste des causes.

Nous lisons en effet dans les lettres d'anoblissement données en 1712, par le duc Léopold à Pierre-Paul Chevrier, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois : «...... Que ledit
» Pierre-Paul, (fils de Claude-Dominique Chevrier, avocat à
» Mirecourt), est allié à plusieurs nobles de Lorraine; que
» même la noblesse se rencontre déjà dans sa famille du côté
» de Marie-Judith de Maillefert sa mère, petite-fille de Nicolas

» Bavière, et fille de noble Sébastien Maillefert, lieutenant-
» colonel du régiment des Pilliers, pour le service du duc de
» Lorraine; lequel dans toutes les occasions a donné des
» preuves de sa valeur et suivi les traces de ses père et cousins
» qui sont morts glorieusement, l'un en qualité de comman-
» dant du château de Vicherey, et l'autre en combattant sur
» la brèche de la ville de La Mothe, etc. »

Ne sont-ce pas là les preuves les plus honorables du dévouement dont étaient animés ces nobles défenseurs de La Mothe, et ne viennent-elles pas témoigner hautement que la fidélité des Lorrains et leur attachement pour leurs ducs et pour leur patrie ne reculait devant aucun danger, pas même dans les occasions les plus périlleuses?

Comme le château de Vicherey ne fut assiégé qu'après la destruction de La Mothe, il paraît certain que Maillefert, qui y commandait et y perdit la vie, est le même que celui dont nous possédons la signature au bas des articles rédigés pour la reddition de La Mothe, en 1645, ce qui ne fait que nous rendre plus précieuse encore cette respectable signature.

La famille Maillefert portait : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, et en pointe de deux annelets, ou orle double de même; et pour cimier deux pennes de l'écu.*

Le Patau.

(1634.)

Le Patau était un pauvre manouvrier de La Mothe qui n'avait jamais gagné sa vie qu'au four et à la grange.

Ce nom, sous lequel nous le connaissons, ne lui venait peut-être même que d'une extrême rusticité, suite de sa naissance dans les derniers rangs de la misère. Ce n'en était pas moins un travailleur auquel les épreuves avaient fait contracter l'habitude d'un certain courage qui n'attendait que l'occasion de s'élever jusqu'au patriotisme.

Six semaines environ avant la fin du premier siége, douze

mousquetaires de La Mothe ayant fait une sortie sur les Ecossais qui travaillaient aux tranchées sous la contrescarpe du bastion de Danemark, et même tué leur capitaine, le Patau avait osé, après la retraite des vainqueurs, et sur l'espérance d'une pistole qui lui fut promise, aller chercher, sur ses épaules, à la vue de l'ennemi, le corps et les armes de ce capitaine.

Loué de tous pour cette action hardie qui lui paraissait toute naturelle, mais qui venait de lui procurer un gain inaccoutumé, il en conçut une telle hardiesse, qu'il s'offrit au gouverneur pour aller, le lendemain, avec douze autres mousquetaires, hasarder une nouvelle surprise sur les mêmes tranchées, ne demandant pour toute arme qu'un fléau, et disant qu'un mousquet lui serait inutile.

Sa proposition fut acceptée; seulement, au lieu d'un fléau, on lui mit en main une vieille hallebarde toute rouillée.

Il sort donc à la tête de ces mousquetaires, surprend les Ecossais, saute seul au-delà de la tranchée tandis que ses compagnons font leur première décharge, et manie sa hallebarde avec tant de promptitude et de courage, qu'il l'a bientôt dérouillée dans le sang des ennemis. Un sergent attaqué par lui n'a que le temps de lui demander quartier; mais il ne le comprend pas, et croyant bonnement qu'il lui parle de le mettre en quartiers, il lui enfonce avec tant de furie sa hallebarde dans le corps, qu'il a peine ensuite à la retirer.

Le choc dura environ un quart d'heure. Les malheureux Ecossais, plus maltraités encore que la veille, y perdirent la vie ou y furent blessés pour la plupart. Souvent après ces deux surprises, on les entendait se plaindre dans les tranchées et s'écrier : « Ah! Mothe, maudite Mothe! rends-toi au roi de France. »

Quant aux mousquetaires de la place, un seul avait été blessé, ils rentrèrent chargés de dépouilles, spécialement de mousquets et de bêches, tous réunis autour de leur guide le Patau qui, interrogé sur ses exploits contre les Ecossais, répondait à chacun dans son patois : « Je los hallebâdozo. »

Voilà ce que nous savons de ce pauvre habitant de La Mothe, mais évidemment il eut d'autres occasions de montrer sa valeur, et ce curieux épisode qu'il fournit à l'histoire de la défense de sa ville natale, ne devait point être laissé dans l'oubli.

Le Poivre, colonel de la garnison.

(1643.)

Pierre Le Poivre, colonel d'un régiment d'infanterie au service du duc Charles IV, puis gouverneur de Longwy, pour le même prince, descendait d'une ancienne famille de Mouzeville, au bailliage de Clermont, anoblie, vers la fin du XVe siècle, par un évêque de Verdun. Dès 1577, un de ses ancêtres prenait déjà le titre d'écuyer. Plein d'ardeur et de patriotisme, Le Poivre fut l'un des plus courageux guerriers de Charles IV. En 1639, n'étant encore que lieutenant-colonel, et tandis que les troupes lorraines se voyaient obligées de se retirer devant l'invasion du maréchal Roze, l'un des chefs de l'armée des Suédois, il s'opiniâtra à disputer à ces terribles ennemis le passage des Vosges; malheureusement la valeur ne peut suppléer au nombre : forcé par les dragons du maréchal, il fut fait prisonnier (1).

A peine rendu à la liberté, nous le retrouvons honoré de toute la confiance du gouverneur Cliquot, et en compagnie d'un digne frère d'armes, le colonel Remion, au blocus de La Mothe, en 1643.

Porte : *D'azur, à deux épées posées en sautoir, la pointe en bas, et un moulinet d'argent en pal, posé sur le tout.*

Jacques Le Prieur.

Jacques Le Prieur, fils aîné de Nicolas Le Prieur, d'une famille originaire d'Alaumont en Brie, anoblie dès 1562, fut tué au siége de La Mothe. C'était donc un de ces gentils-

(1) *Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet, tome VI, page 263.

hommes dévoués qui aimèrent mieux sacrifier leur vie que d'abandonner la cause de leur pays adoptif injustement attaqué.

Il avait épousé Marie de Condé dont il eut deux fils, François et Louis, morts jeunes, et une fille, Françoise Le Prieur.

Porte : *D'argent à la face de gueules, chargée de trois croix alaisées d'argent et accompagnée de trois aiglettes ou allouettes éployées de sable, deux en chef et une en pointe.*

Malcuit.

(1645.)

Malcuit, dont nous trouvons la signature au bas des propositions de capitulation faites au commandant de l'armée après le siége de 1645, appartenait à une famille de valeureux guerriers dont une partie reposent glorieusement au champ d'honneur, comme nous le montrent les lettres d'anoblissement données à Nicolas-François Malcuit, par le duc Léopold, le 19 juin 1720, où l'on voit :

« Que Paul Malcuit, son père, servit trente-deux campagnes
» dans les troupes de Charles IV, qu'il y donna des preuves
» de sa valeur et prudence, et mérita l'honneur d'être fait
» lieutenant-colonel du régiment de Bassompierre; que quelque
» temps après il eut le malheur d'être fait prisonnier de guerre
» à la défense d'Arras, de même que le suppliant qui servoit
» pour lors en qualité de capitaine dans le même régiment;
» qu'ils perdirent leurs équipages avec leur liberté, qui ne
» leur fut rendue que sous la condition que le vainqueur leur
» proposa de se retirer en Lorraine, et de ne plus porter les
» armes. Qu'Antoine et Étienne Malcuit, frères du suppliant,
» n'ont pas moins signalé leur valeur et leur zèle pour les
» intérêts des ducs; le premier qui étoit lieutenant d'une
» compagnie franche, ayant été tué à la défense de La Mothe,
» et l'autre en Hongrie, sous le commandement du duc
» Charles V. Que le sieur Charles le Noir, qui avoit épousé

» Catherine Malcuit, tante du suppliant, après avoir glo-
» rieusement défendu la ville de Charleroy, où il avoit l'honneur
» de commander pour le roi d'Espagne, fut fait gouverneur
» de celle d'Ath, laquelle ayant été assiégée, il fut tué en la
» défendant. Que le suppliant a eu cinq fils, dont trois morts
» en Hongrie, au service de S. M. I., et que Georges-Africain
» Malcuit, son dernier fils, a servi pendant treize années
» dans la gendarmerie de S. A. R., etc. »

La famille Malcuit donna donc deux défenseurs à l'héroïque cité lorraine des rives du Mouzon, celui dont nous possédons encore la signature et que nous croyons être Paul Malcuit, et son frère le lieutenant Antoine Malcuit, dont la glorieuse montagne possède les restes mortels avec ceux des guerriers qui, comme lui, y perdirent la vie en soutenant les intérêts les plus chers de leur prince et de leur patrie.

Porte : *D'or, coupé d'azur, à deux léopards passant et contrepassant de l'un en l'autre, à la bordure engrelée de même, et pour cimier un léopard d'or naissant, issant d'un tortis d'or et d'azur.*

Maubon ou Maulbon, avocat, commissaire et receveur de l'arsenal et des magasins de La Mothe.

(1634.)

Le défenseur de La Mothe dont nous allons parler était un Lorrain d'une bonne famille bourgeoise, originaire de La Mothe même.

Comme titre concernant l'ancienneté de sa famille, nous citerons un acte du 27 avril 1515 par lequel vénérable messire Nicolle Maulbon, prêtre, auparavant chanoine de Rinel, fonda, dans l'église collégiale de La Mothe, la chapelle de saint Jean l'évangéliste. Il paraît que cette chapelle, dont le fondateur réserva la collation à sa famille, jouissait de revenus assez importants, car dans un rôle établi en 1623, pour la levée d'une décime sur les biens du clergé de la Lorraine et du Barrois, elle fut taxée à XXII frans VI gros.

Le 29 octobre 1629, des lettres de provision de l'état de commissaire et receveur de l'arsenal et des magasins de La Mothe étaient données par le duc Charles IV au sieur Claude Maulbon qui exerçait encore cette charge en 1638, et par conséquent pendant le siége de 1634.

Ces fonctions importantes suffiraient seules pour nous faire inscrire Claude Maulbon au nombre des personnages qui soutinrent à La Mothe les droits de leur patrie et de leur prince, mais sa bravoure lui fit conquérir une place plus haute encore dans l'estime de ses concitoyens et de la postérité.

Pendant la terrible nuit où s'évanouirent les dernières espérances des assiégés, il fut l'un de ceux qui se firent remarquer sur la brèche par le courage le plus audacieux. Aussi, eut-il l'honneur d'y être blessé et même renversé d'un coup qu'il reçut à l'épaule : blessure bien glorieuse et dont la cicatrice lui fut, pour tout le reste de sa vie, un véritable titre de noblesse.

Plusieurs familles du nom de Maulbon habitent encore les localités qui avoisinent La Mothe, et même le village d'Outremécourt. Une de ces familles, établie d'abord en Champagne, puis en Bourgogne, au XVIIIe siècle, est connue aujourd'hui sous le nom de Maulbon-d'Arbaumont. Elle donnait, de 1836 à 1840, au département des Vosges, un habile ingénieur en chef des ponts et chaussées qui, pendant son séjour à Épinal, fut d'abord membre titulaire, puis vice-président de la Société d'Émulation de ce département, et qui aujourd'hui, ingénieur en retraite, est resté membre correspondant de cette Société.

Louis de Montarby, capitaine de la garnison.

(1634.)

La famille de Montarby, connue dès le temps des croisades, était originaire de la Lorraine, et figure au nombre de celles qui siégeaient aux assises de l'ancienne chevalerie de ce duché. Quoique dès le XIVe siècle, elle se soit établie dans le Bassigny

champenois où elle existe encore au village de Charmoilles l'une de ses anciennes seigneuries, elle n'avait point quitté définitivement notre pays à l'époque des siéges de La Mothe, et elle eut l'honneur d'y être représentée par un de ces guerriers dont la valeur n'est jamais au-dessous de la naissance.

Issu de cette famille distinguée, Louis de Montarby, seigneur de Charmoilles, avait pris du service dans les troupes de Charles IV, et était parvenu au grade de capitaine enseigne, lorsqu'il entra à La Mothe pour le siége de 1634 (1).

Quand la défense de la ville exigea la répartition de la garnison entre les postes établis sur tous les bastions, la garde du bastion Sainte-Barbe fut confiée à la compagnie qu'il commandait.

Dans ce poste important, qui eut si souvent à lutter contre les plus rudes attaques des assiégeants, il sut diriger les sorties et la résistance avec une telle vigueur et en même temps avec une telle habileté, que toujours sa petite troupe sortit victorieuse des épreuves qu'elle eut à subir. Les batteries de Fréhaut et celles que l'ennemi parvint à placer à quelques centaines de pas des murailles, purent bien endommager les murs du bastion, mais elles n'ébranlèrent en rien le courage du fils des croisés.

Secondé par les efforts non moins énergiques de son beau-frère, le sénéchal René de Roncourt qui commandait, sur le même bastion, une compagnie de la bourgeoisie, il fit essuyer aux troupes françaises des pertes tellement fréquentes qu'elles en étaient complétement découragées. La plus sensible de ces pertes, la mort du comte de Noailles, tué dans une attaque contre le flanc du bastion Sainte-Barbe, renouvela dans leur camp le deuil qu'on y portait déjà de la perte du chevalier Senneterre, un des principaux officiers de l'armée, arrêté, au début d'une brillante carrière, par les boulets des deux couleuvrines de ce même bastion.

Mais la plus grande gloire de Louis de Montarby fut celle

(1) *Nobiliaire de Lorraine*, page 734.

qu'il s'acquit sur la brèche du bastion Saint-Nicolas, où il combattit pendant la nuit du 26 juillet, jusqu'à ce qu'un coup de mousquet, qu'il reçut au-devant de l'épaule, soit venu le forcer à la retraite.

Nous ignorons ce que devint ensuite ce défenseur de La Mothe, nous savons seulement qu'un régiment lorrain portait son nom en 1635 (1).

Louis de Montarby avait épousé Aprône Sarrazin, fille de Jean-Baptiste Sarrazin de Germainvilliers et de Marguerite Tabouret.

Le *Nobiliaire de Lorraine*, qui nous apprend cette alliance, le qualifie aussi de lieutenant au gouvernement de La Mothe (2). Il se pourrait, en effet, que sous le gouvernement de son beau-père, il eût été élevé à cette dignité : n'en était-il pas digne par son caractère et surtout par sa bravoure?

Prinsay, capitaine de la garnison.

(1634.)

Prinsay, l'un des capitaines qui s'étaient rendus par commandement ou volontairement à La Mothe pour la défense de cette ville, y fut d'abord chargé, alternativement avec six autres capitaines, du commandement d'une escouade de trente hommes, tant bourgeois que vieux soldats et élus, qui couchaient chaque jour au corps-de-garde placé hors de la ville, entre les barrières de la porte. Nous ne saurions dire quelle place il occupa ensuite dans la défense, mais ce qui témoigne de la considération toute spéciale dont il jouit dans la place pendant tout le siége, c'est que, le dernier jour, ce fut lui qui eut l'honneur d'être envoyé, accompagné d'un tambour, sur le bastion Saint-Georges, pour y parler, de la part du gouverneur, à un officier français, le sieur de

(1) *Nobiliaire de Lorraine*, p. 580.

(2) *Ibid.*, p. 734.

Vaubécourt, afin de mettre les assiégés en relation avec le maréchal de la Force, et ce fut encore à lui que, le même jour, fut donné le pouvoir de traiter au camp français, de concert avec Louis de Stainville et Saint-Ouën, des conditions de la capitulation.

La relation officielle des faits qui amenèrent cette capitulation, publiée par le *Mercure de France*, le nomme Puissey et l'appelle « un gentilhomme des principaux du pays. » Ni sous un nom ni sous l'autre, nous n'avons pu découvrir d'où venait ce défenseur de La Mothe, à moins cependant qu'il ne fût un membre de la famille lorraine Du Norment, anoblie par le duc Antoine, dès 1536, et dont le surnom était *Prinays*.

Cette famille porte : *De gueules à trois gobelets d'argent, posés deux et un.*

Philippe Regnauld, mayeur de La Mothe.

(1643—1645.)

Philippe Regnauld, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, était mayeur de la ville de La Mothe, et y commandait une compagnie de bourgeois pendant le blocus des années 1642 et 1643. Dans cette double fonction et dans des circonstances difficiles, il sut donner à tous l'exemple de la fidélité et de la générosité.

Charles IV, obligé de mener une vie errante pendant l'invasion de la Lorraine, avait institué une cour souveraine qui l'accompagnait dans tous les lieux où le sort des armes l'obligeait à résider, mais qui ne pouvait s'occuper de tout ce qui, en temps de paix, serait rentré dans ses attributions.

Au commencement de l'année 1644, désirant maintenir et conserver les juridictions ordinaires, comme aussi rendre facile et prompt, à ses sujets, l'accès de la justice, il établit, à La Mothe, des commissaires, avec pouvoir de connaître et juger définitivement, sauf quelques rares exceptions, toutes les affaires de différents bailliages de ses états.

En cette circonstance, Philippe Regnauld eut l'honneur d'être nommé commissaire spécial pour toute l'étendue du bailliage des Vosges, ce qui prouve la haute considération dont il jouissait. Dans cette nouvelle position, il s'appliqua surtout à défendre les droits et l'autorité de son souverain contre les entreprises de la France, et y réussit, autant du moins que cela était possible.

Il ne quitta pas néanmoins la ville de La Mothe pendant le second siége, car nous le retrouvons, au jour de la reddition de la place, parmi les représentants de la bourgeoisie. Après la ruine de La Mothe, il se fixa à Bourmont.

L'honorable conduite de Philippe Regnauld fut, plus tard, généreusement récompensée par les lettres de noblesse qu'il reçut de Charles IV, en 1665, lorsque ce prince, rentré dans ses états, put donner un témoignage de sa reconnaissance à ceux qui lui avaient prouvé, au temps de ses tribulations, que depuis longtemps ils étaient nobles par le cœur et par les sentiments.

Les armoiries de Philippe Regnauld nous sont inconnues.

Le colonel Remion.

(1642—1645.)

Le colonel d'infanterie Remion, dont la signature est la première apposée au bas des propositions de capitulation qui suivirent le siége de 1645, était évidemment l'un des officiers les plus distingués de la garnison de La Mothe.

Il faisait déjà partie de cette garnison pendant le blocus de 1643; il y reçut même alors un véritable témoignage de confiance et d'estime de la part du gouverneur Cliquot, qui le choisit, avec le colonel le Poivre, pour être témoin secret de la tentative de corruption faite auprès de lui par un officier des assiégeants, le sieur de Besme, dit Saint-Marc.

Il eut donc l'honneur de partager tous les périls de l'admirable résistance de cette ville, pendant les deux dernières années qu'elle exista.

Nous n'avons retrouvé aucune indication sur l'origine de cet officier des troupes de Charles IV. Le *Nobiliaire de Lorraine* nous apprend seulement que « Dieudonné et Nicolas Remion, parents de Jean Colin de Vassincourt, possédèrent dans les troupes de Charles IV, les emplois de commissaire et de major de la Mothe, sous le commandement du sieur Cliquot qui en était gouverneur (1). »

Il se pourrait encore qu'il appartînt à la même famille que le savant bénédictin Dom Barthélemy Remion, né à Remiremont en 1630, homme d'un mérite réel, et, suivant Dom Calmet, d'un talent particulier pour la conduite des grandes affaires. (*Bibliothèque lorr.*, par Dom Calmet, p. 800.)

Roncourt, capitaine de la bourgeoisie.

(1634—1645.)

Les seigneurs de Roncourt qui prirent part à la défense de La Mothe étaient fils d'Étienne Menu, demeurant en cette ville, anobli par lettres de Charles III, le 16 juillet 1583, devenu seigneur de Roncourt par une donation du 25 septembre de la même année, que lui fit, en récompense des services qu'il en avait reçus, René d'Anglure, seigneur de Melay et de Lignéville, conseiller d'État, chambellan du duc de Lorraine et capitaine-gouverneur de La Mothe, de telle part et portion qu'il avait dans cette seigneurie de Roncourt, en haute, moyenne et basse justice.

Possesseur de la seigneurie de Roncourt, Étienne Menu en fit ses reprises de S. A. le 17 décembre 1583, et en prit le nom que portèrent ses descendants.

C'était un homme de mérite, car il fut ensuite élevé aux fonctions de sénéchal de La Mothe et Bourmont (2), qu'il

(1) *Nobil. de Lorr.*, p. 158.

(2) Le Sénéchal de La Mothe paraît avoir été comme les prévôts de cette époque, un véritable juge en première instance. Il connaissait en outre de certains crimes à l'exclusion du maire, et par prévention, des causes civiles, surtout en ce qui avait rapport à la noblesse.

exerça de 1585 à 1624. Il avait épousé Catherine Thevenel, ou Thouvenel, de l'une des plus honorables familles de La Mothe, et en eut : 1° René de Roncourt ; 2° Henri de Roncourt, et 3° Anne de Roncourt, dame de Suriauville.

Les deux fils d'Étienne de Roncourt appartenaient donc, par leur naissance, à la bourgeoisie de La Mothe. René avait même succédé à son père en qualité de sénéchal, et son frère Henri y était son lieutenant. A ces titres, c'était pour eux un devoir sacré de défendre cette ville pendant les siéges qu'elle allait soutenir; aussi, s'en acquittèrent-ils, l'aîné surtout, avec tout le dévouement qu'inspire le véritable amour de la patrie.

Les Français arrivèrent devant la place le mercredi 8 mars 1634 : à la nouvelle de leur approche, tous les habitants étaient devenus soldats, et tous avaient fait le serment de s'ensevelir sous les ruines de leur ville plutôt que de manquer à la fidélité qu'ils devaient à leur pays et à leur souverain.

René de Roncourt, suspendant en quelque sorte ses fonctions de sénéchal, ou plutôt voulant par un redoublement d'activité remplir à la fois les obligations de sa charge et ses devoirs de citoyen, prit dès lors sérieusement le commandement d'une compagnie de bourgeois dont il avait été nommé capitaine. Lorsqu'aux premiers jours de juin, la nécessité d'une vigilance incessante devint plus impérieuse encore, il alla résolument, avec les sieurs de Montarby et La Paix, prendre la garde du bastion Sainte-Barbe, au sud de la place, à la portée des batteries de Fréhaut, vers lequel les assiégeants commençaient déjà l'une de leurs tranchées.

Ce bastion fut, sans contredit, celui qui subit les plus nombreuses et les plus vigoureuses attaques; néanmoins, toujours ses défenseurs firent payer chèrement à l'ennemi ses entreprises. Quoiqu'il ait été attaqué, en face et en flanc par les batteries les mieux servies, les Français y furent toujours reçus avec désavantage; selon l'historien Dubois, ils y éprouvèrent même un jour tant de terreur, « qu'ils prirent le chemin de n'y plus retourner. » Ce fut enfin sous

le bastion Sainte-Barbe que le comte de Noailles perdit la vie. Une belle partie d'une aussi opiniâtre résistance revient certainement au capitaine René de Roncourt.

Mais le plus grand honneur qu'il devait acquérir à ce siége, fut celui qu'il eut de se trouver de garde sur le bastion Saint-Nicolas lorsque, le 26 juillet, entre minuit et une heure du matin, l'explosion d'une mine en fit l'ouverture. Loin d'être terrifié par cet immense explosion, il semble qu'elle ait au contraire centuplé son courage et celui des trente hommes qu'il commandait, car ils se précipitèrent aussitôt tous ensemble sur la brèche « avec si peu de frayeur et tant de résolution, qu'on les eut pris pour autant de lions » résolus, à tout prix, de s'opposer au passage des ennemis : un d'entre eux eut même assez d'audace pour leur adresser des bravades. Quant au capitaine, se mettant à la tête de sa petite troupe, il lui fit exécuter si habilement une suite de décharges de mousqueterie, qu'avec l'aide des postes voisins, venus à son secours, il parvint, en peu de temps, à repousser avec des pertes notables et même à forcer à la retraite, une compagnie de fantassins et trois cents volontaires qui s'étaient avancés sur la brèche, puis à maintenir les assiégeants de telle sorte qu'il fut possible de mettre le dessus de cette même brèche en état de défense avant le jour.

Ce fait d'armes, l'un des plus beaux qui se soient passés pendant ce siége, fut le glorieux couronnement de l'héroïque défense des assiégés. Le jour arrivé, toute résistance sérieuse ayant été reconnue impossible devant un assaut inévitable que la garnison, considérablement amoindrie, n'eut point été capable de soutenir, c'est alors que fut demandée et obtenue l'honorable capitulation par laquelle se termina, le 26 juillet 1634, ce premier siége de La Mothe, dont la durée avait été de quatre mois et demi.

Les détails nous manquent sur la conduite de René de Roncourt pendant le blocus de 1643, ainsi que pendant toute la durée du siége de 1645. Il partagea cependant, jusqu'au dernier instant, toutes les fatigues et les dangers de ses

compatriotes : nous en avons la preuve dans la signature qu'il apposa, le 30 juin 1645, aux propositions de capitulation présentées au commandant de l'armée française. Sa belle conduite au premier siége nous est d'ailleurs un témoignage de celle non moins honorable qu'il tint pendant le second. Il eut le bonheur d'échapper à la mort qui moissonna à ses côtés tant de généreux Lorrains, mais il n'en fut pas moins éprouvé par une perte d'autant plus sensible qu'elle l'atteignait dans ses sentiments paternels. Le *Nobiliaire de Lorraine* nous apprend, en effet, qu'un de ses fils, Ferdinand de Roncourt, fut tué à l'un des deux siéges de La Mothe.

Après la destruction de cette ville, René de Roncourt exerça encore, jusqu'en 1658, mais à Bourmont, ses fonctions de sénéchal, gruyer et receveur de la sénéchaussée de La Mothe et Bourmont. Le dernier février 1628, il avait fait ses reprises pour la seigneurie de Roncourt, bailliage de Vôges, la moitié du fief de Malaincourt, et un huitième et demi du moulin de Sauville, dit le moulin de la Coste, bailliage du Bassigny, à lui échu par le décès d'Étienne de Roncourt, son père. Il épousa d'abord une fille de Jean-Baptiste Sarrazin, seigneur de Germainvilliers, dont il eut Barbe de Roncourt, femme de Richard de Valle, seigneur de Romain ; puis, en secondes noces, N. Niel, qui lui donna plusieurs fils tués au service des ducs Charles IV et Charles V, et Jean-Baptiste de Roncourt, successivement chevau-léger, lieutenant de cavalerie et capitaine d'infanterie pour le service de Charles IV, pourvu des charges de sénéchal, gruyer et receveur des sénéchaussées de La Mothe et Bourmont, le 29 décembre 1662 (1). Ces charges passèrent ensuite à son fils, Charles-François de Roncourt, seigneur de Suriauville, en partie, par qui se continua la famille des seigneurs de Roncourt.

(1) Jean-Baptiste de Roncourt, seigneur dudit lieu, avait épousé Christine Joly.

Henri de Roncourt, sieur de Malaincourt.

Henri de Roncourt, second fils d'Étienne de Roncourt, connu sous le nom de sieur de Malaincourt, fut d'abord avocat en la cour du parlement de Saint-Mihiel, puis conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois. Il était aussi, comme nous l'avons déjà dit, lieutenant de son frère, René de Roncourt, en la sénéchaussée de La Mothe et Bourmont.

Sa présence au premier siége de La Mothe ne nous est indiquée par aucun fait, cependant nous ne pouvons guère supposer qu'il ne s'y soit point trouvé.

Au blocus de 1643, il remplissait ses fonctions de conseiller en la cour souveraine, dans la résidence qu'elle occupait alors.

Cette cour, après avoir pris connaissance de la tentative de corruption faite auprès du gouverneur Cliquot par le sieur de Saint-Marc, ayant condamné cet espion à avoir la tête tranchée, ce fut Henri de Roncourt qu'elle chargea de se rendre à La Mothe, pour y porter l'arrêt de cette condamnation. Mais tandis qu'il approchait de la ville pour y entrer, il tomba entre les mains des assiégeants. Le commandant en chef Magalotti ayant alors appris sa mission, jura de le faire mourir du même genre de mort que l'espion dont il portait la sentence, si cette sentence venait à être exécutée, et, en attendant, il le fit conduire dans les prisons de Chaumont où il resta jusqu'au moment où l'espion, dont on ignora la condamnation dans la place, fut lui-même rendu à la liberté, après plus de deux années de détention.

Pendant le siége de 1645, Charles IV désirant rendre la liberté à Henri de Roncourt, avait envoyé à Cliquot l'ordre d'élargir le sieur de Saint-Marc, en échange du fidèle conseiller, mais le messager qui portait cet ordre fut lui-même arrêté par les Français le 20 mars, et il est probable que sa mission n'eut aucun succès.

Devenu libre après la reddition de La Mothe, Henri de Roncourt, seigneur de Malaincourt et de Suriauville, reprit

les fonctions de conseiller de S. A. qu'il exerçait encore à Bitche, en 1657. Il avait épousé Gabrielle de l'Isle, fille de Jean de l'Isle, tige de la famille des de l'Isle, seigneurs de Brainville, qui, étant veuve, fonda, en 1663, le couvent des religieuses annonciades de Bourmont.

La maison de Roncourt portait : *D'azur à la face d'argent, chargée de trois merlettes de sable, membrées de gueules, et accompagnées en chef d'une croix pommetée et fichée d'argent, et pour cimier un homme sauvage au naturel, tenant une masse de sable.*

Rouyer, intendant de S. A.

Nicolas Rouyer (1), dont nous avons à parler, était le second fils d'un intelligent manufacturier, Didier Rouyer, demeurant à Saint-Mihiel, anobli par lettres du grand duc Charles III, données à Nancy le 4 janvier 1598, « en considération de ce que, pour le bien de l'État, il avait rassemblé d'habiles ouvriers des pays étrangers pour établir une manufacture d'étoffes d'écarlate, à l'imitation de celles de Florence et de Milan » ; par sa mère, Susanne le Dart, il appartenait aussi à une autre famille de Saint-Mihiel, originaire de Pont-à-Mousson.

Ayant embrassé la carrière judiciaire, Nicolas Rouyer était pourvu de l'office de lieutenant au siége bailliager de Gondrecourt, dès le mois de mars 1627. En 1641, il fut fait conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, « intendant de la justice, police et finances esdits lieux. »

En 1643, nous le retrouvons dans l'exercice de ses fonctions d'intendant de Son Altesse, au blocus de la Mothe. Il paraît qu'il était homme d'une grande fermeté, car au moment de l'arrestation des deux traîtres entrés dans la place pour essayer de corrompre le gouverneur Cliquot, il voulut prendre

(1) Et non Royer comme on l'a imprimé d'après Dubois. Nous suivons ici notre manuscrit et le *Nobiliaire de Lorraine*, par Dom Pelletier.

connaissance de l'affaire, malgré les protestations du lieutenant-général Dubois qui avait la même prétention, mais qui dut procéder avec lui à l'interrogation des accusés et à l'instruction de leur procès.

Ce fait, rapporté par Dubois lui-même, nous assure que si Nicolas Rouyer eut encore d'autres occasions de rendre service à son souverain pendant son séjour à La Mothe, il s'y employa avec le caractère d'un magistrat inflexible dans l'accomplissement de ses devoirs.

En 1665, le duc de Lorraine lui fit don de la portion de seigneurie qu'il avait au village de Hénaménil, et après son décès, à Humbert Rouyer, son fils, leur vie durant. Dans ces lettres, Charles IV le qualifie de conseiller d'état, et dit qu'il sert depuis cinquante-cinq ans.

La famille Rouyer portait : *D'azur à la voile d'or, parti de gueules, à trois pavillons ouverts d'or, posés deux et un, le champ semé de croix au pied fiché de même, et sur le tout une rose d'or mise en face; et pour cimier deux pennes d'or, d'azur et de gueules.*

Saint-Ouën, capitaine, puis lieutenant-colonel de la garnison.

(1634—1645.)

Au 17 siècle, le bourg de Saint-Ouën, situé à quelques kilomètres seulement de La Mothe, avait plusieurs seigneuries; les possesseurs de l'une d'elles prirent le nom de la localité. La conjecture qui nous paraît la plus admissible, c'est qu'ils appartenaient à la famille de l'Epine, alliée aux Héraudel de La Mothe, et dont le principal fief existait sur le territoire de Robécourt.

Comme il n'est question que d'un sieur de Saint-Ouën dans les relations du premier siége, nous avons tout lieu de croire que celui qu'elles désignent fut Hector de l'Epine, colonel d'infanterie, pendant quelque temps gouverneur de

Châtel-sur-Moselle, dont l'héritière, Anne de l'Epine fut mariée, en 1640, à Erard de Lavaux, second fils du baron de Vrécourt, à qui elle apporta en dot la seigneurie de Saint-Ouën.

Mais deux personnages de ce nom furent présents au second siége, car ils signèrent l'un et l'autre les articles proposés pour la capitulation de la place ; ce serait alors Hector et Nicolas de l'Epine, seigneur de Mandres-sur-Vair, son frère, ou bien encore Erard de Lavaux, déjà connu sous le nom de Saint-Ouën, puis son beau-père dont nous allons rappeler les honorables services.

Homme d'un âge mûr et d'une fidélité éprouvée, Saint-Ouën avait donné des preuves de son mérite avant le premier siége de La Mothe, car il y eut d'abord, comme capitaine, le commandement d'une compagnie de la garnison, et occupa, soit en sa qualité d'officier, soit à tout autre titre de haute confiance, l'une des premières places au conseil de guerre.

Un poste du bastion de Danemark lui ayant été confié, il y prit, avec sa compagnie, une large part aux sorties et aux actions dans lesquelles se distinguèrent si souvent les troupes de ce bastion, et par la vigilance la plus active et la mieux combinée avec les capitaines des autres postes, il parvint à le protéger constamment contre les attaques des Ecossais, et même à empêcher que l'ennemi en soupçonnât la faiblesse, ce qui était d'une importance majeure pour la place.

Quand la mine eut fait sauter le bastion Saint-Nicolas, on le vit, au premier signal d'alarme, accourir aussitôt sur la brèche, y rester en faction, s'y faire couvrir de blessures (1), et y opposer, avec ses plus intrépides compagnons d'armes, la résistance la plus héroïque et en quelque sorte la plus désespérée aux tentatives des assiégeants, jusqu'à ce que des barricades, établies en toute hâte, eussent mis obstacle, au moins momentanément, à un assaut dont la voie était toute tracée. Mais la brèche était telle que des chevaux pouvaient sans

(1) *Relation manuscrite d'un officier de la place*, page 37.

difficulté monter jusqu'au dessus, et que trente hommes y seraient entrés de front. Le danger était donc imminent.

Au combat, Saint-Ouën venait d'exposer sa vie sans aucune retenue, et de contribuer à un éclatant succès; il était juste qu'au conseil il fit entendre la voix de l'humanité; « courageux et expérimenté en fait de siège, » il y exposa qu'en l'extrémité où la ville était réduite, ce serait encore obéir à Son Altesse et la servir que de penser à entrer en composition avec les assiégeants, puisque par là il restait l'espoir de sauver les faibles restes de la population de La Mothe et d'une garnison réduite à un effectif de cent hommes.

Ce sage avis excitait même les regrets du brave guerrier qui venait de le donner, mais la nécessité l'imposait à tous. La considération que Saint-Ouën s'était acquise dans la place était telle que le même jour il fut envoyé, avec deux autres commissaires, Louis de Stainville de Pompierre et Prinsay, pour présenter au maréchal de La Force les articles d'une capitulation, avec pouvoir de traiter définitivement de la reddition de la place, ce qui fut fait sous les conditions les plus honorables qu'il était possible d'espérer (26 juillet 1634).

Dans la relation du *Mercure françois*, Saint-Ouën est qualifié de sergent-major, nous croirions plutôt qu'il était alors major de la place assiégée, ou du moins qu'il remplissait ces fonctions.

Onze ans plus tard, nous retrouvons le seigneur de Saint-Ouën à La Mothe assiégée de nouveau par les troupes françaises, mais les détails nous manquent sur les actes par lesquels il se distingua à ce nouveau siége, où il assista avec le grade de lieutenant-colonel.

Lorsqu'après une résistance de sept mois, les valeureux défenseurs de La Mothe eurent enfin perdu et l'espoir d'être secourus par le duc de Lorraine et celui de pouvoir conserver plus longtemps la place, le gouverneur Cliquot ayant été sommé de se rendre, Saint-Ouën fut l'un des trois otages envoyés au camp français pour y répondre de l'exécution des conditions auxquelles les assiégés consentaient à capituler.

Avant de quitter la place, il avait, comme nous l'avons déjà dit, signé avec son parent, les propositions formulées par les braves de la cité lorraine et il eut bientôt le plaisir de les voir accepter, pour la plupart, avec la bonne foi la plus grande, par le commandant français, marquis de Villeroy.

On sait que la destruction de cette ville n'en fut pas moins annoncée trois jours après, aux malheureux habitants, puis exécutée froidement, mais les ordres venaient directement de la cour de France dominée alors par Mazarin, et le chef de l'armée française n'eut aucune part à cette honteuse iniquité.

Charles IV fut un prince reconnaissant; s'il ne put jamais récompenser, comme il l'eût voulu, la fidélité exceptionnelle de tant de sujets qui l'avaient servi si glorieusement, il saisit du moins toutes les occasions qui se présentèrent pour leur témoigner un bon souvenir. Il n'oublia point le dévouement des sieurs de Saint-Ouën, et le don qu'il fit à Erard de Lavaux, des foires et marchés de La Mothe, qu'il transféra à Vrécourt, et qui ont conservé jusqu'aujourd'hui une véritable importance au grand avantage des habitants de ce bourg, semble en être une preuve bien évidente.

Ce nom de Saint-Ouën se perpétua depuis par le second fils d'Erard de Lavaux, Antoine-Gabriel de Lavaux, baron et seigneur de Saint-Ouën, Bourbevelle et Godoncourt, colonel d'un régiment de dragons lorrains, qui épousa, en 1699, Françoise de Ranfaing, mère de Claude-Antoine de Lavaux, créé comte de Saint-Ouën par le duc François III, le 24 février 1734. Ce dernier seigneur eut de Suzanne de Faillet de Dépense, Gabriel-Antoine de Lavaux, comte de Saint-Ouën, dont la postérité ne nous est pas connue.

Jean-Baptiste Sarrazin de Germainvilliers, lieutenant du Gouverneur de La Mothe.

(1634)

Le nom de Sarrazin de Germainvilliers est l'un de ceux auxquels les siéges de La Mothe procurèrent la plus glorieuse

illustration. Deux membres de cette famille figurent au premier rang parmi les guerriers qui représentèrent si dignement à ces siéges, l'antique bravoure des Lorrains.

Le premier, Jean-Baptiste Sarrazin, écuyer, seigneur de Germainvilliers, Parroy, Erbamont, Ozières et Saint-Ouën, était le fils puiné de « noble homme et sage » Claude Sarrazin, licencié en droit, conseiller d'état en la cour des grands jours de Saint-Mihiel, anobli en 1573, par le duc Charles III. Il appartenait par sa mère, Catherine Héraudel, fille de Nicolas Héraudel, seigneur de Mandres-sur-Vair et d'Aprône d'Aucy, à l'ancienne famille des Héraudel originaire de La Mothe. S'il ambitionna le légitime honneur de défendre le foyer de ses ancêtres et les murs de leur ville natale, on peut dire qu'il en jouit pleinement.

Nommé, par le duc Charles IV, lieutenant au gouvernement de La Mothe, il remplit, avec le plus entier dévouement, cette haute fonction pendant tout le commencement du premier siége, auprès du gouverneur Antoine de Choiseul, marquis et seigneur d'Iche, prenant la part la plus active à tout ce qui se décidait ou se faisait pour la défense de la place, et sachant montrer, dans toutes les occasions, les sentiments d'un patriotisme aussi pur qu'éclairé.

Lorsque le danger devint de plus en plus pressant, on le vit, malgré son âge avancé, prendre sans la moindre hésitation, le commandement de l'une des compagnies désignées pour la garde du bastion Le Duc, en face des formidables batteries de Châtillon et de Roche d'où partait un feu capable de faire trembler les plus intrépides, et s'y exposer, jour et nuit, à un poste où sa vie était alors moins en sûreté que partout ailleurs.

Mais ce fut surtout après la mort de M. d'Iche, et lorsqu'il devint lui-même gouverneur de la place, qu'il montra toute sa prudence, toute son expérience, tout le courage que lui donnait sa fidélité, et toute l'humanité que lui inspirait les souffrances de la bourgeoisie. Élevé à cet honneur, dit l'historien Dubois, toutes ses actions furent dignes de sa charge et de son courage, et il sut tellement gagner la confiance et le cœur de chacun,

que jusqu'au jour où la défense ne fut plus possible, la mort de M. d'Iche resta complétement ignorée au camp des ennemis. Malgré l'activité prodigieuse qu'il déploya, les précautions multipliées qu'il prit et les travaux qu'il fit exécuter, tout finit cependant par être insuffisant devant les terribles moyens dont faisaient usage les assiégeants.

Lorsqu'ils eurent fait sauter, au moyen d'une mine, plus d'un tiers du bastion Saint-Nicolas, il se précipita encore une dernière fois sur la brèche, au milieu de ses valeureux compagnons d'armes, un coup de mousquet y perça même la hampe de sa pétuisane, tandis qu'un autre coup emportait l'oreille de son casque, mais c'en était fait, et il fallut enfin se résoudre à capituler.

Dans la situation la plus critique, et devant des forces cent fois au-dessus de celles dont il pouvait disposer, il sut encore trouver, par l'énergie de son caractère, le moyen d'obtenir une composition honorable non-seulement pour la garnison, mais aussi pour les bourgeois. Il avait conservé le gouvernement de la place depuis le 21 juin jusqu'au 26 juillet, constamment au milieu des dangers du siége le plus meurtrier et, sans contredit, l'un des plus célèbres de l'époque.

Jean-Baptiste Sarrazin ne devait pas jouir longtemps de la gloire qu'il venait d'acquérir; il mourut sept mois après, le 31 janvier 1635, comme le témoigne l'inscription qui se lit encore sur sa tombe dans le chœur de l'église de Germainvilliers, petit village de la Haute-Marne, à deux lieues de La Mothe. Cette inscription est ainsi conçue :

Ici gist
honoré seigneur Jean de Sarrazin,
Seigneur de Germainvilliers et Saint-Ouën en partie,
lieutenant au gouvernement de La Mothe,
lequel mourut le 31 janvier 1635.
Priez Dieu pour son âme.

Il avait épousé Marguerite Tabouret, dont il eut 1° Antoine qui suit; 2° N. femme d'Erric-Jérome, seigneur voué de

Dieulouart; 3° N. épouse de René Menu de Roncourt; 4° Aprône, alliée à Louis de Montarby; et deux filles, religieuses de la Congrégation à Metz.

Antoine Sarrazin de Germainvilliers.

(1634—1645.)

Antoine Sarrazin, écuyer, seigneur de Germainvilliers, Belmont et Saint-Remimont, est celui que les relations des siéges de La Mothe désignent sous le nom de Germainvilliers fils. Si, plus favorisé que Jean-Baptiste Sarrazin son père, il eut la gloire de prendre part à la résistance de cette ville pendant toute la durée des deux siéges qu'elle subit, il eut aussi la douleur de la voir ruiner de fond en comble par une politique aussi inhumaine que déloyale.

Au premier siége, après avoir, selon toute probabilité, demandé à partager avec son père tous les périls de la défense, il commanda, comme capitaine, l'une des compagnies postées sur le bastion Saint-Nicolas. Ce poste devint l'un des plus périlleux, car il eut à soutenir les plus vigoureuses attaques, et le maréchal de La Force y dirigea constamment les forces les plus imposantes sous le commandement de son propre fils, jusqu'à ce qu'enfin la mine eut ouvert, dans le bastion même, la brèche considérable qui occasionna la reddition de la place.

Au second siége, il n'eut pas un rôle moins important à remplir; il y fut, avec le grade élevé de lieutenant-colonel, l'un des meilleurs conseillers du gouverneur Cliquot. Les Français n'ignoraient certainement pas sa haute influence dans la place, lorsque sur la parole d'un transfuge véritable ou supposé, ils publiaient dans le journal de siège, du 17 mars, la fausse nouvelle de son arrestation par ordre du gouverneur.

Après avoir pris part à tous les travaux et à tous les dangers d'un siége qui ne dura pas moins de sept mois, nous le retrouvons enfin l'un des premiers signataires de la capitulation consentie par le gouverneur, la garnison et les bourgeois de La Mothe, puis l'un des trois otages qui durent se rendre au

camp des Français et y rester pendant les sept jours qui s'écoulèrent entre la capitulation définitive et la reddition de la place. Il est probable que fidèle au drapeau Lorrain, il se retira alors avec la garnison qui partait pour Longwy, car il n'assista point à la prestation du serment de fidélité au roi de France, imposée le jour même aux infortunés habitants de La Mothe.

Antoine Sarrazin avait épousé, en 1625, Claude Bermand, fille de Nicolas Bermand, écuyer, seigneur de Pulligny, dont il eut, Joseph, mort en 1652, capitaine d'infanterie au service de Charles IV; Claude René, seigneur de Belmont, qui épousa Marie de Lavaux, fille d'Erard de Lavaux et d'Anne de l'Épine; Jacques qui continua la branche des Germainvilliers; et Marie, épouse de François d'Ourches, major de cavalerie au service de Charles IV, tué en 1666, à un combat donné dans le Palatinat.

La famille Sarrazin portait : *D'argent au léopard lionné de gueules, coupé, soutenu d'azur à une étoile d'or; et pour cimier, un demi lion de gueules, entre un vol d'argent et d'or.*

Louis Simony.

Les seigneurs de Germainvilliers devaient payer bien généreusement leur tribut à la Lorraine, leur patrie, au temps des siéges de La Mothe, et attirer par là le plus grand honneur sur le modeste village dont ils portèrent le nom. Après deux siècles, nous aimons à proclamer les noms glorieux de ces défenseurs de l'honneur lorrain, comme nous l'aurions fait volontiers au lendemain du jour où ils venaient de s'illustrer sur les murs du dernier boulevard de l'indépendance d'une nation, petite de territoire, il est vrai, mais qui fut toujours grande par son patriotisme.

Aux noms des Sarrazin de Germainvilliers joignons donc celui de Louis Simony, fils aîné de Robert-Chrétien Simony, aussi seigneur de Germainvilliers, et de Philippe du Terme, d'une famille de Sienne (Italie), venue dans notre pays vers

la fin du XV[e] siècle, anoblie par le grand duc Charles III, en 1571, et alliée ensuite à plusieurs bonnes familles de nos contrées, même à celle des Choiseul et à celle de Bossuet.

Louis de Simony était un militaire d'un bel avenir, car, jeune encore, il était déjà parvenu au grade de lieutenant au régiment de Batilly, infanterie, lorsque la mort vint l'atteindre presqu'au début de sa carrière. Le *Nobiliaire de Lorraine* a inscrit son nom au nombre de ceux des braves qui furent tués au siége de la glorieuse cité des rives du Mouzon.

Porte : *Une croix de sinople, cantonnée au premier d'or; au second de gueules, à une étoile d'or; au troisième d'azur, et au quatrième d'argent; et pour cimier un perroquet de sinople membré et allumé d'or, entre deux cornets d'argent.*

Louis de Stainville de Pompierre, capitaine de la garnison.

(1634.)

La maison de Stainville, originaire du bourg de Stainville, située à environ quatre lieues de Bar-le-Duc, était très-ancienne, et les seigneurs de ce nom furent toujours distingués, dans nos duchés, par leur rang et leurs emplois. Elle eut des alliances avec les plus illustres maisons de France et de Lorraine : ainsi, au commencement du XVI[e] siècle, elle était alliée aux comtes de Salm, aux maisons de Livron et de Vienne, aux seigneurs de Dinteville, et plus tard aux maisons du Châtelet, d'Anglure, de Montmorency, et à plusieurs branches de la maison de Choiseul; l'une des branches de cette dernière maison a porté, jusqu'à nos jours, le nom de Choiseul-Stainville.

Louis de Stainville, qui figure à un rang si distingué parmi les capitaines qui défendirent La Mothe au siége de 1634, était beau-fils d'Antoine de Choiseul d'Iche; sa mère se serait

donc remariée à ce gouverneur de La Mothe. Il devait être aussi très-proche parent des du Châtelet, puisqu'il se qualifiait de Pompierre, ce qui indiquerait qu'il avait hérité de la seigneurie de ce village, qui, en 1591, appartenait encore à la famille du Châtelet (1).

Entré à La Mothe, très-probablement comme volontaire, pour le commencement du siége, il y fut immédiatement nommé capitaine et, en cette qualité, chargé de commander à son tour la compagnie de 30 hommes composée de bourgeois, de vieux soldats et d'élus qui, chaque nuit, devait coucher au corps de garde hors de la ville.

Lorsqu'aux premiers jours de juin, les vives attaques des assiégeants eurent obligé le gouverneur à changer le premier ordre établi pour la garde de la ville, Louis de Stainville choisit l'un des postes les plus périlleux. Laissant la garde des bastions à ses compagnons d'armes, il alla bravement se placer avec ses 30 hommes dans le retranchement situé à l'extrémité nord-ouest de la ville, au-delà de la courtine élevée entre le bastion de Danemark et celui de Vaudémont, d'où l'on avait retiré les bourgeois qui y étaient exposés à la merci de l'ennemi.

L'illustre gouverneur, qu'il appelait son père, venait de s'y entretenir en se promenant quelques instants avec lui, et l'avait à peine quitté, lorsque, dans la malheureuse matinée du 21 juin, ce grand homme reçut le coup mortel qui l'enleva si subitement à tous ceux auxquels il avait donné tant de fois l'exemple de la fidélité et de la bravoure.

Après ce malheur, Louis de Stainville continua encore pendant quelques jours à se maintenir dans ce retranchement, et ne le quitta que lorsque la nécessité eut forcé les assiégés à se tenir dans l'intérieur de la place, prêts à se diriger au même instant où le danger pouvait les appeler.

Il faisait partie du conseil de guerre du gouverneur et assista, en cette qualité, sur la brèche du bastion Saint-

(1) Voir *Histoire généalogique de la maison du Châtelet*, par Dom Calmet.

Nicolas, à la délibération dans laquelle, le 26 juillet, après un dernier effort, le plus héroïque de tous peut-être, il fut décidé que pour épargner à la ville les horreurs d'une prise d'assaut, les défenseurs de La Mothe, réduits à moins de cent hommes valides, demanderaient une capitulation honorable.

Après une suspension d'armes et quelques pourparlers entre les assiégés et les assiégeants, les propositions de cette capitulation furent rédigées. Le dernier article était ainsi conçu :

« Et pour traiter, est donné pouvoir à honoré seigneur Louis
» de Stainville de Pompierre, aux sieurs de Saint-Ouën et
» Prinsay. »

Ces quelques mots prouvent combien étaient grandes la confiance et l'estime que le descendant des Stainville s'était acquises parmi ses compagnons de gloire.

Accueilli avec courtoisie par le maréchal de La Force, il eut le plaisir, ainsi que les deux autres capitaines qui lui avaient été adjoints, de ne voir retrancher aux propositions des assiégés que les articles présentés plutôt par bienséance que dans l'espérance de les obtenir, et de voir ensuite les autres exécutés avec toute la bonne foi et tous les égards dus au dévouement et au courage des défenseurs de la forteresse.

Thouvenel, lieutenant de la bourgeoisie.

(1634.)

La famille Thouvenel, qui semble être la même que celle dont les derniers représentants existaient encore au commencement de notre siècle, à Sauville et à Médonville, était l'une des plus honorables et des plus anciennes de la bourgeoisie de La Mothe. Dès 1578, Jehan Thovenel et Nicolas Thovenel faisaient partie de cette bourgeoisie. En 1600 et les années suivantes, cette famille était représentée à La Mothe par maître Claude Thouvenel, docteur en droit, lieutenant en la sénéchaussée, beau-frère par sa sœur Catherine Thouvenel,

d'Etienne de Roncourt, sénéchal de La Mothe et Bourmont. En 1605, ce même Claude Thouvenel était mayeur de la ville, ce qui prouve toute la considération dont il jouissait. Enfin, en 1644, un autre Claude Thouvenel, évidemment le fils du premier, était mayeur de La Mothe et en outre substitut au bailliage du Bassigny. La veuve de ce dernier, demoiselle Barbe Dubois, mourut à Outremécourt le 5 mai 1686, et fut inhumée dans l'église du lieu, en présence des sieurs Charles Thouvenel son fils et Claude Maulbon son gendre (1).

Ne pourrait-on pas, d'après ces faits, admettre que ce même Claude Thouvenel fils, devenu soldat comme tous ses compatriotes, fut bien celui dont nous allons retracer l'honorable conduite ?

Thouvenel, en sa qualité de bourgeois de La Mothe n'avait pas attendu aux premiers jours du siége pour se préparer au métier des armes, et déjà, soit qu'il eut été choisi par les suffrages de ses concitoyens, soit qu'il eut été nommé directement par le gouverneur, il exerçait les fonctions de lieutenant d'une des quatre compagnies de la milice citoyenne lorsque les Français arrivèrent devant la place, fonctions qu'il continua à remplir pendant toute la durée du siége de 1634.

Dans une foule d'occasions, mais principalement dans les sorties et sur les remparts, toute la bourgeoisie de La Mothe, unie par les sentiments les plus élévés, sut montrer ce courage et cette abnégation héroïque que le patriotisme seul est capable d'inspirer. Il est vrai de dire qu'elle ne faisait en cela que suivre l'exemple de ses membres les plus distingués, de ceux qu'elle s'était accoutumée à considérer comme ses chefs naturels; elle justifiait ainsi ce proverbe : « à l'école des braves, on devient brave soi-même. »

Thouvenel fut un de ces chefs, et dans toutes les circonstances, il sut se montrer digne du rang qu'il occupait. Dans le plus remarquable engagement des bourgeois contre

(1) Etat civil d'Outremécourt.

les Écossais, on le vit à la tête de sa compagnie combattre, avec toute l'ardeur et tout le sang-froid d'un vrai militaire, non-seulement ces mercenaires qui furent repoussés, avec de grandes pertes, jusqu'aux premières maisons d'Outremécourt où ils s'étaient établis, mais encore les cavaliers français du comte de Bussy-Lameth, accourus à leur secours.

Posté ensuite sur le bastion Saint-Nicolas, il y seconda dignement les capitaines Watteville, Germainvilliers fils et d'Illoud, et, au milieu de périls incessants, il y exposa sa vie, jusqu'au dernier jour, pour la défense de sa patrie et les droits de son souverain.

Onze ans plus tard, Claude Thouvenel eut de nouveau l'honneur de montrer, sous le gouverneur Cliquot, le dévouemeut dont il avait donné tant de preuves pendant le premier siége, mais il eut aussi la douleur d'assister à l'entrée des Français dans sa ville natale, puis de s'en voir chasser indignement quelques jours après, comme tous ses concitoyens.

Il paraît néanmoins que ce digne bourgeois de La Mothe put se retirer à Outremécourt, puisque son épouse y mourut; mais sa famille, comme tous les glorieux restes de la population de La Mothe, fut obligés de se disperser dans les environs, et d'y chercher une hospitalité qui lui fut accordée aussi généreusement qu'elle le méritait. Le château de Charlotte de Madruce, à Beaufremont, accueillit alors Antoine Thouvenel, évidemment très-proche parent de Claude Thouvenel. Il y fut reçu avec la bonté la plus bienveillante, et y fut même pourvu de la place de procureur d'office pour toute la baronnie. On voit encore à l'église de ce village, la tombe de son épouse Catherine Tassart, fille d'un autre bourgeois de La Mothe (1).

(1) L'inscription qui entoure cette tombe, et que nous avons prise sur le lieu même, dans la chapelle de la sainte Vierge, est ainsi conçue :

Cy gist. le corps de Catherine Tassart. vivante feme à.
M. Anthoine Thouvenel procureur d'office. en. ce. lieu ou i
décéda le 16 janvier 1653. Priez Dieu pour. son âme

Pierre Thouvenel, chevalier de la légion d'honneur, premier médecin consultant de Louis XVIII, inspecteur général des eaux minérales et des hôpitaux militaires de France, devait être un descendant de cette famille. Il était né à Sauville en 1747, et mourut à Paris en 1815. Un autre médecin du même nom habitait aussi Médonville au commencement de ce siècle; ses filles se sont alliées aux plus honorables familles du pays. Il était fils de Dominique Thouvenel, aussi de Médonville, qui fut le premier juge de paix du canton de Bulgnéville.

Famille Tranchot.

Originaire de Médonville, la famille Tranchot y était depuis longtemps l'une des plus opulentes et des plus estimées, lorsque les guerres entre la Lorraine et la France vinrent lui fournir l'occasion de se montrer digne d'une considération plus grande encore.

Dès le milieu du 16e siècle, cette famille était représentée à Médonville par Valentin Tranchot et Vincent Tranchot, possesseurs, dans la grande rue de ce village, de deux maisons voisines, chargées chacune de la redevance d'une geline et de quatre deniers au profit des barons de Beaufremont. Plus tard, Didier Tranchot y exerçait la profession de marchand; il mérita par sa capacité et sa droiture, d'être choisi, en 1589, comme premier expert pour le partage des biens que les comtes de Madruce et de Tornielle, seigneurs de Beaufremont, possédaient en commun sur le territoire de son village. A cette même date encore, Gendreville et Urville comptaient des Tranchot au nombre de leurs habitants.

Didier Tranchot eut pour fils Jean-Antoine Tranchot; Pierre et Dominique Tranchot, chanoines de La Mothe; et pour filles Philiberte Tranchot, épouse de Nicolas de Landrian, et Anne Tranchot, épouse de François Aymé, qui tous furent témoins des siéges de La Mothe, et qui tous aussi eurent leur part des malheurs de cette place de guerre.

Les relations des siéges de La Mothe, presque toujours d'une

sobriété excessive en ce qui concerne le dévouement des défenseurs de cette ville, ne citent pas même le nom des frères Tranchot. Mais plus juste que les écrivains de l'époque, la reconnaissance de Charles IV sut aussi mieux distinguer les sujets fidèles qui n'avaient pas craint de hasarder leur vie et de sacrifier leur fortune pour soutenir ses intérêts et l'honneur de leur pays. Ils lui avaient prouvé par des actes de patriotisme la noblesse de leur sentiments, il voulut aussitôt qu'il en eut le pouvoir, reconnaître hautement cette noblesse, et par des lettres patentes de son autorité souveraine en perpétuer l'honorable souvenir. C'est ainsi que le 5 juillet 1666, il anoblissait Jean-Antoine Tranchot.

Les lettres d'anoblissement données à Nancy en faveur de cet estimable citoyen nous apprennent : « Qu'il servit en » qualité d'enseigne-lieutenant, et même de capitaine pendant » le blocus de La Mothe; mena depuis une compagnie d'in- » fanterie levée à ses frais et dépens au château de Vicherey, » où ayant été fait prisonnier et mené à Nancy, il paya sa » rançon de ses propres deniers, et ayant encore depuis monté » et équipé son frère aîné pour servir dans le régiment du » prince de Vaudémont, en la compagnie du sieur Mortal,..... » On avouera que la générosité d'un sujet cordialement dévoué à son souverain ne pouvait guère aller plus loin.

Mais en quittant le pays après les siéges de La Mothe, l'armée française laissait toutes les localités des environs dépeuplées et ruinées. L'incendie avait détruit une grande partie du village de Médonville, et la famille Tranchot, qui y était naguère si opulente, n'y possédait plus, comme bien d'autres, que les ruines de ses anciennes habitations. Elle fut donc, de même que les malheureux habitants de La Mothe, obligée de se chercher un asile au moins momentané, et cet asile, elle le trouva à Beaufremont, au château des comtes de Tornielle qui confièrent à Jean-Antoine Tranchot, les importantes fonctions de prévôt et de gruyer en leur part de la baronnie, fonctions qu'il exerçait encore au moment de son anoblissement.

Ses frères, Pierre et Dominique Tranchot chanoines du

chapitre de La Mothe, eurent l'honneur d'assister au moins au dernier siége de cette ville, et d'y combattre à côté de leur vénérable supérieur, le prévôt Charles Héraudel. Après la destruction de La Mothe, ils remplirent souvent à Beaufremont les fonctions du ministère ecclésiastique à la place du curé du lieu, ce qui est attesté par différents actes des registres de l'état civil de la paroisse qu'ils rédigeaient et signaient toujours avec l'honorable qualification de *chanoines de La Mothe.*

Jean-Antoine Tranchot avait épousé Anne Frebillot et en eut plusieurs enfants; nous ne mentionnerons que Claude Tranchot qui épousa, vers 1678, Marie Nota, sœur de Jeanne-Françoise Nota mariée à noble Pierre-François Aymé.

Ils eurent une assez nombreuse postérité, néanmoins, depuis longtemps la famille Tranchot n'existe plus de nom à Médonville, ni dans les environs, quoique cependant elle s'y soit perpétuée par les femmes dans les honorables familles de Landrian, Aymé, Lagabbe et Raillardy de Prautois. (1)

(1) A gauche de l'avant chœur de l'église de Médonville, existe une modeste chapelle portant, sur un écusson aux armes des Tranchot, la date de 1627 qui, d'après la tradition, serait celle de son érection. On y remarque, vis-à-vis la porte d'entrée, qui s'ouvre sur le cimetière, un autel en bois sur lequel sont sculptées en relief, à droite, l'image de saint Charles, à gauche celle de saint Didier, les deux patrons sous l'invocation desquelles elle fut placée. Cette chapelle appartenait à la famille Tranchot; elle possède encore le caveau bien conservé où furent déposés les restes mortels des membres de cette famille et de ses alliés. Dominique Tranchot, jadis chanoine de La Mothe, y reçut la sépulture le 14 novembre 1687, comme le témoigne son épitaphe placée à gauche de l'autel et ainsi conçue :

D. O. M.
Ci gist Mre Dominiqve Tra
nchot vivan chanoine de
Bovrmont qvi deceda le
14 no^bre^ 1687, aage de 80 ans.
a fonde vne messe havte
dv s^t^ Sacrement le dernier
jeydi de no^bre^ annvellement vne

Les Tranchot portaient : *D'azur, à trois traits péris en pal d'or, armés et empennés d'argent, liés de gueules, et aboutis de trois étoiles d'or, et pour cimier une étoile de l'écu.*

Baron d'Urbache.

(1642—1645.)

Le village d'Urbache, situé entre Saint-Dié et Moyenmoutier, dépendait de plusieurs seigneurs au temps de Charles IV. Nous avons tout lieu de croire que celui qui figura au siége de La Mothe avec le titre de baron, était Henry de Nourroy, d'une famille d'ancienne noblesse, mort avant 1660, premier époux d'Anne de Chastenoy, dame de Goussaincourt et de Châtenois en partie, fille de Robert de Chastenoy IVe du nom, écuyer, l'un des seigneurs de Mandres, de Landaville et de Goussaincourt, et de Marie-Catherine de Vigneulles.

Officier d'une bravoure et d'une fidélité éprouvées, le baron d'Urbache était un de ces guerriers que Charles IV pouvait, sans hésiter, placer aux postes les plus importants.

En 1641, ce prince lui ayant confié le commandement de la petite garnison d'Epinal, il sut justifier ce choix en se défendant avec énergie contre les troupes françaises commandées par le comte de Grancey, du Hallier et le fameux évêque d'Auxerre. Quoique la ville se fut rendue dès le second jour, retiré au château, il continua à s'y maintenir avec sa garnison, même

messe havte vigile et obse
qve le 4 ivillet vne messe ba
sse le 5 ivillet et vn depro
fvndis, a leffet de qvoi il a do
nne 160 frans à leglise, et a
la pnte chapelle 400 fra
ns povr sa decoration. Pri
ez Diev povr son ame.

Claude Tranchot fut aussi inhumé dans cette chapelle, le 18 février 1712.

après que les canons et une mine des assiégeants eurent pratiqué une brèche considérable. Restant sourd à une sommation de se rendre, il opposa à l'assaut qui lui fut livré, la plus louable résistance, jusqu'à ce que, contraint de se retirer dans le donjon, et voyant que ses efforts ne seraient plus utiles, il consentit enfin à sortir de la place, sans armes ni bagages, comme l'exigeaient les Français; mais avec la réputation bien établie d'un commandant sans peur et sans reproches. Ce petit siége, d'une ville dépourvue de moyens sérieux de défense, avait duré du 22 au 29 août, c'est-à-dire sept jours.

Charles IV connaissait donc parfaitement le mérite du baron d'Urbache lorsqu'il l'envoya à La Mothe pour y seconder le gouverneur Cliquot. Le caractère de ces deux hommes les rendaient dignes de l'estime l'un de l'autre, aussi Cliquot mit-il en lui sa confiance la plus absolue, et lui en donna une preuve bien sensible au blocus de 1643, en l'appelant auprès de sa personne pour entendre confidentiellement les indignes propositions par lesquelles un espion français essaya de tenter sa fidélité, et en le lui remettant même, afin d'arriver plus sûrement à l'exécution des mesures qu'ils avaient concertés entre eux pour l'arestation de ce traître, qui resta prisonnier des assiégés jusqu'après le siége de 1645.

Le baron d'Urbache continua à faire partie des défenseurs de la Mothe pendant toute la durée de ce dernier siége. Les français savaient très-bien les services qu'il était capable d'y rendre, lorsqu'à la date du 17 mars, ils publiaient dans la *Gazette de France,* sur le rapport d'un prétendu transfuge : « qu'il était survenu un grand différent entre le gouverneur et le baron d'Erbache, pour les sorties que celui-ci voulait faire et que l'autre empêchait, d'autant qu'il n'en revenait pas la moitié de ses soldats, etc. »

Quelle que soit la valeur de cette allégation, au moins extrêmement exagérée, nous avons tout le droit, en présence du silence de nos relations et des faits que nous venons de rapporter, de croire que, jusqu'à la fin du siége, le baron d'Urbache, dans les veines duquel coulait un sang noblement patriotique,

continua à rester l'ami et l'émule du brave Cliquot, ainsi que le digne compagnon de tous les Lorrains sur le front desquels la ville de La Mothe a placé, avant de disparaître, une immortelle couronne de laurier.

Varin, commandant de la cavalerie.

(1645.)

Au nombre des guerriers Lorrains qui perdirent la vie au siége de La Mothe, la *Gazette de France* a inscrit deux fois le nom de Varin commandant de la cavalerie des assiégés.

Suivant le premier récit, cet officier, qui était en grande réputation dans l'armée lorraine, aurait été tué, le 30 mars 1645, de la main du chevalier de la Hillière, dans un combat très-meurtrier provoqué par la sortie de 600 hommes et 60 chevaux de la place, envoyés par le gouverneur pour s'opposer à l'établissement d'un réduit auquel faisait travailler le sieur de Magalotti, commandant en chef des troupes françaises.

D'après le second récit, le 24 mai, Cliquot voulant savoir des nouvelles du camp français, fit sortir cinquante chevaux, pour prendre quelques prisonniers; mais ils furent bientôt surpris par deux gardes de cavalerie française auxquelles ils échappèrent, « à la réserve d'un nommé Varin qui commande la cavalerie de La Mothe et de deux autres cavaliers. » (1)

Il faut nécessairement voir une erreur dans l'un ou l'autre de ces récits, à moins cependant qu'il n'y ait eu deux personnages du même nom successivement placés à la tête de la cavalerie lorraine qui assista à ce second siége de La Mothe, ou bien encore que les Français, comme leur chroniqueur, ne soient parvenus à faire périr deux fois de suite un guerrier distingué dont ils avaient sans doute eu, en plus d'une occasion, le sujet de souhaiter la mort.

(1) *Gazette de France*, extraordinaire du 13 avril, p. 287, et n° du 10 juin 1645, p. 482. Voir aussi *Histoire des siéges de La Mothe*, par Simonnet, p. 337 et 350.

Quoiqu'il en soit, l'importance du grade auquel Varin était parvenu prouve tout le mérite de cet officier. Sa mort au champ d'honneur assure à sa mémoire les respects de la postérité, et son nom ne devait point être plus longtemps omis dans les glorieuses annales de la Lorraine.

Watteville, capitaine de la garnison.

(1634.)

Pendant bien longtemps, les Suisses ont gardé la coutume d'aller prendre du service dans les armées étrangères, où ils ont acquis une véritable célébrité par leur fidélité et leur dévouement. Comme les rois de France et plusieurs autres souverains de l'Europe, les ducs de Lorraine eurent presque toujours, depuis René II, leurs compagnies de Suisses, et s'il fallait donner une preuve de la confiance que ces militaires inspiraient aux princes lorrains, nous l'aurions dans la haute considération dont l'officier Watteville jouit dans l'armée de Charles IV.

Envoyé par ce prince auprès d'Antoine de Choiseul, gouverneur de La Mothe, pour l'aider de son expérience dans les glorieuses épreuves d'un siége dont chaque jour eut ses périls, il y montra constamment, par ses paroles et par ses actes, le dévouement le plus absolu pour conserver cette ville au souverain dont il avait embrassé les intérêts. Sous des cheveux déjà blanchis par l'âge, il retrouvait à ce sujet, toute la bouillante vigueur d'un jeune guerrier.

Après avoir reçu du maréchal de La Force, sur la fin d'avril, une sommation de rendre la place, le prudent gouverneur ayant, dans l'intention de bien connaître les sentiments de tous les officiers de son conseil, commencé un discours dans lequel il feignait d'incliner à l'abandon de la ville pour aller avec la garnison rejoindre le duc, Watteville, tout en colère, interrompit ce discours, et répondit hardiment par ces nobles paroles que nous emprunterons au récit de l'historien Dubois :

« Il vaudrait mieux, dit-il, s'arracher la langue que de » parler d'une telle trahison. Oui, ce serait une trahison que » de rendre la première et la dernière place de la Lorraine : » première dans ses forces, dernière dans l'espérance qu'elle » nous laisse. Et où pouvons-nous mieux servir S. A. qu'en » faisant acheter chèrement à ses ennemis ce qui mérite de » n'être pas donné? Quoi! pourrions-nous survivre à une » lâcheté si grande, nous en qui S. A. repose ses dernières » espérances, nous qui ne nous sommes enfermés dans cette » place que pour la sauver aux dépens de notre vie? Ou vous » nous estimez traîtres, ou c'est par feinte que vous nous » parlez. »

On conçoit l'effet qu'un tel langage produisit sur l'assemblée. Le gouverneur en sortit tout joyeux, convaincu qu'il n'avait autour de lui que des hommes bien déterminés à tout sacrifier, leur vie même, plutôt que de s'écarter de la voie qui venait de leur être si énergiquement tracée.

Sur la fin du siége, Watteville commanda un des trois postes du bastion Saint-Nicolas; nous avons tout lieu de croire qu'il y soutint dignement sa vieille réputation de bravoure.

Nous le revoyons enfin au moment le plus critique, pousser encore le zèle et la délicatesse jusqu'à ne pouvoir se résoudre à une capitulation, et ne vouloir y consentir, pour épargner à la ville les derniers malheurs dont elle était menacée, que lorsque sa conscience bien éclairée lui en eut fait un devoir.

Le mérite du baron Watteville devait lui valoir une récompense bien flatteuse. Charles IV étant rentré momentanément en possession de la Lorraine en 1641, le nomma gouverneur de Châtel-sur-Moselle. Malheureusement, il n'en eut pas plutôt pris le commandement que la guerre se trouva de nouveau déclarée avec la France. Assiégé dès le 18 août par du Hallier et le comte de Grancey, il se maintint dans la place jusqu'au 29 du même mois, et toujours intrépide jusqu'à la témérité, il gardait encore le château après qu'une brèche eut permis aux Français de pénétrer dans la ville. Mais sa bravoure ne pouvait rien dans des circonstances aussi défavorables. Il ne

consentit néanmoins à quitter son poste qu'après avoir obtenu des conditions qui lui permirent de rejoindre, avec sa petite garnison, le duc Charles IV à qui il rendit encore, dans les campagnes suivantes, d'importants services, surtout en Franche-Comté.

Willermin.

(1645.)

Charles de Willermin, que nous croyons être l'officier dont nous possédons la signature au bas des propositions de capitulation présentées par les derniers défenseurs de La Mothe au commandant de l'armée française, descendait d'une famille de la Lorraine allemande, anoblie dès 1572.

Son père, Claude de Willermin, devenu par acquisition possesseur de la seigneurie de Monthureux-sur-Saône, avait joui de cette seigneurie de 1598 à 1605; par sa mère Antoinette de Chastenoy, fille de Jean-Chrétien de Chastenoy, conseiller secrétaire des ducs Antoine, François et Charles III, il appartenait aux familles distinguées des environs de La Mothe.

Défendre cette ville contre les convoitises de la France, c'était donc, pour lui, combattre en faveur de l'indépendance de son pays, et faire en même temps honneur au sang qui coulait dans ses veines.

Porte : « *D'azur à la face ondée d'argent, chargée d'un léopard de gueules, allumé et lampassé d'or, accompagné de trois besans de même, deux en chef et un en pointe ; et pour cimier le léopard naissant de l'écu, tenant un besan d'or.* »

Vouillemin, lieutenant de la bourgeoisie.

(1634.)

Le lieutenant Vouillemin ne nous est connu que par ses fonctions qu'il exerça aux postes du bastion Le Duc, dans les compagnies commandées par Germainvilliers père, des Loges

et Collin. Il était originaire de La Mothe, où l'un de ses parents, Hector Vouillemin, fut mayeur en 1600 et 1601. La position qu'il occupait nous prouve qu'il s'y montra ce qu'il devait être : fidèle lorrain, et digne citoyen d'une ville à jamais célèbre par le dévouement de ses habitants.

Provancher et Bonviller.

(1645.)

« Noblesse oblige, » dit un vieux proverbe bien connu. En voyant les respectables signatures des derniers défenseurs de La Mothe, on est forcé de convenir que ces mots furent surtout compris par les officiers qui, après avoir défendu, au péril de leur vie et jusqu'à la dernière extrémité, la seule des places fortes qui restât au duc de Lorraine, ne consentaient encore à en sortir et à la céder aux assiégeants que sous les plus honorables conditions.

La gloire qu'ils venaient d'acquérir rejaillissait jusque sur les localités dont ils étaient seigneurs, ils avaient donc bien le droit de prendre le nom de ces localités illustrées par leur patriotisme.

Provancher et Bonviller se lisent parmi ces signatures sans que nous ayons pu retrouver, d'une manière positive, quelles furent les familles des officiers qui portaient alors les noms de ces villages. Ils ont droit à nos respects, et les mentionner ici, même isolés, c'est leur rendre un honneur justement mérité. (1)

Lavosges, Formouze? De Kabonnet, La Coste.

Ces noms que nous recueillons parmi les signatures des défenseurs de La Mothe, inscrites au bas des propositions de capitulation faites à la fin du siége de 1645, sont, à n'en pas

(1) Provancher nous paraît désigner un des seigneurs de Provenchères-sur-Meuse, ou du fief de Provenchères commune de Riocourt, (Haute-Marne).

douter, ceux de très-honorables personnages. Cependant, nous sommes obligés d'avouer que nos recherches, pour retrouver au moins quelques indices sur les guerriers et les familles auxquelles ils appartenaient, sont restées entièrement infructueuses.

Réduit à des conjectures, nous nous bornerons à dire que Lavosges était sûrement d'origine lorraine, puisque son nom est celui même d'une partie du territoire de l'ancien duché. Formouze? la seule signature que nous n'ayons pu lire avec certitude, ne peut nous permettre aucune induction. De Kabonnet semblerait être le nom d'un officier breton engagé au service du duc de Lorraine, plus noble encore par le cœur que par les vieux parchemins de sa famille. Enfin, La Coste est le nom d'un guerrier respectable qui, vieilli sous les armes, traça d'une main défaillante la dernière signature d'un acte imposé par une irrésistible nécessité et néanmoins rempli des sentiments de la plus haute dignité; mais qui n'en fit pas moins frémir de douleur tous les Lorrains auxquels il était arraché par le triomphe de la force, de l'ambition et de l'injustice sur le droit, la loyauté et le patriotisme.

A ces quatre guerriers donc, quelle que soit leur origine, leurs ancêtres et leurs descendants, mais surtout à La Coste, ce noble vieillard, honneur et respect! Les fils des Lorrains ne refuseront jamais ce dernier hommage à leur bravoure.

Les biographies qui précèdent comprennent tous les défenseurs de la ville de La Mothe sur lesquels nous ayons pu recueillir quelques indications, mais nous ne doutons pas que leur nombre déjà important ne l'eût été d'avantage encore si nous avions eu tous les détails du dernier siége. Malgré nos efforts pour y suppléer, nous devons dire qu'il nous reste, à cet égard, bien des regrets.

Avant de clore notre travail, nommons cependant encore les personnages suivants comme ayant assisté au siége de 1645, puisqu'ils furent présents à l'entrée des Français dans La Mothe et y figurèrent parmi les représentants des trois ordres de la communauté.

1° Messire Jean Plumerel (1) et Louis Prévost, chanoines en l'église collégiale Notre-Dame dudit lieu. Le premier nous semble même avoir plus d'un point de ressemblance avec Jean Blumerel, natif de La Mothe, nommé dans la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet, et désigné, dans la récente géographie de la Haute-Marne, comme ayant été curé de Bourbonne vers 1640, auteur de divers ouvrages latins parmi lesquels nous citerons un volume intitulé : *Elegantiarum poeticarum flosculi* (2).

(1) La famille Plumerey, Plumerel ou même Plumière, alliée à celles de Vidrange et de Landrian, avait été anoblie en la personne de Jean Piumerey, le 25 mai 1612. Messire Jean Plumeret, curé de Nijon et de Vaudrecourt assistait en cette qualité, et même à plusieurs autres titres, aux états réunis à La Mothe, en 1580, pour la rédaction des coutumes du Bassigny.

Portait : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, deux en chef et une en pointe, et pour cimier deux pennes de l'écu.*

(2) Cet ouvrage, dont nous possédons un exemplaire imprimé à Pont-à-Mousson en 1625, ou même à Paris dès 1625, était dédié à Charles-Henri-Nicolas de Madruce, comte d'Ave, baron de Beaufremont, fils de Gabriel-Ferdinand de Madruce et de Bonne de Livron, jeune homme de grande espérance, que la mort ravit à sa famille, à la fleur de l'âge. Ce volume contient, vers la fin, au mot *Urbs*, sept feuillets d'expressions poétiques applicables à différentes villes célèbres Qu'on veuille bien nous permettre de citer ici celles de ces expressions qui concernent La Mothe ; elles montreront, même dans leur exagération, toute l'affection que le bon prêtre portait à sa ville natale.

Page 806. « *Motha*. Clara, splendida, excelsa. Montis in excelso stans » vertice. Felix flore virum. Erectos quæ tollit ad æthera muros. Clara situ » et domibus décorata superbis. Innumeris suspicienda bonis. Dives agri. » Dives palmite læto. Vitiferis undique cincta jugis. Felix campis atque ubere » glebæ. Mœnibus ac populis urbs celebrata. Ardua jam sublime ferens super » astra cacumen. Motha Mosellani longè validissima regni urbs, bene nota » prope, atque procul distantibus oris. Inclyta Motha viris, et viribus inclyta » salve. Austrasii salve glorià prima soli. Justiciæ sedes judicii que locus. » Verùm hæc tantùm alias inter caput extulit urbes, quantùm lenta solent » inter viburna cupressi. Urbs stans in summò nubibus æqua jugo. »

2° Claude Plumerel ou Plumeret, licencié ès-droits, l'un des officiers du bailliage de Bassigny dont il avait été fait procureur général par lettres expédiées à Neuvillers, le 24 août 1631, et qui, résidant à Bourmont, en 1653, y fut commis par la cour souveraine de Lorraine et Barrois alors à Luxembourg « étant pleinement informée et cognoissante de la probité, intégrité, fidélité, capacité et diligence qui se rencontraient en sa personne, pour, audit lieu de Bourmont, audiencer les causes qui lui seraient renvoyées par elle, ou que les parties intenteraient devant lui, régler et instruire les procédures jusques à jugement exclusivement, » etc., en un mot pour faciliter aux sujets de S. A. l'administration la moins couteuse et la moins incommode de la justice souveraine, ce qu'il fit évidemment autant que l'absence des troupes françaises et la confiance des Lorrains le lui permirent.

3° Me Etienne Charles, avocat audit bailliage, alors mayeur de La Mothe, ainsi que les bourgeois Michel Degoix, Jean Bernard et Jean Papigny, qui, huit jours plus tard, se voyaient contraints, avec tous leurs compatriotes, d'abandonner leur ville natale sur laquelle se portait déjà une main sacrilége et parjure, et d'aller chercher un asile chez les habitants appauvris des villages environnants, où les descendants de beaucoup d'entre eux subsistent toujours, et ont conservé, par une tradition à la fois pieuse et honorable, le souvenir de leurs glorieux ancêtres.

Terminons par une très-importante remarque qui n'aura point échappé aux lecteurs de notre modeste travail. C'est que le plus grand nombre des braves qui s'enfermèrent dans la ville de La Mothe pour la défendre, au péril de leur vie, pendant toute la durée des siéges qu'elle eut à subir, appartenaient aux familles établies dans la ville et dans les localités des environs, sur une étendue assez restreinte, ou bien leur étaient alliées.

Ces liens de parenté entre des hommes de cœur, tous aussi dévoués à leur pays malheureux, qu'à la cause de leur souverain

pauvre et injustement dépouillé de ses états, dont ils soutinrent les intérêts avec tant de constance, sans autre intention et sans autre ambition que celle de remplir dignement leurs devoirs de bons citoyens et de fidèles sujets, n'est-elle pas un touchant exemple de cette affection que les Lorrains portaient à leurs princes, et de ces sentiments généreux, qui les réunissaient en quelque sorte en famille, pour s'aider et s'encourager les uns les autres, dans une œuvre commune de patriotique dévouement?

De tels sentiments mériteront toujours l'admiration générale; ils ajoutent, on peut le dire, un beau fleuron de plus à la couronne civique des glorieux défenseurs de La Mothe, et c'était pour nous un devoir de les faire connaître en rendant un dernier hommage à ces guerriers aussi désintéressés que braves.

Capitulation de La Mothe en 1645.

Pendant le siége de 1634, La Mothe, avec une faible garnison de moins de 400 hommes, tant soldats que bourgeois et volontaires, soutint les efforts d'une armée française où l'on ne comptait pas moins de dix régiments d'infanterie, sans ceux qui s'en approchèrent sous la fin du siége, sept compagnies de cavalerie et une artillerie formidable.

Cette armée était commandée par les personnages les plus distingués; outre le maréchal duc de La Force qui la commandait en chef, on y voyait : les vicomtes d'Arpajon, et de Turenne, les comtes de Noailles, de Vaubécourt, de Nanteuil et de Bussy-Lameth, le marquis de Tonneins, le colonel Ebron, le capitaine Fabert depuis maréchal de France, le marquis de Praslin, etc.

Réduits à environ cent hommes, les défenseurs de la place, manquant de munitions, ne consentirent néanmoins à capituler que devant l'impossibilité absolue où ils se trouvèrent de résister plus longtemps.

19

Au siége de 1645, l'armée française qui entourait la place était plus considérable encore que celle de 1634, car elle aurait eu, d'après la *Gazette de France,* au moins 15 ou 18 régiments tant infanterie, que cavalerie, avec une artillerie abondamment pourvue de tous les engins et de tous les projectiles les plus meurtriers que l'art de la guerre eût inventés jusqu'alors.

Plusieurs des officiers supérieurs de cette armée avaient déjà assisté au premier siège; parmi les autres, figuraient le maréchal de camp Magalotti et le marquis de Villeroy qui commandérent successivement en chef, les marquis de Francières et de La Fare, les sieurs de Villeneuve, des Essars, de Saint-Victor, du Plessis, de Vieu-Maison, de Sainte-Maure, de Bournonville, de Salis, de Bufalini, de la Meilleraye, les comtes de Grandpré et d'Ayen de Noailles, les marquis de Noirmoutier et de Ruvigny, etc.

La ville avait cette fois, pour la défendre, une garnison de deux à trois mille hommes, ses bourgeois, les volontaires du pays et une compagnie de cavalerie d'environ cent chevaux (1).

Comme au premier siége, les immenses dégradations et les brèches faites aux fortifications par les canons des assiégeants, jointes aux bouleversements opérés par l'explosion de plusieurs mines placées jusque sous les bastions, obligèrent enfin les assiégés à céder à la sommation de capituler que leur fit, dans les derniers jours de juin, le marquis de Villeroy.

L'original du texte des articles rédigées dans le conseil de guerre tenu à La Mothe pour répondre à cette sommation nous a été conservé dans le manuscrit AR², n° 153' de la bibliothèque d'Epinal.

(1) Le n° de la *Gazette de France* du 15 mars 1645 évalue d'après le rapport d'un transfuge, à 4000 le nombre des soldats de la place, mais il nous semble qu'il y a ici une exagération. Le n° du 13 juillet porte qu'après la capitulation il sortit encore de la ville 700 hommes de cette garnison, dont 80 seulement auraient suivi Cliquot à Longwy, ce qui ne semble pas non plus, surtout pour le dernier nombre, d'une exactitude bien rigoureuse.

Cette pièce précieuse fut évidemment la dernière qu'écrivit, au sein de l'infortunée cité, la plume de ses glorieux défenseurs. Le style en est simple, mais plein de dignité et de patriotisme.

Elle mérite donc d'être religieusement conservée, ainsi que les noms des braves qui, au nombre de vingt-un, y apposèrent leurs signatures.

Pour répondre à un vœu exprimé dans une de ses séances, la Société d'Emulation des Vosges, considérant que cette pièce est un document historique pour notre pays, en a décidé la publication, ainsi que l'autographie des signatures. Elle formera, avec la biographie des défenseurs connus de La Mothe, dont la plupart appartenaient soit directement, soit par alliance, à des familles établies dans des localités qui font partie de notre département, le complément des relations que nous possédons sur les siéges et la ruine de cette forteresse.

Articles proposés par Messieurs les gouverneurs, colonels, capitaines, officiers de la garnison de La Mothe, avec les sieurs vénérables prévost, chanoines et autres bourgeois de la dite ville.

PREMIÈREMENT,

Que nous aurons quinze jours pour envoyer un officier de la garnison à Son Altesse *et sçavoir ses volontés sur le secours attendu en ceste place, auquel officier sera donné passeport et sauf-conduit avec un trompette sans qu'il luy puisse estre donné aucun retard pendant son voyage à Longwy ou Luxembourg, duquel lieu, il raportera certificat de ce qu'il y aura négotié, soit avec sadite Altesse ou aucun ses ministres qui y sont. Et en cas que ledit officier viendroit à estre tué en son voyage ou autrement suffisamment indisposé pour ne pouvoir retourner, il y sera renvoyé un autre à mesme fin et condition.*

Que tous acts d'austilités commis de part et d'autre

devant et pendant le siége, de quelle nature et par quelles personnes sçayt peu estre, soient soldats, ecclésiastiques, bourgeois ou autres demeureront pour estaints, sans qu'ils en puissent estre recherchés directement ou indirectement.

Que l'office divin se fera désormais en la mesme religion qu'elle avait accoustumé auparavant le siége, qui est celle de l'Eglise catholicque, apostolicque et romaine, sans que l'on puisse introduire l'exercice d'aucune autre religion.

Que tous les gens de guerre, officiers et soldats qui sont en ceste place, de quelle qualité, condition et nation ils soient, sortiront leur vie et bague sauve, avec liberté, armes et bagages, la mesche allumée, balle en bouche, enseignes desployées, tambours batans avec six pièces de canons qu'ils choisiront avec la munition de guerre nécessaire, tant pour le soldat que pour le canon.

Que tous les meubles quels ils puissent estre appartenant à Son Altesse estant présentement en ceste place demeureront à la disposition du sieur gouverneur et du commissaire général, pour les sortir, mener et conduire en toutes asseurances avec les officiers, soldats, canons et bagages susdits, jusques au lieu de Longvy ou Luxembourg, au choix dudit sieur gouverneur, à l'effet de quoy seront donnés six vingt chariots bien équipés, avec chevaux et harnois suffisants, outre ceux desdits canons et munitions de guerre, et le tout sera fourny par le sieur marquis de Villeroy ou autres commandant à son absence.

Pour la conduite de tout ce que dessus, sera donné bonne escorte, conduite par un officier d'authorité et qualité suffisante pour respondre de la seureté dudit convoy, jusques à l'un desdits lieux, au choix susdit; ce qui s'exécutera de bonne foy et par le chemin que ledit sieur gouverneur trouvera le meilleur, et à telle journée qu'il jugera nécessaire pour la marche de ses gens, à cest effet seront dressées estapes pour la nouriture raisonnable desdits officiers, soldats, leurs familles, trains, chevaux

et autres bestails, le tout aux frais de Sa Majesté très-chrétienne.

Que les officiers et soldats blessés ou malades en ceste place demeureront en ce lieu et seront traistés de bonne foy aux frais de sadite Majesté jusques à plaine et entière guérison, auquel cas de guérison, ils seront menés conduits et escortés aussi en asseurance jusques au lieu choisy, comme dit est, sauf néantmoins aux malades d'aller changer d'air, ou bon leur semblera et où ils pourront demeurer en toute seureté.

Que les femmes, enfans et domestiques des officiers et soldats de ceste garnison qui ne voudront à présent suivre leur mari, pourront demeurer en toute liberté et asseurance dans tels lieux qu'il leur plaira soit en ceste place ou autres de Lorraine, Barrois ou ailleurs, sans qu'il leur soit meffaicts directement ou indirectement en leurs personnes et biens de quelle nature et condition soient lesdits biens, tant d'elles que de leur mari présents ou absents.

Qu'il sera permis au sieur gouverneur d'envoyer un officier de sa garnison à Vildestein ou ailleurs avec un sauf-conduit pour retirer les gens de guerre qui s'y trouveront du corps de ceste garnison, et iceux estre conduits en toute seureté et bonne escorte au lieu choisy.

Que tous prisonniers détenus de part et d'autres pour quel cas et prétexte que ce soit, seront rendus de bonne foy, sans payer aucune rançon, ains seulement leur dépens de bouche, à la réserve des prisonniers qui sont arrestés pour contribution, lesquels demeureront ez mains du commissaire général de Son Altesse.

Que les sieurs conseillers et officiers de la cour souveraine de Son Altesse estant présentement en ceste place pourront aussy sortir avec la garnison en mesme condition, liberté et asseurance que lesdits officiers et soldats, et permis à leurs femmes et familles de demeurer où il leur plaira comme dessus, sans qu'il leur soit

meffaits en leurs personnes, familles ou biens de quelle nature ou condition ils soient, et en quels lieux ils soient assis, nonobstant que lesdits sieurs officiers de la cour continuent dans les fonctions de leurs charges ez pays de Son Altesse ou ailleurs.

Qu'il ne sera permis aux officiers françois de prendre, forcer, induire ou solliciter aucun soldat des trouppes de Son Altesse, soub quel prétexte que ce soit, pour les attirer à leur service ou autrement. Et au cas qu'aucuns desdits soldats se voudroient desbander par les chemins, sera permis à leurs officiers d'en faire justice et envoyer reprendre les fuyars là où ils seront et les chatier selon leur démérite.

Que tout bestail, meubles et autres choses prises sur les ennemis, avant et pendant ledit siége, demeureront à ceux qui s'en seront saisy, sans qu'ils en puissent estre recherchés directement ou indirectement.

Que tout prestres, prevost, chanoines et autres bénéficiers tels qu'ils puissent estre, estans en ceste ville ou ailleurs demeureront dans la jouyssance de leurs bénéfices comme ils faisoient auparavant les guerres, soit de ceux assis en ceste place, en France ou ailleurs, sans qu'ils puissent estre troublés directement ou indirectement en la possession et jouyssance d'iceux et fruicts en deppendans.

Que tous les officiers, soient du bailliage du Bassigny ou des séneschaussées de La Mothe et Bourmont, seront maintenus en leurs charges et offices, avec les droicts, émoluments, priviléges, franchises, et exemptions dont ils jouyssoient avant les guerres, sans pouvoir estre troublés dans la possession et exercice desdites charges et offices, pour quelque cause et prétexte ce puisse estre, n'y que le ressort de leurs jurisdictions anciennes puisse estre altérez.

Sera néanmoins loisible aux sieurs prévost et chanoines de La Mothe, et à tous autres bénéficiers et officiers de

justice qui ne voudront demeurer dans leurs bénéfices et offices, d'en disposer ainsy que bon leur semblera dans l'an, et se retirer où ils trouveront à le faire en toute liberté et asseurance.

Que les bourgeois de ladite ville de La Mothe demeureront à leur volonté dans ladite ville ou ailleurs ou bon leur semblera, et seront conservés et maintenus dans leur vie, liberté et biens en quels lieux ils puissent estre situés comme anciennement, sans qu'il soit fait aucune force ou tort à leurs personnes, femmes, enfans, familles, nomplus qu'à leurs biens meubles ou immeubles, desquels ils pourront disposer à leur volonté toutefois et quantes bon leur semblera, soit par la vente desdits immeubles ou sortie desdits meubles, nonobstant tous logements de gens de guerre. Et jouyront de tous les priviléges, franchises et immunités à eux concédés tant en général qu'en particulier par Son Altesse ou seigneurs ses prédécesseurs, mesme ne pourront les bourgeois qui voudront demeurer dans la place estre contraints de fournir aucun vivre n'y autre entretient sinon le couvert seulement aux gens de guerre qui y logeront par garnison ordinaire, quartier d'hyver, passage ou autre sorte de logement.

Et au cas qu'aucuns se trouveroient réfugiés présentement en ceste place qui ne seroient de la garnison ou bourgeoisie leur sera loisible d'en sortir leur vie sauve, avec liberté et asseurance de se retirer avec leur famille et meubles ou bon leur semblera.

Que toutes les cloches qui se trouveront en ceste place demeureront à ceux à qui elles appartiennent soit des sieurs du chapitre, paroisse, religieux, religieuses ou autres, sans que le sieur général du canon, ses commissaires, officiers de l'artillerie ou autres y puissent prétendre aucun droict, nomplus qu'à l'estain, cuivre, airain ou autre métail qui demeureront aux propriétaires soit bourgeois ou difforains qui les y auront réfugiés.

Que les pères Récolets et Religieuses de la Congrégation Nostre-Dame de ceste place, pourront en toute seureté et liberté demeurer en leur maison et couvent, y faire les fonctions de leur règle ou en sortir à leur volonté, avec les ornemens d'église, livres et autres meubles qu'ils auront, pour aller séjourner ou bon leur semblera.

Que toutes les confiscations ou saisies soit de meuble ou d'immeubles seront annulés, et ceux sur qui les confiscations auroient esté faites rentreront dans leurs dit biens saisis ou confisqués soit en France ou en telle par qu'ils puissent estre scitués et assis, et si aucuns avoient esté vendus leur seront restitués avec plaine mainlevée et pouvoir de les transporter et les faire sortir où ils voudront.

Que les munitions tant de bouche que de guerre demeureront entre les mains du commissaire de Son Altesse ou autre commis de sa part pour en disposer au profit de sadite Altesse, comme aussi sera permis à tous les officiers, tant de guerre que de justice mesmes bénéficiers et autres qui voudront sortir de vendre leurs provisions de bouche, meubles ou bestails et en disposer à leur volonté.

Et au cas que quelques officiers, soldats, bourgeois ou réfugiés auroient ou laisseroient aucuns de leurs meubles en ceste ville, lesdits meubles y demeureront en toute seureté jusques à ce que lesdits officiers, soldats, bourgeois ou réfugiés les voudront retirer, ce qu'ils pourront faire toutes fois et quantes ils voudront.

Que les villes, chasteaux et villages des comtés et prévostés de Bitche et Longwy avec leurs appartenances et leurs deppendances seront mises en neutralités aux conditions qui seront rapportées par notre envoyé.

Lesdits articles cy dessus ainsi accordés, seront après le retour de l'envoyé, donnés quatre jours, ausdits officiers tant de la garnison que de la cour souveraine et soldats pour mettre ordre à leurs affaires soit en ceste

faict

guarante

illieu

ville ou aux lieux circonvoisins, pour se préparer à sortir le cas y eschéant, pourquoy leur sera donné passeport et asseurance, et au premier desdits quatre jours, seront envoyés en la place les chevaux et chariots susdits.

Et encor que les présents articles seroient accordés, néantmoins ils seront de nul effet et de nulle valeur en temps que nous aurons nouvelles pour le secours attendu de Son Altesse au retour de l'envoyé, pendant lequel temps et jusques audit retour y aura cessation d'armes et de travail et de tous autres acts d'austilité de part et d'autre, pourquoy seront donnés ostages aussy depart et d'autre, ayant de nostre part dès à présent nommés les sieurs de Saint-Ouain et Germainvillers lieutenants colonels en ceste garnison avec le sieur du Bois conseiller d'estat de Son Altesse et lieutenant général au bailliage du Bassigny auquel a esté donné pouvoir de présenter lesdits articles à Monsieur le marquis de Villeroy commandant l'armée de France devant ceste place et en raporter la réponse à Monsieur de Clicquot gouverneur. Faict à La Mothe le dernier jour de juin, mil six cent quarante-cinq.

RÉMION. — H. SAINTOIN. — GERMAINVILLIERS. — LAVOSGES. — C. DE LA MOTTE. — PROVANCHER. — F. AYMÉ. — N. LE NOIR. — SAINCTOUAIN. — DE MUSSY. — DE MARNE. — MAILFERT. — P. GAUTIER. — FORMOUZE. — RONCOURT. — MALCUYT. — WILLERMIN. — DE KABONNET. — BONVILLER. — FRANÇOIS DI VOMCEL. — LA COSTE.

L'historien de La Mothe, le conseiller Dubois, lieutenant-général du Bassigny et intendant des armées du duc Charles IV, qui fut chargé de présenter ces propositions au marquis de Villeroy, eut assez d'habileté pour les faire agréer sans de trop grandes modifications; mais que pouvaient les engagements du général français contre une politique cruelle et déloyale?

Malgré l'adoption solennelle de cette capitulation, le successeur de l'impitoyable Richelieu, le cardinal Mazarin, sourd aux prières et aux supplications les plus touchantes, fit ordonner et exigea, de sang-froid, la destruction immédiate de la forteresse qui avait osé résister aux armes de *Sa Majesté très-chrétienne* le roi de France, et celà, sans donner à ses héroïques habitants le moindre dédommagement pour la ruine de leurs habitations et l'anéantissement de leur fortune. Ce qu'il y eut de plus cruel encore, c'est qu'il força les Lorrains eux-mêmes à venir travailler à cette destruction.

Aujourd'hui, de tous les édifices de cette malheureuse ville, il ne reste plus pierre sur pierre. Le plateau qu'elle occupait est une vaste friche où n'a pas cru même un seul arbrisseau. Quelques excavations entourées et couvertes de rocailles et de décombres, sont les seules traces qui indiquent l'emplacement des anciennes demeures.

La montagne de La Mothe apparaît donc comme un immense monument qui semble élevé à dessein pour conserver le souvenir de la triste destinée de la ville qu'elle était fière de porter, et pour rappeler à tous ceux qui l'aperçoivent de loin ou de près, le long veuvage qu'elle subit depuis déjà plus de deux siècles et dont rien, pas même une pierre commémorative, n'est venu jusqu'à ce jour la consoler.

Quant à l'épitaphe de cette ville qui n'est plus, un poète du pays la composait, vers 1650, en ces termes :

Toy qui cherches La Mothe au milieu d'elle-même,
Et qui n'y trouves rien de ce qu'elle a été,
Voys ces rochers, ces murs, qui sont de tout côté,
Les honteux monumens d'une rigueur extrême.

Voys ces affreux monceaux de pierres et de bois,
Qui semblent dans leur ombre et parmy leur ruine,
Pouvoir encor donner, et la peur et l'effroy,
A ceux qui travaillaient à sa fatale mine.

Ce funeste débris, ce vaste cimetière,
C'est La Mothe : tu peux la connoître en ce point,
C'est que tout abattue, elle donne matière
De crainte aux ennemys, et de n'en avoir point.

Les armoiries de la ville de La Mothe étaient : *Un ciel chargé d'étoiles, d'un soleil et d'une lune, entourant une montagne en champ d'azur*. C'est ainsi du moins qu'elles étaient gravées sur le sceau du tabellionnage. Cependant, Durival les donne différemment; d'après cet historien, l'écusson de cette ville était : *D'azur à deux barbeaux adossés d'or, acostés de deux croix de Lorraine de même, et deux croix recroisettées d'argent, l'une en chef et l'autre en pointe*.

In memoria eterna erit justus.

ÉTAT

DE LA CURE DE CHAMPS

DRESSÉ PAR

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME

SEIGNEUR

JEAN-CLAUDE SOMMIER.

Le manuscrit que nous éditons appartient aux archives de la fabrique paroissiale de Champ-le-Duc ; c'est un petit in-4° de 71 pages de texte et de 13 pages restées en blanc. On y remarque deux écritures bien distinctes : l'une plus nette et plus régulière indique une main plus ferme et par conséquent plus jeune ; elle est d'un copiste. L'autre, moins soignée, est celle de l'auteur. Les pages de 1 à 7, 17, 18, de 27 à 48, la seconde moitié de la page 66 et les suivantes jusqu'à la 71ᵉ et dernière, sont de l'auteur : quelques mots corrigés et intercalés dans plusieurs pages de la première écriture, lui appartiennent également.

Parmi les pages de la seconde écriture, les premières paraissent accuser une main un peu plus ferme que les dernières : serait-ce parce que, le travail n'étant pas fait d'une haleine, mais partie par partie, et à d'assez longs intervalles, les dernières pages seraient des dernières années de l'auteur?

Cela est probable, vu que la 71e, qui n'est que le commencement du chapitre XXI, resté inachevé, relate le décret d'érection de la confrérie du Saint-Sacrement en date du 13 décembre 1828, c'est-à-dire 9 ans avant la mort de Jean-Claude Sommier. Il est donc probable que la mort l'empêcha de finir ce travail ; les pages restées en blanc étaient destinées à enregistrer tout ce qui regarde les confréries et plusieurs autres documents que nous avons perdus.

Ce travail du curé de Champ est tout simplement une suite de notes historiques, coordonnées les unes à la suite des autres, sans grand effort de l'intelligence et sans aucune parade de science. Certes, en le publiant, nous n'avons pas la prétention d'augmenter de beaucoup la gloire littéraire de l'archevêque de Césarée. Cependant cet opuscule a un mérite très-réel, nonobstant son humble apparence. Il est assez ordinaire que les intelligences supérieures, occupées de grandes choses, aient peine à s'abaisser jusqu'aux petites. J'aime à voir le conseiller d'État du duc de Lorraine, grand prévôt de Saint-Dié, archevêque de Césarée, auteur de l'*Histoire dogmatique de la Religion* et de l'*Histoire du Saint-Siége*, descendre à tous les détails de l'administration d'une paroisse rurale ; j'admire le bon sens, l'esprit d'ordre, la charité conciliante, le désintéressement du curé de Champ avec une satisfaction toute aussi vive que celle que j'éprouverais en lisant son histoire dogmatique, qui lui valut les témoignages les plus manifestes de la haute estime de Benoît XIV, ce pape qui fut un si bon juge du vrai mérite. La partie la plus considérable de notre vie s'écoule dans la pratique de mille choses qui ne paraissent que du *terre-à-terre*, mais qui constituent la vie réelle de la plupart des hommes.

En lisant cet opuscule, on regrette qu'à l'exemple de Claude Sommier bon nombre d'hommes ne se donnent pas la peine de consigner en un registre tout ce qui intéresse la localité qu'ils habitent. Combien ces notes si faciles à recueillir seraient précieuses pour les générations futures !

Il eut été facile de compléter le travail de Jean-Claude

Sommier, en y ajoutant plusieurs chapitres, soit sur les confréries du St-Sacrement, des Morts, de Saint-Joseph, etc., soit sur l'histoire de la paroisse jusqu'à la grande Révolution, soit même en faisant la liste des curés qui l'ont régie : les archives des Vosges renferment, outre une partie des *titres et papiers* inventoriés au chapitre XX, bon nombre d'autres pièces dont quelques-unes sont très-intéressantes : G. 54 et G. 55; mais il fallait éditer le manuscrit de l'auteur, tel qu'il se trouve, et non faire une étude nouvelle. C'est pour cette raison que j'ai rejeté à la fin les quelques notes que j'ai cru devoir y ajouter.

Épinal, 15 Juillet 1863.

L'abbé J.-F. de Blaye.

TABLE DES CHAPITRES DE CE REGISTRE.

ÉTAT

DE LA CURE DE CHAMPS

DRESSÉ

PAR ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME

SEIGNEUR

JEAN-CLAUDE SOMMIER,

Archevêque de Césarée, Évêque assistant du Trône Pontifical, grand Prévôt de l'Insigne Eglise collégiale de St-Diez, conseiller d'Etat de S. A. R. et conseiller Prélat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, auquel notre St Père le Pape Benoît XIII a laissé l'administration de lad^e cure de Champs, en luy conférant la grande prévôté de St Diez en 1725.

CHAPITRE Ier.

Ancienneté de la cure de Champs.

On tient par tradition que l'Eglise paroissiale de Champs a été batie par l'Empereur Charlemagne. Cet Empereur et roy de France, passait souvent de France en Allemagne pour terminer les fréquentes guerres qu'il a eües à faire et à soutenir pendant son régne dans l'une et l'autre de ces deux monarchies. Le lieu de Champs étant sur son passage, il y fit batir une Eglise, et une maison royale dans un terrain très avantageux pour la beauté de sa situation, et de sa vüe (1).

Quelques écrivains parlent de cette maison royale, entre autres le père Benoit de Toul, capucin, dans son histoire des Evêques de Toul.

A l'égard de l'Eglise, le père Dom Jean Mabillon, Bénédictin, illustre pour la science de l'antiquité, passant à Champs, et examinant la structure de cette Eglise, déclara qu'elle étoit batie dans le gout du siècle de Charlemagne. Tout le haut, qui fait le cœur, la croisée, les chapelles et la tour, subsiste dans son ancienneté. La neffe, qui menaçoit ruine, vient d'être entièrement rétablie sur les anciens fondements aux frais des Dames de Remiremont, qui sont collatrices de la cure en tout temps (2).

Une autre preuve de son ancienneté, c'est la grande étendüe de sa juridiction, qui comprend plus de vingt lieües de circuit dans un pays montueux, qui donne beaucoup plus de surface que la plaine. Il y a même bien de l'apparence qu'elle a été encore plus étendüe dans les temps anciens, qu'elle ne l'est présentement, par les droits qu'elle conserve sur les paroisses voisines, autres que celles qu'on dit du vicariat, et qu'il est très probable en avoir été détachées. Nous parlerons de ces droits dans la suite. En attendant il est bon de remarquer que tout le terrain limitrophe du Val de St-Diez et qui est lavé par les rivières de la Vologne et de Neuné jusqu'à la Moselle, et par le ruisseau des Rouges-eaux et de Mortagne, jusqu'au finage de l'abbaïe d'Autraye, s'appelle le *Val de Champs*.

CHAPITRE II.

Paroisses dont la cure de Champs est composée.

La cure de Champs est actuellement composée de sept paroisses.

Champs qui est la mère Eglise, sous l'invocation de l'Assomption de la très-sainte vierge, mère de Dieu.

Belmont, sous l'invocation de saint Laurent, martyr, est desservie par le curé ou le vicaire qui réside à Champs.

La Chapelle, où il y a un vicaire résidant; elle est sous l'invocation de sainte Menne, vierge.

Saint Jaque du Stat, sous l'invocation de saint Jacques le majeur, apostre, est desservie par le vicaire qui réside à la Chapelle.

Grangès, sous l'invocation de saint George, martyr, est desservie par un vicaire résidant sur les lieux.

Jussarupt, sous l'invocation de saint Léger, évêque et martyr, est desservie par un vicaire qui y réside, et qui est encore chargé de la desserte de

Saint Jean du Marchet, qui est sous l'invocation de la décolation de saint Jean Baptiste.

La Paroisse de Champs, où est la mère église, est composée des villages de *Champs,* contigu à l'église : *Laval*, qui en est à un quart de lieüe : *Fay*, à trois quarts de lieüe; d'une partie de *Lépenche*, qui en est distant d'une lieüe : de *Prey,* distant de trois quarts de lieüe: *Fimenil*, d'un demy quart de lieüe : *Beaumenil,* d'autant; Laveline, d'une demy lieüe. Outre ces villages, il y a trois granges ou métairies considérables, qui en dépendent, savoir les *Anifaings*, *Grébié*, et la *Jandrebech.* Quoyque les deux dernières soient de la communauté et sur le finage de Bruyères, elles sont cependant, comme elles ont toujours esté de la paroisse de Champs, nonobstant le démembrement de la paroisse de Bruyères de ladite paroisse de Champs, duquel il sera parlé cy après. Il y a aussy quelques autres métairies dans le finage de Fiménil, comme *Hariopre*y, *Palhieux, Malenrupt* et nouvellement, *Moranfaïn,* qui dépendent de la paroisse de Champs.

La Paroisse de Belmont est composée des villages de *Verhelle* (aujourd'hui *Vervezelle*), *Haut de Belmont, Void de Belmont, Malieu, Donfaing* et de quantité de granges et scieries dans les vallées des Rouges-eaux.

La Paroisse de la Chapelle est composée des villages de la *Chapelle*, la *Rosières*, *Yuoux*, *Biffontaines*, les *Poulières*, et quelques granges.

La Paroisse de saint Jacques du Stat est composée des

villages de *Neuney*, de *Tiriville* et de plusieurs granges appelées les *Neuves-granges*, et du franc-alleux, ou fief de *Vienville*, qui est proche de l'église.

Quoyque les villages de Neuegouttes, Moriémont, et autres habitations, fassent une partie considérable du ban et de la paroisse de Corcieux, le curé de Champs y perçoit cependant des droits, et non point comme raportage, une partie de la dixme. C'est apparemment parce que ces endroits ont été détachés de la cure de Champs, pour former celle de Corcieux. On appelle cette dixme la dixme des *Entrecours*.

La Paroisse de Granges est composée des villages du *Vinot*, de *Lêtre*, des *Voids*, *Seroux*, les *Evelines*, le *Boulay*, *Franbemenil*, *Brechigranges*, et de quantité de métairies répandües dans les vallons et montagnes de cette vaste paroisse.

La paroisse de Jussarupt est composée des villages de *Jussarupt*, *Aumonzé*, *Herpamont*, et de quelques granges de la dépendance de ces mêmes villages.

La Paroisse de Saint Jean du Marchet est composée des villages de *Saint Jean*, de *Houx*, de *Laveline du Houx* et de quelques granges.

CHAPITRE III.

Chapelles érigées dans la cure de Champs hors des églises paroissiales.

Il y a trois chapelles érigées dans la dépendance de la cure de Champs, savoir celle de *Sainte Marie Madelaine*, dans la paroisse du dit Champs, au village de Laval ; celle de *Notre Dame des Neiges*, dans la paroisse de Jussarupt, au village de Herpémont, et celle qui est sous l'invocation de saint Luc, évangéliste, et de saint Antoine, abbé, au village de Biffontaine, dans la paroisse de la Chapelle.

La chapelle de sainte Madelaine de Laval est unie à la sacristie de l'église saint Pierre de Remiremont, pour les deux

tiers du revenu, et à la cure de Champs pour l'autre tiers. Nous parlerons cy après de ce revenu, et des charges de cette chapelle.

Celle de Notre Dame des Neiges de Herpémont est possédée par un clerc titulaire, qui, en vertu de la fondation, doit être de la famille ou de la parenté des sieurs Chainel, lorsqu'il s'y en trouve en estat de la posséder.

Celle des saints Luc et Antoine de Biffontaine n'a point de titulaire : ayant été fondée par les habitants du même lieu, lieu desquels est commis et prend serment du S[r] curé de Champs pour en gérer les revenus, et en acquitter les charges : de tout quoy il doit rendre compte par devant le dit sieur curé. Il en sera parlé en son lieu.

CHAPITRE IV.

Des chapelles érigées dans l'église paroissiale de Champs.

Il y a eu autrefois plusieurs chapelles érigées et fondées dans l'église paroissiale de Notre Dame de Champs, scavoir la chapelle de Saint Jean-Baptiste ; la recommandise de Sainte Catherine ; la chapelle de Saint Claude ; la chapelle de Notre-Dame de Pitié ; celle de Saint-Jacques le mineur ; de Saint-Jean l'évangéliste ; lesquelles chapelles avoient toutes des autels particuliers dans ladite église. Or étant arrivé par le malheur des guerres, dont la province a été longtemps le théâtre, ou par la négligence des titulaires, que la plupart de ces chapelles ont été dépouillées de leurs revenus en tout ou en partie, elles se sont trouvées éteintes, ou réunies, celle de Saint-Claude à la cure, celle de Sainte-Catherine à celle de Saint-Jean-Baptiste et celle de Saint-Jacques-le-Mineur, et celle de Saint-Jean-l'Evangéliste à celle de la compassion de la Sainte-Vierge, appelée vulgairement et abusivement de Saint-Maur ; ou plutôt Saint-Mort, parce que le peuple grossier y voyoit dépeint le corps mort de notre Sauveur entre les bras de sa sainte mère.

Ce qui obligea le seigneur archevêque, qui a dressé le présent état et qui était alors curé de Champs en titre, de supprimer la plupart desdits autels par la permission de Monseigneur le Cardinal de Bissy alors Evêque de Toul du 26 juin mil sept cent quatre vingt dix neuf.

Il est à remarquer que dans l'acte de cette suppression dressé par le sieur Brissac, curé de Gircourt, commissaire du dit seigneur Evêque, le sieur curé de Champs est reconnu collateur de la dite Chapelle de la Compassion, comme il l'était de celle de Saint-Jacques, ainsi qu'il avait été reconnu par les provisions que les évêques de Toul avaient accordées dans les siécles antérieurs aux clercs nommés par les curés de Champs auxdites chapelles. On trouvera parmi les papiers de la cure les titres anciens, qui attribuent au curé de Champs la collation de la chapelle de Saint-Jacques.

Le collateur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste est Monsieur le baron de Girecourt, seigneur du même lieu, du ban de Vaudicourt et autres terres, secrétaire et conseiller d'Etat ordinaire de son Altesse Royale.

Il est encore à remarquer qu'en l'année mil-sept cent-dix-neuf pendant l'absence du sieur Sommier curé de Champs, alors résidant de S. A. R. en Cour de Rome, le sieur Jacques Joseph Bannerot, prestre, obtint du Seigneur Evêque de Toul les provisions de la susdite chapelle de la Compassion dite abusivement de Saint-Maur, de laquelle ledit Seigneur évêque se déclare le collateur de plein droit au préjudice de celui du curé de Champs, reconnu antérieurement pour tel, de même que de celle de Saint-Jacques, qui se trouve unie à la dite chapelle de la compassion. Sur quoy le dit sieur Sommier, qui a bien voulu laisser le dit sieur Bannerot dans la jouissance de cette chapelle, a prétendu que ce seroit sans préjudice à son droit de collateur de la dite chapelle, et à celui de ses successeurs en la cure de Champs, suivant l'acte de protestation inséré au bas de l'acte de suppression avant dit, et joint à celui de provision, et depuis de possession de la dite Chapelle, accordé audit sieur Bannerot.

CHAPITRE V.

Erection de la cure de Bruyères par démembrement de la paroisse de Champs.

De toute ancienneté la ville de Bruyères avait fait partie de la paroisse de Champs (3), lorsqu'en l'année 1612, le 15 juillet, elle fut érigée en cure par Mgr Jean des Porcelets évêque de Toul. Les conditions furent : 1° que la chapelle bâtie depuis quelque temps au dit lieu serait agrandie de manière qu'elle put servir d'église paroissiale ;

2° Qu'on y bâtirait une maison pour le curé, le tout aux frais des paroissiens.

3° Que la dotation de la cure serait de trois cens francs de rente annuelle, payable par les habitants, qui s'offrirent d'accroistre ladite rente dans la suite des temps.

4° Que les seigneurs décimateurs, qui sont le Chapitre de Remiremont, et le curé de Champs ne seroient jamais recherchez en aucune sorte pour fournir tant à l'entretien des batimens de l'église, et de la maison de curé, du luminaire, des ornemens et autres choses nécessaires au service divin, qu'à la portion congrue du prestre institué dans la dite église : toutes ces choses estant et demeurant pour toujours à la charge des habitans.

5° Que les dits habitants auroient le droit de patronage de la cure pendant huit mois et le Chapitre de Remiremont aux autres quatre mois qui sont mars, juin, septembre et décembre.

6° Que cette érection de cure à Bruyères se faisoit sans préjudice aux prétentions des paroissiens de l'église de Champs, dont le Seigneur Evêque se réservait la liquidation à faire comme par droit appartiendroit.

7° Que pour l'honneur du à l'église de Champs les habitants de Bruyères seroient tenus et obligez d'y aller processionnellement, tous les ans, entendre le saint service le mercredy des

Rogations, et d'assister à la messe paroissiale le lendemain du jour de la Pentecôte.

Il y a parmi les papiers de la cure de Champs une copie de l'acte de cette érection.

En l'année 1629, le 4 août, intervint un accord entre le chapitre de Remiremont et le curé de Champs d'une part, et les habitans et communauté de Bruyères d'autre part : par lequel il fut convenu que la paroisse de Bruyères iroit, tous les ans, une fois en procession dans l'église de Champs, et y laisseroit un cierge en reconnaissance de ce que l'église de Bruyères est une fille de la mère église de Champs. De plus que les habitants de Bruyères cédoient au chapitre de Remiremont le droit entier de nommer à la cure du même lieu, et qu'ils déchargeoient de tout entretien, de portion congrüe, et de toute autre charge à supporter à raison de l'érection de Bruyères en cure, tant le dit chapitre, que le curé, ou vicaire perpétuel de Champs.

L'acte de cet accord fut passé en chapitre à Remiremont par Edme la Roche, prestre notaire apostolique, et j'en ay vu la copie qui est parmi les papiers de la cure de Bruyères, signée par Grandfosse notaire apostolique résident à Saint Diez. Cet acte s'énonce en ces termes sur les points cy dessus :

« Quod parochiani dicti loci des Bruyeriis ad prædictam pa-
« rochialem ecclesiam loci de Campis tanquam ad eorum hacte-
« nùs matricem et in signum filiationis præteritæ quotannis
« unicâ vice processionaliter accedere, ibique candelam ce-
« ream ponderis sibi benevisi ab vicariis ejusdem parochialis
« Ecclesiæ nunc et pro tempore existentibus, singulis annis ad
« prœdictam Ecclesiam de Campis deferendam, aut transmitten-
« dam deferre ac relinquere teneantur..... Predicti vero com-
« munitas et homines loci de Bruyeriis, etiamsi prœfatam
« parochialem Ecclesiam noviter erectam ex propriis suis bonis
« fundaverint, et ad centum ducatos, ut præfertur, dotave-
« rint, ob idque jus patronatûs, et præsentandi personas ido-
« neas ad eamdem, dum pro tempore vacat, jure ips oillis com-
« petat : nihilominus occasione concordiæ hujus modi, et ut

« dos ipsa augeatur in prœdictis ducentis francis annui redi-
« tûs, ipsum jus patronatus et præsentandi dictis R. R. D. D.
« abbatissæ. Capitulo, et canonissis integrum cesserunt et re-
« nunciarunt, accedunt et renuntiant : Nec non quæcumque,
« et qualiacumque onera dictæ parochiali Ecclessiæ noviter
« erectæ nunc et in posterum incumbentia, reparationes ma-
« jores, et minutas ad omnimodam liberationem R. R. D. D.
« Abbatissæ, capituli et canonissarum et vicarii prædictorum
« integre supportanda in se susceperunt, et suscipiunt : sua-
« que et dictæ communitatis bona præsentia et futura, mobilia
« et immobilia ubique consistentia propterea obligarunt, et
« hipotecarunt, obligantque et hipotecant : ac insuper com-
« petentiori dotationi dictæ parochialis Ecclesiæ sic noviter
« erectæ ex parte dictarum R. R. D. D. Abbatissæ Capituli,
« et Canonissarum, ac pretentioni congruæ portionis pro Rec-
« tore ejusdem nunc et pro tempore existentis parochialis Ec-
« clesiæ prædicti loci de Campis capite in perpetuum cesserunt
« et cedunt. »

CHAPITRE VI.

Arrêt pour le curé de Champs contre le curé et les habitants de Bruyères.

Au préjudice des titres et accord cy-dessus le sieur Jean François Michel curé de Bruyères ayant fait saisir les dixmes des paroissiens du même lieu pour suplément à la portion congrüe, fixée à trois cens livres par le Roy Louis XII, les Dames de Remiremont et le curé de Champs eurent main levée de ces dixmes à eux appartenantes, et le curé de Bruyères fut condamné aux dépens par sentence du bailliage royal d'Epinal du 16 janvier 1688.

Le curé de Bruyères se porta pour appelant de cette sentence au parlement de Metz, qui la confirma par son arrêt du 6 juillet 1689. La copie de cette sentence et cet arrest sont parmi les papiers de la cure de Champs.

CHAPITRE VII.

Union de la cure de Champs au chapitre de Remiremont.

En l'année 1434, le 14e jour de may la cure de Champs fut unie au Chapitre de l'insigne Eglise Saint Pierre de Remiremont, par acte de Monseigneur Henri de Ville, Evêque de Toul, en reservant au curé le tiers des dixmes et autres revenus fixes de la dite cure. Voicy les termes de l'acte qui comprend aussy la cure de Bayon unie en même temps audit chapitre :

« Sub hactamen moderatione, videlicet quod pro singulis vi-
« cariis in qualibet earumdem Ecclesiarum parochialium præ-
« dictarum ad præsentationem dictarum dominarum, et repre-
« sentationem dicti Archidiaconi totiem quotiem prædictas aut
« alteram earum vacare contigerit, per nos et successores
« nostros Episcopos tullenses instituendis qui ibidem in singu-
« lis Ecclesîis curam habeant animarum, et in singulis earum-
« dem laudabiliter in divinis deservire, et prædicta jura sol-
« vere, ac omnia et singula onera singulis ecclesis parochia-
« libus incumbentia supportare teneantur : reservamus tertiam
« partem de omnibus et singulis juribus, fructibus, redditibus,
« proventibus, obventionibus et emolumentis earumdem Eccle-
« siarum prædictarum parochialium, quam tertiam partem
« receperint per quemlibet ipsorum perpetuorum vicariorum
« pascifice assequandam et habendam. Reservamus etiam
« eisdem ingulis vicariis in singulis dictarum parochiarum
« Ecclesiis, pro se, visitationes, confessiones et oblationes
« denariorum parochianorum et aliarum personarum, quæ
« ratione capellaniæ percipi et levari consueverunt. »

En la même année 1435, le penultième novembre, le Chapitre de Remiremont prit par procureur possession de ce qui lui était attribué dans la cure de Champs, par l'union avant dite, confirmée par le Saint Siége, comme il est énoncé dans l'acte de cette prise de possession, qui est parmi les papiers de la

cure de Champs, aussi bien qu'une copie authentique de l'acte d'union faite par le Seigneur Evêque de Toul ; dans lequel acte de prise de possession il est dit que le vicaire perpétuel de la cure de Champs jouira de la portion du revenu qui lui est attribuée dans les dites lettres d'union : « reservata tamen portione pro vicario perpetuo dictæ Ecclesiæ in ipsis litteris et « processu declarata. »

On ne sait par quelle aventure le curé de Champs, nonobstant la dite réserve, si clairement énoncée dans les titres de l'union susdite, ne jouissait plus que d'un neuvième, au lieu du tiers dans la dixme, lorsque le sieur Louis Baillif prestre vicaire perpétuel de la dite cure fut rétabli au droit de jouir du dit tiers par arrest de parlement de Metz, séant à Toul, du 20 juillet 1646. Lequel arrest fut confirmé par un autre de la même Cour, du 30 janvier 1674, à la poursuite du sieur Jean Perpignan, qui y est dénommé, non plus vicaire, mais curé de Champs et de ses annexes. Les expéditions de ces deux arrest et quelques autres pièces concernant cette affaire sont parmi les papiers de la cure de Champs.

CHAPITRE VIII.

Erection de la cure de Chamdray par démembrement de la cure de Champs.

L'église de Chamdray était une annexe, ou succursale de la cure de Champs, desservie ordinairement par le vicaire qui résidait à Granges.

En 1669, au mois d'octobre, les habitants du dit Chamdray et des hameaux en dependants, présentèrent requeste au Chapitre de Remiremont pour avoir son consentement à ce qu'ils fussent désunis du vicariat de Champs, et que leur église fut érigée en cure. Le chapitre l'accorda à condition qu'il ne serait jamais molesté, ni recherché au sujet de la portion congrüe : les habitants promettant de leur part qu'on s'en tiendrait pour la dotation de la nouvelle cure à la part que le curé de Champs

avait dans la dixme, les habitants sur cela se pourvurent à Toul, et les informations faites avec assez de précipitation, et sans qu'on voulut écouter le sieur Jean Perpignan alors curé de Champs, la cure fut érigée à Champdray, le 29 novembre, par Mgr du Saussay, Evêque de Toul. Le sieur Perpignan s'opposa à cette érection irrégulièrement faite, et sur la remontrance qu'il fit aux Dames de Remiremont du tort qu'elles se faisaient de consentir légèrement et sans ouïr les parties intéressées, au démembrement des églises du vicariat de leur mère église; elles résolurent de s'unir à luy, et de se pourvoir où il conviendroit, pour faire casser cette érection. Pour à quoy parvenir le sieur Perpignan ayant pris les mesures qu'il crut nécessaires, il arriva qu'un prestre, nommé le sieur Marc Marchal, du lieu de Chamdray, pourvu de la nouvelle cure, se rendit en Allemagne auprès du duc Charles IV, pour demander sa protection pour y être maintenu : et en conséquence de ce qu'il allègua en faveur de sa cause, le sieur Perpignan eut ordre de ne rien remuer, et fut même comme puni de son entreprise, par la perte de deux beaux chevaux, qu'on enleva de ses écuries. On laissa donc cet ecclésiastique jouir en repos du bénéfice qu'il s'était procuré par ses intrigues. Je l'ay encore vu pendant près de deux ans curé à Chamdray.

Après sa mort arrivée en 1697 ou 1698 les paroissiens du dit Chamdray députèrent quelques uns des principaux d'entre eux, entr'autrès Jean Villemin, dit l'homme de fer, le plus notable de la paroisse, pour me prier de les reprendre et les recevoir dans le giron de l'Eglise de Champs, leur mère, espérant que j'aurais la bonté de mettre chez eux un vicaire résidant aux mêmes conditions que j'en mettois dans mes annexes, moyennant que je perceusse à Chamdrey, et lieux en dépendant, la portion de dixme que les curez de Champs y avoient perceüe d'ancienneté. Je me rendis volontiers à leur prière et leur promis que j'employerois tous mon crédit auprès de Monseigneur de Bissy, alors notre évêque, et présentement cardinal, qui a toujours eu beaucoup de considération et de bonté pour moy, pour le porter à consentir à l'établissement d'un vicaire

amovible résident chez eux en la place d'un curé, dont l'établissement avait été fait contre les règles.

M'étant ensuite trouvé à Chamdray, aux services funéraux de Sr Marchal, la même proposition m'ayant été faite, ie fis la même réponse que j'avois fait à Champs, mais comme ie m'apperçeus, qu'il y auroit de la division à cet égart, ie me retiray sans rien conclure.

Les curéz établis après le Sr Marchal ne s'étant pas contentez de la portion de la dixme, anciennement attribuée aux curez de Champs, se sont pourvus pour avoir la portion congrüe, fixée par les ordonnances. Les paroissiens qui se sont chargez du supplément, avec promesse de ne jamais inquiéter le Chapitre de Remiremont à cet égard, sont venus à moy, me faisant la même prière que cy devant, mais ie ne les ay point écoutez, ne trouvant point à propos de me charger d'une pareille entreprise, parce que les temps ont changé, et que ie ne pouvois compter sur l'amitié des Evêques successeurs de Monseigneur de Bissy autant que sur celle de cette Eminence (1).

De tout cela il est arrivé ce que le sr Perpignan avoit prédit aux Dames de Remiremont, comme il est porté dans un mémoire qui est parmi les papiers de la cure de Champs sçavoir que le peuple de Chamdray, oubliant dans la suite des temps les grâces du chapitre, l'attaquerait pour avoir sa portion de dixme, en cas d'insuffisance de l'ancienne portion des curez de Champs pour la portion congrüe de leur curé. Mais les paroissiens de Chamdray ont éprouvé au parlement de Nancy le même traitement que les paroissiens de Bruyères avoient éprouvé au parlement de Metz dans un cas pareil.

Une réflexion à faire pour les curez de Champs c'est que cette érection de Chamdray en cure fut faite avec tant de précipitation et si peu d'égard aux bonnes règles, qu'on n'y a laissé aucune trace de reconnaissance envers l'Eglise de Champs, qui est sa mère : et que même, pour lui en donner plus d'éloignement, on a détaché cette cure de Chamdray, du doyenné d'Epinal, dont elle étoit naturellement, pour l'unir à celui de Remiremont.

Une autre chose, c'est que, comme on n'a rien conservé du tout au curé de Champs dans la parroisse de Chamdray, il paroit juste qu'il soit déchargé d'une partie de seize resaux d'avoine, qu'il paye annuellement au domaine de S. A. R. pour droit de sauvegarde et qu'un curé de Chamdray en paye au moins un huitième : les curés de Champs pourront se pourvoir à cette égard quand il leur plaira.

CHAPITRE IX.

Droit du curé de Champs dans la dixme de paroisses qui composent la cure.

Nous avons dit au chapitre VII, que le curé de Champs a de droit le tiers des dixmes des paroisses qui composent ce qu'on appelle le vicariat. Il faut excepter la paroisse de Chamdray, dans laquelle, nous venons de le dire au chapitre VIII, on n'a rien réservé au curé de Champs, en détachant cette paroisse de sa cure, le tiers de la dixme s'entend de la grosse et menüe. Il y a quelques années qu'il y eut procez au sujet des pommes de terre (5) dans la paroisse de granges; les habitants, à eux joints quelques autres des lieux voisins refusant d'en payer la dixme sous prétexte qu'elle étoit insolite; les fermiers de Remiremont gagnèrent ce procez à la cour souveraine qui cependant peu de temps après condamna le chapitre de Saint-Diez sur le même sujet : le Chapitre se pourvut au Conseil, et Son Altesse Royale fit une ordonnance ou règlement par laquelle il est déclaré que les terres sujettes à la dixme la payeront des pommes de terre, comme du grain.

Cette dixme grosse et menüe se paye au douxième dans le vicariat.

Le curé de Champs prend un préciput dans cette dixme grosse et menüe en deux paroisses, scavoir en celle de Champs, et en celle de Saint-Jean du Marchef. C'est à dire qu'il choisit chaque année un laboureur dans chacune de ces deux paroisses,

duquel il perçoit toute la dixme, privativement au Chapitre de Remiremont.

Et quoiqu'il n'exerce aucun droit au spirituel sur les habitans de Renegoute, Mariemont, et dépendances de ces villages, qui sont de la paroisse de Corcieux, cependant il a de droit la grosse dixme dans les finages de ces mêmes villages, partageable avec le curé de Corcieux; et on appelle cette dixme la dixme des *entrecours* : nous en avons parlé au chapitre II.

La division que le chapitre de Remiremont a faite de la dixme en trois . ne fait rien au curé de Champs, parce que son droit dans les paroisses ne varie point, aïant le tiers de la dixme en tout et partout.

CHAPITRE X.

Droits d'autel dans les paroisses du Vicariat de Champs.

Les droits d'autel regardent les mariages, baptêmes, mortuaires, offrandes, rétributions de messes, bénédictions de maisons, etc.

Pour un mariage et la messe pour les mariez, le droit du s^r^ curé est de dix francs six gros.

Pour le mortuaire des adultes, ou grandes personnes à quatre messes hautes, vigiles et obsèques, et les offrandes, vingt et un francs et quatre petits pains pour les hommes, et trois pour les femmes.

Pour le mortuaire d'un enfant, deux francs.

Pour les baptêmes, ce que les parains et maraines voudront donner.

Pour le relevage des femmes après leurs couches, une poulle.

Pour les offrandes des quatre grandes fêtes, savoir Paque, Pentecoste, la Toussaint et Noël, les chefs de famille, qui les doivent, donnent pour l'ordinaire un liard à chacune.

Le jour de la Commemoraison des fidelles trepassez les paroissiens de Champs portent du grain à l'offrande ; le jour des cendres ceux de Belmont y portent des fèves.

On donne des œufs, pour les confessions de Paques, et à l'adoration de la Ste Croix, et c'est la coutume que ceux qui communient portent toutes les fois une offrande.

La rétribution des messes est de deux francs pour une haute, et de dix sols ou quatorze gros pour une basse.

Tous les dimanches, depuis l'invention jusqu'à l'Exaltation Ste Croix, le Prêtre qui célèbre la messe paroissiale, avant de la commencer, récite la passion selon St. Jean : et pour rétribution le curé tire une gerbe de seigle de chaque chef de famille. Cette passion se dit pour la conservation des biens de la terre.

On donne deux francs pour la bénédiction d'une maison.

On donnoit autrefois une poule pour l'administration des Sacremens à un malade, lorsqu'il ne mouroit pas de cette maladie dont il étoit détenu. Mais ie n'ai point exigé ce droit de peur que l'interret ne fit négliger de procurer les secours spirituels aux malades.

On s'en est tenu pour les droits d'autel à l'usage établi dans les paroisses du Vicariat, parce qu'en cas de difficulté pour la rétribution la Cour Souveraine n'en adjuge le payement que sur l'usage, sans avoir égard aux statuts de l'Evêché, faute d'homologation. Ce fut sur ce principe, et par cette règle que les paroissiens de la Chapelle, annexe de Champs, furent condamnez par la dite Cour, il y a vingt cinq à trente ans, de payer au sr Claude Valmond, alors vicaire en la ditte paroisse, la rétribution du casuel conformément à l'usage du vicariat.

CHAPITRE XI.

Droits du curé de Champs dans l'audience des comptes d'Eglise.

Le curé de Champs a de tout temps exercé seul le droit d'audiancer les comptes d'Eglise, et d'établir les Chatelliers et

autres officiers qui administrent le temporel, sur la nomination des paroissiens, quand le curé ne peut par quelqu'empêchement faire cette fonction par luy-même, il commet un ou plusieurs de ses vicaires pour la faire en son nom. Elle se fait dans l'assemblée des paroissiens, après l'avertissement qui en a été donné au prône du dimanche qui précède le jour de cette assemblée.

On rend tous les ans les comptes, et on élit de nouveaux officiers d'Eglise dans la paroisse de Granges : ceux de la fabrique et de la confrérie des Trépassez, le lendemain de la S[t] George, martyr, patron de la paroisse, ceux de la confrérie de S[te] Barbe, le lendemain de sa feste.

Dans les autres paroisses du vicariat, qui ne sont pas si nombreuses en peuple que celle de Granges, les comptes ne se rendent pas si fréquemment, et on laisse ordinairement deux ou trois années les officiers dans l'exercice de leurs charges.

Les comptes de la chapelle de Bifontaine, qui n'a point de Chapelain titulaire, se rendent après quelques années d'intervalle par devant le curé en présence des habitants et des officiers des Seigneurs, s'ils veulent s'y trouver par un commis que les habitans présentent et auquel le curé donne le serment.

L'honoraire du curé pour l'audition des comptes de fabrique est de sept francs; autant pour ceux de la chapelle de Bifontaine, qui se rendent rarement. Il prend trois francs pour ceux de la confrérie des Trépassez de Granges, qui a un commis particulier, au lieu que dans les autres paroisses les chateliers en font l'office. Et il ne prend rien pour l'audition des comptes de la confrérie de S[te] Barbe érigée au dit Granges.

CHAPITRE XII.

Droits du curé et de ses vicaires pour la publication des confréries.

Il y a plusieurs confréries dans les paroisses du vicariat de Champs; et il est certain qu'elles contribuent beaucoup à

y entretenir la dévotion des peuples et la décoration des Eglises.

Les unes sont érigées canoniquement, c'est à dire par autorité de l'ordinaire, et sont décorées d'indulgences accordées par le S[t] Siége. Les autres sont de simples invocations de la protection de certains saints, auxquels les peuples ont une dévotion particulière.

L'usage dans les unes et les autres de ces confréries, est de faire une procession où l'on porte l'image du Saint, ou du Mystère qui est invoqué, et d'exciter à la fin de la messe les peuples à contribuer par quelque offrande à l'entretien du culte divin et de la piété chrétienne.

La Rétribution du curé ou du vicaire est de deux francs paiez par le batonnier de la confrérie.

Dans la chapelle de S[te] Madelaine de Laval il y a une confrérie de dévotion qui se publie le jour de la feste de la S[te] à la messe. Le produit est de trois ou quatre livres de cire pour l'ordinaire, qui avec les offrandes du tronc servent au curé à entretenir le luminaire et fournir le pain et le vin des Messes qui se disent chaque semaine dans cette chapelle.

CHAPITRE XIII.

Obligations du chapitre de Remiremont et d'autres envers l'église paroissiale de Champs.

Le chapitre de Remiremont est obligé à l'entretien de la nef de l'église paroissiale de Champs. En effet, comme elle menaçoit ruine, cet illustre chapitre l'a fait rebâtir derniérement à ses frais, toute entière, excepté les arcades et les piliers qui sont dans la ditte nef, qui étoient encore bons, à quelques ajustements près. Le même chapitre a fait édifier les arc-boutans qui sont au devant de la ditte nef pour en soutenir la grande muraille, qui commençoit à pencher au dehors : faute par le masson entrepreneur de n'avoir pas pris garde

que les arcades, qui sont au devant de la nef, aiant une longue portée feroient une pression sur la ditte grande muraille.

L'entretien du chœur est à la charge du Curé.

Les paroissiens sont chargés de l'entretien du reste de l'église : savoir de la tour au clocher, de la croisée, du pavé, des ornements, etc.

Les paroisses annexes de Champs sont obligées de venir tous les ans en procession le mercredy des Rogations, et le jour de la feste Dieu assister à la messe du saint Sacrement au dit Champs pour respect et reconnaissance envers leur mère église.

Les paroisses de Granges, Jussarupt, et de Saint Jean du Marchet donnent annuellement à cette église-mère quelques livres de cire pour être exemptés de se trouver à cette procession du jour de la feste Dieu.

Les paroissiens de Bruyères viennent à la procession des Rogations le mardy au lieu du mercredy, qui est jour du marché chez eux, et ils offrent un cierge dans l'église de Champs en reconnaissance de ce qu'elle est leur mère église.

Tout le vicariat de Champs va en procession le mardy des Rogations à Chamdray; mais sans obligation et par pure dévotion, au lieu que l'usage continué par les paroissiens de Chamdray de venir le mercredy des Rogations en procession à Champs, depuis même qu'ils en sont détachez, dénote leur obligation à cet égard.

CHAPITRE XIV.

Héritages et bouverot de la cure de Champs.

La maison curiale de Champs a dans ses flancs, et sur le derrière ses jardins potagers et vergers, bordez du beau canal, qui fait moudre un moulin au bas du verger.

LES PREZ.

Au dela et joignant le canal est le préz de la cure appelé le *clos,* qui porte environ quinze voitures de foin et qui est à regain.

A gauche en remontant est le prez *Michel* d'environ six voitures, il est à regain.

A droite au dela d'une haye et de quelques prés intermédiats, est le grand friche d'environ six voitures; il est aussy à regain.

Au dela de la même haye il y a un lieu de paturage nommé les *Bruroyes,* d'environ trois jours, dont le curé a la jouissance jusqu'à la nativité de Saint-Jean-Baptiste, après laquelle la communauté y a droit de pature.

Le prez de la *Soye* au finage de Fimenil est d'environ quatre voitures, et il est à regain.

Le prez des *Meix,* finage de Laval, est d'environ trois voitures, et on n'y a pas le droit de regain.

Le prez au grand Rupt au dit Laval est demie voiture, et à regain.

Le prez des *Chardons* d'une voiture et à regain.

Le prez des *petites quarres* d'une demy voiture, de même.

La *Tille Saint Claude* derrière l'Église de Bruyères d'environ deux voitures et à regain.

CHAMPS.

Le champ de la Guise est d'environ vingt-deux jours.

Le champ des Ausonges est d'environ quatre jours.

Le champ derrière les jardins, d'autant.

Ces trois champs sont sujets à un certain droit appelé les *embaumés.* C'est-à-dire que les habitants de Champs ont droit d'y faire paturer leur bétail ou d'en admodier la pature au profit de la communauté après un certain temps, savoir après la Saint-Jean de juin, s'il sont laissés en pature; et après la

décolation Saint-Jean, s'ils sont laissés en fourières pour être fauchés par le propriétaire.

Les champs suivants ne sont point sujets à cette servitude.

Le champ d'Oudrement d'environ quatre jours.

Le champ dessus le prel du poulain d'environ sept jours.

Le champ de la courte avoine d'environ trois jours.

Le champ des coulnos d'environ trois jours.

Tous ces champs sont exempts de dixme, à moins que le curé en les affermant à quelques particuliers ne la réserve : auquel cas il la prendroit lui seul, à l'exclusion du chapitre de Remiremont.

Outre ces héritages le sieur Dominique Voinesson, gentilhomme de Laveline, a donné aux curés de Champs un petit jardin, séparé du potager de la cure par le sentier qui mène à la rivière, à charge de deux messes basses par an : dont est contrat du 4e may 1712.

Le prez Michel mentionné cy dessus est chargé d'un anniversaire qui doit se célébrer dans l'église paroissiale de Champs pendant l'octave des Rois par le curé et ses vicaires ; lequel curé doit donner en outre cinq francs chaque année à la fabrique et deux francs au maître d'école. Cet anniversaire est pour le repos de l'âme de feu le sieur Jean Philbert Etienne, vivant curé de Champs, et de celles de ses parents. Il y a contrat à ce sujet du 16 décembre 1694.

CHAPITRE XV.

Héritages et revenus de la chapelle de la Madelaine de Laval.

Nous avons déjà parlé de cette chapelle au chapitre III de ce registre. Voicy quels sont ces héritages et revenus, suivant la dernière reconnaissance, qui en fut faite par autorité de justice, les 28, 29 et 30 avril de l'année 1689. Savoir une maison à Laval avec le jardin, et un prel joignant d'environ trois jours.

CHAMPS.

Un champ dit le champ du *Stat*, de trente jours, trois hommées et six verges.

Un autre dit ez Ellis, de deux jours et demy : il a pointe sur le précédent.

Un autre au même lieu apointant sur le précédent, il est d'un jour, sept hommées et neuf verges.

Un autre dit ez Doulayes, de deux jours quatre hommées et deux verges.

Un autre ez Ellis de huit jours, trois hommées et vingt verges.

Un autre dit aux champs de ferte, de quatre jours, sept hommées et cinq verges.

Un autre à Thiémont d'environ huit jours et vingt verges.

Un autre derrière Thiémont d'un jour et sept hommées.

Un autre devant Thiémont au lieu dit ez Fayes, contenant six jours, une hommée et cinq verges.

Un autre au même lieu apointant le précédent, contenant six jours neuf hommées et quinze verges.

Un autre apointant le susdit contenant trois jours et six hommées.

Un autre au dit Thiémont sur la Faye, de deux jours, six hommées et dix-sept verges.

Un autre lieu dit le Champs Greuille, de cinq jours quatre hommées.

Un autre dit le Champs la Croisette, de trois jours sept hommées.

Un autre dit au champ du Chesne, contenant cinq jours, une hommée et vingt et une verges.

Un autre dit à la Croix Mainvoye, contenant six jours vingt-deux verges.

Un autre au même lieu, contenant quatre jours et demy et trois verges.

Un autre au-dessus de la Croix à Mainvoye, contenant dix jours, quatre hommées, trois verges et demy.

Un autre dit ez Mainvoye, contenant trois jours et demi.

Un autre dit sur la Goute, de douze jours, huit hommées, y compris le petit prel de la Goute.

Un autre au même lieu, tirant vers les *Maprels,* contenant huit jours.

Un autre au même lieu, un peu plus bas, d'environ deux jours.

Un autre au même lieu, de deux jours, une hommée et deux verges.

Un autre au même lieu, d'un jour et demy et quatre verges.

Un autre au finage de Champs, lieu dit à Oudremont, de la contenance de quatre jours.

Somme totale des champs et terre cy-dessus, cent cinquante-un jours, quatre hommées, quatre verges et demi, icy 151 jours, 4 hommées, 4 verges et demi.

LES PRELS.

Le prel Cézar au finage de Laval, d'une fauchée.

Une tille ez bannies de Laval lieu dit ez aulnes, d'environ une fauchée.

Une autre au même lieu, d'environ deux fauchées et demie.

Une autre au même lieu, d'une fauchée.

Une autre dit ez Champs de Mesnil sur le bied du moulin, contenant environ une fauchée.

Un prel aux bannies dit au saulcy, d'environ quatre fauchées.

Une tille lieu dit ez champs Thiéry, d'environ une demi fauchée.

Un prel au finage de Champs lieu dit ez Battans, de cinq fauchées, six hommées et vingt-trois verges.

Un autre même finage, lieu dit ez grands genièvres, de huit fauchées, une hommée et quatorze verges.

Un autre dit le prel de la Coste, au finage de Fimenil, de deux fauchées et vingt verges.

Un autre même finage, lieu dit le prel de la Jouaux, de deux fauchées, six hommées et huit verges.

Un autre au finage de Champs, lieu dit ez petits genièvres, de trois fauchées et quatre verges.

Un prel dit ez grands quarrez, contenant vingt-quatre fauchées, sept hommées vingt et une verge et demi.

Un autre dit ez petits quarrez, de six fauchées, deux hommées et huit verges.

Un autre même finage, dit le fourg Tihay, de six fauchées, une hommée et douze verges.

Un autre au lieu dit Vermangeroy, même finange, contenant sept fauchées, trois hommées et treize verges.

Une tille même finage, lieu dit au prel Bremont, d'une demi fauchée, trois hommées et dix verges.

Un autre au même finage et lieu, d'une fauchée, une hommée et une verge.

Deux autres lieu dit à la bannie de Fay, d'une demi fauchée chacun.

La somme totale desquels se monte à la quantité de soixante et dix-huit fauchées et dix verges.

Au temps de cette reconnaissance et dans la déclaration des dits héritages, il est parlé d'une masure située à Champs au dessous de l'Eglise, en laquelle résidait Jean Denys, dans le temps qu'il y avait une maison batie, comme aussy du jardin qui est à côté, et du prel qui est derrière, le tout d'environ trois jours et demi. Pierre Baudrez, habitant de Champs, a fait l'acquisition de ces héritages et y a bati une maison dans laquelle il réside à présent. Il en paie à la Madeleine un cens annuel de cinq chappons, cinq oranges et cinq pièces de cinq gros.

Louis XIV, Roy de France, dans le temps qu'il tenoit la Lorraine, avait attribué à l'ordre de Saint Lazare, établi dans son royaume, le revenu de cette chapelle de Sainte Madelaine de Laval; supposant que c'était jadis un de ces établissemens appelez maladeries, lesquels ce prince avoit réunis audit ordre de Saint Lazare, vers l'année 1689. Quelques années après, cet ordre fut supprimé, et les revenus de cette chapelle qui se montoient à quelques 150 fr. furent mis en sequestre. Le cha-

pitre de Remiremont et le curé de Champs qui était pour lors le sieur Jean Philbert Etienne, avoient abandonnez cette chapelle et ne firent aucun mouvement pour en recouvrer la possession. Mais lorsque j'eus la jouissance de la cure de Champs, et que j'eus pris connaissance des droits qu'elle me donnait sur la chapelle de Laval, je commençai par y faire le service d'une messe par chaque semaine, et y célébrer solennellement l'office le jour de feste de Sainte Madelaine. En suite de quoy j'avertis le chapitre de Remiremont qu'il fallait nous pourvoir, et agir conjointement pour rentrer en possession de la ditte Chapelle. Le chapitre ayant refusé de se joindre à moy dans cette occasion, sur ce qu'apparemment il craignit qu'on ne réüssirait pas, ie ne cessai point de continuer le service; et sur la requette que je presentai au Prevot royal de Bruyères, j'obtins sentence par laquelle j'eus main levée des revenus, ce qui fut exécuté sans opposition de personne.

Mais au lieu de jouir seul du fruit de mon travail, je remis les Dames de Remiremont dans la possession des deux tiers des dits revenus, comme elles en avoient jouis d'ancienneté: et ie le fis parce que cela était juste, quoy qu'elles eussent refusé leur intervention dans la poursuite du recouvrement de cette chapelle.

D'ailleurs moy et ma famille ayant de très grandes obligations à cet illustre collége, j'ay toujours taché, et mon intention sera toujours de luy témoigner ma reconnoissance dans les occasions que ie pourray en avoir.

La chapelle en question dans le temps que j'en fis le recouvrement était comme en ruine : il n'y avoit aucun ornement : la maison qui en dépendait était en mazure, et les héritages en très mauvais état, de sorte que le revenu en étoit très modique. J'ay trouvé dans certains documens que le sieur Jean Perpignand, prédécesseur du mien dans la cure de Champs, ne rendait que cinq bajoires, c'est à dire quarante trois francs neuf gros au Chapitre de Remiremont pour les deux tiers du revenu de cette chapelle. Aujourd'hui le Chapitre tire pour sa portion qui est des dits deux tiers trois cens livres chaque année.

Mais nous avons été bien des années le Chapitre et moy, sans en rien tirer du tout : parce que le revenu a été employé pour rétablir la chapelle dans un état décent, pour y mettre quelques ornemens et rebatir la maison tout à neuf.

Pendant ce temps là les fermiers ont eu soin de remettre les héritages en bon état : de sorte que le revenu s'en est insensiblement augmenté, et qu'il y a lieu d'espérer que les choses iront toujours bien dans la suite.

CHAPITRE XVI.

De la maison curiale de Champs, et de son entretien : et des presbytères des annexes.

La maison curiale de Champs étoit anciennement batie de manière que le curé et ses vicaires y avoient leur logement dans des appartemens ou chambres séparées. Elle fut brulée et ruinée pendant les guerres et l'irruption que les Suédois firent au pays, vers l'année 1636. Les curez furent sans maison durant un grand nombre d'années : et ils logeoient tantôt au village de Champs, tantôt à Granges dans des maisons particulières dont les paroissiens payaient la location.

Pour avoir les vicaires résidant sur les lieux, certains particuliers des paroisses de Jussarupt et de la Chapelle léguèrent à ceux qui les desservoient des maisons pour leur logement. Mais comme à mon arrivée dans la cure de Champs ie trouvay que ces maisons tomboient en ruines et que d'allieurs elles étoient insuffisantes pour le logement d'un prestre; je portai les paroissiens à en batir de nouvelles plus décentes et plus commodes.

Les paroissiens de Granges en ont aussi, à ma sollicitation, fait batir une pour le logement du vicaire qui réside audit lieu.

La maison curiale de Champs fut rebatie en 1691 : cinq ans avant mon établissement dans la cure. Mais l'édifice en

a été très mal entendu, et encore plus mal exécuté. Le terrain était le plus favorable du monde pour y faire une maison belle et commode, un beau grangeage, avec les écuries, et les estables convenables, cour et basse-cour, caves, et généralement toutes les commodités d'un bâtiment proportioné au mérite du bénéfice. Mais par le peu de talent, et l'avarice des entrepreneurs rien ne s'est fait de tout cela.

Et encore pour comble d'épargne sordide et d'ignorance crasse, la moitié du corps de logis fut faite sans aucun fondement : de sorte qu'après y avoir passé quelques années, voyant que les murailles se fendoient de toutes parts, et qu'elles n'étoient plus soutenües que par la toiture, je fis remarquer aux paroissiens le danger où j'étais d'y être écrasé : et ils firent fonder solidement et refaire tout à neuf cette moitié de l'édifice toute crevassée et qui menaçoit d'une ruine prochaine.

Pour l'autre côté de l'édifice il s'est trouvé posé sur les fondemens de l'ancienne maison ; et d'ailleurs je l'avois fait appuyer par deux pièces que j'ay fait bâtir à mes frais et pour ma commodité : sçavoir un cabinet pour y placer ma bibliothèque et y vaquer à l'étude, et un cellier pour conserver la viande.

Outre cela comme ie me suis trouvé revestu de dignitez, soit dans l'Etat soit dans l'Eglise : j'ay fait faire des bucheries, des remises pour mes carosses et mes chaises, le tout à mes frais, et ie les ay pareillement entretenues sans rien exiger pour ce suiet des paroissiens, qui n'ont été chargez que de l'entretien et des réparations du corps de logis et des grangeages.

Ainsi comme j'ay toujours entretenu moy même ces cabinets, celliers, et autres pièces susdites, sans en rechercher les paroissiens, j'exhorte mes successeurs dans la cure de Champs de ne point inquiéter à cet égard ce bon peuple, non plus que de la cloison des jardins, étant d'usage que mes prédécesseurs dans la cure l'ont toujours fait faire à leurs frais.

Ce qui m'a obligé, outre les raison cy-dessus, et ce qui doit porter mes successeurs dans la cure, à faire gayement

les dépenses dont ie parle ; c'est que le bénéfice est d'un revenu considérable, et que le désintéressement d'un pasteur est une des belles qualités qu'il peut avoir, et qui lui attire plus efficacement l'affection de son peuple.

Il n'y avoit qu'une petite cave en la maisons de cure du côté du jardin. Je l'ay fait agrandir sous le cabinet que j'ay fait batir : et j'en ay fait faire une nouvelle beaucoup plus grande et plus commode sous la chambre des harnois, et sous un espace qui est au bout de la grange.

Il n'y avoit point de four, ni de fontaine dans la maison curiale. Le sieur Etienne curé, par acte du 8 juin 1692, s'engagea à batir un four, à faire venir une fontaine et entretenir l'un et l'autre, et obligea ses successeurs curez de Champs à continuer à les entretenir, moyennant une somme qu'il touche des paroissiens de Champs, et de ceux de Belmont, l'une de ses annexes : j'ay toujours fourni à l'entretien de la fontaine et du four.

CHAPITRE XVII.

Du canal qui passe dans les prels et le jardin proche la maison de cure ; et du moulin qu'il fait tourner.

Ce canal a été fait par un ancien lieutenant de Bruyères avec la permission du curé, ou vicaire perpétuel de Champs, comme il conste par un vieux mémoire que j'ay trouvé dans les papiers de la cure qui marque les conditions auxquelles ce canal a été fait. J'insère icy copie de ce mémoire, qui commence à se rompre, et à s'effacer de vieillesse.

Ce sont les conditions suivant lesquelles le vicaire de Champs entend donner permission à Monsieur le lieutenant de Bruyères de conduire l'eau par son prel, pour faire moudre un moulin.

Que pour la conduite de l'eau audit moulin le dit sieur Lieutenant pourra faire une fosse le long dudit prey, tirant parmy, et dans un vivier y étant, et qui entre jusques au bout du dit prey, de dix pieds de largeur et de profondeur, telle

que le lieu le requerera, et réparant les lieux pour ce empêchez, ce faisant parmy le dit prey, et en entretenant à toujours le dit fossé, afin qu'il ne puisse par faute d'entretiennement venir dommage en iceluy prey, en deheument entretenir les levées, et digues à l'entour du dit vivier, sans les amoindrir de la hauteur qu'elles sont de présent; mais bien les rehausser tout à l'entour si bien lui semble

Item que le dit vicaire, et ses successeurs vicaires à toujours pourront prendre eau dans le dit fossé parmy ledit prey, et à chacun endroit que bon leur semblera pour amender iceluy prey en temps et saison qu'on a accoutumé de mener et conduire l'eau par les prets pour les amender, et y faire des tranchées convenables, selon qu'il a usé faire par le passé pour la conduite de la dite eau, sans quelque empêchement autrement.

Item que le dit vicaire et ses successeurs ensemble leur certain commandement, et gens de leur famille résidant en la maison presbytérale dudit Champs à toujours mais, et perpétuellement aura, et auront leur mouture franche, et quitte sans rien payer audit moulin de tout grain qu'ils y voudront faire moudre, sans tenir lieu, et sans donner place à autres personnes quelconques, encore que premièrement elles y fussent attendant de moudre. Ains des incontinent que les gens y seront envoyez avec grains pour moudre par les dits vicaire et son certain commandement pour le défruit et usage de sa dite maison de Champs tant seulement, seront le munier et autres personnes conduisant le dit moulin; si toutes fois il est en disposition de faire moudre lesdit grains que y seront, et en qu'elle quantité que ce soit, sans prendre mouture, ni autre droit que ce soit.

Et en semblable manière faire battre au battant du dit moulin; tant millet, orge, pois, fèves, et autres légumages, mesme toute espèce de chanvres, sans en prendre aucun droit, ni profit, et sans leur faire tenir lieu : le tout pour l'usage et commodité dudit vicaire, et de ses successeurs en sa ditte maison de Champs.

Que audit vivier pour les entrées et sorties de l'eau, le dit lieutenant et ses successeurs et ayant cause à toujours, sera tenu faire et entretenir des portières convenables, afin que toute l'eau ne se puisse évacuer, et qu'il y en demeure toujours à suffisance pour la nourriture du poisson, que en tout temps le dit vicaire y pourra faire nourrir, et garder comme son propre, sans que le dit lieutenant, ses successeurs et ayant cause prétendent y avoir droit, ni usage audit vivier, fossé, ni en tout ledit prey, si non que le cours de l'eau pour son moulin, demeurant toutes autres choses à l'usage du dit vicaire comme propriétaire. »

Ainsy s'énonce l'écrit touchant le dit moulin, qui est au bas du jardin de la maison curiale de Champs, et le biez qui le fait tourner.

En l'année mil six cent nonante six, lorsque ie pris possession de la cure de Champs, il n'y avait plus ny biez, ny moulin; mais seulement une petite masure, et les vestiges d'un fossé ou canal presque rempli.

L'année suivante ie fis vider le vivier propre à mettre du poisson : comme aussy le canal qui prend l'eau dans la rivière un peu au dessous de la grange des Anifaings; afin que cette eau me servit tant pour remplir le dit vivier que pour arroser mon grand prey, qui est joignant ce canal.

Il est vrai que j'obligeai d'abord les propriétaires des preys parmi lesquels passe le canal, d'aider à le vider. Mais comme l'ouvrage fut laissé imparfait, je le fis achever à mes frais, par un ouvrier que ie tins à mes gages pendant presque tout un automne.

L'eau venant en abondance par le canal excita la veuve George Rambourd et Nicolas Babel de Champs, soy disant au droit d'avoir le dit moulin, la d[e] veuve pour trois quarts, et le dit Babel pour l'autre quart, de rebâtir le dit moulin. Mais désirant d'y joindre une habitation pour loger le meunier avec quelque aisance, au lieu que d'ancienneté ce n'étoit qu'un simple batiment pour y placer une meule et des battants, ie leur donnai quelques pieds de terrain au bout de

mon jardin et dans la place vague qui est voisine : moyennant quoy ils firent rebatir dans la ditte mazure le moulin et une écurie auprès.

Dans le premier bail qui en fut fait au nommé Nicolas Bannerot de Beaumenil, en date du 30 may 1707, la dite veuve Rambourg et le dit Babel reconnurent les droits des curez de Champs sur les dits biez et moulin, soit pour la pêche, mouture franche, qu'autres usages, comme il est énoncé cy dessus.

CHAPITRE XVIII.

Cens deus au curé de Champs.

On payoit anciennement plusieurs cens au curé de Champs, mais soit par la perte des titres, soit par la négligence des curez, qui ne se sont point fait payer sur ceux qui restent encore et sur lesquels il n'y a pas moyen de revenir, parce que les familles qui les devoient sont éteintes, et que les noms des héritages sur lesquels ils étaient affectez sont changez : je n'ai pu récupérer que les suivants, desquels j'ai fait faire la reconnaissance sur quelques mémoires informes, ou sur l'ouï de quelques gens de bien qui m'en ont fait rapport.

1° Un cens de six francs par an sur un prel dit la Cour, situé à la Rosière, présentement possédé par le S.r du Sauget, conseiller assesseur au baillage de Bruyères, pour une moitié, et par George Mathieu de S.te Marguerie, au val de S.t Dié pour l'autre moitié. La reconnaissance en a été faite par une lettre missive du dit S.r du Sauget, du 6 may 1710, et par un billet du dit Mathieu en date du 8 des mêmes mois et année.

2° Un cens de cinq francs par an, sur prel dit à Riangoute, au dessus d'Yvoux : c'est ce qui a été retrouvé dans un registre ou mémoire, signé du S.r du Bourg, et de Pierre, tabellion, le 7 septembre 1662. Tout ce que j'ai pu faire ça été d'apprendre que Dominique Moulin, Nicolas Liegey, Jean Valentin

et Jean le Conte, tous de Laval, héritiers de ceux qui ont aliéné le dit prey, devoient payer ce sens annuel, savoir, Dominique Moulin deux francs quatre gros, Jean Valentin onze gros, Jean le Conte et Nicolas Liegey chacun dix gros et demi. J'ai été payé sur ce pied là des trois derniers pendant quelques années; je crois n'avoir pas encore eu raison de Dominique Moulin à ce suiet. Il serait à propos de faire remettre, s'il est possible, le dit cens, sur le prey de Riau-goute, ou si on ne le peut, obliger les dits débiteurs d'en affecter une pièce d'héritage, ou payer le capital de ce cens, qu'on prêtera sur un héritage, qui en sera affecté.

3° Un cens de vingt gros, huit deniers par an, affecté sur le meix du Pouie à Champs, possédé par les enfants de défunt Liegey Durand, qui sont Marie Durand, femme de Nicolas Babel, et Catherine Durand, veuve de Claude Landat, habitants du dit Champs. Le dit cens a été contesté entre les deffunts Liegey Durand et Claude Arrambourg du même lieu : et le dit Durand fut condamné à le payer au curé de Champs par sentence du lieutenant de Bruyères du XI septembre 1674. Le dit Durand et ses hoirs l'ont toujours payé depuis.

4° Un cens d'un chapon et d'un gros par an affecté sur un prel, situé à Lepenche, dit Demenge-prel. Il a toujours été reconnu et payé depuis l'an 1632, comme il parait par des mémoires qui sont dans les papiers de la cure de Champs.

5° Un cens de six gros, affecté sur un prel sous le village de Chamdray, où il y a une fontaine ditte le Bussené, reconnu par Valentin Bonbarde du dit lieu, par billet du 11 février 1715.

6° Un cens d'un franc par an, affecté sur le prey dit la Goute, audit Chamdray, les possesseurs de ce prey l'ont toujours payé jusqu'à présent.

Il y a plusieurs autres titres dans les papiers de la cure, la plupart usez de vieillesse, qui parlent de cens anciens dont il n'est plus possible de recouvrer le payement pour les raisons dittes au commencement de ce chapitre. On donnera cy après la liste des titres qui concernent les cens spécifiés cy dessus.

CHAPITRE XIX.

Messes fondées dans l'église paroissiale de Champs.

En janvier dans l'octave des Roys, le curé de Champs et ses vicaires doivent faire un service pour défunt saint Jean Philibert Etienne, vivant curé de Champs. Pour rétribution le curé jouit d'un prel appelé le prel-Michel, situé joignant le prel du grand-clos; le biez du moulin passant entre deux. Le curé est chargé, outre le dit service, de donner chaque année cinq francs à la fabrique et deux francs au maître d'école.

Item une messe haute pour Jean Villemin de Prey. Il y a deux francs six gros de rétribution pour le Curé, et six gros pour le maître d'école : payable par les chatelliers comme celles des mois suivants.

Février. Pour Jean Grosdidier de Laveline, deux francs pour le curé.

Pour Anne Virion de Prey, deux francs six gros pour le curé, six gros pour le maître d'école.

Mars. Jacque Michel, deux francs pour le curé, six gros pour le maître d'école.

Jacquot Moulin, deux francs pour le curé.

Avril. George Georgel, le *libera* à la fin de la messe : deux francs six gros pour le curé.

Thomas Genin, trois francs pour le curé, quatre gros pour le maître d'école.

May. Le sieur Jean Vannesson, gentilhomme de Laveline, deux francs six gros pour le curé, trois gros pour le maître d'école.

Claude Morel de Fimenil, deux francs quatre gros pour le curé, trois pour le maître d'école.

Marie Mougel, trois francs pour le curé, six gros pour le maître d'école.

Juin. George Georgel, avec le *libera* deux francs six gros au curé.

Juillet. Jacque Michel, deux francs au curé.

Jacquot Moulin, deux francs six gros au curé.

Jean Valentin, deux francs six gros au curé, six gros pour le maître d'école.

Nicolas Pierron, une messe basse, un franc six gros au curé.

Aout. Jacquette Balland, deux francs au curé.

Mengeotte Muldurand, trois francs six gros au curé.

Jean Valentin, deux francs six gros au Curé, six gros au maître d'école.

Septembre. George Georgel, avec le *libera,* deux francs six gros au curé.

Catherine Desroses, deux francs au curé, six gros au maître d'école.

Octobre. Dominique Mougeot, deux francs au curé, trois gros au maître d'école.

Marie Morel, deux francs au curé, six gros au maître d'école.

Novembre. Sieur Joseph Voinesson, gentilhomme de Laveline, deux francs au curé, trois gros au maître d'école.

Veuve Jean le Conte de Laval, deux francs au curé, six gros au maître d'école.

Catherine Liegey, trois francs au curé, six gros au maître d'école.

Marie Mougel, trois francs au curé, six gros au maître d'école.

Décembre. Le sieur Jean Joseph Genay, prêtre, avec le *libera,* trois francs six gros pour le curé, six gros au maître d'école, six gros au marguillier qui est échevin.

Outre ces messes le curé de Champs en doit dire une au commencement de l'année pour défunt sieur Pierre Piérat, vivant vicaire de Champs, pour la rétribution de laquelle il tire cinq francs de rente sur un contrat de constitution, passé contre Antoine Severin, habitant de Herpémont.

De plus six messes basses à la chapelle saint Claude, comme je l'ai trouvé marqué sur un papier volant, attaché à la sacristie.

Pour la rétribution de ces messes, le curé possède la tille sainte Claude marquée à la page 47, et quelques uns marqués au Chap. XVIII.

Item deux messes basses pour défunt saint Joseph Voinesson qui à cet effet a donné un petit jardin au delà du sentier, proche le meix de la cure.

CHAPITRE XX.

Inventaire des titres et papiers concernant les droits de la cure de Champs.

Instrument de la prise de possession de la cure de Champs par le Chapitre de Remiremont, en vertu de l'union faite en 1434, avec réserve du tiers de la dixme au curé ou vicaire perpétuel du dit Champs.

Plusieurs arrêts du parlement de Metz, qui rétablissent le dit curé dans la jouissance du tiers des dixmes, desquelles par le malheur des temps il ne percevait plus qu'un neufvième.

Copie de l'érection de la cure de Bruyères faite en l'année 1612.

Arret du parlement de Metz qui maintient le curé de Champs dans la possession des dixmes de Bruyères, dont les habitants sont condamnés à payer la portion congrüe au curé : l'arret est de l'année 1689.

Déclaration des héritages et des édifices dépendant de la chapelle de sainte Marie-Madelaine de Laval, de l'an 1689.

Reconnaissance des droits du curé de Champs sur le moulin qui est au bas de son jardin.

Reconnaissance des cens qui sont au nombre de six spécifiez cy dessus au XVIII chapitre de ce registre.

Donation de défunt le Sr Etienne, curé de Champs, du prel Michel, aux conditions spécifiées au chapitre XIX de ce registre.

Contrat de constitution portant fondation d'une messe comme il est énoncé vers la fin du même chapitre.

Donation d'un petit jardin avec fondation de deux messes basses, comme il est marqué à la fin du même chapitre.

Provision de la chapelle saint Jacques, érigée dans l'église paroissiale de Champs de l'an 1581, sur la nomination du Curé.

Autres provisions de la même chapelle, sur la nomination du même de l'an 1596. Voyez au chapitre IV, ce que nous avons dit de cette chapelle, qui est présentement unie à celle de la Compassion.

Plusieurs titres de fondations et de cens de petite conséquence dont on ne perçoit plus rien, pour les raisons marquées au chapitre XVIII de ce registre.

CHAPITRE XXI.

Confrérie du très-saint Sacrement de l'autel.

La confrérie du très saint Sacrement de l'autel a été érigée canoniquement dans l'église paroissiale de Notre Dame de Champs par les soins du sieur Claude Perrin, prêtre vicaire en la ditte paroisse, employé et autorisé à cet effet par monseigneur Jean-Claude Sommier, archevêque de Cesarée, auquel le souverain Pontife a laissé la ditte cure en administration.

Cette éréction a été faite ensuite d'une requeste présentée à Monseigneur l'Evêque de Toul, et son décret est du 13 décembre 1728.

NOTES.

(1) Les historiens de Charlemagne nous apprennent seulement qu'en l'année 805, cet empereur vint, d'Aix-la-Chapelle et de Metz, chasser dans la forêt de Vosge, à Champ et à Remiremont, que son fils vint l'y rejoindre, à son retour d'une expédition contre les Slaves, et qu'en quittant la Vosge, il alla passer l'hiver dans son palais de Thionville.

On lit dans la collection : *Historiæ francorum scriptores*, par Duchesne. Paris, 1636, in-folio; tome II, page 43 et 252. Auctore Eginhardo :

« Eodem anno, 805, misit (Carlous magnus) exercitum suum cum filio » suo Carolo in terram Slavorum qui vocantur Bethemanni, qui omnem » illorum patriam depopulatus, ducem eorum nomine Lechonem occidit. » Et inde regressus, in Vosago sylvà ad Imperatorem venit in loco qui dicitur » *Camp*. Nam Imperator Julio Mense, de aquis Grani profectus Theodonis » villa atque per Mettis transiens, vosagum petiit, ibique venationi » operam dans, post reversionem exercitus ad Romarici castellum pro- » fectus, ibique aliquantum temporis moratus, ad hiemandum in Theodonis » villa palatio suo concedit. »

Le même récit est répété dans les termes suivants. Ibid. T. III, p. 294 :

« Imperator verò ipsius æstatis, 805, tempus in venatio et jucunditate » peragens, per Vosegum sylvam iter faciens, pervenit ad locum qui » dicitur *Campus*. Ibique aliquo tdiebus moram faciens, dilectum filium » suum Carolum, regem ab expeditione reversum cum gaudio suscepit. »

De ces textes, les seuls sur lesquels il soit possible de se baser pour écrire l'histoire de Champs, il est seulement permis de supposer que Charlemagne y possédait une maison royale, qui n'existe plus depuis de longs siècles. Sur l'emplacement et les derniers vestiges de ce palais, voici les observations et conjectures de feu M. le docteur Mougeot, dans sa *Notice historique sur l'église de Champs*, *Mém. de la comm. des Antiquités du dép. des Vosges*. T. III, p. 67. Archives de la Société d'Émulation :

« Nous ajouterons qu'à la vérité il ne reste plus de traces visibles au- » dessus du sol, d'une maison royale : mais la tradition nous a conservé » que ce palais occupait l'emplacement où a existé l'ancienne maison royale, » située au côté méridional du *Pacquis* actuel. On voit encore aujourd'hui » dans la maison du sieur Jean-Baptiste Divon un mur de deux mètres » d'épaisseur qui passe sous les fondations de sa maison et se dirige du sud » au nord, vers ce *Pacquis*, dans une étendue de trois à quatre mètres. » L'habitation du sieur Divon est proche de l'ancienne cure : des fouilles

» ultérieures mettraient probablement à découvert une plus grande
» étendue de ce mur ancien, qui pourrait faire présumer qu'il a fait partie
» d'un grand et solide édifice, comme pouvaient être les maisons royales
» du IXe siècle. »

(2) Cette description de l'Eglise de Champ est de beaucoup trop succincte, et cette appréciation, même appuyée de l'autorité de D. Jean Mabillon, est trop fautive, pour qu'on ne désire pas une description étendue et une appréciation mieux raisonnée. On ne pouvait en demander davantage à Claude Sommier, car de son temps l'archéologie de l'architecture n'existait pas encore. Depuis, en 1823, M. le docteur Mougeot, de Bruyères, a fait une étude plus exacte de ce monument remarquable. (Voir aux archives de la société d'Emulation des Vosges.) En 1848, M. Auguste Digot a publié dans le XIVe volume du *Bulletin monumental* sur l'Eglise de Champ-le-Duc une description aussi exacte que complète. Comme cette dernière étude est à peu près inconnue et presque introuvable dans cette contrée, il serait à désirer qu'elle fût réimprimée.

(3) Le château de Bruyères remonte à une haute antiquité. D'après un titre, jadis conservé à l'ancien trésor des Chartes, à Nancy, dit M. Didelot dans un mémoire resté manuscrit, le château de Bruyères existait déjà au VIe siècle et a pu être bâti, ainsi que plusieurs autres châteaux des Vosges, par Ambron, fils puîné de Clodion-le-Chevelu.

Mais la ville proprement dite fut longtemps peu considérable ; elle se bornait à une seule rue qui descendait du tertre du château jusqu'au bas de l'église. Un mur fort épais et protégé par un fossé profond lui servait de défense. Il est probable qu'en 161?, lors de son érection en paroisse, la ville de Bruyères avait déjà pris un accroissement assez notable.

Plusieurs autres villes des Vosges, qui n'étaient d'abord que de petites forteresses, sont restées longtemps subordonnées, quant au spirituel, à de simples paroisses rurales, moins illustres que Champ-le-Duc. Jusque la grande révolution, Florémont s'est glorifié du titre de mère-église de Charmes-sur-Moselle, et Mirecourt honorait du même titre la petite église romane de Vroville.

(4) Claude Sommier n'indiquant point la cause de la défaveur où il était tombé auprès des Evêques de Toul successeurs de Monseigneur de Bissy, il est bon d'y suppléer en quelques mots.

Claude Sommier avait pris parti pour Monseigneur de Bissy, contre les abbé de la Vôge, qui prétendaient posséder la juridiction épiscopale sur le territoire de leurs abbayes au détriment des Evêques de Toul.

Voir une lettre de M. Sommier à Monseigneur de Bissy, en date du 6

novembre 1696, imprimée dans les preuves de la *Défense de l'église de Toul*, page LXIV.

Plus tard, devenu Archevêque de Cesarée et grand Prévôt de Saint-Dié, il passa dans le camp des abbés de la Vôge.

Voir *l'histoire de Saint-Dié.* — *défense de l'histoire* de Saint-Dié. — et *mémoire de Monseigneur l'Evêque de Toul*, par Claude Sommier.

Voir aussi *défense de l'Eglise de Toul*, 2e partie et *mémoire pour servir de réponse* à celui de Monseigneur de Cesarée, Prévôt de la collégiale de Saint-Dié.

Monseigneur Jaques de Fieux était lié de vieille et très-étroite amitié avec le R. P. Louis Epiphane, abbé d'Etival : cette tendre amitié cessa quand l'abbé voulu empêcher l'Evêque d'exercer sa juridiction dans les paroisses du territoire d'Etival. La conduite de Claude Sommier ne pouvait que le mettre en grande défaveur auprès des Evêques de Toul successeurs de Monseigneur de Bissy.

(5) C'est en 1778 que Parmentier s'efforçait de prouver à Paris et à la France que la pomme de terre, loin d'être nuisible, est un aliment très avantageux, et qu'il faisait dans ce but la fameuse expérience de la plantation de ce tubercule dans la vaste plaine des sablons, près Paris.

Près d'un siècle auparavant, la culture de la pomme de terre était répandue dans les montagnes des Vosges.

On trouve quelques curieux détails à ce sujet dans l'*histoire de Saint-Dié, par Gravier*, in 8°, Epinal, Gérard, MDCCCXXXVI; pages 318 et suivantes; seulement il est sage de se défier non-seulement des appréciations de l'auteur, parce qu'elles sont presque toujours anti-religieuses, mais encore un peu des faits eux-mêmes qu'il avance, parce qu'ils pourraient bien ne pas être complets.

Cependant je vais extraire de son récit tout ce qu'il y a de saillant.

La pomme de terre fut introduite dans les Vosges par les vallées de Schirmeck et de Celles, au seizième siècle, avec les opinions de Calvin qui s'y propagèrent et y firent des progrès plus rapides. Les Vosgiens font honneur de cette plante aux Suédois, parce qu'en effet sa culture ne se répandit dans les Vosges que vers le milieu du XVIIe siècle, et que jusqu'alors elle était restée circonscrite dans les jardins et tout au plus dans quelques chenevières; quoiqu'il en soit, on peut suivre ses progrès dans le pays à l'aide des sentences et arrêtés qui ont marqué son itinéraire.

Ce fut le curé de la Broque, Louis Piat, qui le premier exigea de ses paroissiens la dîme des pommes de terre. Sur leur refus une sentence du prévôt de Badonviller, du 19 octobre 1693, les condamna à livrer à leur

curé le cinquantième du produit pour tenir lieu de dîme. Cette sentence déclarait les habitants de la vallée de Celles soumis à la même servitude.

Le val de Saint-Dié, si maltraité pendant les guerres de XVII[e] siècle, remplaça la vigne par la pomme de terre, et la fit entrer presque subitement dans la rotation triennale par les versaines ou terres de repos. Le chapitre, plus généreux que le curé de la Broque, n'exigea la dîme qu'après une culture libre de plus de cinquante ans. Les Galiléens invoquèrent la prescription et l'affaire fut portée à la cour souveraine. Un arrêt du 24 juin 1715, condamna les habitants du Val à payer la dîme *des pommes de terre* ou *topinambours* sur le pied des grosses dîmes. (Ordonnance de Léopol, T. II P. 55, très curieux à lire.) Cet arrêt fit naître des troubles au moment de la récolte. Les *Pauliers,* ou collecteurs des dîmes, furent maltraités et les récoltes enlevées par les habitants. Un nouvel arrêt du 23 mars 1716, ordonna de livrer sur place le onzième du produit.

Cette plante adoptée successivement par les sujets des abbayes de Senones, Moyenmoutier et Estival, et par ceux des Dames de Remiremont, ces quatre établissements religieux sollicitèrent en commun un arrêt de dîme, mais un édit du prince, du 4 mars 1719, prévint l'arrêt, et la pomme de terre fut soumise à la grande dîme dans toutes les Vosges, seule partie de la Lorraine où cette plante était cultivée. L'édit exceptait de la dîme le *défruit journalier* de chaque famille avant la récolte générale. Mais chaque année vit de nouvelles émeutes à la récolte et de nouvelles instances judiciaires. La dernière procédure eut lieu en 1773, entre le chapitre et les Galiléens : la dîme fut maintenue.

La pomme de terre comme substance alimentaire fut, pour les Vosgiens, un puissant moyen de soutenir leur existence souvent compromise pendant les guerres du XVII[e] siècle, et sous un climat austère où l'homme consomme beaucoup, et où la nature ne déploie tout son luxe qu'en faveur des grands végétaux. Vers 1682, la population de l'arrondissement actuel de Saint-Dié ne dépassait guère 24,000 habitants; vers 1735 elle s'élevait à 52,000 : l'aisance que la pomme de terre procura aux habitants des montagnes des Vosges fut assurément une des causes de cet accroissement considérable de la population pendant cette période de 53 ans.

A MESSIEURS

les Membres du Conseil général des Vosges.

MESSIEURS,

Vous êtes les gardiens vigilans et éclairés de tous les intérêts vosgiens; rien de ce qui regarde ce beau département et peut contribuer à sa prospérité ou à son renom, ne vous trouve insensibles ou indifférents. C'est donc avec une entière confiance que la Société d'Emulation vient vous apporter un vœu qui, dans sa pensée, touche aux profits et aux revenus de ce pays autant qu'à sa beauté, autant qu'aux intérêts de l'art ou au culte de la nature.

De tout temps, les montagnes des Vosges ont été l'objet d'un attrait particulier : elles ont une page dans l'histoire des âges passés; courant du Sud-Est au Nord-Est, et se subdivisant en une multitude de croupes et de défilés, elles ont servi de barrière ou de boulevard naturel entre les Gaulois et les riverains du Rhin; couvertes de forêts autrefois impénétrables, elles durent servir de mystérieuses retraites aux cérémonies du paganisme, et les Druides y dressèrent leurs autels, et y firent leurs sacrifices : plus tard elles furent une vaste carrière de chasse pour les rois d'Autrasie; la tradition rappelle que Charlemagne lui-même venait s'y livrer à ce plaisir, qui n'est pas sans émotion guerrière, et qui, alors surtout, n'était pas sans périls; et les ducs de Lorraine, dans les siècles suivants, ne comptaient pas au nombre des moindres attributs de leur couronne le droit de pêcher dans nos limpides rivières, droit dont le produit était certainement plus abondant qu'il ne l'est de nos jours.

La science moderne a étudié les Vosges et n'a rien laissé d'inexploré dans ce champ si riche et si vaste pour la géologie, pour la botanique, pour l'histoire naturelle, pour la sylviculture et pour l'archéologie. Le géologue y a découvert les traces des glaciers primitifs sous la forme des moraines, et vérifié, constaté que nos montagnes, antérieures aux chaînes du Jura, des Alpes et des Pyrénées, appartiennent aux soulèvements de l'époque *dévonienne*.

A leurs pieds, et s'échappant de leurs flancs, des eaux thermales ou froides, don précieux d'une Providence généreuse, attirent de nombreux baigneurs ou buveurs qui, tous les ans, viennent demander à nos Vosges non-seulement un soulagement pour leurs infirmités ou une amélioration pour leur santé, mais encore le charme de leurs sites pittoresques, de leurs vallées fraîches et arrosées de gais ruisseaux.

Les tableaux qui frappent le plus leurs regards, ce sont les cascades et les lacs que l'on rencontre surtout dans les deux arrondissemens de Remiremont et de Saint-Dié : chacun sait leurs noms; notre poète Pellet en a chanté plusieurs; la peinture a reproduit ces lacs avec leur miroir tranquille et leurs bords dressés en formes de cirques, et ces cascades avec leurs torrents écumeux et bruyans et leurs blocs dispersés en désordre comme au lendemain du cataclysme qui les a produits; naguère encore la gravure représentait dans un ouvrage dédié à l'Empereur les principales scènes de la nature vosgienne, et l'un des écrivains français les plus distingués, Théophile Gauthier, ne dédaignait pas d'en écrire le texte.

L'instinct qui porte l'homme à respecter et à aimer les merveilles naturelles est de tous les temps et de tous les pays; nous le trouvons dans les poésies grecques et latines, dans le culte des payens, dans la mythologie qui ne doit pas être regardée seulement comme un jeu de l'esprit, ni comme l'œuvre de l'inspiration religieuse, mais encore comme la manifestation de l'amour de la nature.

De nos jours, on retrouve ce sentiment chez tous les peuples : sur le parcours des deux lignes de chemin de fer qui bordent le Rhin entre Mayence et Coblentz, les beautés des rives du grand fleuve ont été habilement ménagées; près de Baden-Baden, la vallée de la Mourgue est entretenue de manière à attirer les buveurs, et le touriste trouve des routes faciles et des gites assurés dans la Forêt-Noire; à Wiesbaden, à Ems, à Hombourg, à Carslbad, l'art s'empresse de venir en aide à la nature : serions-nous moins patriotes que les Badois, les Prussiens, les Hessois, etc.? Qui ne sait que les visites des étrangers sont une ressource féconde pour la Suisse, et que les Pyrénées attirent par la grandeur de leurs pics et l'aspect sauvage de leurs défilés non moins que par les vertus curatives de leurs eaux?

Plus près de nous, nous avons des exemples à imiter : les alsaciens ont créé et entretiennent soigneusement, sur les rampes vosgiennes qui bordent leur département, des accès ou des chemins aisés, pourvus de potaux indicateurs, de bancs de repos et de bassins de fontaines; et chaque année la Société philomatique Vogeso-Rhénane, dont le siége est à Strasbourg, fait des excursions sur un des ballons Vosgiens, examinant, explorant tout ce qui peut rentrer dans une des classifications scientifiques, complétant la faune ou la flore de ces montagnes; et bientôt chacun des vieux châteaux, des manoirs et des monastères du moyen-âge jetés sur les hauteurs qui dominent le panorama de l'Alsace, aura sa monographie.

De notre côté, les accès aux points les plus curieux des Vosges sont négligés ou difficiles; certaines curiosités ont disparu ou sont mutilées : *le Saut du Broc*, à quelques kilomètres d'Epinal, a été dénaturé au profit d'un établissement industriel; les granits calcinés et sauvages de la *Vallée des Roches*, but de promenade des baigneurs de Plombières, ont servi de macadam à la route qui y conduit; la *petite cascade de Tendon*, qui avait été il y a quelques années vendue à un particulier

par la commune de Tendon à qui elle appartenait, est depuis plusieurs mois mise en vente et peut être vendue aujourd'hui pour l'établissement d'une usine; la poudre et le pic ont été employés à pratiquer une brèche dans le haut *du Saut de la Cuve,* afin de démontrer la possibilité de convertir cette magnifique cascade en force motrice.

Le moment est venu d'arrêter la mutilation de nos monuments naturels, et de les placer sous la protection des mandataires élevés du département. Les eaux répandues en si grande quantité dans ces contrées suffisent et au-delà, sans les moyens destructeurs, aux besoins de l'industrie, et nos industriels si intelligents, si dévoués, ont montré trop de fois avec quelle capacité ils savent réunir, concentrer et utiliser les cours d'eau, les ruisseaux éparpillés sur notre sol, pour qu'il soit nécessaire de faire un long appel à leur patriotisme en faveur de la mesure proposée.

La Société d'Emulation croit se rendre l'organe du sentiment public et faire un acte d'intérêt vosgien en vous priant, Messieurs, de porter votre sollicitude sur les beautés de nos forêts, de nos vallées et de nos montages, qui sont de plus en plus visitées par les artistes et les voyageurs, et dont la visite est d'ailleurs une source de revenus pour nos compatriotes : elle vous prie de vouloir bien faire en sorte que les chemins qui y conduisent soient mieux entretenus, et que les lacs, les cascades, les roches réputées soient avec soin conservés, et au besoin achetés sur les fonds du département; en un mot de soustraire à la destruction, aux dévastations de la spéculation privée, ces merveilles respectées par nos pères, transmises d'âge en âge jusqu'à nous, dont la jouissance appartient en quelque sorte à tous, dont nous ne sommes que dépositaires, et dont le sacrifice une fois consommé est à jamais irréparable.

Epinal, 25 mai 1863.

L. RAMBAUD.

LE CAPITAINE CHARDIN,

de Fouchécourt.

Je l'ai connu. Sa taille était courte. Son air
Respirait la fierté. Son œil lançait l'éclair.
Ses traits brunis et durs, sa voix brève et stridente,
Son langage hardi, son âme indépendante,
Sa loyale valeur, ses succès éclatants
Faisaient revivre en lui le preux des anciens temps.
Et c'était un héros que le vieux capitaine.
Il quitta ses foyers, son hameau, sa fontaine
A dix-huit ans, à l'heure où sur nos étendards
Les rois ligués jetaient leur haine et leurs soudards
Et voulaient empêcher le Français d'être libre
Afin de maintenir leur trône en équilibre.
Chardin partit soldat. Dès l'an deux, voltigeur,
Il fut de son pays l'intrépide vengeur.
On le voit sous le ciel de la belle Italie,
Théâtre de hauts faits que jamais on n'oublie,
Du soldat autrichien anéantir l'effort,
Puis, chez les Allemands, sous les murs de Francfort,
Braver les ennemis, si grand que soit leur nombre,
Et dans tous ses combats sa gloire n'a pas d'ombre.
Dans les pays glacés, sur les fleuves du Nord,
En Pologne, en Russie, au redoutable abord,
Partout manifestant sa valeur consommée,
Il fait de ses exploits parler la renommée.
Aux champs d'Orcha, suivi d'un seul détachement,
Lui centième on le voit sauver son régiment,

Mais, le combat fini, quand près de lui se groupe,
Épargné par le fer, le reste de sa troupe,
De six hommes à peine il est environné ;
Tous les autres sont morts. Plus tard l'ordre est donné
A Chardin d'arrêter la marche triomphante
Des Russes qui semaient en Saxe l'épouvante.
Il n'avait avec lui que des jeunes soldats
Qui n'avaient pas encor vu le feu des combats.
Leur âme de terreur est un instant frappée.
— Jour de Dieu ! leur dit-il, brandissant son épée,
Je tuerai le premier d'entre vous qui fuira ;
Restez, et, s'il le faut, chaque homme périra
Avec gloire et sur place — (A). Et sa voix énergique
Exerce sur leur cœur sa puissance magique.
Tous brûlent de se battre et d'illustrer leurs noms.
Chardin les mène au Russe. Il lui prend deux canons,
Le culbute et le force à reculer sans ordre.
L'ennemi va plus loin réparer son désordre.
Vers Pirna, soutenu par quelques-uns des siens,
Chardin court s'emparer de plus de cent prussiens
Et sauve un général. D'autres exploits encore
Grandissent son renom. L'Empereur le décore
De la croix d'officier de la Légion d'honneur.
Mais la valeur française a perdu son bonheur
Et de nombreux revers brisent toute espérance.
L'Étranger met le pied sur le sol de la France.
L'Empire disparaît. De nos vieux bataillons
Les débris revêtus de glorieux haillons,
Et montrant sur leurs corps les plus nobles entailles,
Après avoir bravé la mort dans cent batailles,
Tristes reviennent voir les champs et les troupeaux.
Chardin suspend l'épée et goûte le repos.
Croyant que chacun d'eux contre leurs jours conspire,
Les Bourbons aiment peu les soldats de l'Empire.
Il leur faut abaisser l'orgueil de ces guerriers ;
L'injure ternira leur gloire et leurs lauriers.

L'ordre arrive à Chardin de couper sa moustache,
De son mâle visage ajustement sans tache.
Pour lui cet ordre impie est le suprême affront.
La colère bondit de son âme à son front.
Comment se séparer de ces vieilles compagnes,
Qui toujours l'ont suivi dans ses rudes campagnes,
A travers les dangers, en face du trépas?
Jour de Dieu! les quitter! Il ne le fera pas!
Il vaudrait cent fois mieux s'immoler avec elles.
On le presse pourtant d'instances plus cruelles;
Il obéit enfin la rage dans le cœur.
D'une moustache alors le fer devient vainqueur;
Le vieux soldat la prend aussitôt qu'elle tombe
Et l'envoie à celui qui veut cette hécatombe.
— La voilà! lui dit-il. Elle est, j'en fais serment,
Sans reproche et sans peur. Victime du moment
Pour avoir bien servi son prince et sa patrie,
Aucune lâcheté jamais ne l'a flétrie — (B).
Brave officier! on t'a vainement molesté,
Avec tout son éclat ton nom nous est resté.

(A) Voici ses propres paroles: « Jour de Dieu! je couperai la tête au premier qui bougera. Il faut mourir glorieusement et sur place. »

(B) A cette occasion il écrivit la lettre suivante au général commandant la 4e division militaire à Metz:

« Fouchécourt, le 1er juin 1817. Mon général, j'ai l'honneur de vous adresser une moustache que la politique du jour fait tomber. Je vous prie de croire qu'elle est sans peur et sans reproche. Elle a marché plus de 23 ans dans le sentier de l'honneur et de la gloire, sans avoir jamais eu d'autre ambition que celle de combattre pour les intérêts de mon pays et la gloire de l'Empereur. »

Chardin, né à Fouchécourt (Vosges), le 7 mai 1775, et mort le 28 septembre 1839, était capitaine de voltigeurs au 17e de ligne.

RAPPORT

SUR

TROIS TOURNÉES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES DANS LE COURANT

DES MOIS D'AVRIL, JUIN ET JUILLET,

PAR JULES LAURENT,

Membre titulaire.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Dans le courant du mois d'avril dernier, j'ai commencé les tournées que je fais chaque année pour la recherche des antiquités et je me suis dirigé sur Châtillon-sur-Saône, où je savais qu'en labourant un champ, on avait trouvé des fragments sculptés dont je désirais vérifier l'importance : je m'arrêtai d'abord à Monthureux et à Saint-Julien, où j'appris que dans une petite vallée située près du bois communal de ce dernier village, l'on découvrait souvent des tombes en pierre qu'il serait d'autant plus important de rechercher, que c'est dans ce lieu même qu'a été découverte la belle inscription funéraire que possède le Musée, inscription qui fait connaître que Litumara, femme de Senovir Dubnotal et fille de ce chef Eduen Litavicus, qui prit part à la grande révolte de Vercingétorix, a élevé ce monument à son fils Sextus Juventus. A mon arrivée

à Châtillon, le Maire eût l'obligeance de me conduire chez le cultivateur qui avait retiré de son champ les pierres dont on m'avait parlé et qui ont appartenu certainement à un bâtiment romain de la décadence, un édicule, selon toute apparence, qui, après le triomphe du christianisme, fut renversé et remplacé par une chapelle subsistant encore, et dédiée à la Vierge.

Les débris sont des fragments d'un des côtés latéraux de l'édicule dont le soubassement a quatre-vingt-dix centimètres de largeur et quarante d'épaisseur; sur l'une des faces, entre deux pilastres cannelés, est sculptée la partie inférieure du corps presque entièrement nue d'une danseuse. Il y a encore des tronçons d'une colonne cannelée avec sa base dont les moulures sont les mêmes que celles du soubassement, un chapiteau carré et une partie de son pilier qui, contrairement aux règles ordinaires de l'architecture, est renflé comme la colonne; quelques portions de l'entablement ainsi qu'un torse de triton presque entier et qui ont dû aussi appartenir au couronnement de l'édicule font partie de ces débris.

Tous ces fragments ont été découverts presque à la superficie du sol, et des fouilles un peu profondes, faites avec soin et régulièrement, en procureraient encore d'autres, qui probablement permettraient de reconstruire dans une des salles basses du musée l'édicule antique, dont les dimensions ne devaient pas être considérables, quatre mètres sur trois mètres cinquante environ, si l'on en juge pour le diamètre inférieur de la colonne et la hauteur du chapiteau du pilier. Ces fouilles seraient d'ailleurs peu coûteuses et pourraient être faites, le propriétaire m'en ayant donné l'autorisation, dans le courant du mois de septembre, après la rentrée des récoltes et avant les cultures d'automne.

Il y aurait encore d'autres recherches à faire sur le territoire de Châtillon, car, si les informations qui m'ont été données sont exactes, on trouverait aussi sur une côte placée à l'est du village des tombes en pierres, sur lesquelles seraient gravées des inscriptions. De Châtillon, je me suis rendu à Serécourt, dont l'église construite dans le courant du 14e siècle est la seule,

je crois, de son genre qui reste dans notre département. Elle servait de refuge aux habitants des campagnes, lorsque les seigneurs des environs sortaient de leurs manoirs pour piller les terres de leurs voisins. Les portes en sont petites, surmontées de machicoulis ainsi que de meurtrières qui en défendaient l'approche, et le pourtour du chœur, au-dessus des voûtes, est aussi garni de meurtrières d'où l'on pouvait tirer sur les assaillants, les tenir à distance et les empêcher d'enlever la place par un coup de main.

Le genre d'église forteresse devient de jour en jour plus rare, il est donc important de conserver avec soin le peu qui en reste, et celle-ci serait en parfait état, si du côté du sud, un canal à ciel ouvert l'isolait d'un passage fait depuis quelques années seulement, plus élevé que le pavé de l'église d'un mètre environ, et qui de ce côté retenant l'humidité détruira promptement le mur par sa base.

A Martigny où, il y a quelques années, on a découvert des tombeaux en pierre dans lesquels étaient des corps et des armes de la dernière époque de la domination romaine dans les Gaules, j'ai recueilli un statère d'or sur lequel est au droit la tête laurée d'Apollon et au revers un cheval libre en course à droite, entouré de divers symboles : c'est une de ces monnaies que l'on trouve le plus souvent entre Verdun et Reims et que pour cette raison on attribue aux peuples de ces contrées.

Le 8 avril je devais être rendu à Crainvilliers pour, de concert avec M. Renault, de Bulgnéville, membre de la Société d'Emulation, faire des recherches dans un vaste terrain communal appelé le Parc, situé sur un coteau au sud-est du village, où l'on retrouve souvent des sépultures renfermant des corps placés dans la direction de l'est à l'ouest, et près desquels sont des vases en terre noire ainsi que des armes en fer des peuples de la Germanie.

Lorsque j'arrivai, M. Renault, qui avait amené des ouvriers habitués à faire des fouilles de ce genre, les avait déjà mis à l'œuvre, et peu de temps après l'on trouvait près d'un corps dont les os se brisèrent lorsqu'on voulut les lever, un vase en

terre noire et une grosse boucle de ceinture en fer ornée de deux clous en cuivre.

Sur l'indication de jeunes gens qui travaillaient dans leur vigne située à l'est de l'endroit que nous explorions et qui la veille avaient trouvé près d'un corps une lance et un couteau en fer qu'ils me cédèrent, nous plaçâmes nos ouvriers, qui après quelques coups de pioche mirent à découvert une sépulture dans laquelle nous trouvâmes une boucle en bronze et quelques morceaux de fer sans forme et sans importance. Nous continuâmes nos recherches sur plusieurs points et toujours nous trouvions des corps enterrés isolément et dirigés de l'est à l'ouest. Cependant dans une partie des terrains moins en pente, mais très ondulé, nous fîmes faire des tranchées sur les parties saillantes et nous vîmes que toutes les saillies renfermaient un grand nombre de corps entassés pêle-mêle dans le plus grand désordre, les uns couchés sur le dos, les autres la face contre terre, et quelques-unes des têtes mêmes paraissaient avoir été coupées avant d'être mises dans ces fosses.

Cette circonstance de corps enfouis ensemble et sans ordre près d'autres enterrés seuls et avec soin, nous a semblé indiquer que nous étions sur un champ de bataille, où les vainqueurs avaient rendu les derniers devoirs selon les usages de leurs pays aux compagnons qu'ils avaient perdus dans le combat, tandis qu'ils s'étaient contentés de recouvrir de la terre voisine les corps entassés des ennemis qu'ils avaient massacrés. La grandeur des corps inhumés isolément, les vases et les armes que l'on trouve souvent à côté d'eux, nous ont fait reconnaître dans ces vainqueurs des Germains et dans les vaincus, généralement de petite taille, des soldats romains.

En effet au milieu d'un ces amas d'ossements, nous avons découvert d'abord un petit objet circulaire en cuivre repoussé qui a dû être un ornement de l'armure, puis deux médailles romaines en bas billon percées et qu'un rivet en fer fixait sur la cuirasse bien certainement en cuir. Ces médailles, probablement des phalères portées comme récompenses d'actions d'éclat,

sont très-oxidées, surtout la seconde d'un alliage à plus bas titre; cependant on lit encore assez facilement sur l'une IMP. C. GORDIANVS P. F., et l'on y reconnaît le profil du troisième des Gordien assassiné par ordre de Philippe en 243 ; sur la seconde, on ne peut lire que LLIANVS, mais le profil est certainement celui de Gallien que Valerien, son père, associa à l'Empire vers l'an 253, et dont la puissance cessa d'être reconnue dans les Gaules, lorsque, en 258, Valérien étant occupé en Orient à résister à Sapor, et lui forcé de marcher contre Ingénuus qui s'était révolté dans la Pannonie, Postume en profita pour se faire proclamer Empereur par les armées des Gaules. Ce serait donc entre les années 253 et 258, qu'aurait eu lieu ce fait de guerre dont on retrouve les tristes traces sur les hauteurs de Crainvilliers; et en effet, dans ces temps malheureux, les Germains traversaient le Rhin et ravageaient presque chaque année les Gaules, qui sous Postume respirèrent un peu, ce prince ayant par son courage et son habileté jeté l'effroi parmi les barbares.

Vers 6 heures du soir, ne trouvant plus rien autre chose que des ossements, je quittai M. Renault qui lui-même allait retourner à Bulgnéville, et je me rendis à Saint-Ouën, comptant aller le lendemain demander à M. l'abbé Desfourneaux, curé de Malaincourt, dont l'obligeance m'est bien connue, de me conduire sur un emplacement où étaient des ruines qu'il pensait être romaines; mais la pluie qui avait commencé à tomber le mercredi soir, continuant plus fortement encore le jeudi, j'ai dû renoncer pour cette fois à cette exploration et me borner à visiter les églises de Saint-Ouën et de Parey.

Dans le mur extérieur de cette dernière église, à l'exposition du nord, j'ai remarqué, incrusté au-dessus d'une porte murée, un bas relief en pierre représentant, dans sept niches ogivales, le Christ et les douze apôtres. Il est à regretter que cette sculpture intéressante, qui n'a aucun rapport avec l'emplacement où elle a été mise bien postérieurement à son exécution et à la construction de l'église, soit exposée aux injures de l'air; il serait

à désirer qu'elle fût retirée de cette place pour être conservée au Musée départemental, puisqu'elle est sans intérêt aucun pour l'église de Parey.

J'ai visité encore une fois dans les environs de Neufchâteau Soulosse, l'ancienne Solimariaca, Happoncourt et Moncel. A Soulosse, j'ai recueilli comme à l'ordinaire quelques monnaies gauloises et romaines; à Happoncourt et à Moncel, situés au-dessous d'un ancien castrum, appelé dans le pays *camp de Julien*, et d'où l'on m'avait apporté des monnaies gauloises et consulaires, ce qui me faisait penser que ce lieu, avant d'être occupé par les Romains, était déjà un oppidum gaulois, j'ai obtenu des habitants certains renseignements sur les découvertes qu'ils font journellement dans l'enceinte du castrum, renseignements qui ont confirmé l'opinon que je m'étais formée que dès avant la conquête de leur pays par César, les Gaulois avaient occupé cette position, qui commandait la vallée de la Meuse comme Solimariaca défendait le passage du Vair. Cette rivière probablement forma la limite des Leuks et des Lingons, jusqu'au moment où ces derniers, sous la conduite de Sabinus, levèrent contre les Romains l'étendard d'une révolte, qui promptement comprimée leur coûta diverses parties de leur territoire données à leurs voisins en récompense de leur fidélité à l'Empereur.

Après avoir exploré Neufchâteau et ses environs, je me suis rendu à Nancy en passant par Toul où, moins heureux qu'ordinairement, je n'ai recueilli que quelques petits objets antiques en bronze.

Entre Pont-à-Mousson et Nancy, à Dieulouart, ancien château des Evêques de Verdun, bâti sur les ruines de l'antique Scarpone, j'ai eu plus de bonheur, j'ai pu m'y procurer un denier inédit de l'évêque de Metz, Theodgère, et une charmante petite monnaie gouloise attribuée à tort, je crois, aux Turons. Cette pièce porte au droit, autour de la tête diadémée de Vénus, la légende incomplète MA...IIOS, et au revers un sanglier en course à droite au-dessus duquel est un épi couché, symbole que M. de Saulcy, d'après les études qu'il a faites du

type gaulois, croit pouvoir attribuer à une peuplade de la cité des Eduens; et en effet si l'on a égard aussi au faire de cette jolie monnaie, dont le droit est une imitation de certains deniers des familles Cordia et Faminia frappés par des officiers monétaires de Jules César; on reconnaîtra facilement qu'elle a dû être émise par un peuple plus voisin de la province romaine que les Turons.

Enfin, à Nancy, j'ai pu acquérir une belle urne cinéraire en verre, quelques monnaies romaines en argent provenant d'une trouvaille faite récemment dans les environs de cette ville, et une obole de l'évêque de Toul Brunon, qui occupa le siége de Rome, sous le nom de Léon IX.

Dans le courant du mois de juin, ayant appris qu'aux environs de Nancy il avait été encore découvert un grand nombre de monnaies romaines, je me suis rendu de nouveau dans cette ville, où après l'examen de plus de deux mille pièces, je n'ai trouvé à acquérir que quelques deniers d'argent des empereurs Marc-Aurèle, Septime Sévère et Alexandre Sévère, ainsi que quelques bronzes de Constantin-le-Grand.

Vers la fin du mois dernier, je fus prévenu qu'à Grand des tranchées profondes avaient été faites pour l'établissement de tuyaux de fontaine, et ce travail me paraissant pouvoir mettre sur la voie de découvertes importantes, je me rendis de suite sur les lieux, mais cet espoir n'a pas été réalisé; néanmoins mon voyage n'a pas été infructueux, car outre une belle bague chevalière en or fin, sur le chaton de laquelle est gravé dans un jaspe noir un aigle enlevant un chevreuil sous lequel est un rat, deux bagues en bronze dont une argentée, une dizaine de fibules, quelques médailles romaines en argent et en bronze, j'ai encore acheté trois fragments de moulures en bronze fortement argenté provenant de l'ornementation d'un édifice d'une grande importance, un temple ou plutôt un palais; et de plus j'ai reconnu que sur trois points de Grand il serait intéressant d'exécuter des fouilles, d'abord sur l'emplacement que je viens d'indiquer, ensuite à peu de distance de l'endroit où, en 1861, trois salles chauffées par des hypocaustes ont été découvertes. Il

y aurait là à vérifier si un mur circulaire, qui affleure le sol dans une cour commune à quatre maisons et devait se relier à ces trois chambres, serait un bassin ou une salle ronde; enfin à l'extrémité nord de Grand, au lieu dit *sur les fossés,* il existe des constructions nombreuses en briques et une tour ronde dont il faudrait rechercher la destination.

De ces trois tournées archéologiques, il ressort donc qu'il serait important d'exécuter des fouilles près de Monthureux-sur-Saône, à Châtillon et enfin à Grand.

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU MUSÉE EN 1862,

PAR M. JULES LAURENT, DIRECTEUR.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Les collections du musée départemental, quoique le crédit mis à ma disposition pour leur augmentation soit bien faible, recevant chaque année de nouveaux accroissements, j'ai l'honneur de vous faire connaître par ce rapport ceux qui ont eu lieu dans le courant de l'exercice 1862.

Un portrait de M. le duc de Choiseul, peint à mi-corps, de grandeur naturelle, par M. Lépaul, un de nos bons artistes contemporains, nous ayant été présenté, Monsieur votre prédécesseur a cru devoir acquérir cette peinture, d'une ressemblance parfaite, pour la placer dans une des galeries du musée fondé il y a quarante ans, sur la proposition de M. le duc de Choiseul, lorsqu'il était président du Conseil général du département, et enrichi par lui d'une vingtaine de bons tableaux.

Le musée ne possédait pas de portrait du bon roi Stanislas, il en a été donné un par M. Locker, commissaire de police à Bulgnéville.

Les collections numismatiques se sont enrichies de cent-soixante-dix monnaies ou médailles romaines, gauloises,

françaises, royales et féodales, lorraines et étrangères; ce sont dans les romainés, des pièces de Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien, cette dernière en argent, trouvée près de Monthureux-sur-Saône et donnée par M. Kiéner, des bronzes de Constantin-le-Grand, Constantin II, Valentinien II, Justinien, et dans les monnaies Gauloises, un quart de statère des Arvernes, un autre des Rémes, des quinaires d'argent portant les noms des chefs Vérotal, Auscrocos et Durnacos, de ces potins barbares, un sanglier en course attribués avec toute apparence de certitude aux Leuks, sur le territoire desquels ils se trouvent en grand nombre, et un bronze de Vindia (ΟΥΙΝΔΙΑ), localité restée jusqu'à présent inconnue, mais dont la monnaie se trouve assez fréquemment dans le quadrilatère compris entre Épinal, Charmes, Colombey et Neufchâteau, rarement dans le reste de la France, de sorte qu'on peut penser que c'est dans cette partie de l'ancienne cité des Leuks que devait être situé son lieu d'émission, qu'il faudrait peut être chercher au pied de la côte de Vaudémont, dont au moyen-âge, le nom Validi-Mons, Vadani-Mons, Vadi-Mons pourrait bien être une corruption du mot *Vindia*. Ce qui est certain, c'est que sur cette montagne et aux environs, on a trouvé et l'on trouve encore journellement des objets précieux de toutes sortes remontant à une haute antiquité, ce qui prouverait qu'il y avait là, bien avant la domination romaine, un lieu habité très-important dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous. Notre nouvel exemplaire de cette monnaie a été cette fois, découvert un peu en dehors des limites ordinaires, à Bulgnéville, dans le jardin de M. Renault, qui s'est empressé de l'envoyer au musée. Les monnaies françaises sont des deniers de Louis-le-Débonnaire, de Philippe IV et de Louis X, des gros de ces deux derniers princes, un mouton d'or de Jean II, des deniers tournois de Charles d'Anjou, frappés pour son comté de Provence, des deniers de l'abbaye de Saint-Martin-de-Tour, de Lyon, avec le nom de Conrad, mais néanmoins épiscopaux. Ces diverses monnaies, à l'ex-

ception de celles de Louis-le-Débonnaire et des archevêques de Lyon, formaient un petit trésor, découvert au mois de mai de l'année dernière près de Beaufremont, et dont faisait aussi partie une imitation des gros tournois de Louis X, émise en Italie, à Terrademonte, par l'empereur Louis V.

Nous avons eu en monnaies lorraines un denier du duc Ferry III, une obole de Ferry IV, un gros de Charles IV, frappé à Sierk, des demi-plaques de René II, d'Antoine. Un magnifique exemplaire doré du demi-écu, une double plaque, des quarts de testons de 1513 et 1533, une plaque et une demi-plaque, un teston, des quarts de testons datés et sans dates, des ducs Charles III, de Henri II, un florin d'or, des testons, quart de testons et des pièces de ce dernier, enfin un teston de Léopold.

Les testons, demi et quarts de testons, les plaques, demi-plaques et pièces de six deniers de René II, Antoine, Charles III et Henri, faisaient partie d'un trésor considérable de monnaies françaises, lorraines et polonaises mises au jour par le soc de la charrue en labourant un champ près de Lignéville; parmi ces pièces, je citerai le quart de teston de Henri qui est d'une conservation admirable et semble sortir des mains du monnayeur, tandis que les très-rares exemplaires connus de cette pièce sont très-usés et à peine reconnaissables.

Quant aux monnaies françaises et étrangères mêlées aux monnaies lorraines de cette trouvaille, elles n'offraient aucun intérêt, c'étaient des quarts et un huitième d'écu de Charles IX, Henri III et Henri IV, ainsi que des pièces de Lithuanie portant le nom de Sigismond-Auguste.

Nous avons fait aussi l'acquisition de quelques monnaies de la cité de Metz, un florin d'or et des demi-gros, d'un teston de Charles II, cardinal de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg, d'un écu d'or de Guy, comte de Ligny, et d'une monnaie imitée des petites pièces bysontines au type de l'empereur Charles V, et frappée à Vauvillers par Nicolas du Chatelet, grand imitateur des monnaies fran-

çaises, lorraines, messines et bysontines, mais pour le type seulement, car le titre de ses monnaies était détestable. Aussi un édit du roi Henri II daté du mois de juin 1556 et un arrêt de la Cour des monnaies du même mois décriaient-ils les monnaies de la seigneurie de Vauvillers.

En outre de ces divers monnaies, nous avons acheté une très-belle médaille en bronze doré, portant au droit le buste de Henri IV et au revers celui de Marie de Médicis, un bronze de Callot, une médaille d'argent du roi Stanislas, des médailles de la suite des papes gravées par saint Urbain, enfin des jetons de Louise de Lorraine, des états de Bourgogne et de la Cour des Monnaies.

A nos collections d'objets antiques et des temps plus modernes, nous avons ajouté des bracelets celtiques en bronze trouvés dans les environs de Toul, des torcques et des poteries provenant des fouilles faites dans des sépultures antiques, par MM. le docteur Millot, de Médonville, l'abbé Desfourneaux, curé de Malaincourt et Renault de Bulgnéville, des fibules en bronze, les unes émaillées, les autres simplement saucées, achetées à Grand, Soulosse, Lignéville et Toul, une forte bague en bronze, sur le chaton de laquelle sont gravés en creux un maillet, une épée et une hache, bague découverte à la basse Jean-Moulin, près Bains, et donnée par M. Royer, sergent de ville à Épinal; un seramasaxe, des pointes de javelots et des flèches envoyés par M. Poirson, maire de Malaincourt; un autre seramasaxe d'une dimension exceptionnelle trouvé près de Châtel et donné par M. le percepteur Tanant; l'extrémité d'un fourreau de seramasaxe donnée par M. Drouin, cultivateur, qui l'avait trouvée près d'un corps enfermé dans un cercueil en pierre, découvert par lui non loin de Valleroy-le-Sec; un fer de lance romaine que, en labourant un de ses champs, M. Demangel de Gorhey, a fait sortir de terre avec le soc de sa charrue; un fragment de truxatile donné par M. A. Moncoupet, de Mandres-sur-Vair, ont aussi pris place dans nos collections, ainsi qu'un joli petit vase

en terre cuite découvert en 1840, sur l'emplacement de la citadelle de Langres, recueilli alors par M. Arbeltier, inspecteur des postes à Épinal, qui a bien voulu l'offrir au musée; des tuiles à rebords, et une de ces grandes briques avec lesquelles les anciens couvraient les hypocaustes, trouvées dans les environs de Sercœur, ont été données par M. Poinçot, habitant cette commune.

Enfin, nous avons acheté aussi une clef en bronze du douzième siècle et un assez grand fragment d'une de ces belles ceintures en argent, portées dans le seizième siècle par les riches dames lorraines.

A tous ces objets, il faut ajouter le dépôt fait par M. l'ingénieur des mines Jutier, de ce qu'il a recueilli dans les fouilles exécutées à Plombières sous sa direction, pour le captage des sources thermales, ces fouilles qui ont mis à découvert les travaux considérables faits par les romains, pour rassembler les eaux minérales, les empêcher de se mêler aux eaux douces et les distribuer dans les établissements dont on a retrouvé les soubassements, n'ont pas produit en médailles et en objets divers de l'industrie des anciens tout ce qu'on en pouvait espérer; la seule chose vraiment hors ligne qui ait été trouvée est un grand médaillon en plomb de sept centimètres de diamètre, et qui fait maintenant partie de la collection particulière de S. M. l'Empereur, auquel M. Jutier en a fait hommage. Sur l'une des faces de ce médaillon est représentée une course de quadriges, autour de la Spina d'un cirque; au revers un simple filet contourne le champ entièrement lisse.

Quant aux autres médailles, la plupart en bronze et rongées par l'oxyde comme presque tous les objets en métal découverts à Plombières, elles n'offrent que fort peu d'intérêt, si ce n'est une gauloise appartenant aussi à S. M., sur laquelle on lit CANTORIX, autour de la tête casquée de ce chef des Turons, monnaie du reste, dont j'ai déjà retrouvé des exemplaires sur plusieurs points du département; on

peut encore citer comme assez intéressant un grand bronze de Lugdunum Copia d'une fabrique très-barbare.

En outre des médailles, les fouilles ont encore fait retrouver dans les bassins et les canaux d'écoulement des eaux, des fibules de formes variées, des styles, les robinets en bronze qui donnaient l'eau dans les bassins découverts sous l'étuve Bassompierre et dans le bain des Capucins; on doit signaler encore un outil en fer couvert d'une belle patine brune dont la forme est celle d'une petite pioche, mais qui paraît avoir dû servir plutôt à curer un chenal qu'à piocher la terre.

Je ne terminerai pas ce rapport, Monsieur le Préfet, sans vous rendre un compte sommaire du bel envoi d'objets antiques extraits du musée Campana, que, sur l'ordre de l'Empereur, S. Exc. M. le Ministre d'État a adressé au musée dans le courant du mois d'avril.

Cet envoi se compose de statues, d'un buste et de divers fragments en marbre, de poteries diverses : une urne cinéraire étrusque, ornée d'un bas-relief sur une de ses faces et d'une femme couchée sur le couvercle, une métope, des têtes voilées de déesses, des ex-voto et un antéfixe, ainsi que de soixante-deux de ces vases de formes si variées, si pures et sévères à la fois, que les nécropoles de l'Étrusie et les tombeaux de la Grande-Grèce nous ont conservés en si grand nombre.

Les vases étrusques sont de ceux en terre noire, remontant à une haute antiquité, et des vases peints de la décadence ; les grecs sont, les plus anciens, de ces jolis petits vases de style phénico-corinthien, les autres de ces beaux vases à ornementation noire sur fond rouge ou rouge sur fond noir, et en dernier lieu de ces poteries rouges couvertes d'un vernis noir et ornementation blanche.

Tous ces objets précieux, joints à nos poteries gauloises et gallo-romaines, ainsi qu'aux objets antiques que nous possédons déjà, remplissent les deux grandes verrières faites l'année dernière à l'une des extrémités de la galerie des

tableaux, et encore une fois, nous serons obligés de solliciter des vitrines nouvelles dont la place est indiquée à l'autre extrémité de la même galerie.

Je ne puis attendre à l'année prochaine pour vous entretenir aussi des deux bronzes trouvés l'hiver dernier dans les ruines de Grand, et dont, malgré les exigences de son propriétaire, vous avez autorisé l'acquisition, ne voulant pas que ces objets intéressants, découverts dans notre département, aillent orner une autre collection que celle de notre musée.

L'un de ces objets est une patère de petite dimension, l'autre bien autrement important, est, selon le savant conservateur du musée des antiques du Louvre, M. Adrien de Longpérier, un de ces vases contenant l'huile que l'on emportait aux thermes, pour au sortir du bain s'en frotter le corps et la chevelure; c'était donc une *ampulla olearïa* d'une forme peu commune, bien que le cabinet de la bibliothèque impériale en possède une analogue, mais moins complète; c'est sur une plinthe circulaire, une petite figure de femme accroupie, les cheveux frisés, paraissant chercher à se garantir du froid en serrant de ses deux mains son vêtement contre sa poitrine et tenant entre ses jambes un objet cylindrique que M. de Longpérier prend, avec raison pour une lanterne.

Notre personnage serait alors une de ces esclaves porteurs de lanternes, *serva laternaria*, qui précédaient leurs maîtresses lorsque le soir celles-ci allaient aux bains; sur le sommet de la tête, couvrant une partie de la chevelure, est une sorte de coiffure attachée au moyen d'une charnière et faisant couvercle fermant l'ouverture du vase destiné, me semble-t-il, à contenir de ces onguents parfumés si recherchés des dames romaines, et que l'on pouvait retirer du vase au moyen d'une cuillère allongée (singula), tandis que si c'eut été de l'huile, en la versant, elle se serait répandue sur les parois extérieures de ce vase sans goulot; aux épaules sont deux appendices percés de trous dans lesquels passent les chaînes de l'anse qui, elle aussi, est

intacte. Notre vase est donc, chose bien rare, parfaitement complet.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les augmentations que nos collections d'objets d'art et d'archéologie ont reçues depuis le 1er janvier 1862, et je ne doute pas que si vos intentions peuvent se réaliser, nos acquisitions ne soient par la suite plus considérables et plus importantes.

Je suis avec respect,

Monsieur le Préfet,

votre très-humble serviteur.

Le Directeur du musée départemental,

JULES LAURENT.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET DES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1863.

BUREAU.

Président d'honneur, M. le V[te] *de Vesins* ✠, Préfet des Vosges.
Président honoraire, M. le comte *Siméon* (C. ✠), sénateur.
Président annuel, M. *Maud'heux père* ✠, maire de la ville d'Épinal.
Vice-président, M. *Baudrillart*, conservateur des forêts à Epinal.
Secrétaire perpétuel, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.
Secrétaires adjoints, { M. *Gley*, professeur au collége d'Épinal. M. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts. }
Trésorier, M. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.
Archiviste, M. *Chapellier*, instituteur.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Vadet*, président, *Grillot*, *Guery*, *Marchal*, *Berher*, *Delétang*, *Schœll-Dollfus*, *Abert*, trésorier.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mansuy,* président, *Gley, Baudrillart, Malgras, Defranoux, Seigneret.*

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent,* président, *Grillot, Reiveilliez, Colnenne, Guery, Gley, Chapellier, Rambaud.*

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

MM. *Malgras,* président, *Chapellier, Maud'heux* fils, *Gley, Pentecôte, Conus, Colnenne, Defranoux, Rambaud, Seigneret, Adam, Charton, Gasquin, Merlin.*

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *Deblaye,* président, *Schœll-Dollfus, Berher, Chapellier, Marchal, Pentecôte, Vadet, Defranoux, Maud'heux* fils, *Colin, Mangin, Lapicque, Charton, Chavane, Baudrillart, Colnenne.*

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet,* président, *Guery, Crousse, Laurent, Deblaye, Marotel, Schœll-Dollfus, Pentecôte, Defranoux.*

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent,* président, *Grillot, Reiveilliez, Marchal, Pentecôte, Delétang.*

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.
1862. *Adam*, substitut du procureur impérial.
1854. *Baudrillart*, conservateur des forêts.
1836. *Berher*, entomologiste.
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1863. *Chavane*, licencié en droit, propriétaire.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1853. *Deblaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1856. *Delétang*, ingénieur du chemin de fer.
1825. *Garnier* ✻, docteur en médecine.
1862. *Gasquin*, inspecteur de l'instruction primaire.
1853. *Gley*, professeur au collége.
1825. *Grillot*, architecte du département.
1832. *Guery*, archiviste de la préfecture.
1862. *Joly*, juge de paix.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.
1844. *Malgras*, inspecteur d'Académie.
1853. *Mansuy* ✻, docteur en médecine.
1856. *Marchal*, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.
1836. *Maud'heux* père ✻, avocat, maire de la ville d'Épinal.
1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.
1862. *Merlin*, commis de l'inspection académique.

1857. *Pentecôte*, pharmacien.
1861. *Rambaud*, avocat.
1851. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte de la ville.
1852. *Schœll-Dollfus*, ancien directeur de la fabrique de produits chimiques.
1861. *Seigneret*, principal du collége, agrégé de l'Université.
1853. *Vadet* ☼, propriétaire, ancien officier.
1862. *Vesins* (vicomte de) ☼, Préfet des Vosges.

Membres associés libres

(résidant dans le département).

MM.

1863. *Bailly*, cultivateur à Saint-Maurice (Rambervillers).
1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.
1844. *Blondin*, avoué, président du Comice agricole de Saint-Dié.
1850. *Buffet* (Louis) ☼, avocat à Mirecourt, ancien Ministre du Commerce et de l'Agriculture, membre du Conseil géneral.
1862. *Charlot* ☼, membre du Conseil général, maire de Moussey.
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.
1859. *Colin* fils, cultivateur à Saint-Laurent.
1853. *Danis*, architecte à Remiremont.
1825. *Derazey*, ancien juge à Épinal.
1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt.
1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.
1862. *Finance*, professeur au collége de Saint-Dié.
1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts à Remiremont.
1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.
1842. *Grandgeorges*, ancien notaire à Dompaire.
1861. *Guinot*, curé de Contrexéville.
1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du Comice agricole de Remiremont.
1825. *Hennezel* (*d'*), membre du Conseil général, maire de Bettoncourt.
1829. *Houel*, ancien principal du collége à Saint-Dié.
1862. *Humbert*, imprimeur-libraire à Mirecourt.
1861. *Husson*, propriétaire à Charmes.

1858. *Journet*, industriel au Souche, maire d'Anould.
1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.
1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.
1863. *Lebœuf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1858. *Legrand du Saulle*, docteur en méd^{ne}, maire de Contrexéville.
1843. *Lenfant* ✱, juge de paix à Mirecourt.
1842. *Lequin*, directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1849. *Liégey*, docteur en médecine à Rambervillers.
1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.
1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.
1861. *Mangin* (Gérard), cultivateur à Saint-Laurent.
1861. *Mansuy*, médecin vétérinaire à Remiremont.
1855. *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.
1836. *Merlin* ✱, ancien chef d'escadron d'artillerie, à Bruyères.
1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville.
1861. *Mougel*, propriétaire à Châtel-sur-Moselle.
1839. *Mougeot* fils, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.
1856. *Mourot*, curé de Beaufremont.
1849. *Noël* ✱, président du Comice agricole de Remiremont, membre du Conseil général.
1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).
1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers.
1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau.
1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *Pruines (de)* ✱, maître de forges à Sémouze, membre du Conseil général.
1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.
1859. *Renauld*, pépiniériste à Bulgnéville.
1836. *Resal* ✱, avocat à Dompaire, ancien représentant, membre du Conseil général.
1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.
1859. *Reuss*, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.
1856. *Schlumberger*, industriel au Val-d'Ajol.
1858. *Thomas*, agriculteur à Thuillières.
1859. *Thomas*, curé au Valtin.

1862. *Thomas*, inspecteur de l'Instruction primaire à Mirecourt.
1825. *Turck*, Léopold, docteur en médecine à Plombières, ancien représentant.
1862. *Verjon*, docteur en médecine à Plombières.
1855. *Vuillaume*, supérieur du petit séminaire de Châtel-sur-Moselle.

Membres correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1829. *Allonville (comte d')* (O. ✵), ancien conseiller d'Etat, ancien préfet de la Meurthe.
1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold.
1845. *Aubry*, Félix ✵, négociant à Paris.
1861. *Aymé*, Alfred, docteur en droit, substitut du procureur impérial à Charolles (Saône-et-Loire).
1863. *Bader*, directeur de l'École professionnelle de Mulhouse.
1861. *Bataillard*, agriculteur et greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs).
1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.
1855. *Baudrillart* ✵, professeur suppléant d'économie politique au collége de France.
1843. *Beaupré*, juge au tribunal civil de Nancy.
1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).
1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.
1860. *Benoit* ✵, doyen de la faculté des lettres de Nancy.
1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
1829. *Billy (de)* (O. ✵), inspecteur général des mines à Paris.
1842. *Blaise des Vosges* ✵, professeur d'économie politique à Paris.
1862. *Bourgeois*, professeur à l'école industrielle de Mulhouse.
1863. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, à Paris.

1853. *Bourlon de Rouvre* (C. ✳), ancien préfet des Vosges, préfet de Maine-et-Loire.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.

1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Strasbourg.

1845. *Charlier*, inspecteur des forêts à Caudebec.

1853. *Chérest*, professeur à l'école industrielle de Mulhouse.

1829. *Cherrière* (*de*) (O. ✳), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions), à Bazoilles.

1862. *Clérambault* (*Gatian de*) premier commis de la direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.

1845. *Claudel*, d'Épinal, ingénieur civil, à Paris.

1847. *Collomb*, Édouard, chimiste, à Paris.

1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres, à Nancy.

1836. *Cressant*, directeur de la ferme expérimentale d'Artfeuille.

1856. *Daubrée* ✳, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.

1862. *Deblaye* (l'abbé).

1847. *Delesse* ✳, ingénieur des mines, professeur à la faculté des sciences de Besançon.

1839. *Demidoff*, Anatole, propriétaire de mines aux Monts-Ourals (Russie), à Florence.

1839. *Denis*, médecin à Toul.

1847. *Desbœufs* ✳, statuaire à Paris.

1846. *D'Estocquois*, professeur à la faculté des sciences de Besançon.

1825. *Didion*, de Charmes, ingénieur à Niort.

1844. *Digot*, avocat à Nancy.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1850. *Drahein*, docteur en médecine à Besançon.

1863. *Dulac*, chef d'escadron au 2e régiment de cuirassiers de la garde impériale.

1845. *Dumont*, juge à Saint-Mihiel.

1853. *Ferry* ✻, direct^{r} des prisons départementales du Gers, à Auch.

1844. *Gaillardot*, docteur en médecine à Saïda (Syrie).

1856. *Garnier*, Paul ✻, horloger à Paris.

1840. *Géhin* (*dit Vérusmaur*), homme de lettres à Cherbourg.

1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. *Gilbert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.

1845, *Gillet*, vice-président du tribunal à Nancy.

1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.

1845. *Gley* ✻, officier d'administration principal des subsistances militaires à Paris.

1844. *Glœsner*, professeur à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élèvé de Roville.

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages à Paris.

1844. *Godron* ✻, doyen de la faculté des sciences de Nancy.

1857. *Grandemange*, d'Épinal, professeur de calcul mental à Orléans.

1859. *Guerrier de Dumast* ✻, ancien intendant militaire, homme de lettres à Nancy.

1839. *Guibal*, juge de paix à Nancy.

1844. *Guillaume*, aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1836. *Haussmann* ✻, ancien sous-intendant militaire, à Paris.

1863. *Héquet*, imprimeur à Vitry-le-Français.

1858. *Hoorebeck* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1860. *Joubin*, censeur des études au lycée impérial d'Angers, agrégé de l'Université.

1861. *Joumar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, à Paris.

1863. *Jolly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles lettres, sciences et arts de Poitiers.

1842. *Joly* ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Auch.

1858. *Jutier* ✻, ingénieur des mines à Colmar.

1839. *Kirschleger*, professeur de botanique à Strasbourg.

1853. *Küss*, ingénieur des ponts et chaussées à Metz.

1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1836. *Lebesque* ✻, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Épinal.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1850. *Lecoq* ✻, géologue, professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrant, correspondant de l'Institut.

1844. *Lepage*, Henry ✻, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine.

1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.

1836. *Lemarquis* ✻, ancien juge à Nancy.

1853. *Lemoyne* ✻, ingénieur en chef en retraite à Metz.

1825. *Levaillant de Bovent* ✻, ingénieur en chef à Besançon.

1847. *Levallois* ✻, inspecteur général des mines à Paris.

1849. *Lehr*, Paul, ancien fabricant à Strasbourg, ancien membre du Conseil général des Vosges.

1863. *Liver*, juge de paix à Château-Salins.

1853. *L'héritier* ✻, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1844. *Lionnet* ✻, professeur de mathématiques au Lycée Louis-le-Grand.

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône.

1829. *Malgaigne* ✻, docteur en médecine à Paris.

1861. *Mandelert*, membre de la Société Jurassienne d'Émulation à Bellelay (par Bâle), Suisse.

1840. *Mansion*, directeur de l'école normale primaire de Guéret.

1847. *Martins* ✻, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron*, ✻ ingénieur civil à Marseille.

1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✻, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon (de)*, directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts* à Paris.

1852. *Meaume*, professeur à l'école forestière de Nancy.

1857. *Michaud*, naturaliste à Sainte-Foy-lez-Lyon.

1841. *Monnier*, propriétaire à Nancy.

1859. *Morand* ✻, médecin-major à Boghar (province d'Alger).

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Guelma (Algérie).

1841. *Naville*, Alfred, praticulteur à Genève.

1859. *Nicklès* ✻, professeur à la faculté des sciences de Nancy.

1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.

1845. *Oulmont* ✻, d'Épinal, docteur en médecine à Paris.

1852. *Péchin* ✻, sous-préfet à Narbonne.

1829. *Pensée*, Charles, d'Epinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. *Péricault de Gravillon* (O. ✻), lieutenant-colonel d'état-major à Paris.

1847. *Perrey* ✻, professeur à la faculté des sciences de Dijon.

1825. *Petot* (O. ✻), d'Épinal, inspecteur général des ponts et chaussées.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie à Verdun.

1839. *Pinel*, avocat à la cour impériale de Paris.

1829. *Piroux*, d'Epinal, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✻, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.

1861. *Ponscarme*, peintre et sculpteur à Paris.

1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.

1839. *Putegnat*, docteur en médecine à Lunéville.

1862. *De Rebecque*, Constant, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Riant*, aumônier au lycée de Strasbourg.

1841. *Riquet* ✻, médecin vétérinaire principal à Paris.

1856. *Risler*, rédacteur du *Journal d'agriculture pratique* à Paris.

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✻, avocat général à Metz, ancien représentant du peuple.

1829. *Saucerotte*, docteur en médecine à Lunéville.

1831. *Siméon* (comte) (C. ✻), sénateur.

1842. *Simon*, conseiller à la cour impériale de Metz.

1843. *Simonin* ✻, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'école de médecine.

1832. *Soulacroix* ✻, ancien chef de division au ministère de l'Instruction publique, ancien recteur de l'Académie de Nancy.

1829. *Soyer-Willemet* ✻, naturaliste, bibliothécaire en chef à Nancy.

1854. *Tadini (de)*, médecin oculiste à Lunéville.

1862. *Terquem*, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1853. *Thévenin*, procureur impérial à Auch.

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.

1843. *Turck*, Amédée ✠, fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près de Nancy.

1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt.

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1843. *Villepoix* (*de*), ancien professeur d'agriculture à Roville, pharmacien à Eu.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 2e CAHIER DU TOME XI. — ANNÉE 1862.

AVIS.

La Société ne se rend pas responsable des opinions et des assertions émises dans les travaux qu'elle publie ; elle laisse cette responsabilité aux auteurs.

Les membres de la Société d'Émulation qui ne recevraient pas régulièrement les *Annales*, soit directement, soit par un bon sur notre libraire de Paris, sont instamment priés d'adresser sans retard leur réclamation au Secrétaire perpétuel. Les membres qui changeraient de domicile sont priés aussi d'en informer le Secrétaire et d'indiquer leur adresse bien exactement.


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

